508.99
D 93
also
under
Q 115
D87

D'Urville, J. Dumont
Voyage de decouvertes de l'Astrolabe
Histoire....
Paris 1830

MBL/WHOI
0 0301 0047505 9

Vol. I.
part 2.

115
D87

VOYAGE
DE
L'ASTROLABE.

CHAPITRE IX.

HISTOIRE DE LA COLONIE DE LA NOUVELLE-GALLES DU SUD.

W. H. O. I.
WOODS
HOLE,
MASS.

Depuis long-temps l'Angleterre avait adopté le moyen de se débarrasser des malfaiteurs qui s'élevaient dans son sein, en les envoyant dans ses possessions d'Amérique. Par cette mesure à la fois sage et philantropique, la société se trouvait délivrée d'une classe d'hommes toujours funeste à sa tranquillité ; ces malheureux eux-mêmes, éloignés du théâtre de leur déshonneur, et revenus à de meilleures dispositions, devenaient souvent des membres utiles de leur nouvelle patrie, et leur postérité, confondue par le temps avec celle des habitans d'origine libre, formait le germe de colonies puissantes. En effet leurs progrès furent

37555

rapides; des contrées naguère couvertes de forêts impénétrables, et occupées par des tribus éparses et peu nombreuses, nourrirent bientôt des peuples actifs et industrieux. Traités avec équité par leur mère-patrie, jamais ils n'eussent oublié leur origine et fussent restés ses alliés fidèles et obéissans. Mais une politique malentendue, un orgueil insensé de la part du gouvernement anglais, lui fit perdre les immenses avantages qu'il pouvait retirer de ses colonies; long-temps encore celles-ci endurèrent les mépris et les procédés injustes du cabinet de Saint-James; enfin leur patience se lassa, l'étendard de la révolte fut levé, leur indépendance proclamée, et d'enfans soumis et affectionnés, ils devinrent des ennemis irréconciliables.

A dater de ce moment, la Grande-Bretagne dut renoncer au système qu'elle suivait envers ses criminels; elle se vit obligée de les renfermer de nouveau sur des pontons ou dans des maisons de correction.

Banks, au retour du voyage qu'il venait d'exécuter avec le capitaine Cook, fit un portrait si séduisant des contrées qui avoisinaient la rade de Botany-Bay et des ressources qu'elle pouvait offrir, que l'on conçut dès-lors l'espoir d'en faire un lieu de déportation. En effet, l'immense intervalle entre ce point et toute autre colonie européenne, la faiblesse extrême et la profonde misère des indigènes, en ôtant aux condamnés tout espoir d'échapper à leur punition, rendaient cette contrée très-propre à un pareil établissement; tandis que son admirable situation, à égale distance environ des comptoirs de l'Inde, de la Chine et de l'Amérique, lui pré-

sageait pour l'avenir les plus grands avantages pour le commerce et la navigation. Cependant, détournée par d'autres intérêts, l'Angleterre ne put d'abord exécuter ce projet; ce ne fut qu'en 1786 qu'elle commença à s'en occuper sérieusement.

Neuf bâtimens, du port de trois ou quatre cents tonneaux, furent frétés pour transporter les criminels qui devaient former le noyau de l'établissement, les provisions et les munitions nécessaires. Arthur Phillip, désigné pour être le gouverneur, mit son pavillon sur la frégate *le Sirius*, de vingt canons, et le brick *Supply* (capitaine Ball) devint sa conserve.

Cette flottille portait mille dix-sept personnes pour la nouvelle colonie, savoir : cinq cent soixante-cinq hommes condamnés, cent quatre-vingt-douze femmes et les diverses autorités nommées pour la régir et l'administrer. Celles-ci se composaient, outre le gouverneur, du major commandant les troupes de marine, destiné à être lieutenant-gouverneur, de l'adjudant-quartier-maître, de quatre capitaines, dont un devait remplir les fonctions de juge-avocat, de douze lieutenans, douze sergens, douze caporaux, huit tambours et cent soixante soldats de marine.

On mit à la voile le 11 mai; on relâcha à Sainte-Croix de Ténériffe, à Rio-Janeiro et au cap de Bonne-Espérance, où l'on prit des rafraîchissemens, des graines et beaucoup de bétail. Le 7 janvier 1788, la pointe du sud de Van-Diémen fut doublée, et le 20 toute l'escadre mouilla sur la rade de Botany-Bay. Trente-deux hommes seulement périrent dans cette

longue traversée, bien qu'un grand nombre fussent malades en quittant l'Angleterre.

Phillip ne tarda pas à reconnaître que le terrain qui bordait Botany-Bay n'était nullement propre à devenir le siége de la colonie. Le seul endroit qui eût pu convenir à cet objet, près de la pointe du sud, manquait d'eau douce. Il dirigea ses recherches vers Port-Jackson, qui lui offrit un bassin magnifique et un mouillage assuré pour des flottes entières; ce fut sur les bords d'une des anses qui font partie de ce bassin qu'il se décida à fonder son nouvel établissement.

Le 25 Phillip se rendit à Port-Jackson avec quelques bâtimens de transport, et le jour suivant, 26, le capitaine Hunter, du *Sirius*, mit lui-même à la voile. Au même instant les deux frégates du célèbre et malheureux La Pérouse laissaient tomber l'ancre sur la rade de Botany-Bay; chacun sait que c'est de ce lieu que l'on reçut ses dernières nouvelles.

Aussitôt on s'occupa de dégager le terrain pour élever les tentes, faire les premières plantations, et parquer les bestiaux. Une petite métairie fut promptement établie, sous la direction d'une personne amenée par le gouverneur; pour la première fois on vit bientôt croître sur ce sol le figuier, l'oranger, le poirier, le pommier et la vigne.

Le gouverneur fit lire en public, par le juge-avocat Collins, la commission de Sa Majesté, qui le nommait capitaine-général et gouverneur en chef de la Nouvelle-Galles du sud et de ses dépendances; ainsi que les

lettres patentes qui établissaient des Cours civiles et criminelles sur ce territoire. Ses limites étaient au nord, le cap York, extrémité septentrionale de la Nouvelle-Hollande, et au sud sa pointe méridionale; à l'intérieur et à l'ouest, le 135° degré de longitude orientale, et à l'est toutes les îles adjacentes de l'Océan Pacifique, comprises entre les parallèles ci-dessus désignés.

Entraînés par leurs habitudes vicieuses, plusieurs des déportés se livrèrent à de nouveaux crimes, et le premier jugement de la Cour criminelle, qui eut lieu le 11 février, ne fit qu'encourager leur audace par son indulgence. Les magasins de la colonie furent pillés; cette fois une sage sévérité eut des effets plus salutaires; quelques coupables furent livrés à toute la rigueur des lois; cet exemple servit de leçon aux autres.

La Cour criminelle se composait du juge-avocat et de six officiers de mer ou de terre; ses attributions étaient d'examiner et de prononcer sur tous les délits commis dans la colonie, suivant les lois d'Angleterre. Le juge-avocat rapportait l'affaire par écrit, les témoins à charge et à décharge étaient entendus, puis la Cour jugeait à la simple majorité si l'accusé était coupable ou non. En cas de mort il fallait au moins cinq voix pour condamner; les sentences ainsi prononcées avaient l'effet d'une décision du jury, et le prévôt-maréchal était chargé de leur exécution par un ordre du gouverneur.

La Cour civile consistait dans le juge-avocat et deux

habitans de la colonie, qui délibéraient et prononçaient sur toutes les affaires litigieuses. La sentence était exécutée sur la simple signature du juge-avocat; mais dans tous les cas on pouvait en appeler par-devant le gouverneur et par-devant le roi lui-même en son conseil, quand la somme en litige dépassait trois cents livres sterling.

En février, *le Supply* fut expédié vers l'île Norfolk pour y former, sous les ordres du lieutenant King, un petit établissement où l'on devait cultiver le lin de la Nouvelle-Zélande.

Les naturels se montrèrent d'abord bien intentionnés à l'égard des nouveaux venus; aussi le gouverneur ne négligea rien pour maintenir de si heureuses dispositions. Mais ses ordres ne furent pas exécutés; les Anglais se comportèrent quelquefois mal à l'égard des naturels; ceux-ci ne tardèrent pas à user de représailles.

Avril arriva, et les approches de l'hiver se firent sentir. Chacun se mit à l'ouvrage, et, avec l'aide des marins des bâtimens, on eut bientôt construit assez de baraques pour mettre tout le monde à l'abri. Cependant la colonie souffrit beaucoup des ravages du scorbut et des maladies vénériennes qui ne tardèrent pas à se déclarer.

Le recensement qui eut alors lieu, d'après les ordres du gouverneur, prouva que l'établissement comptait cinq vaches, deux taureaux, un étalon, trois jumens, trois poulains, vingt-neuf moutons, dix-neuf chèvres, vingt-cinq cochons, quarante-neuf pourceaux,

cinq lapins, dix-huit dindons, trente-cinq canards, vingt-neuf oies, cent vingt-deux poules et quatre-vingt-sept poulets.

Le 15 mai, fut posée la première pierre de la maison du gouverneur.

Les naturels devinrent de plus en plus audacieux, ils assassinèrent à diverses époques plusieurs Anglais; le gouverneur se vit enfin obligé de donner la chasse à ces dangereux voisins, pour les tenir à une certaine distance de la colonie.

La fin de l'année 1788 et le commencement de 1789 furent marqués par de nombreux crimes; six soldats même prirent part à des tentatives de vols. Il fallut des exemples réitérés pour réprimer ces excès et prévenir les suites funestes qu'ils pouvaient avoir.

Le 6 mai, *le Sirius*, que le gouverneur avait envoyé au cap de Bonne-Espérance pour chercher des vivres, revint avec cent vingt-sept mille livres de farine, qui furent d'un grand secours; car les blés semés l'année précédente avaient assez mal réussi.

Au commencement d'avril 1789, on s'aperçut que quelques grottes, situées sur le bord de la baie, étaient pleines de cadavres des naturels; bientôt on reconnut que la petite-vérole exerçait ses ravages parmi eux; un grand nombre devinrent les victimes de cette maladie; quelques-uns cependant, qui reçurent les soins des chirurgiens anglais, furent sauvés.

On observa avec surprise que toutes les espèces d'animaux qui avaient été réservés pour multiplier, produisirent beaucoup plus de mâles que de femelles.

Sur une portée de douze petits cochons, il ne se trouva que trois femelles, et une seulement sur sept chevaux; il en fut de même généralement de toutes les autres races d'animaux. Cette singularité fit naître alors de sérieuses craintes, en ce que le manque de femelles pouvait retarder de beaucoup l'époque où l'on pourrait se passer des secours de la mère-patrie.

Au mois de décembre la récolte eut lieu; elle produisit, à Rose-Hill, deux cents boisseaux de blé, trente-cinq d'orge, un peu d'avoine et une petite quantité de maïs, qui fut en entier réservée pour semis. En outre, vingt-cinq boisseaux d'orge furent recueillis dans un petit morceau de terre cultivée à Sydney, nommé la Ferme du gouverneur. Tel fut le premier fruit que les Européens retirèrent de leurs travaux et de leurs sueurs sur cette terre lointaine, qui jusqu'alors n'avait vu croître que les végétaux qu'elle tenait des mains de la nature.

L'hiver de 1790 fut pénible, car les provisions tiraient à leur fin; on ignorait quand il pourrait en arriver de nouvelles d'Angleterre, et l'on fut obligé de faire des réductions sur les rations en tout genre. Heureusement la pêche fournissait de grandes ressources; par ordre du gouverneur, on donna du poisson en ration à raison de dix livres pour remplacer deux livres et demie de porc salé.

Pour diminuer encore la consommation de la colonie, on fit passer en mars deux compagnies des troupes de marine, cent seize condamnés, soixante-huit femmes et vingt-sept enfans à Norfolk, sur les navires *le*

Sirius et *le Supply*. Le sol de cette île s'était montré bien plus fertile que celui de Sydney, et toutes les plantations avaient admirablement réussi.

L'inquiétude universelle fut encore augmentée par le naufrage *du Sirius*, qui se perdit sur les brisans de l'île Norfolk, car c'était sur ce navire que se fondaient toutes les espérances; c'était lui qui devait aller à la recherche de nouvelles provisions.

La ration habituelle déjà bien réduite fut encore diminuée; tous ceux qu'on put assigner à ce service furent employés à chasser et à pêcher pour la subsistance de la colonie. Mais de ces deux moyens le dernier fut insuffisant, et l'autre presque infructueux.

La situation de la colonie devenant de plus en plus alarmante, on prit l'unique mesure qui restait à tenter, quelque tardifs que dussent être les secours qu'on devait en attendre. Ce fut d'envoyer le lieutenant Ball, avec *le Supply*, à Batavia, pour y prendre huit mois de provisions pour lui-même, y louer en outre un navire qui devait l'aider à porter dans la colonie deux cent mille livres de farine, soixante mille livres de porc, quatre-vingt mille livres de bœuf, et soixante-dix mille livres de riz. Il fit voile le 17 avril, et son retour ne pouvait avoir lieu que dans six mois!...

Enfin le 3 juin, à la satisfaction générale, un navire parut à la côte. A son arrivée au mouillage, il se trouva que c'était le transport *Lady Juliana*, appareillé de Plymouth le 29 juillet, et chargé de deux cent vingt-deux convicts femelles.

On sut alors que l'état d'anxiété où se trouvait ré-

duit le nouvel établissement, devait s'attribuer à la fois à la négligence et aux délais du ministère, surtout à un événement des plus malheureux. Deux mois après le départ du navire *le Lady Juliana*, d'Angleterre, *le Guardian*, de quarante-quatre canons, commandé par le lieutenant Riou, avait aussi appareillé, chargé de provisions, qui, jointes à celles du premier navire, eussent suffi pour alimenter la colonie durant deux années. Par malheur *le Guardian*, en quittant le cap de Bonne-Espérance, toucha contre une île de glace le 23 décembre, et le choc fut si violent qu'on fut obligé de jeter la plus grande partie de la cargaison à la mer pour empêcher le bâtiment de couler. Par là le navire fut sauvé, il rejoignit le cap au moment même où *le Juliana* y arriva, et celui-ci embarqua soixante-quinze barils de farine qui avaient été conservés.

On apprit en outre, par *le Juliana*, que peu après son départ mille autres convicts allaient être expédiés d'Angleterre, et qu'on levait un régiment de troupes à pied pour le service particulier de la colonie. Ce surcroît de bouches ne pouvait être que fort à charge dans la circonstance où l'on se trouvait.

Heureusement le transport *le Justinian*, qui arriva bientôt chargé de provisions et d'objets de tout genre, fut d'un grand secours ; dès ce moment on rendit à chacun sa ration complète.

Dans les derniers jours de juin, les navires *le Surprise*, *Neptune* et *Scarborough*, arrivèrent avec les condamnés et les soldats dont nous venons de parler.

La santé de ces hommes avait beaucoup souffert dans le trajet ; le 13 juillet l'hôpital ne comptait pas moins de quatre cent quatre-vingt-huit malades.

Des terres furent accordées aux officiers et aux soldats envoyés d'Angleterre, qui voulaient s'établir dans la colonie. Les convicts libérés, soit par émancipation, soit par pardon, qui désiraient devenir cultivateurs, reçurent aussi des terres à raison de trente acres par individu, et ceux qui étaient mariés, à raison de cinquante acres, plus dix acres pour chaque enfant né au moment de la concession. La seule condition qui leur était imposée, était d'y résider et de cultiver leur terre, en réservant tout le bois nécessaire aux besoins du service de la marine.

Les naturels se montraient assez tranquilles ; ce fut vers le mois de septembre de cette année que Benilong, chef de la tribu voisine de Sydney, commença à se lier plus intimement avec les Anglais. En novembre il vint même s'établir près du gouverneur, dans une petite maison que celui-ci lui fit construire ; de cette époque date l'union qui régna dans la suite entre les tribus de Sydney et les colons.

Dans le cours de l'année 1790, il mourut cent quarante-trois personnes, savoir : deux marins, un soldat, cent vingt-trois convicts hommes, sept *idem* femmes, et dix enfans.

En février 1791, la chaleur fut si étouffante à Rose-Hill, qu'une quantité d'oiseaux et de chauve-souris tombèrent mortes soit au vol, soit des arbres où elles étaient suspendues.

Dans le mois suivant, James Ruse, le premier cultivateur, après quinze mois de travaux, jugeant qu'il pouvait suffire à ses besoins avec le produit de sa métairie, renonça à ses droits sur les magasins publics.

Le 14 juin, le gouverneur donna à la ville fondée près de Rose-Hill, le nom de Parramatta.

Durant le reste de l'année, on vit arriver successivement les transports *le Mary-Ann*, *le Matilde*, *l'Atlantic*, *le Salamander*, *le William et Ann*, *l'Active*, *le Queen*, *Albemarle*, *Britannia* et *l'Admiral-Barrington*, qui renforcèrent la colonie d'environ mille sept cents convicts, hommes et femmes, et de divers détachemens du régiment de la Nouvelle-Galles du sud.

Le navire de Sa Majesté, *le Gorgon*, de 44 canons, capitaine Parker, arriva le 21 septembre, apportant du cap de Bonne-Espérance, un veau mâle, seize vaches, soixante-huit brebis, onze cochons, deux cents arbres à fruit, et quantité de semences de blé et de légumes. Ce navire apporta aussi un sceau pour la colonie, et une commission qui autorisait le gouverneur à remettre d'une manière absolue ou conditionnelle tout ou partie des termes pour lesquels les convicts se trouvaient transportés.

A l'époque du départ *du Supply* pour l'Angleterre, le 26 novembre, il y avait déjà neuf cent vingt et une acres de terre défrichées et cultivées. Dans ce mois la mortalité fut si grande qu'il périt cinquante-quatre convicts, cinquante hommes et quatre femmes. La perte totale de l'année, par les maladies, fut de un

fonctionnaire civil, deux soldats, cent cinquante-cinq convicts hommes, huit femmes *idem*, et cinq enfans.

En 1792 on poursuivit avec vigueur la construction des bâtimens en briques, pour remplacer les baraques en bois qui commençaient à tomber en ruines. Les vols se renouvelaient d'une manière effrayante, quoiqu'une punition sévère suivît de près le crime. Ce qu'il y eut de plus triste, c'est qu'ils furent souvent occasionés par la faim, motif qui en tout autre pays eût pu servir d'excuse.

Le 24 juillet le transport *Britannia* apporta pour quatre mois de farine, et huit mois de salaison pour la colonie entière, composée alors de quatre mille six cent trente-neuf individus. On put en conséquence augmenter la ration allouée par semaine à chaque personne.

Deux marchés sont élevés, l'un à Sydney, l'autre à Parramatta, sous la direction de deux commis chargés de veiller à ce qu'on n'y vende, achète ou échange aucuns objets volés.

La pierre à chaux est découverte dans l'île Norfolk; cette utile matière devient d'un grand intérêt pour les habitans de la colonie.

Au grand regret de tous les gens de bien, sur la fin d'octobre le gouverneur Phillip fait connaître le désir qu'il a de quitter son gouvernement pour aller rétablir, en Angleterre, sa santé délabrée.

Le 1er novembre fut signalé par l'arrivée du brigantin *Philadelphia,* capitaine Patrickson, de Philadelphie, qui, ayant appris au cap de Bonne-Espérance la disette

de la colonie, se dirigea vers Port-Jackson avec des provisions en tout genre. Le gouverneur en acheta pour la valeur de 2,829 liv. st. pour les magasins publics; le reste de la cargaison fut vendu aux divers officiers avec beaucoup d'avantages.

Le premier numéraire qui vint dans la colonie, pour l'usage du gouvernement, fut une caisse de dollars formant 1,000 liv. st., ce qui facilita beaucoup les menues affaires du commerce.

L'Atlantic mit à la voile le 11 septembre, ayant à bord le gouverneur Phillip et deux naturels, Benilong et Jemmera-Wanik, qui s'étaient attachés à sa personne.

Les concessions faites aux cultivateurs s'élevaient alors à trois mille quatre cent soixante-dix acres, dont quatre cent dix-sept et demie en pleine culture, et cent seulement éclaircies. En outre mille douze acres et demie étaient défrichées et cultivées pour les besoins publics. Cela prouve combien un petit nombre de convicts, travaillant pour leur propre compte, opérèrent de bien plus grands résultats que la masse entière employée au compte du gouvernement.

Durant l'absence du capitaine Phillip, sa place fut occupée par Francis Grose, major commandant le corps de New-South-Wales, qui fit remplir par des officiers militaires les charges occupées par des civils.

En 1793, plusieurs officiers, avec l'autorisation du gouvernement, choisirent des terres à Parramatta et sur les bords de la baie, afin de les cultiver pour leur propre compte. Chaque officier put employer

dix convicts : comme on leur permit de les payer en esprits (rhum), les propriétés furent bientôt d'un grand produit.

Le 10 janvier, le transport *Bellona*, chargé de provisions, apporta cinq colons libres avec leurs familles ; le lieu où ils s'établirent prit le nom de *Liberty-Plains*. Le gouvernement anglais leur accordait le passage et la nourriture, les outils propres à la culture, leur fournissait les vivres de la colonie durant deux ans, leur concédait des terres sans aucune redevance et les convicts nécessaires pour les défricher, avec la ration de ceux-ci durant deux ans.

Le 13 mars, les deux navires espagnols *Descubierta* et *Atrevida*, commandés par Malespina et Bustamiento, et employés à un voyage de découvertes dans la mer du Sud, mouillèrent sur la rade. On leur permit de bâtir un observatoire sur la pointe du port, près de la hutte de Benilong, qui leur servait de magasin pour les instrumens. La présence de ces étrangers rompit l'uniformité des événemens à Sydney, et devint une source d'amusemens pour ses habitans.

Au mois de juillet fut commencée l'érection d'une église de soixante-treize pieds de long sur quinze de large. Elle devait être construite en pierres, chaux et plâtre, et surmontée d'un toit de chaume.

Le samedi 23 novembre de cette année, on fit dans les magasins, pour la première fois, des distributions de grains provenant de la colonie ; on éprouva d'abord quelque difficulté pour la mouture ; mais on éta-

blit d'autres moulins, et cet obstacle fut bientôt surmonté.

A la fin de l'année, Sydney s'était accru, depuis le départ du gouverneur Phillip, de cent cabanes et de cinq baraques.

Des bateaux de passage établis pour communiquer par eau, de Sydney à Parramatta, furent conduits par des convicts qui avaient fini leur temps; le prix du trajet fut fixé à un schelling par personne et autant pour chaque quintal de port du bagage.

L'année 1793 vit périr cent cinquante-trois personnes, savoir : sept soldats, deux cultivateurs, soixante-dix-huit convicts mâles, vingt-six *idem* femmes, et vingt-neuf enfans.

Au mois de mars 1794, la colonie se vit encore menacée d'une nouvelle disette; le jour même où l'on faisait les dernières distributions des provisions des magasins, *le William* de Londres arriva avec onze cent soixante-treize barils de bœuf, et cinq cent sept de lard; et quelques jours après, *l'Arthur*, du Bengale, avec diverses provisions.

Les défrichemens s'étendirent sur une plus grande échelle, et les plantations de l'île Norfolk réussirent au-delà de toutes les espérances; King, gouverneur de cet établissement, avait acheté des colons onze mille boisseaux de maïs, en billets tirés sur le trésor; mais le lieutenant-gouverneur Grose ne jugea pas à propos de les accepter, et les cultivateurs découragés abandonnèrent leurs terres pour revenir à la Nouvelle-Galles du sud. Vers la fin du mois de décembre, le

lieutenant-gouverneur Grose quitta la colonie, et fut remplacé provisoirement par le capitaine Paterson du corps de New-South-Wales. Il ne mourut cette année que cinquante-neuf personnes.

Au commencement de 1795, le maïs qui mûrissait sur les bords de l'Hawkesbury, promettait au moins trente mille boisseaux de grains. Mais les pluies abondantes qui survinrent alors firent tellement déborder le fleuve, qu'elles causèrent de grands ravages aux récoltes des fermiers et du gouvernement.

Les naturels n'avaient cessé de temps en temps de se livrer à des actes d'hostilité envers les Européens, et même de commettre parfois des meurtres; cependant on les avait jusqu'alors ménagés. Mais au mois de mars leurs déprédations furent si répétées, ils devinrent si audacieux, que le capitaine Paterson fut obligé d'envoyer des soldats armés pour protéger les colons contre leurs attaques. Plusieurs des naturels de la tribu de Bédia-Gal, habitante des bois, qui s'étaient montrés les plus âpres au pillage, furent exterminés.

Le Providence de 28 canons, capitaine Broughton, arriva d'Angleterre. Le courant l'avait entraîné jusque devant Port-Stephens, où le capitaine trouva et recueillit à bord quatre misérables individus qui s'étaient échappés de Sydney, en 1790, et que chacun croyait noyés, d'après le mauvais état du canot qui les portait. L'histoire qu'ils firent servit quelque temps d'aliment à la curiosité publique. Il paraît qu'ayant abordé à Port-Stephens, ils vécurent à la

manière des sauvages : mais la nourriture de ceux-ci n'était nullement de leur goût. Chacun d'eux reçut des naturels un nom et une femme, et deux en eurent des enfans. Les naturels les nourrissaient, et les considéraient comme de malheureuses créatures qui avaient droit à leur protection ; lorsque ceux-ci commencèrent à se faire entendre des sauvages, ils leur persuadèrent qu'ils étaient les esprits de leurs ancêtres ; un de ces bons naturels crut si bien à cette fable, qu'il lui sembla reconnaître les traits de son père dans un des convicts, et il le conduisit au lieu où ses restes avaient été brûlés.

Le 7 septembre, le gouverneur Hunter arriva sur le navire *le Reliance ;* il prit les rênes du pouvoir le 11 du même mois. Un des premiers actes de son gouvernement, fut d'ordonner un recensement exact des personnes et des bestiaux vivans dans la colonie.

Il recommanda la culture du maïs sur la plus grande échelle pour la nourriture du bétail, et accepta les billets souscrits par le gouverneur de Norfolk, que son prédécesseur avait refusés. Il ne tarda pas non plus à rétablir dans leurs fonctions les magistrats civils.

En novembre, la presse apportée par le gouverneur Phillip, et dont on ne s'était jamais servi, ayant été mise en activité, les ordres du gouvernement furent désormais imprimés.

Dans ce même mois, on acquit la certitude que les bestiaux perdus en 1788 avaient été retrouvés sur les bords du Nepean. En effet, le gouverneur suivi de

MM. Collins, Water-House et Bass, qui s'étaient mis en marche pour juger de la vérité par leurs propres yeux, trouvèrent bientôt un beau troupeau de soixante bêtes à cornes paissant dans un agréable et fertile pâturage. Afin de s'assurer si ces animaux étaient bien les mêmes qui étaient venus du Cap, le gouverneur donna l'ordre de tuer un veau. On ne put y réussir, et l'on fut attaqué par un taureau furieux qui conduisait l'arrière-garde ; on se vit obligé de le tuer pour se défendre de ses attaques ; un examen attentif donna la solution qu'on cherchait.

Ces animaux, au nombre de deux taureaux et cinq vaches perdus en 1788, avaient sans doute marché vers l'ouest jusqu'au bord du Nepean, et, l'ayant facilement traversé, ils s'étaient trouvés dans un terrain bien arrosé et fertile en pâturages, où ils s'étaient établis et avaient promptement multiplié.

Il y eut alors des personnes qui proposèrent de faire des tentatives pour ramener ces fugitifs à l'établissement ; mais l'avis du capitaine Collins fut de les laisser tranquilles durant quelques années, vu qu'ils pourraient, comme dans l'Amérique méridionale, devenir un objet de commerce suffisant, non-seulement pour la consommation du pays, mais encore pour son exportation. Le gouverneur, goûtant cette raison, se décida à les protéger de tout son pouvoir, et à les garantir de toutes sortes d'injures.

Le naturel Benilong était revenu avec le gouverneur Hunter, et durant son absence avait acquis des manières et une sorte d'éducation qui l'élevaient beau-

coup au-dessus de ses compatriotes. Il s'absentait souvent du gouvernement, mais quand il revenait, il ne paraissait jamais devant le gouverneur sans s'habiller, car il laissait toujours ses vêtemens chez lui quand il entreprenait quelque excursion.

Immédiatement après son arrivée, son premier soin fut de s'informer de sa femme Gorou-Barrou-Boullo, qu'il trouva unie à Karuey. A la vue d'un très-joli jupon rouge et d'un corset de gros drap accompagné d'un bonnet de la même couleur, elle quitta son amant pour reprendre son ancien époux. Néanmoins, peu de jours après, à la surprise générale, on vit la dame débarrassée de toute espèce de toilette, et Benilong était absent. On chercha Karuey, et on apprit alors qu'il avait été rudement battu par Benilong, qui avait assez appris de la méthode anglaise pour faire usage de ses poings en place des armes de son pays, au grand regret de Karuey, car celui-ci eût bien préféré se mesurer sur le terrain avec son rival, armé de la lance et du casse-tête. Karuey étant de beaucoup le plus jeune, et la dame n'étant pas femme à demi, suivit son penchant, et Benilong fut obligé de renoncer à elle sans plus d'opposition. Il parut satisfait de la correction qu'il avait donnée à Karuey, et fit entendre que, pour le moment, il resterait sans femme, et verrait par la suite à faire un meilleur choix.

Vers la fin de cette année, un phénomène extraordinaire arriva dans l'Hawkesbury. Quatre fermes eurent leurs récoltes entièrement détruites par une

pluie de glaçons. Le blé, qui était encore debout, fut mis en pièces, et le grain haché. Les tiges de maïs furent coupées et les épis abattus. Un homme, assez éloigné de toute habitation, fut heureux de pouvoir se mettre à l'abri dans un creux d'arbre. Tous les arbres qui se trouvaient sur le chemin de ce grain, et qui eurent le côté exposé à sa fureur, furent maltraités comme s'ils eussent reçu des décharges de mousqueterie. Le temps fut doux durant les deux journées qui suivirent; néanmoins la glace resta sur la terre en aussi gros morceaux qu'à sa chute. On en trouva quelques blocs, qu'on ne rapporta que le second jour; ils avaient de six à huit pouces de long sur deux doigts au moins d'épaisseur.

Cette année vingt-six personnes seulement périrent dans la colonie, quantité beaucoup moindre qu'on n'avait lieu de l'attendre.

En 1796, la contrebande des esprits se fit avec une telle activité, et il en résulta tant d'excès dans la colonie, que le gouverneur se vit obligé de prendre à diverses époques plusieurs moyens pour arrêter ces abus. Mais ses efforts furent inutiles; il ne put empêcher les navires qui touchaient à Port-Jackson, de débarquer frauduleusement cette denrée dont les convicts étaient si avides et qu'ils payaient à si haut prix.

Sur une enquête ordonnée par le gouverneur en mai, on reconnut que les colons des districts de Ponds, Field-of-Mars, Eastern-Farm, Prospect-Hill et Mulgrave-Place, s'étaient endettés jusqu'à la valeur de

5,098 livr. sterl., par suite de leur paresse et de leur ivrognerie, qui les entraînaient dans toutes sortes d'excès.

Le 20 juin, le gouverneur et sa compagnie furent visiter le troupeau sauvage, qui se trouva alors composé de 94 animaux. On travailla à construire un palais de justice, et on commença à employer des chariots traînés par des bœufs, pour transporter le bois de construction à Sydney et à Parramatta, ce qui épargna le travail de beaucoup d'hommes.

Le recensement des habitans, du bétail, et des autres articles de la colonie, qui eut lieu le 1er septembre de cette année, prouve quels progrès rapides elle avait faits depuis sa fondation, et de quel succès avaient été couronnés les efforts des officiers qui la dirigeaient.

Les animaux vivans offrirent un total de 57 chevaux et jumens, 101 vaches et genisses, 74 taureaux et veaux, 54 bœufs, 1,531 moutons, 1,427 chèvres et 1,869 cochons.

Le gouvernement possédait de terre en culture.	1,700 acres
Les officiers civils et militaires. . . .	1,172
Les fermiers.	2,547
Total.	5,419

La population consistait en 4,848 ames pour New-

South-Wales et les dépendances, savoir : 3,959 pour le continent, et 889 pour l'île Norfolk.

Parmi ceux-là, 321 ne vivaient point aux dépens du gouvernement. Quant aux 3,638 qui tenaient leur subsistance des magasins publics, ils se trouvaient ainsi distribués, savoir : 2,219 à Sydney, 965 à Parramatta, et 454 dans l'Hawkesbury.

La dépravation des convicts qui augmentait rapidement, et la multiplication de leurs délits, engagèrent le gouverneur à faire construire deux grandes prisons de bois à Sydney et à Parramatta. Les maisons de ces deux villes furent numérotées et divisées par quartiers. Un habitant dut surveiller dans chacun de ces quartiers la tranquillité publique, et trois *watchmen* devaient se relever d'année en année avec l'approbation du gouverneur.

Benilong, ennuyé de la vie civilisée, était retourné à ses habitudes sauvages ; il supplia le gouverneur de le protéger contre la fureur de ses concitoyens, qui voulaient le faire périr pour le meurtre d'un homme qu'on l'accusait d'avoir tué près Botany-Bay, tandis qu'il protestait de son innocence. Le gouverneur, acquiesçant à sa prière, envoya à Brickfield, où les naturels attendaient Benilong, une garde, pour leur expliquer qu'il n'était coupable d'aucun meurtre, et que le gouverneur ne permettrait plus d'approcher de l'établissement à aucun de ceux qui oseraient l'insulter.

En mars 1797, les naturels exercèrent de grands ravages dans les fermes du nord. Les cultivateurs

furent obligés de se rassembler pour se mettre à leur poursuite; ils les trouvèrent réunis au nombre de cent environ, et les mirent en déroute en les forçant de laisser leur butin. Mais en revenant chez eux, ils furent harcelés à leur tour par les sauvages; obligés de faire feu dessus, ils tuèrent cinq hommes et en blessèrent plusieurs. Du nombre de ceux-ci, se trouvait Pe-Mul-Waï, leur chef; il fut fait prisonnier, mais il réussit de suite à s'échapper avec une chaîne aux pieds.

Le 27 juillet, un jeune naturel, accusé d'avoir commis un meurtre, subit la peine du talion, ordinairement employée en ces sortes d'occasions. Dans le combat, deux lances percèrent sa main; puis ses amis se précipitèrent sur ses adversaires, les défirent et rompirent leurs lances. Benilong fut encore accusé d'avoir tué une femme indigène, parce qu'elle dit à ses amis, à l'instant de sa mort, qu'elle rêvait que Benilong en avait été la cause; mais il protesta que cette femme lui était parfaitement étrangère, ne l'ayant jamais vue.

Vers la fin de septembre, une visite que l'on fit au troupeau sauvage, révéla qu'il en existait au moins deux, l'un de 67, et l'autre de 170 têtes d'animaux.

A la fin de cette année, trois écoles pour l'éducation des enfans se trouvaient déjà établies à Sydney. Comme les vacances commencent à Noël, 102 enfans, proprement habillés et accompagnés par leurs maîtres, vinrent présenter leurs hommages au gouver-

neur, qui examina les progrès des élèves les plus âgés, dans l'écriture, etc.

Décembre vit terminer la toiture des nouveaux magasins, la tour qui devait recevoir la cloche qu'avait apportée *le Reliance,* la construction d'un autre moulin à vent, et les baraques des aides-chirurgiens.

En janvier 1798, les prisonniers, arrivés d'Irlande sur les derniers navires, devinrent si turbulens, qu'il fallut avoir recours aux traitemens les plus rigoureux pour les fixer au travail. Outre le naturel vicieux de leurs penchans, ils se formèrent l'opinion ridicule qu'il existait, à la distance seulement de trois ou quatre cents milles au S. O. de l'établissement, une colonie de peuples blancs où ils pourraient jouir de toute espèce de bonheur sans travailler, perspective la plus flatteuse que puissent imaginer des êtres comme eux, aussi fainéans qu'ignorans.

Par suite de cette idée, ils formèrent le projet de s'échapper de la colonie, et se proposèrent de l'effectuer aussitôt qu'ils auraient pu se procurer une quantité suffisante de provisions.

Le gouverneur, informé de ces desseins, envoya un magistrat à Tongabbi, où les principaux mécontens étaient employés, pour leur représenter le danger auquel une pareille entreprise les exposerait. En outre, il leur annonça que le gouverneur était disposé à permettre à quatre d'entre eux d'aller aussi loin que cela leur ferait plaisir, avec autant de provisions qu'ils pourraient en porter; que, pour les protéger, il ordonnerait à trois autres individus, accou-

tumés à courir les forêts et connus des sauvages, de les accompagner et de les conduire dans toutes les directions qu'ils voudraient désigner.

D'après les renseignemens que l'on prit, il paraît que l'histoire de ce prétendu peuple avait pris sa source dans un conte étrange, qu'un convict, qui avait quitté son travail pour vivre avec les naturels, avait recueilli des sauvages des montagnes.

L'événement prouva bientôt quel avait été l'effet de cet avis du gouverneur. Il apprit qu'un grand nombre de ces malheureux s'assemblaient pour aller à la recherche de la nouvelle peuplade. Une troupe de constables armés fut envoyée pour en arrêter le plus grand nombre possible; seize furent saisis et emprisonnés. Ils parurent ignorer complètement le lieu où ils voulaient aller. Mais, considérant tout à la fois leur ignorance et leur opiniâtreté, le gouverneur comprit qu'aucun argument ne pourrait mieux les convaincre de leur folie, qu'une correction sévère imposée à ceux qui semblaient les instigateurs du complot. Ainsi sept d'entre eux reçurent deux cents coups de fouet chacun, et le reste, après avoir été puni à Parramatta, fut envoyé aux travaux forcés, et bien surveillé.

La nécessité de réprimer cette manie d'émigration détermina le gouverneur à les convaincre, par leur propre expérience, des dangers qu'elle entraînait. Ainsi quatre des plus vigoureux furent choisis et préparés pour un voyage de découvertes. Ils devaient être accompagnés par trois hommes, qui devaient, lorsqu'ils seraient las de leur excursion, les ramener

par les parties les plus difficiles et les plus impraticables du pays. Mais ce plan ne fut pas plutôt adopté, que le gouverneur apprit qu'une bande s'était concertée avec les quatre coquins désignés, pour aller les joindre à un endroit convenu; là ils projetaient d'assassiner leurs guides, puis de s'emparer des armes et des provisions, et ensuite de poursuivre leur course suivant leur propre caprice. Cet infernal projet fut déconcerté par l'escorte de quatre soldats ajoutés aux guides, et ils partirent tous le 14 de Parramatta.

Le 24 les militaires ramenèrent trois de ces mauvais sujets, qui, à leur arrivée au pied des premières montagnes, se trouvèrent si fatigués de leur voyage, et dégoûtés de la perspective qui s'offrait à leurs regards, qu'ils supplièrent les soldats chargés de les abandonner en cet endroit avec les guides, de les ramener à la colonie avec eux. Un seul homme témoigna le désir de pénétrer plus avant, et fut en conséquence laissé avec les guides.

Ceux-ci ne furent de retour à Prospect-Hill que le 9 février, accablés de fatigues et pouvant à peine remuer leurs membres, tant ils étaient épuisés. Ils avaient erré durant quinze à dix-huit jours dans les forêts, les montagnes et les ravins. De beaux pâturages, quelques rivières et des terres d'un aspect fertile s'étaient présentés à leurs regards. Ils avaient découvert des carrières de chaux, de sel, de charbon de terre, et communiqué avec des naturels dont Wilson ne put comprendre le langage, quoiqu'il connût déjà celui des naturels des montagnes.

Vers cette époque, M. Bass, chirurgien du *Reliance*, revint d'une excursion en canot, qu'il avait faite vers le sud, et qui avait duré douze semaines. Il avait pénétré jusqu'à 40° S., visité chaque ouverture de la côte; mais il n'avait trouvé qu'en un seul endroit au S. O. de la pointe Hicks, un hâvre capable de recevoir des vaisseaux. Là il observa aussi l'apparence d'un détroit, ou plutôt d'une mer ouverte entre les latitudes de 39 et 40° S., et conjectura que la terre de Van-Diémen devait se composer d'un groupe d'îles situées au S. de la Nouvelle-Hollande.

Au mois d'avril, le bruit courut, surtout parmi les Irlandais, qu'une vieille femme avait prophétisé l'arrivée de plusieurs frégates ou grands navires de guerre français, qui, après avoir détruit l'établissement, délivreraient et emmèneraient les convicts. Ce conte ridicule fut propagé avec une rapidité incroyable. En conséquence, un des condamnés de la chaîne de Tongabbi jeta sa pioche, et, s'avançant à la tête de ses camarades, poussa les cris de liberté.

Ils furent promptement accueillis par ses compagnons; mais un magistrat, qui se trouvait à portée, mit fin au trouble en faisant saisir ce farouche Irlandais, qui ne tarda pas a être lié et récompensé par une sévère fustigation.

On sut ensuite que la femme que l'on donnait pour la prophétesse en question, était une vieille Écossaise qui faisait de la bière et la vendait aux ouvriers. Elle avait tout simplement rêvé l'arrivée des Français, et avait conté son songe à un homme qui l'avait ensuite

publié comme une prophétie. Tel était le fondement de cette ridicule histoire.

Le 14 mai, le brick *Nautilus* arriva de Taïti dans un grand état de détresse. Il ramenait plusieurs des missionnaires de cette île, avec leurs familles. Ceux-ci avaient reçu plusieurs mauvais traitemens des naturels qui les avaient même menacés de leur enlever leurs femmes, ce qui les obligeait à rester à peu près renfermés dans leurs palissades. Comme *le Nautilus* était hors d'état de les recevoir tous à bord, il en resta six ou sept sur l'île.

Les naturels, en mai, renouvelèrent leurs pillages sur les fermes du sud; ils vinrent en bandes nombreuses, et brûlèrent plusieurs maisons.

Le 6 juin, le gouverneur alla visiter, à cinq ou six milles de Parramatta, un terrain où il établit les missionnaires de Taïti, et quelques personnes libres dernièrement arrivées d'Angleterre par *le Barwell* avec leurs familles. A cette occasion, Barrington se plaint de ce qu'on ait toujours, jusqu'à ce moment, laissé partir tous les navires d'Angleterre, sans y embarquer quelques personnes libres pour la colonie, pour diminuer les inconvéniens d'une société qui n'était, pour ainsi dire, composée que de convicts. Cette observation prouve évidemment que la population libre de New-South-Wales ne se composait guère alors que des fonctionnaires établis dans le pays, et des condamnés qui avaient été libérés ou émancipés.

Le 11 octobre M. Bass et le lieutenant Flinders, du *Reliance*, mirent à la voile sur un petit bateau

ponté, construit à l'île Norfolk, et nommé en conséquence *le Norfolk*, que le gouverneur avait fait équiper pour cet objet. Leur mission était de reconnaître le détroit qu'on supposait exister par la latitude du 39° S. entre la Nouvelle-Hollande et la terre appelée jusqu'alors Van-Diemen Land.

Dans le cours de cette année, d'une part la cupidité des fermiers pour se procurer divers objets apportés du dehors, et surtout des esprits ; de l'autre, l'empressement que mettaient les trafiquans à concentrer ces objets dans leurs mains pour les revendre en détail à des prix exorbitans, devinrent funestes aux premiers. Plusieurs d'entre eux s'obérèrent pour des sommes considérables, et se virent obligés de vendre pour ainsi dire à discrétion leurs grains et les produits de leurs terres aux marchands. Malgré l'attention du gouvernement à combattre ces dangereux abus, malgré les mesures tentées par lui à diverses époques pour les réprimer, ses efforts furent inutiles ; voilà l'une des principales causes de l'extrême lenteur des progrès de la colonie.

En octobre on jeta les fondemens d'une église en pierre à Sydney ; elle devait avoir cent cinquante pieds de long, et cinquante-deux de large. On se prépara à en construire une semblable à Parramatta, mais dans de moindres dimensions.

Benilong, qui eût pu continuer de vivre très-heureux dans le palais du gouverneur, préférait la dangereuse société de ses concitoyens, et ne visitait l'établissement que quand il ressentait trop vivement le besoin

de quelques-unes des ressources de la vie civilisée. Il reçut plusieurs blessures telles qu'une seule eût sans doute causé la mort d'un Européen.

A la fin de 1798, le bétail de la colonie se composait de 44 chevaux, 73 jumens, 163 taureaux et bœufs, 258 vaches, 2,867 cochons, 1,459 moutons, 2,443 brebis, 787 boucs, et 1,880 chèvres. Il y avait en pleine culture 4,659 acres de froment, 1,453 de maïs, et 57 $^1/_2$ en orge.

Le 2 janvier 1799, on accorda plusieurs certificats à des convicts qui avaient complété leur temps de déportation; ceux qui désirèrent rester maîtres de leur personne, furent rayés des rôles de ration.

Le 12 du même mois, MM. Flinders et Bass revinrent de leur voyage d'exploration à la terre de Van-Diémen sur *le Norfolk*. Ils reconnurent les îles au nord de Van-Diémen, découvrirent le port Dalrymple, passèrent à l'ouest pour se rendre à la rivière Derwent dont ils visitèrent les environs, et revinrent par l'est aux îles du cap Barren. L'existence du détroit que M. Bass avait déjà soupçonné dans son voyage précédent au port Western, fut ainsi constatée; aussi le gouverneur Hunter jugea-t-il à propos de lui donner le nom de cet intrépide navigateur.

Le 11 février, les prisons en bois de Sydney furent consumées par les flammes, et tout porte à croire que cet incendie fut prémédité. Pour en prévenir les récidives, on s'occupa sur-le-champ de bâtir un nouvel édifice en grosses pierres, entouré de murailles très-épaisses.

Les sécheresses excessives qui avaient duré si longtemps et avaient causé tant de tort aux moissons, furent suivies en mars de pluies abondantes qui durèrent plusieurs jours et ranimèrent en tous lieux la végétation anéantie. Sur les bords de l'Hawkesbury, les crues d'eaux eurent des suites funestes. Cette rivière, en peu d'heures, se gonfla jusqu'à la hauteur de cinquante pieds au-dessus de son niveau ordinaire, et acquit une telle rapidité qu'elle entraîna tout ce qui se trouva sur son passage. Les magasins du gouvernement, les maisons des fermiers, avec leurs effets et une grande partie des bestiaux, furent submergés et détruits. Plusieurs habitans eurent à peine le temps de se sauver en canots, et cependant il n'en périt qu'un seul. Toute la contrée environnante offrit bientôt l'aspect d'un lac immense.

La perte fut d'autant plus grande que les fermiers n'ayant reconnu d'avance aucun symptôme qui pût causer cet accident, ne s'y étaient nullement préparés. Cependant les naturels, qui l'avaient prévu, avaient averti les fermiers, mais ceux-ci n'avaient voulu tenir aucun compte d'un si important avis. Nul doute que l'inondation n'eût été causée par des pluies abondantes qui avaient tombé dans l'intérieur des montagnes, et qui ne purent trouver d'autre débouché que celui de la rivière dont le lit se trouva subitement grossi d'une manière si extraordinaire.

En avril le bruit courut que les équipages de deux bateaux envoyés pour charger du charbon de terre sur les bords de la rivière Hunter, avaient été taillés

en pièces par les naturels. Le gouverneur envoya à leur recherche Hacking avec sa baleinière bien armée. Celui-ci tomba sur un fort parti de sauvages auxquels il demanda ce qu'étaient devenus les Européens. Les naturels répondirent qu'ils étaient repartis pour Sydney; mais comme il vit entre leurs mains les voiles, les couvertures des hommes, et leurs divers effets, cette réponse ne satisfit point Hacking. Il les menaça de faire feu sur eux s'ils ne disaient pas la vérité sur-le-champ, et les coucha en joue. Les sauvages se moquèrent de lui, et lui signifièrent que s'il ne se retirait pas en laissant le canot et même celui dans lequel il était venu, ils l'allaient percer lui et ses compagnons, et aussitôt ils se mirent à balancer leurs lances d'une manière très-menaçante. Hacking ajusta son arme sur eux et tira la gachette, uniquement pour les effrayer, mais au contraire ils n'en devinrent que plus audacieux et plus turbulens. Jugeant l'attaque inévitable, il chargea son arme avec du plomb à loup, et leur commanda de se retirer; mais leur audace croissant toujours, il tira enfin sur eux et en fit tomber quatre, dont un se releva bientôt en prenant la fuite: comme les trois autres restèrent étendus par terre, ils furent très-probablement blessés à mort. Toute la troupe disparut, laissant Hacking se retirer sans danger.

On n'entendit plus parler des hommes des canots durant quelques jours, ce qui fit craindre qu'ils n'eussent été assassinés; mais ils atteignirent heureusement l'établissement peu de temps après.

Durant l'hiver de cette année, les vols, les meurtres et les crimes de toute espèce devinrent plus fréquens qu'ils n'avaient jamais été; les magistrats eurent recours à des moyens plus fermes que jamais pour en arrêter le cours ; le dérèglement des femmes fixa aussi leur attention.

Au mois de juin la colonie offrait 4,393 acres de terrain semées en blé, et 1,440 en maïs. Certains particuliers possédaient jusqu'à 200 et 290 acres de terre en culture.

En vertu des ordres du gouverneur, le 8 juillet, le lieutenant Flinders repartit sur *le Norfolk* pour explorer avec soin toute l'étendue de côte comprise depuis Port-Jackson jusqu'à la baie Harvey, située par 24° 36' S. Il s'acquitta avec beaucoup de distinction de cette tâche délicate, et rentra le 20 août à Sydney, après avoir fait d'importantes découvertes. Il avait eu pour compagnon dans cette excursion un jeune naturel nommé Boungari, très-intelligent, et qui lui fut fort utile dans ses communications avec les sauvages de la côte.

Plusieurs convicts s'étant échappés à diverses reprises sur les navires qui quittaient Port-Jackson, on fut obligé de visiter avec soin ceux qui mettaient à la voile, et de décréter des punitions sévères contre les officiers ou les marins qui favoriseraient de semblables évasions.

Les terres en culture, à la fin de l'année, montaient à 5,465 acres de blé, 2,302 de maïs, 82 d'orge, et 8 seulement d'avoine.

Le bétail comptait 39 chevaux, 72 jumens, 188 taureaux et bœufs, 512 vaches, 3,189 cochons, 4,781 moutons, et 2,588 chèvres.

Au mois d'août 1800, on apprit à Sydney la mort de Wilson. Depuis qu'il se trouvait dans ce pays, il avait passé la plus grande partie de sa vie dans les bois avec les sauvages. On le soupçonnait fort de leur indiquer les moyens de molester les fermiers avec le plus de succès et le moins de danger possible. Cependant sur la proclamation du gouverneur, il se rendit, et promit de se corriger. Comme il ne pouvait être convaincu que d'un penchant prononcé pour l'oisiveté, on lui pardonna, et on le pourvut même d'un mousquet et de munitions, pour accompagner ceux qui faisaient des excursions dans les bois. Le reste du temps il allait à la chasse des kangarous et des oiseaux. Le premier ménure qu'on vit dans le pays fut tué par lui. C'était sa coutume de vivre de la chair des oiseaux qu'il abattait, puis il en apportait les peaux à l'établissement.

Il avait acquis sur les naturels des bois une telle influence, qu'il leur avait persuadé qu'il avait été lui-même un homme de couleur de leur race; il poussait le mensonge au point de désigner une vieille femme de leur tribu comme sa mère. Cette pauvre vieille fut assez simple et assez crédule pour reconnaître son fils dans ce vaurien. Les naturels qui habitent les bois ne sont certainement pas aussi rusés que ceux qui habitent le rivage; ce qui dépend essentiellement de leur manière de vivre, l'état social in-

fluant beaucoup sur l'exercice et le développement des facultés mentales. Wilson profita de la simplicité des premiers : après s'être donné pour un de leurs compatriotes, et leur avoir inspiré autant de crainte que de respect pour sa supériorité, il se permit de satisfaire ses désirs, en prenant des libertés intimes avec leurs jeunes femmes. Tout dépourvus qu'étaient ces sauvages de raisonnement, Wilson éprouva cependant par une triste expérience qu'ils étaient susceptibles de ressentiment. Car, ayant soumis malgré elle une femme à ses passions, les amis de celle-ci profitèrent d'une circonstance où il ne pouvait se défendre, pour lui percer le corps d'une lance. Il finit ainsi sa carrière, et laissa les naturels dans l'attente de le voir revenir un jour sous la forme d'un autre homme blanc.

Le gouverneur Hunter quitta la Nouvelle-Galles du Sud sur *le Buffalo,* le 28 septembre 1800, emportant avec lui l'estime et les regrets de tous les habitans, pénétrés de reconnaissance pour les sentimens de justice et d'humanité qui l'avaient toujours animé. La direction de la colonie resta entre les mains du lieutenant-gouverneur Gidley King.

Au départ du gouverneur Hunter, on comptait dans la colonie 60 chevaux, 143 jumens, 332 bœufs et taureaux, 712 vaches, 4,017 truies, 2,031 cochons, 4,093 brebis, 725 béliers et 1,455 chèvres; 4,665 acres de terre en blé, 2,930 en maïs et 82 en orge, sans parler de ce qui était cultivé en jardins, patates et autres végétaux.

La quantité de terre en culture se trouva moindre que l'année précédente par suite de la misère des fermiers, provenant autant de leur extrême imprévoyance que du prix excessif des objets en tout genre, et des gages exorbitans qu'ils étaient obligés de payer aux ouvriers.

Du reste le gouverneur Hunter laissa la colonie enrichie d'une quantité d'ouvrages, de monumens et d'édifices publics entrepris et exécutés sous sa direction. Il ne négligea rien de ce qui pouvait tendre à sa prospérité, et sut tirer du travail des convicts le parti le plus avantageux.

On sera sans doute curieux de voir d'un seul coup-d'œil la série des navires des différentes nations qui vinrent mouiller à Port-Jackson depuis l'établissement de la colonie jusqu'au 27 novembre 1800. Ce tableau donnera une idée assez juste de son importance progressive sous le rapport des relations commerciales.

NOMS DES NAVIRES.	DATES DE L'ARRIVÉE.	LIEUX DU DÉPART.	CARGAISON.
Supply, conserve de S. M.	25 janv. 1788	Angleterre.	Convicts.
Syrius, navire de S. M.	26 janvier.	Id.	Id.
Alexander, transport.	Id.	Id.	Id.
Scarborough, id.	Id.	Id.	Id.
Charlotte, id.	Id.	Id.	Id.
Lady Peurhyn, id.	Id.	Id.	Id.
Friendship, id.	Id.	Id.	Id.
Prince of Wales, id.	Id.	Id.	Id.
Fish-Burn, navire d'approvisionnement.	Id.	Id.	Id.
Golden-Grove, id.	Id.	Id.	Provisions.
Borrow-Dale, id.	Id.	Id.	Id.
Syrius, navire de S. M.	6 mai 1789.	Cap de Bonne-Espérance.	Id.
Lady Juliana, transport.	3 juin 1790.	Angleterre.	Convicts.
Justinian, navire d'approvisionnement.	20 juin.	Id.	Provisions.
Surprise, transport.	26 juin.	Id.	Convicts.
Neptune, id.	28 juin.	Id.	Id.
Scarborough, id.	Id.	Id.	Id.
Supply, navire de S. M.	19 septembre.	Batavia.	Provisions.
Waksamheid, nav. d'approvisionnement hollandais.	17 décembre.	Id.	Id.
Mary-Ann, transport.	19 juillet 1791	Angleterre.	Convicts.
Matilda, id.	1er août.	Id.	Id.
Atlantic, id.	20 août.	Id.	Id.
Salamander, id.	21 août.	Id.	Id.
William and Ann, id.	28 août.	Id.	Id.
Gorgon, navire de S. M.	21 septembre.	Id.	Vivres et munitions.
Active, transport.	26 septembre.	Id.	Convicts.
Queen, id.	Id.	Irlande.	Id.
Albemarle, id.	13 octobre.	Angleterre.	Id.
Britannia, id.	14 octobre.	Id.	Id.
Admiral Barrington, id.	16 octobre.	Id.	Id.
Pitt, id.	14 févr. 1792.	Id.	Id.
Atlantic, navire d'approvisionnement.	20 juin.	Bengale.	Provisions.
Britannia, id.	26 juillet.	Angleterre.	Id.
Royal Admiral, nav. d'approvisionnement.	7 octobre.	Id.	Convicts.

NOMS DES NAVIRES.	DATES DE L'ARRIVÉE.	LIEUX DU DÉPART.	CARGAISON.
Philadelphia, brick américain.	1er novembre.	Philadelphie.	Spéculation commerciale.
Kitty, transport.	18 novembre.	Angleterre.	Convicts.
Hope, américain.	Décembre.	Rhode-Island.	Spéculation.
Chesterfield, baleinier.	Id.	Cap de Bonne-Espérance.	Pour réparations.
Bellona, transport.	15 janv. 1793	Angleterre.	Convicts.
Hormuzear, shaw.	24 février.	Id.	Spéculation.
Descubierta, espagnol.	12 mars.	Manille.	Pour rafraîchissemens.
Atrevida, id.	Id.	Id.	Id.
Dædalus, navire d'approvisionnement.	20 avril.	Côte N. O. d'Amérique.	Provisions.
Britannia, id.	Juin.	Cap de Bonne-Espérance.	Bétail et provisions.
Boddington, transport.	7 août.	Irlande.	Convicts.
Sugar-Cane, id.	17 septembre.	Id.	Id.
Fairy, américain.	29 octobre.	Boston.	Pour rafraîchissemens.
William, navire d'approvisionnement.	20 mars 1794.	Angleterre.	Provisions.
Arthur.	10 mars.	Bengale.	Spéculation.
Dædalus, navire d'approvisionnement.	3 avril.	Côte N. O. d'Amérique.	Provisions.
Indispensable, id.	14 mai.	Angleterre.	Id.
Britannia, id.	3 juin.	Batavia.	Id.
Speedy, id.	8 juin.	Angleterre.	Id.
Halcyon, américain.	14 juin.	Rhode-Island.	Spéculation.
Hope, id.	5 juillet.	Id.	Id.
Fancy, navire d'approvisionnement.	9 juillet.	Bombay.	Provisions.
Resolution, id.	10 septembre.	Angleterre.	Id.
Salamander, id.	11 septembre.	Id.	Id.
Mercury, américain.	17 octobre.	Rhode-Island.	Id.
Surprise, transport.	25 octobre.	Angleterre.	Convicts.
Experiment.	24 décembre.	Bengale.	Spéculation.
Britannia.	4 mars 1795.	Cap de Bonne-Espérance.	Provis. pour les officiers.
Endeavour, navire d'approvisionnement.	31 mai.	Bombay.	Bétail.
Providence, navire de S. M.	26 août.	Angleterre.	»

NOMS DES NAVIRES.	DATES DE L'ARRIVÉE.	LIEUX DU DÉPART.	CARGAISON.
Reliance, navire de S. M.	7 septembre.	Angleterre.	Munitions.
Supply, id.	Id.	Id.	Id.
Young William, navire d'approvisionnement.	4 octobre.	Id.	Id.
Sovereign.	5 novembre.	Id.	Id.
Arthur.	1er janv. 1796	Bengale.	Spéculation.
Ceres, navire d'approvisionnement.	23 janvier.	Angleterre.	Provisions.
Experiment.	24 janvier.	Bengale.	Spéculation.
Otter, américain.	Id.	Boston.	Pour rafraîchissemens.
Marq. Cornwallis, transport.	11 février.	Irlande.	Convicts.
Abigail, américain.	Février.	Rhode-Island.	Spéculation.
Assistance.	17 mars.	Dusky-Bay.	»
Susan, américain.	19 avril.	Rhode-Island.	Spéculation.
Indispensable, transport.	30 avril.	Angleterre.	Convicts.
Britannia, navire d'approvisionnement.	11 mai.	Calcutta.	Provisions.
Grand-Turk, américain.	23 août.	Boston.	Spéculation.
Prince of Wales, navire d'approvisionnement.	2 novembre.	Angleterre.	Id.
Sylph.	17 novembre.	Id.	Id.
Mercury, américain.	11 janv. 1797	Manille.	Pour réparations.
Supply, navire de S. M.	16 mai.	Cap de Bonne-Espérance.	Bétail.
Britannia, transport.	27 mai.	Irlande.	Provisions.
Ganges, id.	2 juin.	Id.	Id.
Reliance, navire de S. M.	26 juin.	Cap de Bonne-Espérance.	Bétail.
Deptford.	20 septembre.	Madras.	Spéculation.
Nautilus.	14 mai 1798.	Otahiti.	Missionnaires.
Barwell, transport.	18 mai.	Angleterre.	Convicts.
Hunter.	10 juin.	Bengale.	Spéculation.
Cornwall, baleinier.	2 juillet.	Cap de Bonne-Espérance.	Pour réparations.
Eliza, id.	4 juillet.	Id.	Id.
Argo, schooner américain.	7 juillet.	Maurice.	Spéculation.
Sally, baleinier.	8 juillet.	Cap de Bonne-Espérance.	Pour réparations.

NOMS DES NAVIRES.	DATES DE L'ARRIVÉE.	LIEUX DU DÉPART.	CARGAISON.
Britannia, transport.	18 juillet.	Angleterre.	Convicts.
Pomona, baleinier.	20 août.	Cap de Bonne-Espérance.	Pour réparations.
Sémiramis, américain.	Id.	Id.	Id.
Diana.	1er octobre.	Rhode-Island.	Id.
Marq. Cornwallis, navire d'approvisionnement.	27 octobre.	Cap de Bonne-Espérance.	Bétail.
Indispensable, baleinier.	Id.	Id.	Pour réparations.
Rebecca, américain.	5 mars 1799.	Id.	Spéculation.
Nostra Senora de Bethleem, prise.	24 avril.	Cape-Blanco.	Divers articles.
Buffalo, navire de S. M.	26 avril.	Cap de Bonne-Espérance.	Bétail.
Albion, navire d'approvisionnement.	29 juin.	Angleterre.	Provisions.
Hillsborough, transport.	26 juillet.	Id.	Convicts.
Resource, américain.	6 septembre.	Rhode-Island.	Pour réparations.
Walker, navire d'approvisionnement.	3 novembre.	Angleterre.	Provisions.
Plumier, prise.	2 décembre.	Cap Corientes.	Divers articles.
Thynne.	11 févr. 1800.	Bengale.	Spéculation.
Betsey, baleinier.	13 février.	Amérique.	Pour réparations.
Friendship, transport.	15 février.	Angleterre.	Convicts.
Speedy, id.	Id.	Cap de Bonne-Espérance.	Bétail.
Bell Savage, américain.	7 juin.	Rhode-Island.	Pour réparations.
Porpoise, navire de S. M.	7 novembre.	Angleterre.	Convicts et provisions.
Royal Admiral.	22 novembre.	Id.	Id.

Au départ du gouverneur Hunter, deux navires se trouvaient sur les chantiers ; le premier de 150 à 160 tonneaux, pour le service de Sydney à Norfolk, l'autre,

qui devait porter le nom de Cumberland, de 27 tonneaux, destiné à être gréé et armé en goëlette, pour la poursuite des déserteurs qui avaient coutume d'enlever les embarcations pour s'enfuir.

On s'assura que la construction de ce navire avait coûté la somme de 3,954 liv. sterl., dont la majeure partie fournie par les cotisations publiques.

Pour réprimer la fureur des spéculations mercantiles sur les esprits, le gouverneur renvoya trois navires du Bengale, chargés de 54,000 gallons d'esprits et de vin, sans leur permettre de les décharger.

La quantité de billon attendue d'Angleterre étant arrivée, le gouverneur prit les mesures nécessaires pour assurer la circulation des diverses monnaies en leur fixant à chacune une valeur légale, et prohibant l'exportation aussi bien que l'importation de toute somme en monnaie de cuivre au-dessus de cinq liv. sterl.

Au commencement de l'année 1801, les provisions salées des magasins publics se trouvèrent encore tellement réduites, que le gouverneur, dans la crainte d'une nouvelle disette, envoya un navire à Taïti, sous le commandement du lieutenant Scott, pour y acheter et y saler des cochons. Il portait des lettres du gouverneur à Pomare, roi de cette île, afin de l'engager à favoriser M. Scott dans sa mission, et à protéger les missionnaires. Mais les présens dont il était pourvu produisirent bien plus d'effet que les lettres sur ce prince sauvage.

Dans la crainte des événemens, le gouverneur fit

passer l'ordre à Norfolk d'expédier à Sydney toutes les salaisons dont on pourrait disposer, et prit des engagemens avec un marchand de l'Inde pour en recevoir une cargaison complète de bétail et de riz.

Au mois de juin, les animaux vivans de l'établissement montaient à 4,766 cochons, 1,259 chèvres, 6,269 brebis, 362 bêtes à corne, et 211 chevaux.

La population, le 30 du même mois, se composait de 6,508 personnes, dont 961 à Norfolk. Les terres cultivées offraient 5,324 acres en blé, et 3,864 en maïs.

Le brick *Lady-Nelson*, commandé par le lieutenant Grant, arriva sans accident en décembre 1801. Ce fut lui qui passa le premier par le détroit de Bass, en atterrissant par 38° latitude S., 4° plus à l'O. que n'étaient allés MM. Flinders et Bass sur *le Norfolk*. Il visita aussi le port Western, où il trouva un excellent mouillage.

L'expérience de plusieurs années prouva que la colonie ne pouvait acquérir une certaine prospérité que par l'envoi de colons instruits, industrieux et respectables. Ceux qui formèrent d'abord le noyau de cette partie de la population, au nombre de 87 individus, avaient été des convicts émancipés, des marins ou des soldats, classe d'hommes pour la plupart trop adonnés à l'ivrognerie pour triompher d'une habitude si funeste à la nouvelle condition qu'ils avaient embrassée. Heureusement on se vit obligé de les transporter de nouveau en d'autres lieux, eu égard à leur incorrigible conduite. A dater de l'année 1802, la

classe des colons de New-South-Wales acquit de jour en jour des droits à la considération publique, car elle se recruta principalement de citoyens honnêtes du royaume, auxquels on facilita les moyens d'aller s'établir dans la colonie avec leurs familles. En effet, depuis cette époque, aucun navire ne parut à Sydney sans y amener des passagers, et l'on peut juger combien ses progrès furent désormais rapides, quand on saura qu'elle était assidument visitée par des navires venant du cap de Bonne-Espérance, de Batavia, du Bengale, de Bombay, des côtes occidentales d'Amérique, de la Chine, etc., etc.

Par suite de ce nouveau système, la colonie commençait à offrir un coup-d'œil plus intéressant, et les crimes y étaient devenus moins fréquens, quand les vaisseaux de l'expédition de Baudin vinrent mouiller à Port-Jackson en juin 1802. Chacun a lu avec intérêt le tableau séduisant que traça le naturaliste Péron de cette colonie naissante, et des espérances que devaient faire naître à son avis des progrès si surprenans. Sans doute, comme en tant d'autres occasions, cédant aux illusions d'une imagination trop vive, sa plume éloquente fit un éloge outré de cet établissement, de ses avantages, et surtout de la réforme admirable, et des sentimens vertueux qui devaient animer les malheureux transportés dans ces climats lointains. L'exposé rapide que nous venons de présenter de la fondation et de l'histoire de cette colonie dans son enfance, fait voir ce qu'on doit rabattre des pompeuses descriptions de cet écrivain. Notre récit est extrait des

relations détaillées d'Anglais déjà plutôt disposés à applaudir aux opérations de leur gouvernement qu'à les déprécier, et nous avons glissé rapidement sur l'énumération des crimes et des forfaits qui viennent se reproduire dans chacune de leurs pages. Toutefois nous conviendrons volontiers que cet établissement a fait beaucoup d'honneur à l'Angleterre sous tous les rapports. Surtout on ne saurait trop admirer la patience, le courage et le noble dévouement du gouverneur et des officiers, qui les premiers furent chargés d'une tâche si pénible, et surent néanmoins s'en acquitter d'une manière si distinguée. Malgré les privations auxquelles ils se virent réduits, les dégoûts qu'ils avaient à essuyer dans leurs rapports journaliers avec une classe d'hommes si méprisable, et même malgré l'abandon dans lequel leur mère-patrie sembla les laisser languir si long-temps, leur énergie et leur amour pour le bien public et la gloire nationale les firent triompher de tous les obstacles, et imprimèrent dès-lors à la colonie cette heureuse impulsion qui ne devait pas tarder à la rendre digne des applaudissemens de l'Europe. Je dirai plus, quoiqu'il m'en coûte de faire un pareil aveu, oui, je dirai que, malgré tous les reproches qu'on peut lui adresser sous d'autres rapports, la nation anglaise, dans l'état actuel des choses, est probablement la seule aujourd'hui au monde capable de produire de semblables caractères; du reste elle est aussi probablement la seule capable de les récompenser dignement!....

Les Français furent reçus à Sydney de la manière

la plus obligeante. On pourvut à tous leurs besoins avec la plus grande libéralité, et toutes les personnes distinguées de la colonie se hâtèrent de les assister dans leurs travaux et dans leurs recherches, avec un zèle, un empressement, qui ne pouvaient manquer d'inspirer à leurs hôtes la plus vive reconnaissance. Cette conduite généreuse et la satisfaction que ceux-ci durent éprouver d'un semblable accueil, après la navigation triste et pénible qu'ils venaient d'accomplir, durent influencer d'une manière puissante leur disposition à voir et à juger la scène qui les environnait. Il n'est donc pas étonnant qu'ils se soient plu à nous la représenter dans leurs rapports et leurs descriptions sous le coup-d'œil le plus favorable.

Quoi qu'il en soit, le recensement que cite Péron, et qui eut lieu, dit-il, en 1802, nous représente la Nouvelle-Galles du Sud comme peuplée de 13,195 individus, savoir : 370 personnes libres, 3,170 émancipés, 5,772 convicts, 2,063 enfans nés dans la colonie, 840 soldats du régiment de New-South-Wales, outre 980 personnes sur l'île Norfolk.

Dès le 6 mars 1803, une feuille hebdomadaire commença à paraître à Sydney, avec l'autorisation du gouverneur King, sous le titre de *Sydney Gazette and New-South-Wales Advertiser*. Cette feuille, d'abord très-bornée et qui ne paraissait qu'une fois par semaine, s'accrut peu à peu au format grand in-folio, avec six colonnes à la page, et paraissait, en 1826, trois fois par semaine.

La ville d'Hobart-Town fut fondée à la fin de 1803, et celle de Port-Dalrymple en 1804.

Le gouverneur Gidley King donna sa démission le 13 août 1806 ; il eut pour successeur le capitaine Bligh, déjà célèbre par la révolte de son équipage sur le navire *le Bounty,* et la navigation hasardeuse qui en avait été la suite.

Ce marin farouche se porta sur ce nouveau théâtre à de nouveaux excès, et ne justifia que trop par sa conduite la triste extrémité où s'étaient portés Christiern et ses compagnons. Enfin il réussit si complètement à s'attirer l'exécration publique, que pour arrêter le cours de ses fureurs, le lieutenant-colonel Georges Johnstone, commandant le régiment de New-South-Wales, de concert avec la plupart des gens de considération, fut obligé de le faire arrêter. Il fut traduit devant une cour martiale, et condamné à être suspendu de ses fonctions, comme indigne de les remplir ; le colonel Johnstone en fut chargé par intérim.

Malgré les torts de Bligh, on sent bien que le ministère anglais ne put souffrir une pareille infraction à son autorité ; il ne pouvait manquer de se trouver offensé dans la personne de son représentant, tout indigne qu'il était de sa confiance. Aussi le colonel Johnstone et tous ceux qui avaient participé à la suspension du gouverneur Bligh, encoururent la disgrâce du gouvernement, et furent punis proportionnellement à la part qu'ils avaient prise à cet acte de vigueur.

Les affaires de la colonie furent ensuite successivement administrées par le lieutenant-colonel Joseph Foveaux et le colonel William Paterson, tous deux du régiment de New-South-Wales, qui devint ensuite le 102e.

Enfin le 28 décembre 1809, le colonel Lachlan Macquarie arriva dans la colonie avec le 73e régiment, et entra en charge le 1er janvier 1810.

A cette époque la colonie s'était déjà considérablement accrue; on y comptait près de 15,000 habitans, dont 4,277 seulement étaient nourris en tout ou partie aux dépens du gouvernement. La terre cultivée montait à 21,000 acres, et 74,000 étaient employées en pâturages. Le bétail se composait de 524 chevaux, 593 jumens, 193 taureaux, 6,351 vaches, 4,782 bœufs, 33,818 brebis, 1,732 chèvres et 8,992 cochons. Depuis quelques années, quand les inondations du Hawkesbury ne détruisaient point les récoltes, elles suffisaient à la consommation générale.

De tous les hommes, Macquarie était peut-être le plus capable de diriger un pareil établissement. Doué d'un caractère affable et populaire, exempt de passions et de préjugés, surtout profondément pénétré du désir de faire le bonheur de ceux qu'il était appelé à gouverner, il s'occupa sans relâche des moyens de réussir. Peu après son arrivée à l'autorité suprême, la colonie reçut de grands embellissemens. La ville de Sydney fut distribuée sur un nouveau plan, et coupée par des rues régulières. On

fonda cinq nouvelles villes sur les bords de l'Hawkesbury et de George-River, sous les noms de Windsor, Richmond, Wilberforce, Pitt et Castlereagh. Les routes de Sydney à Paramatta et au-delà, jusqu'alors à peine praticables, furent réparées et munies de ponts sur les criques et les torrens. Grâces aux soins du gouverneur, de nombreux troupeaux de bétail et de vastes magasins remplis de grains éloignèrent désormais toute appréhension de disette.

On vit paraître en 1811 le premier almanach de *New-South-Wales;* outre d'autres détails curieux touchant la colonie, il offrit chaque année la liste des établissemens et des fonctionnaires civils et militaires.

Après tant de tentatives inutiles, en 1814 on réussit à traverser ces fameuses montagnes Bleues, que l'on croyait un obstacle insurmontable pour pénétrer vers l'intérieur de l'Australie, et l'on découvre les plaines immenses qui occupent les régions situées plus à l'ouest. L'année suivante un dépôt militaire est établi, sur les bords de la rivière Macquarie, sous le nom de Bathurst; et, en 1817, on y fonde une ville qui porte le même nom. Quoique éloignée de Sydney de cent trente-six milles, les communications sont facilitées par des routes praticables, et qui permettent même aux plus pesans attelages de transporter les produits de l'intérieur sur les bords de la mer.

Les lecteurs pourront se faire une idée de l'accroissement rapide que prit la colonie sous l'administration de Macquarie, quand ils apprendront qu'au 19 no-

vembre 1817, la population totale de la Nouvelle-Galles du Sud et de ses diverses dépendances ne montait pas à moins de 20,328 ames, qui se trouvaient ainsi réparties :

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, 16,664, dont 610 soldats et 6,297 convicts, le reste en population libre.

Dans la terre de Van-Diémen, 3,114, dont 2,554 dans le Derwent, et 560 à Port-Dalrymple. Dans ce nombre on comprend 200 soldats, et on estime le reste des hommes libres à 2,118.

A New-Castle, à soixante milles au nord de Port-Jakson, 550, dont 70 environ seulement sont libres.

Le gouverneur Macquarie ne se contenta pas d'enrichir la colonie d'ouvrages utiles; il porta aussi toute son attention vers la morale publique, et chercha tous les moyens de l'améliorer. Jusqu'alors les convicts émancipés, quoique rendus à la condition d'hommes libres, étaient restés généralement courbés sous le poids de l'opinion publique. Ils vivaient séquestrés de la société des personnes d'origine libre; ils étaient exclus des fonctions publiques, et leurs droits civils par le fait se bornaient à peu près à être admis à procéder devant les cours civiles.

Cet état de choses tenait essentiellement à l'origine même de la colonie, et aux élémens dont sa population s'était successivement composée. Ainsi qu'on l'a vu, durant les quinze premières années, les grandes propriétés et la majeure partie des intérêts commerciaux se trouvèrent concentrés entre les mains d'un

petit nombre d'individus qui, sauf quelques exceptions, exerçaient des fonctions civiles et militaires, ou les avaient primitivement remplies. Ils ne tardèrent pas à former une sorte d'aristocratie, dont les efforts tendirent de suite à envahir tout le pouvoir et à dominer la colonie entière. Jouant sous les premiers gouverneurs le rôle de la haute noblesse dans une monarchie, ils se regardèrent comme leurs conseillers naturels, et exercèrent la plus grande influence sur leurs délibérations. Aux yeux de ces colons la classe entière des émancipistes (je désignerai ainsi ceux des convicts qui recouvrent leur liberté par pardon ou pour avoir rempli leur temps) ne méritait aucune considération, et leur orgueil n'eût pu supporter l'idée de les voir un seul instant rétablis sur le même parallèle que les hommes libres.

Vainement on eût pu alléguer les exemples très-rares de quelques particuliers, qui, après avoir été convicts, étaient néanmoins parvenus à une certaine aisance et à un état indépendant. Leur succès, dans ces cas mêmes, ne pouvait s'attribuer qu'au patronage et à la protection que leur avaient accordée quelques-uns des membres de cette sorte de junte aristocratique, dont ils avaient été les agens dans leurs affaires de négoce; car ces nobles de nouvelle date auraient cru déroger à leur dignité en tenant boutique et vendant publiquement.

Ainsi se trouvaient anéanties de fond en comble les vues philantropiques des hommes qui avaient fondé cet établissement. En effet, ils avaient espéré que sur

le nombre des malheureux qui seraient condamnés à y subir le juste châtiment de leurs fautes, on en trouverait qui, susceptibles encore de quelques sentimens d'honneur, pourraient revenir à une meilleure conduite, et par conséquent recouvrer dans leur nouvelle patrie les droits qu'ils avaient perdus dans l'ancienne. Les fondateurs avaient considéré cette terre comme un asile pour le repentir, où le coupable, purifié de ses fautes, pourrait un jour redevenir un membre utile de la société dont il allait faire partie. Mais l'imprudent orgueil des colons d'origine libre s'attachait au contraire à les frapper d'un éternel sceau de réprobation!.... En vain de longues années d'une bonne conduite et d'une honnête industrie semblaient mériter à un infortuné, jadis atteint par les lois, un juste retour à l'estime de ses semblables; le terrible titre de convict lui restait à jamais imposé, et sa malheureuse postérité semblait enveloppée dans la même proscription que lui; car ces fiers patriciens accordaient presque autant de mépris aux enfans des émancipistes qu'aux émancipistes eux-mêmes. La conséquence naturelle d'une telle injustice était que cette classe, ainsi dégradée dans l'opinion publique, et ne voyant aucun terme à sa honte, finissait peu à peu par s'y accoutumer, et ne tentait plus aucun effort pour recouvrer un rang dont elle était à jamais déchue. Ainsi l'on voit aux lieux où ils sont persécutés, les juifs justifier volontairement la réputation qu'on leur donne; les parias de l'Inde vivre contens dans l'état d'abjection où les tiennent les autres castes; et partout où l'homme

est esclave, on le voit adopter promptement tous les vices de sa triste condition. Il résultait encore de cette proscription qu'un germe éternel de haines et de discordes allait s'établir dans la nouvelle colonie, et ne pourrait manquer de lui devenir un jour funeste, dès que les émancipistes ou leurs enfans se trouveraient assez puissans pour se venger des mépris dont ils étaient l'objet.

Pour prévenir d'aussi tristes suites, le sage Macquarie s'opposa de tout son pouvoir à l'ambition de la faction dominante. Il réprima constamment les prétentions de ses membres durant tout le cours de son administration. Pour parvenir plus sûrement à son but, il défendit aux militaires d'occuper aucune propriété territoriale ou de se mêler d'affaires de commerce; il éleva à la dignité de magistrats plusieurs personnes de mérite, bien qu'elles fussent sorties de la classe des convicts; en outre il ouvrit tous les ports de la colonie à l'importation libre de toute espèce de marchandises et sans aucune restriction. Le sage administrateur alla plus loin; il admit à sa table quelques-uns des émancipistes dont la belle conduite et les services lui avaient paru dignes de cette marque d'estime. Il espérait, en donnant un pareil exemple, encourager d'une part le repentir de ceux que la loi avait dû frapper, sans détruire dans leur cœur tous sentimens de vertu, et de l'autre amener à des dispositions plus indulgentes, des hommes qui, trop fiers d'une origine sans tache, se croyaient exclusivement appelés aux faveurs du gouvernement.

Quoique rien ne fût plus raisonnable et plus humain que les vues du gouverneur Macquarie, tous ses efforts pour rapprocher les deux classes qui composaient la population libre de New-South-Wales n'eurent point de succès ; les colons d'origine libre se trouvèrent à la fois blessés dans leurs intérêts particuliers et dans leur vanité. L'admission des émancipistes à la protection du gouvernement et aux fonctions de la magistrature, leur enlevait le monopole de la fortune et du pouvoir, objet le plus cher de leurs désirs. Loin de vouloir se prêter à aucun rapprochement avec leurs nouveaux concitoyens, leur éloignement prit encore un caractère plus marqué, et ils s'en firent publiquement honneur. Quelques-uns poussèrent même l'oubli des convenances envers leur chef suprême, au point de se refuser à ses invitations, pour ne pas se trouver à la même table que des personnes qu'il avait jugées dignes d'y paraître.

Ils ne s'en tinrent pas là ; pour se débarrasser d'un chef dont ils ne pouvaient plus attendre que le renversement de leurs projets, ils le dénoncèrent au ministère, et, dénaturant la pureté de ses intentions, ils prêtèrent à ses actions des motifs honteux. Long-temps son intégrité reconnue et son zèle infatigable dans l'exercice de ses fonctions répondirent suffisamment aux inculpations de ses ennemis.

Cependant le cabinet de Londres fut ébranlé par des plaintes si souvent réitérées. Il se crut obligé d'en approfondir la source. Un commissaire du roi, nommé Bigg, fut envoyé en 1819 pour examiner en

détail la situation de la colonie et la conduite du gouverneur. Durant deux années environ qu'il passa en ce pays, il ne s'acquitta que trop scrupuleusement de sa mission. Il s'enquit minutieusement de toutes les moindres particularités; il remonta à la source de toutes les fortunes un peu remarquables, et on lui a reproché d'avoir souvent prêté une oreille complaisante à ceux qui étaient connus pour être les ennemis déclarés du gouverneur.

Ce fut vers ce temps que *l'Uranie* passa à Port-Jackson, où elle séjourna du 18 novembre au 25 décembre. Durant ce long intervalle, et depuis son retour, M. de Freycinet a pu se procurer d'immenses matériaux sur l'état de la colonie à cette époque. Aussi je me contenterai de dire ici qu'il y fut reçu avec une distinction et une générosité remarquables. Le général Macquarie s'empressa de prévenir ses moindres désirs, et procura aux naturalistes de l'expédition les moyens d'exécuter agréablement et utilement une excursion jusqu'à Bathurst. MM. Quoy et Gaudichaud furent les premiers Français qui passèrent les montagnes Bleues.

Outre les dégoûts qu'avaient dû nécessairement causer au gouverneur Macquarie les cabales de ses ennemis et la présence du commissaire, qu'il ne pouvait guère considérer que comme un espion du gouvernement, il eut à lutter contre un obstacle plus puissant, et qui tenait encore au point de vue sous lequel la mère-patrie s'obstinait à considérer la colonie.

A mesure que le nombre des déportés et la po-

pulation avaient augmenté, la dépense annuelle avait dû s'accroître proportionnellement. Ainsi, en y comprenant les frais de transport des convicts, de 1788 à 1797 elle avait été de 1,037,230 liv. st., environ 86,435 liv. par an; de 1798 à 1811, elle avait été de 1,634,926 liv., ou 116,709 liv. par an; de 1812 à 1815, elle avait été de 793,827 liv., ou 198,456 liv. par an; en 1816, de 193,775 liv.; en 1817, de 229,152 liv. Cet accroissement progressif devait s'attribuer en partie au nombre plus grand des condamnés, mais surtout à l'augmentation continuelle de la dépense intérieure.

Sans doute, avec les progrès qu'avait faits la colonie, ses ressources eussent dû suffire à la partie de la dépense indépendante des condamnés, et c'est ce qui fût arrivé, si des lois salutaires l'eussent régie. Mais elle gémissait au contraire sous des restrictions sans nombre qui s'opposaient au développement de ses forces. Ainsi la prohibition établie sur la distillation des grains pour les convertir en esprits, décourageait l'agriculteur qui ne savait où placer l'excédant de ses récoltes sur sa consommation habituelle et ce qui suffisait à l'approvisionnement des magasins publics. D'énormes droits, assis sur la plupart des objets d'exportation, comme bois, lin de la Nouvelle-Zélande, charbon de terre, huile de baleine, spermacéti, etc., paralysaient tous les efforts du commerce. Enfin la navigation se trouvait à peu près anéantie par les priviléges de la Compagnie des Indes, qui s'étendaient presque sur tous les points où les marins

de la Nouvelle-Galles du Sud eussent pu conduire leurs navires.

Aussi voit-on la dépense réelle, occasionée par la colonie à la mère-patrie, suivre la progression suivante : en 1812, 176,781 liv. st.; en 1813, 235,597 liv.; en 1814, 231,362 liv., et en 1815, 150,087 liv. Le ministère effrayé recommanda au gouverneur l'économie la plus sévère. Celui-ci ne vit d'autre moyen de diminuer les charges de l'État qu'en devenant plus prodigue des billets de liberté, pour réduire le nombre des individus qu'il fallait entretenir aux dépens des magasins publics. C'est ainsi qu'il réussit à diminuer le chiffre des années suivantes, malgré l'arrivée continuelle de nouveaux condamnés. Mais ces mesures entraînèrent de graves inconvéniens. Un grand nombre de ceux qui furent ainsi rendus à la liberté avaient été éprouvés trop peu de temps pour que leur réforme fût sincère; ils devinrent des membres fort dangereux de la colonie, et leur émancipation prématurée donna lieu à de fréquens excès. La police se vit obligée de redoubler de vigilance; malgré ses soins, les vols devinrent si fréquens, qu'un ordre émané du gouvernement conseilla aux particuliers, ainsi qu'aux hommes chargés de conduire des voitures, de ne voyager que de jour.

Ces diverses contrariétés firent désirer au général Macquarie de voir arriver le terme de sa longue administration, et ce fut sans peine qu'il en quitta les rênes le 1er décembre 1821, pour retourner dans sa patrie. Tous les honnêtes gens et tous ceux qui s'in-

téressaient sérieusement au bonheur de la colonie, le virent s'éloigner avec le plus grand regret ; les grands travaux, les établissemens utiles, en un mot tout ce que la colonie possède de remarquable, a été entrepris sous ses auspices et rappelle son souvenir. Aujourd'hui le nom de Macquarie dans la bouche des publicistes de la Nouvelle-Galles du Sud, est prononcé comme l'équivalent de toutes les idées de bonté, de probité et de désintéressement.

Quels progrès avait dû faire la colonie sous ce gouverneur, malgré les vices des lois qui la régissaient, puisqu'au rapport même du commissaire Bigg, en 1820, elle n'offrait pas moins de 9,000 acres de terre cultivées en blé seulement, plus de 30,000 bêtes à corne et 200,000 brebis !

Sir Thomas Brisbane, major-général dans l'armée de terre, succéda immédiatement à Macquarie. C'était un homme d'un caractère doux, honnête et distingué par ses connaissances en astronomie. Mais autant Macquarie s'était montré populaire et accessible à toutes les classes de la société, autant le général Brisbane vécut retiré et peu communicatif. Effrayé par les fruits qu'avait retirés son prédécesseur de ses tentatives, il ne se permit jamais d'accorder aucune sorte de faveur publique aux émancipés : sous son gouvernement, ils ne reparurent plus à la table de l'hôtel. Mais les chefs du parti libre y gagnèrent peu de chose : naturellement juste et impartial, M. Brisbane ne leur accorda aucune sorte d'influence, et se contenta de faire exécuter les nouvelles instructions qu'il avait reçues

à son départ de Londres, sans prêter l'oreille à aucune sorte de réclamations. Malheureusement ces instructions étaient basées sur l'économie la plus rigoureuse. Nonobstant quelques améliorations qui eurent lieu, telles que l'établissement d'un secrétaire colonial et autres autorités nécessaires au bon ordre, d'une magistrature plus libérale, et la suppression de quelques droits onéreux; les réductions qu'il fallut opérer sur diverses branches de l'administration portèrent un coup fatal à une foule d'intérêts. La plupart des grands projets entrepris sous le gouverneur précédent furent suspendus, et l'on ne put entretenir les édifices qui avaient été terminés.

Le major Goulburn, secrétaire colonial, fonctionnaire sévère et flegmatique, fut chargé de l'exécution des nouvelles mesures pécuniaires, dont il recueillit tout l'odieux.

C'est au milieu de cet état de choses que *la Coquille* parut à Port-Jackson, au commencement de 1824, et y passa deux mois au mouillage. Malgré la gêne où se trouvaient les habitans, les Français furent reçus avec la même politesse que de coutume. Sur le désir que je lui témoignai, le gouverneur Brisbane s'empressa de me faciliter les moyens de traverser les montagnes Bleues, et de m'avancer jusqu'à dix milles au-delà de Bathurst. J'y trouvai l'hospitalité chez le major Morrisset, commandant la station, et je pus contempler les changemens étonnans qu'avait opérés l'agriculture en quelques années dans ces solitudes naguère inconnues aux Européens.

Au moment où nous quittions la colonie, on parlait beaucoup de la création d'un conseil colonial, composé des principaux habitans du pays, et qui devait remplir, à certains égards, les attributions du pouvoir législatif.

En effet, peu après notre départ, par un acte du Parlement, en date du 19 juillet 1823, qui devait avoir force de loi dans la colonie jusqu'au 1er juillet 1827, l'autorité arbitraire qu'avaient exercée les gouverneurs jusqu'à cette époque, ne tarda pas à être considérablement modifiée par divers articles dont nous ne rapporterons ici que la substance.

« Un conseil législatif était créé pour la colonie, composé de cinq membres au moins, et de sept au plus, nommés par le gouverneur ou son suppléant, et ratifiés par le roi.

» De concert avec le conseil ou avec la majorité de ses membres, le gouverneur avait le droit de faire des lois et des ordonnances pour la paix, la sûreté et le bon ordre de la colonie, pourvu qu'elles ne fussent point contraires aux ordres ou lettres-patentes du roi en son conseil, ni aux lois de l'Angleterre.

» Le gouverneur avait seul l'initiative de ces lois et ordonnances; mais pour garantir leur conformité avec les ordres passés dans le conseil et les lois d'Angleterre, aucunes d'elles ne pouvaient être proposées par le gouverneur à l'avis du conseil, à moins qu'une copie n'en eût d'abord été soumise au grand-juge de la Cour suprême de la Nouvelle-Galles du Sud, et que celui-ci

n'eût transmis au gouverneur un certificat signé de sa main, constatant que la loi proposée n'était point en opposition avec celles de l'Angleterre.

» S'il arrivait que la majorité, ou même la totalité des membres du conseil rejetassent la loi soumise à leur approbation, et que cependant le gouverneur jugeât qu'elle était essentielle à la paix et à la sûreté de la colonie, il pouvait passer outre, et ladite loi devait avoir son effet jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté fût connu.

» Par le même acte, se trouvait aussi établie une cour suprême, sous le titre de *Cour suprême de la Nouvelle-Galles du Sud*, qui devait être tenue pour le moment par le grand-juge seul; mais la couronne se réservait le droit de lui associer deux juges avec des salaires raisonnables, pour leur tenir lieu, ainsi qu'au grand-juge, de tous droits et émolumens quelconques. Cette cour, dans toute l'étendue de la Nouvelle-Galles du Sud et des îles qui en dépendent, réunissait toutes les attributions des tribunaux du royaume, désignés sous les titres de Bancs du Roi, Cours ordinaires, Échiquier et Chancellerie. Elle avait aussi une juridiction ecclésiastique.

» La couronne se réservait le droit, de l'avis de son conseil privé, d'introduire, en quelque temps que ce fût, le jugement par jury dans telles parties de la Nouvelle-Galles du Sud, dans tels cas et sous telles modifications qu'il lui plairait de spécifier.

» Enfin une nouvelle Cour était établie sous le nom de *general quarter sessions of peace*, investie des

mêmes pouvoirs que les *general quarter sessions* en Angleterre; savoir de prendre connaissance de tous les crimes et délits qui n'entraînent pas la peine de mort, tant sur le territoire de la Nouvelle-Galles du Sud, que sur les vaisseaux mouillés dans ses ports ou destinés pour ce pays, et de les punir par des extensions des peines primitives ou par des travaux forcés dont la durée n'excède pas trois années. Elle devait aussi prendre connaissance de toutes les plaintes pour fait d'ivresse, désobéissance, désertion, insubordination ou en général toute conduite désordonnée, et punir les coupables par le fouet ou tout autre châtiment corporel, sans pouvoir l'étendre à la privation de la vie ou d'un membre, ou enfin en les bannissant sur tout autre point de la colonie, suivant la nature et le degré du crime. »

Du reste l'aversion et le mépris que les habitans d'origine libre affectaient envers les émancipistes, étaient portés au plus haut degré. Le commissaire Bigg, dans un long et scandaleux Mémoire, avait exposé minutieusement le résultat de toutes ses recherches. Une foule de maisons déjà considérables y retrouvaient la source souvent peu honorable de leur fortune : l'on devine facilement que les émancipistes devaient jouer le principal rôle dans les récits du commissaire. Ces renseignemens pouvaient être utiles au ministère pour fixer son opinion sur la moralité des principaux habitans de la Nouvelle-Galles du Sud, et lui faire connaître quel degré de considération pouvait leur être

respectivement accordé. Mais il était tout-à-fait impolitique de rendre publics de tels documens ; c'est cependant ce qui a été fait. Plusieurs colons d'origine libre à Sydney s'en étaient procuré des exemplaires ; ils s'empressaient de nous les communiquer et de nous en citer des passages, comme pour justifier leur mépris envers certains individus de la colonie, et nous convaincre qu'ils ne pouvaient sans honte souffrir aucun rapprochement avec eux. Grâce à ce funeste écrit, les haines déjà trop enracinées dans le cœur des habitans ne pourront plus s'ensevelir dans l'oubli, et il servira à les rendre héréditaires. En vérité, quand on réfléchit à la conduite de la Grande-Bretagne, dans cette occasion, ainsi qu'aux entraves dont elle se plaît à charger le commerce et l'industrie de la Nouvelle-Galles du Sud, on serait disposé à croire que, déjà jalouse de progrès aussi rapides, la métropole ne cherche qu'à ralentir l'accroissement de la colonie, et reculer le moment où elle pourrait aspirer à son indépendance.

Ennuyé des tracasseries qu'il avait à éprouver de la part de ceux qu'il gouvernait, et choqué par certains procédés de la part des chefs des bureaux des colonies à Londres, le général Brisbane à son tour ne fut guère fâché de quitter ce poste en 1825. Au moment de son départ, les opinions furent partagées : un petit nombre de personnes ne cacha pas la joie que leur causait sa retraite. Il faut convenir cependant que la majeure partie des citoyens honnêtes, rendant du moins justice à son intégrité, à sa poli-

tesse et à la loyauté de ses intentions, se réunit pour lui présenter publiquement et d'une manière authentique l'expression de ses sentimens d'estime et de reconnaissance.

CHAPITRE X.

ÉTAT ACTUEL DE LA COLONIE DE LA NOUVELLE-GALLES DU SUD.

Bientôt sir Thomas Brisbane fut remplacé par le major-général Darling, qui arriva à Sydney à la fin de l'année 1825. Ainsi, quand nous y mouillâmes avec *l'Astrolabe* en décembre de l'année suivante, il n'y avait qu'un an qu'il était en fonction. Il jouissait de la réputation d'un homme juste, mais fort sévère; et je voyais facilement qu'il était peu aimé. En effet, dans le peu de rapports que j'eus avec lui, il me parut avoir une sécheresse de caractère, une roideur de manières et une sorte d'austérité, qui doivent d'autant moins convenir dans sa position, que ces sortes de qualités négatives se rencontrent rarement dans les Anglais d'un certain rang, sans être mitigées par des formes gracieuses.

Sans doute je ne reçus de la part du nouveau gouverneur que des politesses, mais je ne retrouvai nullement en lui les manières distinguées et la courtoisie de M. Brisbane, encore moins l'obligeante bonté et

les soins affectueux que M. Macquarie prodigua aux officiers de *l'Uranie*.

Le conseil colonial se trouvait établi et se composait des principales autorités, de deux grands propriétaires et d'un négociant. Loin de répondre aux vœux des habitans, sa composition leur déplaisait beaucoup, et devenait souvent l'objet de leurs plus virulentes récriminations.

Car on saura qu'une opposition véritable et bien caractérisée s'était déclarée dans le sein même de la population libre, et se composait de plusieurs personnes instruites qui, d'un côté, se trouvaient choquées de la hauteur et des prétentions excessives des grands propriétaires, et de l'autre étaient sans doute flattées de jouer un certain rôle comme chefs de parti. Cette opposition se composait principalement des médecins ou des hommes de loi qui consignaient leurs opinions dans deux journaux nouvellement en vigueur, sous les noms d'*Australian* et de *Monitor*.

L'objet ordinaire de leurs réclamations était d'obtenir, pour la Nouvelle-Galles du Sud, une assemblée représentative, le jugement par jury et la liberté de la presse. Le bill, passé en 1823 pour l'administration de la colonie, allait échoir en 1827, et ils se flattaient de l'espoir que le nouveau serait beaucoup plus libéral, et leur accorderait la plupart des droits civils dont l'Anglais jouit dans la mère-patrie. Comme la classe des émancipistes et de leurs enfans comprenait la plus grande partie de la population, c'était à eux surtout qu'ils s'adressaient le plus souvent pour sti-

muler leurs passions, et les pousser à réclamer le plein et entier exercice de leurs droits. Soit prudence de leur part, et qu'ils sentissent bien que le temps n'était pas encore venu pour cela, soit simplement indifférence, et qu'ils se trouvassent satisfaits de leur position actuelle, les émancipistes étaient restés tranquilles et n'avaient encore tenté aucune démarche. Mécontens de cette apathie, les partisans de la réforme les traitaient souvent avec mépris, et se permettaient quelquefois à leur égard les sorties les plus violentes. C'est ainsi qu'on voit dans le premier numéro du *Monitor,* publié le 19 mai 1826, le rédacteur de ce journal, en faisant sa profession de foi politique, s'exprimer à ce sujet dans les termes suivans :

« Nous avons toujours regretté qu'avec la sanction des magistrats, les noms de plusieurs propriétaires respectables, possesseurs de terres considérables et chefs de famille, n'aient point été portés sur les listes des jurés formées par le shérif, sous le seul prétexte qu'il y a dix, vingt ou trente ans, ils arrivèrent dans la colonie sous le poids de l'infortune. Cependant le fait même, par lequel ils ont pu recouvrer le titre de propriétaires, démontre les intentions du souverain à leur égard. D'ailleurs si leur situation devait les exclure du droit de devenir jurés, elle devrait aussi les priver de celui d'être admis en témoignage.

» L'amour du repos et la crainte de la dépense ont empêché cette classe de colons de donner suite à la procédure qu'ils avaient honorablement entamée de-

vant la Cour suprême, et qui sans doute eût fini par les rétablir entièrement dans leurs droits. Une telle conduite de leur part est digne des reproches les plus sévères. Préférer leur argent et une honteuse paresse à leurs *droits civils*, se contenter de vivre et de mourir dégradés à leurs propres yeux et à ceux de leurs enfans, c'est donner à ces derniers un exemple capable de faire rougir les pères, s'ils y réfléchissaient un moment. Nous serons toujours prêts à soutenir les émancipistes, s'ils veulent se soutenir eux-mêmes; mais ceux qui méprisent eux-mêmes leurs propres priviléges, ne doivent attendre des autres aucune espèce d'appui ni d'intérêt. »

Cette apostrophe donna lieu à une lettre fort sage et parfaitement raisonnée, qui parut dans le quatrième numéro de ce même journal (9 *juin* 1826).

1er juin 1826.

« Monsieur, n'ayant pas eu plus tôt l'occasion de faire attention à un paragraphe du prospectus du *Monitor*, dans le premier numéro, relatif à la portion des habitans qu'il vous plaît de désigner sous le nom d'*émancipistes*, je prendrai maintenant la liberté de répondre aux observations que vous y avez faites.

» Vous les avez accablés, Monsieur, de tout le poids de votre censure. Et pourquoi? Parce que leur amour du repos et la crainte de la dépense les ont, dites-

vous, détournés de donner suite à la procédure qu'ils avaient entamée devant la Cour suprême.

» Certainement il sied fort mal à l'éditeur du *Monitor* de censurer une classe de la population sur son amour pour le repos. Quoi! voudrait-il persuader aux *émancipistes* qu'il leur convient d'aller saisir le shérif par les épaules, et de le secouer jusqu'à ce qu'il consente à enregistrer leurs noms sur la liste du jury? Voudrait-il leur conseiller d'assiéger d'une manière tumultueuse le tribunal, et d'arracher par la crainte les décisions de la Cour? Non, monsieur Monitor, les émancipistes savent trop bien ce qui leur est dû. Ils ne suivront point votre avis. Ils ne seront point influencés par de pareils principes. Ils conserveront leur amour pour la paix.

» Maintenant, Monsieur, vous me permettrez d'établir, et cela sans crainte d'être contredit, qu'aucune des causes que vous avez assignées, savoir ni l'*amour de l'argent,* ni une *honteuse paresse,* n'ont de part au délai ou à l'interruption de la procédure si honorablement entamée auprès de la Cour suprême, et qui devait sans doute, dites-vous, rendre aux émancipistes les droits dont ils sont privés. Car aussitôt qu'ils furent instruits, par la décision du grand-juge, que les sessions qui se tiendraient dans la colonie, seraient établies sur les mêmes principes de lois relatives au jury qu'en Angleterre, loin de s'abandonner à une coupable paresse, une députation nommée dans leur sein se rendit sur-le-champ chez le docteur Wardell et M. l'avocat Wentworth, deux des plus habiles juris-

consultes de la colonie, pour les choisir pour leurs conseils et remettre leur cause entre leurs mains. La cause fut présentée à chaque session devant la Cour par leurs conseils, et chaque fois elle fut rejetée par les objections qu'éleva le conseil opposé, et non pas, vous me permettrez de le répéter, par le désir de la part des émancipistes de sacrifier leurs droits civils à l'amour d'une honteuse paresse. En outre, il n'y a pas long-temps qu'ils consultèrent encore leurs conseils sur l'utilité de poursuivre leur affaire par-devant la Cour suprême ; leur opinion fut que cela devenait entièrement inutile, vu que toute espèce de raison vraie ou supposée, qui eût pu jusqu'à présent les priver de leurs droits, se trouvait tout-à-fait anéantie par le nouveau bill présenté par M. Peel dans le parlement. Tels sont, Monsieur, les faits que je vous défie de nier.

» Quant à la raison qui a empêché les noms de MM. Terry, D. Cooper et R. Cooper, que vous vous plaisez à faire résonner si souvent, d'être portés sur les listes des jurés, je ne saurais en rendre compte. L'acte du parlement que je viens de rapporter n'est peut-être pas encore parvenu aux autorités judiciaires. Alors le gouvernement local peut bien vouloir ne pas s'exposer au risque d'encourir la responsabilité de rétablir les émancipistes dans leurs droits civils, sans avoir auparavant obtenu l'approbation du gouvernement du royaume, ou la décision définitive de la Cour.

» Quelle que soit la cause de leur exclusion ac-

tuelle, monsieur Monitor, les émancipistes se contenteront parfaitement de l'opinion de leurs conseils, et se laisseront guider par leurs avis. Ils conserveront leur amour de la paix. Ils ne se livreront point à une honteuse paresse, quand une paisible activité pourra être utile à leurs intérêts, et ils seront toujours prêts à faire usage de leur argent quand il pourra en résulter quelque chose d'utile au bien public.

» Je terminerai, monsieur Monitor, en vous rappelant que souvent les bonnes intentions d'un ami indiscret font plus de tort à la cause qu'il veut servir que toutes les intrigues d'un ennemi déclaré.

» Cidspisanacifra. »

Le même journal, cherchant à rassurer les colons d'origine libre sur l'influence que les émancipistes pourraient obtenir dans l'assemblée représentative, fait le raisonnement suivant :

« Une assemblée représentative détruirait les moindres prétentions des émancipistes, quand bien même ils en auraient : ce qui n'est pas. Quand Edward Eagar, cet homme d'esprit, était à la tête de ce corps, il fit en sorte de leur communiquer une partie de son jugement vif et pénétrant. Mais cinq années d'absence ont fait languir les plantes qu'il cultivait, car elles étaient exotiques. Les pounds, les schellings et les pences, vrais produits du sol émancipiste, ont relevé leur tête avec une nouvelle vigueur ; et toute cette végétation ar-

tificielle, qui semblait fleurir durant quelque temps, se trouve maintenant dans un état de décadence rapide. C'est pourquoi si une Chambre de cent membres allait être maintenant organisée (ce qui ne pourrait avoir lieu au plus tôt que dans deux ans), nous prions les émigrans de jeter les yeux autour d'eux, de compter les émancipistes, et de nous dire s'ils pourraient en trouver plus de cinq pour cent sur leur chemin à la Chambre? Après avoir mentionné M. R., M. T., M. C., M. L., et M. H., qui pourrait ensuite se sentir disposé à consumer son temps, s'exposer aux hasards d'une élection, et laisser de côté tous les bons marchés, pour l'amour d'un siége dans le sénat australien? Mais en supposant même que dix émancipistes pussent y arriver, que feraient dix individus contre quatre-vingt-dix? Combien sont absurdes alors les craintes et les jalousies des émigrans, en supposant que cinq ou dix individus pussent lutter contre soixante-dix magistrats, et soixante-dix autres émigrans parfaitement égaux à ces derniers en opulence, en éducation et en talens? Ainsi, si les émigrans sentaient bien toute leur propre force, dans cette circonstance, ils seraient les premiers à convoquer une assemblée du comté, pour demander au Roi et aux deux Chambres une législation populaire. En vérité ce n'est que depuis très-peu de temps que nous nous sommes nous-mêmes bien assurés de leur supériorité à cet égard sur les émancipistes, quand nous voulûmes examiner quel serait le nombre de ces derniers, que leur fortune et leurs moyens intellectuels appel-

leraient naturellement à briguer un siége. Alors les émigrans nous parurent épais sur la liste. Pour être sincère avec nos lecteurs, depuis que nous avons découvert cette grande disproportion de nombre, nous avons cessé d'être si ardens dans nos vœux pour la formation d'une Chambre. Les émancipistes forment au moins les deux tiers de la population actuelle. Mais ils n'offriraient pas une vingtaine de *gentlemen,* c'est-à-dire de personnes capables d'être membres de la Chambre. Avec l'aide des gouverneurs, le peuple a pu jusqu'ici s'opposer assez bien aux prétentions des émigrans ; mais la perspective d'une assemblée représentative, composée de quatre-vingt-dix contre dix, nous a, je l'avoue, causé quelque inquiétude. Cependant si les émancipistes sont assez heureux pour se ménager l'appui d'une vingtaine d'émigrans libéraux, au point d'empêcher le peuple de tomber sous des lois insidieuses et jalouses, c'en sera assez pour maintenir la liberté publique et l'égalité des droits. Sous tous les autres rapports, les besoins croissans du pays demandent des lois d'une nature toute différente que celles qui défigurent aujourd'hui le livre des statuts. Livre, avons-nous dit ! Il n'y a rien de pareil dans le royaume, nos lois coloniales ne sont ni *lex terræ,* ni *lex scripta.* »

Plus loin on voit le même publiciste, cherchant à réunir les deux partis contre la haute aristocratie, leur adresser ainsi la parole (*n°* 23, 20 *octobre* 1826) :

« Le mur de séparation élevé entre les émigrans et les émancipistes vient enfin, du moins suivant notre petite manière de voir, d'être en grande partie renversé par le choix unanime de quelques personnes, pour former le comité de certaines institutions publiques. Ainsi nous regardons les deux partis des émigrans et des émancipistes, ou des exclusionistes et des colonistes, comme enfin réunis. Ils sont désormais fondus ensemble et forment vraiment le peuple. Il y a un petit nombre d'hommes que, par manière de distinction, nous sommes accoutumés à décorer du titre de *faction*. Ce parti ne consentira jamais à renoncer à ses prétentions oligarchiques et à se confondre avec la communauté. Jadis ils se rendaient formidables par le crédit qu'ils avaient acquis sur l'esprit des autorités de Downing-Street *. Mais la liberté de la presse dans la colonie, le dîner public donné à sir Thomas Brisbane, et les adresses du comté aux derniers gouverneurs, ont détruit leur influence. Les ministres ont pénétré le secret de cette famille d'agioteurs, et leurs perfides intrigues, qui ont toujours tourmenté les gouverneurs de cette colonie, qui renversèrent l'un d'eux, ruinèrent presque Macquarie, et déplacèrent sir Thomas Brisbane quelques demi-douzaines d'années plus tôt qu'il ne l'eût été sans eux. Mais la liberté de la presse et le *peuple* ont tout-à-coup sauvé ce dernier du précipice que la calomnie avait si adroitement creusé sous ses pas. En outre,

* Nom de la rue de Londres où sont les bureaux des colonies.

le major Goulburn et sir Thomas, à l'aide de son ami le duc de Wellington, ont l'oreille du Roi, de MM. Peel, Horton et de lord Bathurst, sans oublier le duc d'York, aussi bien que sir James Mackintosh, sir Charles Forbes, M. Bright, sir M. Riedley, et d'autres honnêtes gens du parlement. Nous devons donc considérer la *faction,* avec son adresse de vingt-deux signatures, comme entièrement anéantie. La fausseté de ses rapports et de ceux du commissaire d'enquête a été enfin complètement prouvée.

» Certaines habitudes sont souvent très-déplacées, et ont besoin d'être réprimées. Les *colonistes,* ainsi qu'on les désigne d'ordinaire, doivent se rappeler qu'ils ne sont plus une portion distincte, mais seulement une partie de la grande communauté. Une *Chambre d'assemblée,* le *jugement par jury,* la taxe et les *impôts par représentation,* un agent honnête et diligent, et plusieurs autres choses trop longues à énumérer, ne sont pas, il faut bien s'en convaincre, des objets plus utiles aux uns qu'aux autres. Ainsi puisque ce sont des choses d'un intérêt général, il ne faut pas qu'à l'avenir un seul parti fasse les démarches nécessaires pour les obtenir. Si une assemblée du comté est jugée nécessaire pour demander au Roi et aux deux Chambres l'exercice de nos priviléges civils, il ne faut pas que cette réclamation soit faite par une seule classe d'individus. C'est aux chefs de la colonie, dans tous les ordres indistinctement, à se mettre en avant dans ces circonstances, ou bien restons pour toujours muets et paralysés. Privé de ces avantages, le peuple réus-

sira tout aussi bien que les particuliers les plus opulens. Si les derniers ne sentent pas la nécessité du jugement par jury, et d'une législation coloniale, le peuple s'en passera aussi à merveille. Par là nous ne voulons pas dire que les hommes animés de l'amour du bien public doivent céder la place à ceux qui ne savent pas ce que c'est. Non. Partout les affaires de la politique ne doivent être conduites que par des esprits supérieurs. Ce sont les seuls dont le feu sacré peut ranimer les étincelles mourantes du zèle pour le bien public. Mais dans ce cas, ils doivent se présenter de tous les côtés à la fois, et non pas d'un seul parti. La prochaine réunion doit offrir les noms des principaux personnages de la colonie dans tous les rangs et de tous les partis. C'est ainsi que nous pouvons nous habituer à voter ensemble, à penser et à sentir de la même manière. La mesure vraiment utile à la prospérité de tous les citoyens sera à la fin jugée telle d'un commun accord, et réunira tous les suffrages. Puisque les *colonistes* furent les premiers en avant dans les deux dernières assemblées du comté, nous leur recommanderons aujourd'hui de se tenir en arrière, et de ne pas faire un pas en avant à la prochaine assemblée, jusqu'à ce que les autres *gentlemen* de la colonie se soient eux-mêmes prononcés. S'il arrivait que l'indolence ou la paresse pût engager ces derniers à rester passifs, et à se contenter du présent état de choses, ainsi soit-il. Le reste de la communauté ne souffrira pas plus qu'eux à proportion : plutôt que d'entretenir plus long-temps deux partis en activité, nous invite-

rions les gens du peuple à s'occuper de leurs fermes et de leurs magasins, veiller aux circonstances, ne songer qu'à leurs propres intérêts, s'enrichir aussitôt qu'ils le pourront, et abandonner la colonie à elle-même, etc., etc. »

Dans la feuille qui venait de paraître au moment de notre arrivée, ce journal se permettait une sortie encore plus virulente contre les chefs du parti d'origine libre. (*Monitor*, *n°* 29, 1 *december* 1826.)

« Les officiers civils sont presque tous à cheval dans leurs départemens respectifs. Mais comme ils possèdent de grandes terres et de nombreux troupeaux, et qu'ils sont accoutumés à participer, avec les gouverneurs de ces contrées, à l'administration des affaires publiques, ils ont trop de penchant pour l'état de choses actuel, quel que soit d'ailleurs leur mécontentement, qui souvent s'exhale en murmures et sarcasmes. Leurs reproches, sans être publics, n'en sont pas moins amers. Pourtant ils se disent en eux-mêmes : « Le général Darling ne sera pas toujours ici; il vaut » mieux pour nous rester pendant un temps privés de » nos anciens priviléges pour assommer le peuple, » que de nous réunir à celui-ci pour obtenir du parle- » ment des institutions qui anéantiraient pour jamais » nos prétentions oligarchiques. » Toutes les aristocraties, excepté celle de la Grande-Bretagne, je me trompe, excepté celle d'Angleterre (car celles de l'Écosse et de l'Irlande furent et sont toujours despo-

tiques comme celles du reste de l'Europe) : toutes les aristocraties, nous le répétons, excepté celle d'Angleterre, ont été ennemies de la liberté, depuis le sénat romain jusqu'au siècle où nous vivons. Elles méprisent également le peuple, et, dans leur opinion, ce n'est qu'à leurs dépens que celui-ci peut obtenir quelque avantage. L'homme hait l'égalité. Un riche mendiant ne peut souffrir l'idée de voir son inférieur et son cadet dans le métier gagner autant de liards que lui, ou vouloir traiter d'égal avec lui, quand dans leurs orgies nocturnes ils se livrent aux douceurs de l'ivresse, et se moquent de la crédulité de leurs bienfaiteurs. C'est par suite de ce sentiment que les grands d'Espagne vendirent leur pays à Joseph Napoléon, et qu'ensuite ils consentirent à bannir, pendre et incarcérer les *patriotes* qui avaient chassé les Français de l'Espagne, et rétabli les *Cortès*. En vérité, il se trouva bien un ou deux Russel parmi eux... Mais espérer que de grands seigneurs puissent hasarder leur fortune, ou même risquer la chance de ne pouvoir l'agrandir, pour l'amour des droits civils du peuple, c'est attendre du cœur humain une action contraire à sa bassesse naturelle. Quant à la noblesse française, nous ne pouvons y songer qu'avec un profond sentiment de pitié. Cependant si elle n'avait été entichée du pouvoir à un point si ridicule et si dégoûtant, elle eût pu guider le peuple dans ses délibérations, au lieu de le pousser à cette vengeance atroce qui souillera son nom aussi longtemps qu'il subsistera sur la liste des nations *. Il en

* Ici notre Anglais, laissant de côté l'impartialité qu'il se pique de professer,

est ainsi chez les seigneurs militaires de la Prusse, et les nobles despotes de la Moscovie, qui ainsi que leurs terres regardent leurs vassaux comme leur propriété particulière. Les *nobles* en Europe, aussi bien que les riches colons de New-South-Wales, possèdent ou veulent posséder l'oreille du gouvernement. Semblables au regrattier qui réfléchit comment il pourra duper le fermier et augmenter le prix de ses œufs et de ses harengs saurs, sans s'occuper du malheureux, ainsi les puissans du royaume et des colonies calculent comment ils pourront accroître leur influence au meilleur marché possible. En provoquant la liberté publique, en s'unissant au peuple pour solliciter des institutions libérales, ils nivéleraient trop leurs prétentions. D'ailleurs qui se soucierait de devenir riche, si chaque misérable devait aussi le devenir? Le grand objet de l'homme est de devenir riche exclusivement; d'avancer, sinon aux dépens des autres (ce qui, de toutes les nuances du bonheur, est la plus flatteuse), au moins à quelque prix que ce soit, pourvu que les autres ne sortent point de leur sphère. Mais avancer avec un million d'autres en richesses, en dignités, en priviléges, n'est qu'une perspective sans attraits. C'est pourquoi tout peuple sans propriétés, qu'il soit ancien ou jeune, nombreux ou peu considérable, ne doit attendre des grands aucun secours pour obtenir l'exer-

se livre à la basse jalousie qui d'ordinaire anime la canaille anglaise contre le nom français, et oublie d'une manière trop plaisante que l'Angleterre fut la première à donner aux nations de l'Europe le funeste exemple qu'il reproche si durement à la France.

cice de ses droits civils. Il peut bien se trouver un ou deux esprits d'une sphère supérieure, et doués par la Providence de sentimens plus élevés, mais ils seront bientôt bafoués et calomniés par ceux de leur propre classe. Leurs faiblesses seront mises en musique et chantées en prose et en vers. Les motifs les plus honteux seront assignés à leurs démarches, si bien que pour se rendre utiles au peuple, à moins que leur fortune ne soit immense, et leur conduite d'une pureté angélique, ils se verront bientôt dépouillés de la moitié de leur crédit.

» De tout cela l'on doit conclure qu'en tous lieux le peuple doit lui-même prendre le soin de ses *propres libertés*. Il ne doit attendre aucun appui de l'aristocratie, ce serait trop espérer de la bassesse de la nature humaine. Le peuple lui-même n'aime la liberté qu'en ce qu'elle contribue à son propre pouvoir et à sa prospérité. C'est par le même motif que l'aristocratie déteste la liberté, en ce que chaque pas que le peuple gagne vers le pouvoir est regardé par elle (bien que ce ne soit pas notre manière de penser) comme autant d'enlevé au sien. Pourquoi donc, ô colons de New-South-Wales! vous flattez-vous du vain espoir de voir les Mac-Arthur, les Jamison, les Cox, les Jone, les Wolstonecraft et les Brown, s'avancer pour vous conduire vers le trône et à la barre des deux Chambres? Renfermés chaque jour avec le gouverneur, ou l'ami du gouverneur, ou l'ami de l'ami du gouverneur... revêtus des magistratures... promus au rang de membres du conseil ou des comités... maî-

tres de choisir des terres, quand d'autres ne savent où en trouver, ou ne peuvent s'en procurer quand ils en ont découvert... ayant le pouvoir de faire établir des impôts sur certains produits coloniaux, de manière à élever la valeur de leurs propres domaines par suite même de ces nouvelles taxes... quels insensés vous êtes, ô colons de l'Australie ! d'imaginer que de pareils individus puissent être de vrais patriotes ! Vous pourriez, avec tout autant de raison, vous attendre à voir le léopard changer la couleur de ses taches, et l'Éthiopien celle de sa peau ! D'ailleurs, ô stupides cultivateurs ! qu'y a-t-il donc de si remarquable, dans les noms que nous venons de prononcer, qui puisse vous faire augurer que votre gracieux souverain et son auguste parlement prêteront plutôt l'oreille à ces noms qu'à votre propre voix, qu'à celle du *peuple !* Des personnages comblés de titres et de dignités, comme les Northumberland, les Norfolk, les Suffolk, les Warwick, les Essex, les Bathurst et les Liverpool parmi les pairs d'Angleterre, et des noms comme ceux des Canning, des Peel, des Mackintosh, des Brougham, des Bright, des Forbes, des Denham et des Ridley dans la Chambre des communes, se sentiront-ils mieux disposés pour votre propre cause, en voyant votre pétition signée par des officiers civils ou ex-civils et ex-militaires, que si elle l'était par des tanneurs, des fabricans de savon, des chapeliers, des cordonniers, des chandeliers, des distillateurs, des brasseurs, des marchands, et de petits propriétaires de 30 ou 40 acres de terrain? Qui compose la

masse du peuple? La minorité ou la majorité? Hors du royaume il n'y a plus d'aristocratie. S'il s'agit des autres, les sentimens légitimes du cœur humain reprennent leur cours naturel : nous osons assurer que l'aristocratie elle-même, en portant ses regards sur une autre nation, se sent plus intéressée au sort du peuple qu'à celui de la noblesse. Outre cela, combien la noblesse de la Nouvelle-Galles du Sud doit sembler méprisable aux nobles et aux gentilshommes de l'antique et vénérable Angleterre? L'allusion même que nous faisons de nos gueux parvenus à une vraie noblesse doit exciter leur dérision. Quelle absurdité donc de votre part! petits cultivateurs, marchands et fabricans de Sydney et de Paramatta, vous qui formez le corps même de la communauté, qu'il est vain et ridicule d'imaginer que votre voix, dans une assemblée constitutionnelle du comité de Cumberland, ne sera point écoutée.... parce que les débris du régiment de New-South-Wales, qui se révolta contre le gouverneur Bligh, et les banqueroutiers de l'Angleterre, maîtres aujourd'hui des plus riches pâturages de la colonie, affectent de se tenir à l'écart de ces assemblées, et sont décidés à y porter obstacle, de peur que le monopole du pain et du poisson, dont ils ont joui jusqu'aujourd'hui par des intrigues de cour et des tripotages politiques, ne leur soit ravi pour toujours par l'établissement du jugement par jury, et d'une assemblée législative de cent ou deux cents membres choisis par vous! »

Au mois de juin, une lettre, qu'on avait lieu de supposer écrite par M. B**** F****, ancien juge de la colonie, fournit le sujet d'une sortie non moins violente contre les intrigues des grands propriétaires (*Monitor*, *n°* 7, 30 *juin* 1826).

« La lettre infâme rapportée dans *l'Australian*, d'après le *Morning-Chronicle*, démontre l'avantage d'une libre concurrence de la presse dans la Nouvelle-Galles du Sud; elle explique la profonde ignorance dans laquelle les ministres de Sa Majesté restèrent plongés par les faux rapports des démagogues de la colonie et des harpies de Londres, qui leur servaient d'agens, jusqu'à l'époque du rapport de M. Bigg. Nous ne discuterons point ici si ce fut son rapport qui dissipa ces ténèbres, parce que nous allons à la presse, et qu'il nous reste à peine le temps nécessaire pour commenter la lettre en question, qui est évidemment l'œuvre de cet honnête, sincère, véridique, intègre, ex-juge B**** F****, écuyer, etc., etc.... Nous pensons aussi que les personnes qui lui ont fourni les faits (car ils sont forgés) sur lesquels il a si adroitement bâti ses hypothèses et tiré ses conséquences, étaient d'intelligence avec lui. Ce sont toujours les mêmes individus qui, bien que leurs terres aient été défrichées et leurs maisons bâties par les convicts, les ont toujours traités avec dureté et barbarie; qui, parce que Macquarie, et, après lui, Brisbane, parlèrent avec humanité au peuple, et le protégèrent dans ses propriétés et ses libertés, tour-

nèrent leur animosité contre le gouvernement local lui-même, et ne cessèrent leurs perfides rapports qu'après avoir forcé Macquarie à résigner et obtenu le rappel de Brisbane; car ils n'avaient point de presse pour les protéger. Maintenant ils intriguent pour pervertir le général Darling, et l'animer contre le peuple de la colonie. Mais le général est trop vieux pour eux. Il connaît trop bien son monde et les allures de Downing-Street. Il a vu des assemblées, des dîners et des adresses publiques dans le Derwent. Il a reçu du peuple même d'ici une adresse franche, loyale et sincère; il lit les papiers de la colonie; il voit et juge par lui-même, et il ne se rangera point du parti de la vieille faction; il sera pour le peuple en dépit de toutes leurs cabales, etc., etc. »

La dissertation suivante sur les avantages d'une assemblée représentative et sur les élémens dont elle pourrait se composer, écrite d'un ton plus modéré, donne une idée assez juste de l'état actuel de la colonie et des sentimens de la plupart des habitans sages et raisonnables (*Monitor*, n° 26, 10 *novembre* 1826).

« Nous allons mentionner un fait qui vient d'arriver à notre connaissance. Le maître du navire *Fairfield* donna sa parole d'attendre les dépêches du gouverneur Darling jusqu'à onze heures du matin, le jour qu'il mettrait à la voile. Ce fut un vendredi, le jour même où le révérend Samuel Marsden publia dans *l'Australian* (exclusivement) cette fameuse déclara-

tion, par laquelle il condescend à protester de son innocence, pour avoir fait infliger la torture dans une circonstance particulière et spécifiée. Aussitôt que le révérend chapelain et M. John Mac-Arthur eurent remis leurs dépêches à bord (ce qui eut lieu, nous a-t-on assuré, à neuf heures du matin), le maître, comme par un plan prémédité, mit aussitôt à la voile, doubla la Truie et les Cochons, et se trouvait déjà depuis long-temps au large, lorsque les dépêches du gouverneur se trouvèrent prêtes à être envoyées à bord ! Mais il y a encore un autre tour de maître, bon lecteur ! Ç'a été de prendre votre argent et de l'envoyer à M. Barnard, afin de lui donner les moyens de se concerter avec lord Bathurst, pour décourager l'émigration, mettre le pays dans les fers d'un clergé largement doté, et y introduire des impôts sans acte du parlement ni représentation coloniale.

» Nul doute que *le Fairfield* n'a emporté de bonnes et puissantes raisons pour déterminer le parlement à terminer sur-le-champ la nouvelle charte dans sa prochaine session, tandis que nous restons tous endormis ici, sans avoir même le courage de demander à notre législateur la remise du droit sur le cèdre. Nul doute que Barnard, le jeune avocat Mac-Arthur, l'ex-juge Field, M. John Smith, et une vingtaine de membres du parlement, qui sont chargés des intérêts de la compagnie qui nous a si bien escamoté nos mines de charbon; nul doute que tous ces individus ne s'empressent comme des abeilles à l'arrivée du *Fairfield* à Londres. Il y aura aussi des amis de l'apôtre

de l'Australie, animés d'un zèle égal, mais plus purs dans leurs intentions, qui soutiendront la cause de la piété persécutée avec la chaleur du martyre, même avec l'ardeur irrésistible de la charité chrétienne, principe le plus puissant du cœur humain, supérieur même à toutes les autres passions, ainsi que l'ont suffisamment attesté les souffrances des chrétiens à toutes les époques. Ainsi, tandis que nous prenons nos aises à Sydney, que nous songeons à notre pain et à notre beurre avec une prudence plébéienne, et que nous nous payons de quelques réflexions très-sages, comme *charité bien ordonnée commence par soi-même — mêlons-nous de nos affaires — laissons agir le gouverneur* — nous serons affublés d'une continuation de la présente charte pour sept autres années.

» Le jugement par jury, d'un avis unanime, est regardé comme un droit civil et indispensable à appliquer à toutes les branches de notre jurisprudence. Quant à l'assemblée législative, les opinions sont plus divisées. La grande majorité néanmoins se déclare pour une assemblée élective, mais il y a divers sentimens sur le nombre des membres dont elle devrait être composée.

» Nous avons conversé avec toutes les classes de la société à ce sujet, et nous avons constamment observé que les *colonistes* ou *émigrans* voulaient en réduire le nombre en proportion exacte de leur rang et de leur influence supposée dans la société. Ceux qui par leur immense fortune sont persuadés qu'ils en sont

membres de droit, désirent que l'assemblée législative ne dépasse pas le nombre actuel de ses membres. — En tout cas dix ou douze membres seraient déjà trop nombreux à leur avis. La classe suivante pense qu'une vingtaine pourrait être le nombre convenable, et, comme les premiers, répètent les mots de *briéveté* et *célérité* comme l'apanage le plus précieux du petit nombre. *Beaucoup parler,* disent-ils, ne sert à rien, et ne fait qu'ennuyer; pour eux la discussion n'est qu'un véritable épouvantail. La troisième classe, comprenant que si la Chambre législative se bornait à vingt membres, la concurrence pour y entrer serait trop pénible, et leur coûterait trop d'argent, admet avec beaucoup de candeur et de libéralité que vingt, à leur avis, sont un trop petit nombre; et prenant en considération les maladies, la vieillesse, les affaires urgentes et les caquetages, suggère l'idée que quarante à cinquante membres ne formeraient pas une réunion trop considérable. — La dernière classe, c'est-à-dire la masse des hommes pensans qui peuvent payer les taxes requises, d'un autre côté penche pour un nombre qui ne serait pas moins que cent; car ils affirment que s'ils sont au-dessous, les intrigues de la faction et les commérages de famille rendront le peuple la proie de ses sénateurs.

» Il y a dans la colonie plus de soixante-dix magistrats, que nous pouvons considérer, sans crainte d'être réfutés, comme très-en état de faire nos lois, tant par leur rang dans le pays, et leur intime connaissance des coutumes et des ressources du peuple,

que par leurs moyens en tout genre. Maintenant nous prierons les vieux *colons* de jeter les yeux autour d'eux et de faire attention aux *gentlemen* de la colonie, qui, sans être magistrats, ne leur cèdent en rien sous les divers rapports de l'éducation, de la fortune, du talent et de la connaissance locale; et nous pensons qu'ils conviendront facilement que cette classe peut tripler le nombre des magistrats. Il y a donc bien trois cents colonistes capables de devenir les législateurs de la colonie. — Puisqu'il en est ainsi, pourquoi borner le nombre des membres de la Chambre à moins d'un cent?

» L'avantage d'avoir un grand nombre de personnes est évident. Dans les questions importantes on a vu plus de six cents membres se rassembler dans la Chambre des communes. Nous nous rappelons d'avoir entendu l'immortel Fox parler durant quatre heures dans la chapelle de Saint-Étienne. — La nef et les galeries étaient pleines. — Cependant quand il s'agissait de voter sur un point qui réunissait tous les suffrages, le mot ordinaire d'assentiment, savoir : *Aye!* prononcé par l'assemblée entière, retentissait comme un coup de tonnerre. En d'autres occasions, nous avons vu la Chambre si peu nombreuse, qu'un membre demandant à ce qu'on en fît l'appel, il s'en trouva moins de quarante présens, et il fallut ajourner la séance. Il est permis cependant aux membres de poursuivre leurs travaux quand même il y en aurait moins de quarante présens, pourvu que personne ne réclame l'appel. C'est un grand avantage en beaucoup d'affaires

ordinaires, et une foule de bills particuliers passent ainsi sans occuper l'attention d'autres membres que ceux que cela regarde immédiatement. Nous avons vu quantité de bills passer aussi vite que le *speaker* pouvait en répéter les paroles, ainsi que l'exigent les formalités de la Chambre. Le *speaker*, en pareille occasion, dit en se levant : « Ce bill est pour tel et tel ob» jet. — Que ceux qui sont de cet avis disent *oui*. — » Que ceux qui sont de l'avis contraire disent *non*. — » Les *oui* l'ont emporté. » L'orateur ne s'arrête jamais pour écouter les *oui* et les *non*, sachant bien d'avance qu'il n'y aura point d'opposition. — Ce serait perdre trop de temps que d'en agir autrement à l'égard des petits bills particuliers. Ces bills ensuite vont aux lords, et si aucun membre ne se présente pour les discuter, ils y passent aussi rapidement et reçoivent ensuite l'approbation royale.

» Maintenant, bien que dans les questions importantes, telles que les droits sur le cèdre, l'impôt, etc., etc., il serait fort à désirer d'avoir une Chambre complète pour discuter et débattre tous les *pour* et les *contre*, avec toutes les mesures nationales ; cependant, dans une assemblée de cent membres, il ne faudrait pas s'attendre à en voir plus de quatre-vingts réunis à la fois. Il faut laisser une marge de 20 p. % pour les maladies, les mauvais chemins, les affaires particulières, le manque d'avis, et une foule d'autres accidens. Dans les occasions ordinaires, une cinquantaine seulement s'y trouveraient, et pour les bills insignifians d'un intérêt purement local, une demi-douzaine suffiraient

pour les faire passer ; de sorte que les fonctions des membres seraient faciles à remplir.

» Notez bien que par là nous n'entendons point que ce serait toujours les mêmes quatre-vingts, cinquante, et six membres qui siégeraient habituellement, et que ce serait les mêmes vingt, cinquante, et quatre-vingt-quatorze membres restans qui s'absenteraient. Non pas. — Il y aurait un changement pérpétuel de personnes. Les vingt absens aujourd'hui siégeraient, par exemple, la semaine prochaine, et les vingt ou trente autres, qui étaient restés dans la ville pour faire passer leurs bills favoris qui les intéressaient personnellement, s'en retourneraient à leur métairie. — Non-seulement nous croyons un pareil état de choses extrêmement avantageux et propre à rendre les devoirs de la législation extrêmement agréables et parfaitement d'accord avec les intérêts particuliers de chaque citoyen, mais encore très-utile pour ranimer l'esprit public et les sentimens populaires. Ce soir M. Wolstonecraft éclairerait le peuple par un examen sage et judicieux de notre position commerciale. — Demain sir John Jamison retracerait les progrès de l'agriculture et de l'horticulture, tout à la fois sous les rapports populaires et scientifiques. Un autre jour M. John Mac-Arthur expliquerait à la Chambre comment une heureuse expérience a prouvé que les troupeaux de Saxe, comme les mérinos, s'amélioraient sensiblement dans le climat uniforme de *Cow-Pastures*. Dans ces plaines que d'épaisses forêts préservent des chaleurs brûlantes de l'été, aussi bien que des funestes

frimas de l'hiver, la laine acquiert ce tissu soyeux pour lequel elle est si renommée; tellement que, d'après les derniers rapports de Londres, on a reconnu qu'on ne pouvait imiter avec succès, soit à Londres, soit à Édimbourg, les véritables schalls de poils de chameau, qu'avec des tissus de laine d'Australie. M. Lawson, dans la même séance, féliciterait de bon cœur l'honorable membre et ses amis, sur la possession d'animaux si utiles; mais tout en rendant justice aux louables efforts de ces Messieurs, pour améliorer les laines et mériter à l'Australie une célébrité égale à celle du Thibet et des autres contrées qui nourrissent les chèvres aux poils soyeux, il se sentirait obligé de rappeler à ses confrères de la Chambre, qui comme lui nourriraient des troupeaux de moutons d'une viande savoureuse et bien bardée de graisse, un proverbe bien connu : *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras;* qu'en conséquence tout en souhaitant, en bon *Australien*, toute sorte de succès aux amateurs de laine de Saxe, pour son propre compte, il n'introduirait qu'avec circonspection l'année suivante dans ses troupeaux, des béliers qui pourraient bien n'y engendrer de trop belles laines qu'aux dépens de la qualité du mouton, etc., etc.

» Telle serait l'heureuse marche que le sénat australien pourrait imprimer à ses délibérations, en les rendant publiques, et se composant d'un nombre suffisant pour en rendre le coup-d'œil imposant toutes les fois qu'on le voudrait. Les dames se rangeraient aussi de notre parti, car lorsque les sessions commenceraient,

sans doute les députés ne laisseraient pas chez eux leurs aimables moitiés et leurs charmantes filles. Il s'ensuivrait qu'il y aurait des réunions pour les bals, les concerts, des spectacles pour celles qui aiment la joie; et pour celles qui veulent du sérieux, nul doute que l'archidiacre n'eût assez de zèle pour ordonner aux chapelains d'ouvrir les églises une soirée par semaine. En tout cas nous sommes convaincus que les ministres méthodistes se trouveraient heureux de pouvoir rendre ce service aux belles religieuses. Alors Sydney pourrait devenir une ville vraiment sociale; alors les querelles actuelles seraient toutes oubliées, et l'on ne se rappellerait qu'avec surprise les anciennes discordes de la colonie. Tous les débats politiques seraient bientôt adoucis et modifiés par des débats légitimes, et chacun verrait qu'à moins d'une extrême indifférence, il ne pourrait plus arriver aucune convulsion violente dans l'État. Des lois sages, la liberté, la prospérité et la sociabilité générale rendraient peu à peu la Nouvelle-Galles du Sud, ce que la Providence l'a destinée à devenir un jour, une seconde Bretagne dans l'hémisphère austral. »

L'article suivant, dans lequel l'auteur développe la faute que commit le gouvernement anglais en voulant fonder une colonie avec des convicts seuls, et en empêchant dès le principe les émigrans de se fixer à la Nouvelle-Hollande, n'est pas moins judicieux, et intéressera probablement le lecteur. (*Monitor,* n° 27, 17 *novembre* 1826.)

« La question du *travail des convicts*, suivant nous, n'a jamais été bien entendue ni par les ministres du roi, ni par les gouverneurs de la Nouvelle-Galles du Sud, et nous croyons qu'elle le fut beaucoup mieux dans le siècle dernier. Mais il est assez ordinaire à nos hommes d'État modernes, bien qu'ils possèdent par écrit, dans les rayons de leurs bibliothèques, les opinions et les faits de leurs ancêtres, d'oublier, au milieu d'une foule de théories nouvelles, l'expérience du passé, et de regarder les choses qui se passent sous leurs yeux comme des questions nouvelles et difficiles, tandis que plus d'un demi-siècle auparavant elles avaient été déjà éclaircies, comprises, et même mises à exécution. Nous conjecturons que c'est ce qui arrive aujourd'hui touchant la question du travail des convicts. Avant que la Nouvelle-Galles du Sud eût une existence comme colonie, tandis qu'elle faisait encore partie de la *terra incognita* de l'hémisphère austral, le transport des condamnés du royaume coûtait peu de frais à la couronne, et ils ne causaient aucun embarras. Dès qu'ils étaient une fois arrivés en Amérique, de l'autre bord de l'Atlantique, les colons américains marchands ou cultivateurs s'empressaient de louer les condamnés : ils signaient un acte pour les bien traiter, etc., et la cargaison de chaque vaisseau était bientôt disséminée au milieu des bois et des forêts de cet État libre, prospère, actif et bien gouverné. Alors non-seulement on pensait, mais on sentait et on reconnaissait que les convicts séparés de leurs compagnons, domiciliés et traités comme des hommes, ne conver-

tiraient point les serviteurs libres, leurs compagnons de travail, en convicts, mais qu'au contraire ceux-ci feraient des autres de bons serviteurs. Les malfaiteurs, isolés et forcés à la réflexion, étaient soumis à l'influence d'un exemple bien puissant en pareil cas; au lieu d'apprendre aux autres à blasphémer, ils rougissaient bientôt eux-mêmes de le faire. Introduits dans la salle des prières chaque matin au chant du coq, les mœurs simples des puritains gagnaient leur conscience endurcie. C'est pourquoi, il y a une centaine d'années, on savait très-bien que c'était un excellent système d'envoyer des convicts dans un pays où l'agriculture avait pris un grand développement, où le travail de la terre réclamait un si grand nombre de bras, qu'il était de l'intérêt même du cultivateur de bien les traiter; où les habitudes vertueuses étaient si profondément enracinées, que des individus isolés se trouvaient insensiblement obligés de se ployer aux mœurs et aux coutumes de la masse. Tout cela était connu en Angleterre, par exemple, par lord North et ses contemporains; connu en Amérique par les vice-rois, les gouverneurs et leurs contemporains Washington et Francklin.

» Quand l'Amérique eut conquis son indépendance, le gouvernement anglais ne sut plus où envoyer ceux de ses criminels qui se trouvaient condamnés à la déportation. A la fin, comme une espèce d'enfant perdu, d'aventure romanesque, d'expérience morale et philantropique, on résolut en dernier ressort de les débarquer sur les riantes prairies que sir Joseph Banks

avait décrites comme environnant une grande baie sur la côte de New-South-Wales, qui fut ensuite désignée sous le nom de *Botany-Bay*, tant par compliment envers sir Joseph, qu'à cause des nombreuses plantes et des fleurs rares et nouvelles découvertes dans son voisinage. Ce nom élégant, comme tous ceux que l'on voit prostituer à de vils emplois, devint bientôt un terme de mépris et de dérision. *Botany-Bay*, du reste, fit bientôt place à Port-Jackson comme établissement pénal, et ce fut dans l'anse de Sydney que la première flotte des criminels anglais vint jeter l'ancre. Ce fut, dit-on communément, sur le lieu même où vient de bâtir Robert Johnson, dans George-Street, que son père le colonel Johnson, alors officier dans les troupes de marine, a posé le premier le pied d'un Anglais, et hissé le pavillon de la Grande-Bretagne.

» Depuis cette époque, c'est sur le sol de la Nouvelle-Galles du Sud que l'Angleterre et l'Irlande débarquent chaque année leur population criminelle. Cependant les Washington, les North, les Fox et les Pitt étaient tous morts, et avec eux probablement fut perdue la connaissance ou au moins le souvenir qu'une contrée nouvelle, mais étendue, est la plus favorable pour recevoir, domicilier et réformer des convicts employés à la culture des terres, et qu'il est dans la nature même des choses qu'un établissement purement pénal soit une expérience très-hasardeuse, et que la nécessité seule peut justifier. Ce qui nous fait croire qu'on oublia peu à peu les avantages de transporter les convicts dans une contrée libre et agricole,

c'est que si le gouvernement fût resté bien pénétré de ce principe, il aurait toujours montré plus de zèle à encourager les colons libres à se hasarder sur le territoire de la Nouvelle-Hollande. Il est évident aussi que les ministres, tout entiers aux soins de la guerre dernière, furent induits en erreur par les rapports contradictoires des gouverneurs et des officiers civils et militaires. Car ces derniers détestaient les nouveaux venus, les considérant comme des intrus qui venaient leur ravir le monopole des terres, des troupeaux, des esprits et des provisions du gouvernement, etc., etc. Ils oublièrent peu à peu l'ancienne expérience du cabinet, adoptant un jour les suggestions de tel individu, et une autre fois celles de tel autre, suivant que les faits établis dans les lettres publiques ou particulières de la colonie semblaient plus ou moins plausibles. Le plus souvent ces prétendus faits étaient d'insignes mensonges.

» En conséquence, fermer toutes les avenues de ce lieu de pénitence; le priver de toute espèce de rapport avec les Européens; décourager ceux qui voudraient s'y établir, excepté les favoris particuliers du gouvernement, et les personnes incapables de faire ombrage comme les méthodistes : tel fut le système adopté jusqu'à l'époque où le gouverneur Macquarie fut envoyé dans la colonie. Et bien qu'après cette période, tant à cause des rapports relatifs aux belles laines de la Nouvelle-Galles du Sud, que pour quelques-unes des circonstances de la rebellion de 1808, les ministres aient commencé à se relâcher un peu de leurs principes, et à

permettre à des hommes libres d'aller s'y établir ; cependant ils n'agirent pas encore sur un plan régulier, ni en vertu d'un principe général. Ils y envoyèrent des colons comme à la bonne aventure, tout juste pour essayer comment cela réussirait. La guerre les occupait trop pour leur permettre de donner à la colonie les soins qu'elle réclamait.

» S'ils eussent repris leur ancienne coutume d'envoyer leurs condamnés en Amérique, où, comme nous l'avons déjà démontré, ceux-ci ne pouvaient pervertir les habitans, mais au contraire où ils se corrigeaient ; s'ils en eussent bien pesé les conséquences, ils n'auraient point introduit dans la Nouvelle-Galles du Sud le *convictisme* seul, mais auraient eu soin d'y envoyer un fermier libre avec sa femme et ses enfans, pour trois ou cinq condamnés à y déporter, afin de coloniser cette terre inconnue. Jugez, lecteur, ce que Sydney serait aujourd'hui, si pour chaque millier de convicts débarqués sur ce sol, il y était aussi arrivé trois ou quatre cents femmes condamnées, et en outre un fermier, sa femme et trois ou quatre enfans pour chaque trois ou cinq convicts !... La Nouvelle-Galles du Sud, au lieu de cinquante mille habitans, en compterait peut-être un demi-million !... C'eût été la plus brillante colonie créée en si peu de temps dans les annales du monde.

» Nous pensons donc que ce doit être une maxime admise dans cette branche de l'économie politique, que les obstacles à la réforme des malfaiteurs décroissent à mesure qu'ils sont moins rapprochés les uns des

autres, et qu'on les force de s'associer à des personnes d'un caractère supérieur au leur, etc., etc. »

Ecoutons maintenant ce journaliste s'exprimer avec non moins d'énergie et de vérité sur les tristes suites du système d'économie introduit dans l'administration de la colonie, à l'arrivée du gouverneur Brisbane. (*Monitor*, *n*° 7, 30 *juin* 1826.)

« Rien n'a paralysé la prospérité de la Nouvelle-Galles du Sud autant que l'économie méprisable, impolitique et vraiment coupable, qui fut introduite dans cette colonie après le départ du gouverneur Macquarie. Le zèle avec lequel le major Goulburn poursuivit sans relâche cette parcimonie ridicule, déplacée, inutile et vraiment stérile, nous donna toujours une fort triste opinion de ses talens en économie politique, bien que nous fussions disposés à avouer que son incompréhensible manie de mettre à exécution les mesquines conceptions de MM. Hume et Bigg attestait son intégrité personnelle. Cet honnête secrétaire fut toujours entiché de feuilles remplies de chiffres disposés par chapitres et lignes droites, transverses, diagonales, perpendiculaires et horizontales; et il se glorifiait beaucoup plus de produire des tableaux, sur le papier, qui déployaient la perfection des combinaisons arithmétiques et typiques, enrichis des résultats et des totaux généraux et subsidiaires, que de s'attacher aux principes libéraux et élémentaires qui seuls peuvent diriger les travaux d'un peuple

actif et industrieux, et s'accorder avec une économie libérale.

» Mais sur quels principes de police équitable peut-on prouver qu'une réduction dans les traites du commissaire, sur le trésor, soit une économie réelle pour le royaume? On a démontré par des calculs mainte fois répétés, et particulièrement dans une dernière brochure rédigée avec soin par M. Eagar, et adressée au ministre de l'intérieur, que les convicts employés par le gouvernement à Sydney, le sont à infiniment moins de frais (la dépense du transport comprise), que ces mêmes individus ne l'eussent été dans les galères et les maisons de correction d'Angleterre. D'ailleurs le sens commun démontre que quand la dépense ne serait qu'égale, un pays surchargé de population, et dont la classe des cultivateurs a dépassé les moyens d'être employés jusqu'à la valeur de dix millions, trouverait un avantage immense dans la déportation des plus mauvais sujets de cet excédant.

» La déportation de méchans fabricans en fait de riches consommateurs : il en résulte encore un plus grand avantage, celui de purifier la société en lui enlevant une partie gangrenée, dont la présence est un si grand fardeau pour une vieille communauté, et d'un véritable intérêt pour un jeune État.

» Nous savons bien, du reste, qu'on répondra à tout cela en avançant que si l'Angleterre a jusqu'à présent obtenu tous ces avantages en dépensant annuellement 150,000 liv. st., il ne s'ensuit pas qu'elle ne les aura plus à l'avenir en n'y employant que 100,000 liv. st.

C'est l'argument auquel ont eu recours dernièrement l'inconsidéré M. Hume et le superficiel M. Bigg. Car ils finirent par convenir que les dépenses qu'avait coûtées l'établissement de la Nouvelle-Galles du Sud, avaient été moindres que celles qu'eussent nécessitées la construction et l'entretien des galères et des prisons en Angleterre. M. Bigg ne trouva jamais cela durant son séjour dans la colonie. Mais plus tard il découvrit qu'elle avait été et était encore d'un grand intérêt pour l'Angleterre; et qu'en comparant le compte entre la Grande-Bretagne et Sydney d'une part, entre la Grande-Bretagne et les galères et les prisons de Millbank d'une autre part, la balance était immensément en faveur de la Nouvelle-Galles du Sud.

» La raison en est si palpable, qu'il est inconcevable comment M. Bigg, qui gagna 10,000 liv. st. à prendre des renseignemens sur ces objets, ne s'aperçut de cela qu'après la publication de son puéril ouvrage. Pourtant il est très-clair que les convicts employés comme cultivateurs et comme bergers ne coûtent rien au gouvernement. En outre les hommes employés par le gouvernement à Sydney ne lui coûtent rien non plus, parce que les fruits de leur travail, en créant une nouvelle colonie de consommateurs pour les produits surabondans de ses manufactures, lui rapportent plus que ne coûtent leur transport, leur nourriture et leur habillement réunis. Tout cela est clair et doit frapper au premier abord, car c'est aussi simple que c'est exact. Les convicts entretenus dans les galères et les prisons de la Grande-Bretagne sont une dépense morte. Les

produits de leur travail sont une perte et même un mal pour l'État : car chaque paire de souliers ou chaque journée de travail faite par un habitant de ces prisons, en enlève l'équivalent au cordonnier ou au journalier, ou du moins en diminue le taux, dans un état de choses où les souliers et le travail opéré surpassent déjà le besoin qu'on en a.

» Il s'ensuit donc que chaque millier de pounds que le trésor anglais dépense dans la Nouvelle-Galles du Sud pour encourager la culture des terres ou la pêche de la baleine et des phoques, comme pour trouver de l'emploi à l'excessive population du royaume libre ou convicte (car la population libre est soutenue par les taxes des pauvres à un point qui dépasse tout calcul *), débarrasse la mère-patrie d'un mal pressant, et tend à diminuer les taxes des pauvres, et par conséquent le nombre des crimes. Les bases d'un journal nous interdisent des calculs aussi compliqués ; autrement nous prouverions volontiers que chaque millier de pounds dépensé par l'Angleterre pour faciliter l'émigration et le transport à la Nouvelle-Galles du Sud, lui est plus profitable que 2,000 liv. st. épargnées à ses

* Une note que j'ai trouvée dans un journal anglais (*Age*, 22 *april* 1826) justifie parfaitement l'assertion de ce publiciste au sujet des taxes pour les pauvres :

« La somme fournie pour le soutien des pauvres de l'Angleterre et du pays de Galles, pour l'année qui a fini au 30 mars 1826, a été de 6,966,151 liv. st. 8 s. 6 d. Les taxes des pauvres en Angleterre commencèrent en 1573, bien que le premier acte du parlement passé à cet égard ne date que de l'année 1579. Depuis cette époque, il paraît, en vertu des calculs dressés sur des documens authentiques, que ces taxes en suivant une pro-

taxes pour les pauvres; qu'en conséquence les dernières épargnes du major Goulburn sur la Nouvelle-Galles du Sud, de 50,000 liv. ou environ, ont empêché les taxes des pauvres, en Angleterre, de pouvoir être diminuées de plus de 100,000 liv., comme elles eussent pu l'être en agissant autrement. Il n'a vu l'affaire que par le trou d'une serrure. Si les ministres du Roi eussent encouragé l'émigration et le transport pour ce pays, sur une grande échelle et par des mesures positives, les taxes pour les pauvres eussent diminué dans un rapport qui eût dépassé tout ce qu'on peut imaginer. Car il a été démontré, par l'*Edinburgh Review*, que quand le salaire du travail a été réduit à un vil prix, tel que quinze heures de travail par jour ne peuvent fournir au fabricant de bas de Nottingham,

gression continuelle sont arrivées à une somme quarante fois plus grande qu'elle ne l'était il y a deux cent cinquante ans.

» Les taxes des pauvres en 1573 montèrent à 171,260 liv. st. 10 s. 8 d.

1680	665,562
1698	819,000
1760	1,556,804
1783	2,131,486
1785	2,180,904

» Suivant les comptes rendus à la Chambre des communes en 1801, la dépense annuelle pour les pauvres, durant les dix années précédentes, fut de 3,861,010 liv. st. Par les rapports présentés à la Chambre des communes en 1802, il parut que la somme entière destinée pour les pauvres de l'Angleterre et du pays de Galles, de Pâque 1802 à Pâque 1803, fut de 4,952,421 liv. La charge annuelle pour les pauvres, dans les années 1812, 1813 et 1814, fut de 6,147,000 liv.; et depuis lors jusqu'à 1826, il paraît qu'elle s'est accrue par an de la somme énorme de 800,000 liv. »

une quantité suffisante de nourriture de la plus médiocre qualité, en pain ou gruau, pour exister, sans lit ni charbon en hiver; l'éloignement d'un petit nombre d'ouvriers pour un autre pays suffisait à l'instant pour détruire l'immense concurrence pour l'emploi, et relevait par conséquent le prix des gages à un taux raisonnable....

» Le plus grand ennemi que ce pays eût jamais, fut le major Goulburn. Ce fut un homme impartial, surtout après la seconde année de son arrivée; mais son inflexible avarice ruina presque la colonie : sans l'importation d'un certain capital, dû à un grand nombre d'émigrans qui commencèrent heureusement à y arriver, la banqueroute eût été parfaitement complète. Mais les cargaisons apportées d'Angleterre par suite du crédit antérieur qui n'était pas encore éteint, et l'arrivée des nouveaux colons donnèrent aux marchands et aux cultivateurs le temps de respirer, et même d'emprunter à Londres, c'est-à-dire de retenir les fonds qu'ils eussent dû y renvoyer jusqu'à ce que de nouveaux canaux fussent ouverts à l'industrie et aux spéculations. C'est ainsi seulement que par un hasard heureux la colonie a pu se relever, que le major n'a pas été brûlé en effigie, et qu'il a pu quitter le pays avec la réputation d'être resté honnête et impartial tout en l'opprimant....

» Si le gouverneur s'attend à réussir à épargner de l'argent pour le gouvernement anglais, il se trompe : car nous sommes convaincus qu'il ne s'abaissera point aux moyens qui ont caractérisé la dernière adminis-

tration. En outre, quand il y aurait recours, le résultat n'en serait pas si considérable. La dernière administration trouva des villes en bon état, des ponts presque tous achevés, et des routes toutes faites et aussi unies que des boulingrins. Mais toutes ces choses sont aujourd'hui en ruines. Tous les édifices publics sont en décadence. Les routes sont ruinées, étant couvertes de poussière en été, et de boue en hiver. C'est à tel point que tous les prisonniers de Sydney ne seraient pas même suffisans pour réparer les nombreux ouvrages que créa l'immortel Macquarie. »

On a avancé, dans l'article qui précède, que les dépenses causées à l'Angleterre par l'établissement et l'entretien des convicts dans la Nouvelle-Galles du Sud, avaient été moindres que celles qu'aurait exigées leur entretien dans les maisons de force ou de correction du royaume. Cette assertion va être complètement prouvée par l'extrait suivant d'une lettre adressée par M. Eagar à M. Peel, secrétaire d'État, et que Wentworth a insérée textuellement dans la seconde édition de son ouvrage sur la Nouvelle-Galles du Sud (*tome* II, *page* 158).

« Sous le rapport de l'économie ou de la dépense du système, on peut l'apprécier d'une manière exacte en la comparant avec celles qu'ont nécessitées les autres systèmes d'inflictions pénales adoptés en Angleterre, savoir : les pontons, ou *galères*, et les maisons de correction. Par les rapports des comités du parle-

ment sur la déportation en 1812, par l'état des prisons en 1819, et les écrits représentés au parlement en 1819, 1821 et 1823, nous avons la dépense entière de la Nouvelle-Galles du Sud, et le nombre de ceux qui y ont été transportés. Par le vingt-huitième rapport des finances, par le second rapport de la justice de la métropole, et par les divers rapports du surintendant des galères, enfin dans les rapports au parlement, par le comité de la maison de correction de Millbank pour 1819 et 1823, nous avons la dépense de cet établissement, et le nombre de ceux qui y sont renfermés. Maintenant, pour nous assurer si la Nouvelle-Galles du Sud a été plus ou moins dispendieuse, nous devons apprécier la dépense annuelle de chaque prisonnier dans la colonie et dans le royaume, et comparer l'une avec l'autre, ou bien estimer ce que le nombre des personnes transportées à la Nouvelle-Galles du Sud aurait coûté, si on les avait conservées dans les pontons ou les maisons de correction au même prix que ceux qui s'y trouvent actuellement. La dépense annuelle par tête a été, dans la Nouvelle-Galles du sud, de 1787 à 1797, 28 liv. st. 3 s. 5 d.; de 1797 à 1810, 18 liv. 14 s. 4 d.; et de 1810 à 1821, 25 liv. 5 s. 7 d. ½, y compris la subsistance, l'habillement, la surveillance, le gouvernement civil, les dépenses navales et militaires de la colonie aussi bien que le transport des convicts. La dépense annuelle par tête sur les pontons a été, de 1787 à 1797, 23 liv. st. 19 s. 0 d.; de 1797 à 1810, 27 liv. 1 s. 8 d.; et de 1810 à 1821, 33 liv. 12 s. 0 d. La dépense de la maison de

Millbank a été très-grande. La dépense pour l'élever, y compris les intérêts, est montée, quand elle a été en état de recevoir mille personnes, à 571,460 liv. st., dont l'intérêt annuel à 4 p. % revient à 22,858 liv. pour la dépense annuelle du logement de mille personnes, près de 22 liv. 17 s. 2 d. pour chacune. La dépense de la subsistance et de la surveillance a été, en 1818, 41 liv. st. 17 s. 2 d. ½ par tête; en 1820, 38 liv. 15 s. 4 d. ½; et en 1821, 31 liv. 0 s. 7 d. ½; moyenne des trois années, 33 liv. 17 s. 8 d. ½, à laquelle on doit ajouter l'intérêt de la dépense des bâtimens, 22 liv. 17 s. 2 d.; ce qui fait pour la dépense moyenne de chaque personne renfermée dans la maison de Millbank, une somme de 56 liv. st. 15 s. 0 d.

» Après avoir trouvé les dépenses de la maison de Millbank aussi considérables, je me suis assuré, autant que cela m'a été possible par les documens parlementaires, du montant des dépenses des autres prisons, maisons de pénitence et de correction, et je les ai trouvées, comme il suit, en y comprenant l'intérêt des frais pour les logemens, la surveillance, les salaires des officiers, l'habillement et la subsistance.

» L'asile pour les abandonnés, moyenne des années 1815, 1816, 1817, 1818 et 1819, par tête (*premier Rapport de la police de la métropole*), 37 liv. 2 s. 3 d.

» L'institution philantropique (*deuxième Rapport de la police de la métropole*), 36 liv. 17 s. 6 d.

» La maison de pénitence pour les femmes à Londres (*deuxième Rapport de la police de la métropole*), 41 liv. 6 s. 4 d.

» L'hôpital de la Madeleine (*deuxième Rapport de la police de la métropole*), 42 liv. 8 s. 0 d.

» Maison de correction de Cold-Bath-Fields; prison de Clerkenwell et Tothill-Field, Bridewell, moyenne par tête sans l'habillement (*deuxième Rapport sur la police de la métropole*), 31 liv. 2 s. 0 d.

» Hôpital de Bridewell (*Rapport sur les prisons de la métropole*), 42 liv. 5 s. 8 d.

» Prison et maison de correction de Worcester (*Rapport sur les prisons à la Chambre des lords*), 28 liv. 2 s. 4 d. $^1/_2$.

» Prisons, maison de pénitence et maison de correction de Maidstone (*Rapport sur les prisons à la Chambre des lords*), 39 liv. 3 s. 10 d.

» En prenant la moyenne de ces différentes prisons et de la maison de Millbank, on trouvera une moyenne générale annuelle, par tête, pour tous ces établissemens, de 38 liv. st. 14 s. 0 d.

» Le tableau suivant montre les dépenses comparatives des établissemens de convicts de la Nouvelle-Galles du Sud, des pontons et des maisons de correction. La première colonne indique le nombre actuel des condamnés existans dans la colonie pour chaque année; la seconde contient la dépense entière pour le civil, le naval et le militaire, le transport, l'habillement et la subsistance des convicts. La troisième indique la dépense que le même nombre de convicts renfermés dans les pontons eût coûté, estimée au même prix par tête que ceux qui y sont détenus coûtent actuellement. La quatrième colonne enfin montre

quelle eût été cette dépense, au taux moyen actuel de la maison de Millbank, des autres maisons de correction et des prisons du royaume.

» La dépense moyenne des pontons par tête a été, de 1787 à 1797, de 23 liv. st. 19 s. 2 d.; de 1798 à 1810, en suivant un accroissement graduel, de 23 liv. 19 s. 2 d. à 30 liv. 4 s. 4 d. $^1/_2$, moyenne 27 liv. 1 s. 8 d.; de 1810 à 1821 variant de 43 liv. 7 s. 9 d. $^3/_4$, à 27 liv. 18 s. 7 d. $^3/_4$. La dépense présumée des maisons de pénitence, de 1787 à 1810, qui n'existaient pas alors, a été estimée en proportion de celle des pontons, sur le même taux en excès qui s'est trouvé par la suite entre les dépenses de ces deux systèmes. Ainsi celle des maisons de pénitence, ainsi estimée, eût été, de 1787 à 1797, de 28 liv. st. 10 s. 0 d., de 1797 à 1810, de 31 liv. 4 s. 0 d.; enfin de 1810 à 1821, 38 liv. 14 s. 0 d.

ANNÉES.	Nombre des Convicts existans.	Dépense entière de la Nouv.-Galles du Sud.			Dépense présumée dans les Pontons.			Dépense présumée dans les Maisons de correction	
		liv. st.	s.	d	liv. st.	s.	d.	liv. st.	s.
1786		28,346	3	6					
1787	757	31,341	4	8	18,130	3	0	21,574	10
1788	699	18,008	9	2	16,741	1	0	19,921	10
1789	1,661	88,057	15	2	39,780	19	0	47,338	10
1790	1,518	44,774	4	7	36,356	2	0	43,263	0
1791	3,695	129,019	19	10	88,495	5	0	105,307	10
1792	3,612	104,588	2	4	86,507	8	0	102,942	0
1793	3,800	69,961	16	6	91,010	0	0	108,300	0
1794	3,852	79,381	13	11	92,255	8	0	109,782	0
1795	4,183	75,280	19	1	100,182	17	0	119,215	10
1796	4,532	83,854	18	0	108,541	8	0	129,162	0
1797	5,349	120,372	4	9	128,108	11	0	152,396	10
1798	5,608	111,514	6	7	151,883	6	8	159,828	0
1799	5,518	80,274	4	9	149,445	15	0	172,161	12
1800	6,693	110,984	11	1	181,268	15	0	208,821	12
1801	6,805	125,563	9	1	184,302	1	8	212,316	0
1802	6,973	149,410	10	6	188,852	1	8	217,557	12
1803	7,251	96,961	16	9	196,381	5	0	226,231	4
1804	6,362	46,518	19	6	172,304	3	4	198,494	8
1805	6,076	118,597	6	7	164,558	6	8	189,571	4
1806	5,303	105,297	14	7	143,622	18	4	165,453	12
1807	4,970	121,859	10	4	134,604	3	4	155,064	0
1808	5,275	131,542	1	7	142,874	16	8	164,580	0
1809	5,164	124,636	16	11	139,858	6	8	161,116	16
1810	5,190	178,699	15	11	156,835	6	3	200,853	0
1811	5,548	214,696	5	5	175,095	3	0	214,707	12
1812	5,655	185,547	16	8	186,357	4	4	218,848	10
1813	6,288	218,735	1	5	198,674	12	0	243,045	12
1814	7,037	225,085	10	0	305,332	10	0	272,331	18
1815	7,383	181,589	11	4	270,540	16	1	285,722	2
1816	8,479	216,291	8	7	262,354	7	10	328,137	6
1817	10,107	232,585	9	7	379,012	10	0	391,140	18
1818	12,621	325,132	3	10	474,654	15	6	488,437	14
1819	15,447	327,845	0	2	464,375	8	9	597,798	18
1820	18,568	373,315	16	6	612,744	0	0	718,581	16
1821	20,494	425,350	14	3	572,444	7	9	793,117	16
TOTAUX. .		5,301,023	16	6	6,814,486	3	6	7,943,221	2
Dépense qu'eût coûtée l'établissement de 40 pontons.		. . . . .			400,000	0	0		
Dépense qu'eût exigée l'établissement de 40 maisons.		. . . . .			. . . . .			8,366,640	0
Dépense totale		5,301,023	16	6	7,214,486	3	6	16,309,861	2

» La dépense entière de la Nouvelle-Galles du Sud, depuis sa fondation, en 1788, jusqu'en décembre 1821, a été de 5,301,023 liv. st. 16 s. 6 d., qui ont été employés à transporter et entretenir 33,155 personnes, et à subvenir à la solde du civil, du naval, du militaire et autres dépenses coloniales. Si on eût gardé le même nombre sur des pontons, cela eût coûté à la nation, en y comprenant l'établissement des pontons nécessaires, au nombre de quarante au moins, 7,214,486 liv. 3 s. 6 d. Si on eût voulu les entretenir dans des maisons de correction, non pas sur le plan de Millbank, mais bien dans le système le plus économique, il en fût résulté une dépense, pour la surveillance et la nourriture seules, de 7,943,221 liv. En outre la dépense pour ériger le nombre de maisons de correction convenable pour cet objet, qui eût été de quarante au moins, à raison de 450 prisonniers pour chacune, et sur le plan le moins dispendieux, sur celui de la maison de pénitence de Maidstone par exemple, eût été pour le moins de 192,000 liv. pour chacune, et par conséquent pour les 40 de 8,366,640 liv. Ainsi la dépense totale occasionée par ces établissemens eût été de 16,309,861 liv. st.

» Dans ce calcul, je n'ai point fait entrer la valeur ou le produit du travail des convicts, parce que le travail qu'ils exécutent dans la Nouvelle-Galles du Sud est beaucoup plus profitable que celui des prisonniers ne peut l'être sur les pontons ou dans les maisons de correction. Dans l'état actuel de la population industrielle en Angleterre, où le nombre des ouvriers

est beaucoup trop considérable pour l'emploi qu'on peut leur donner, et les gages nécessaires pour les faire subsister, le travail des convicts ne peut devenir nullement profitable au pays; car si ce travail est nécessaire ou utile, il eût procuré de l'emploi et les moyens de subsister à un certain nombre d'ouvriers. Le faire exécuter par des condamnés, c'est priver d'ouvrage un nombre égal d'ouvriers libres, et les forcer par conséquent à recourir aux taxes des pauvres pour leur subsistance; ainsi l'excès qui en résulterait sur les taxes des pauvres occasionerait une dépense plus grande que ne saurait être toute l'économie qui reviendrait du travail des convicts. Mais en admettant que le travail dans les pontons et les maisons de correction ait toute la valeur à laquelle on peut l'estimer, de quel prix sera-t-il comparé avec les avantages de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud? Cette colonie est bien certainement le fruit du travail des convicts. Elle contient aujourd'hui (en 1824) une population de plus de 40,000 ames, qui occupe au-delà de 700,000 acres de terre, et possède plus de 5,000 chevaux, 120,000 têtes de bétail, et 350,000 moutons. Elle contient cinq villes florissantes, et plusieurs villages, consomme annuellement pour la valeur de 350,000 liv. st. de produits des fabriques anglaises, exporte pour la valeur de 100,000 liv. par an, emploie des navires jusqu'à la concurrence de 10,000 tonneaux, et rapporte un revenu colonial de plus de 50,000 liv. st.

» D'après toutes ces considérations, il est évident que la déportation à la Nouvelle-Galles du Sud a été le

système pénal le moins dispendieux de tous. Jusqu'à ce moment, il a produit une économie directe et positive de plus de 2,000,000 liv. st. en le comparant au mode le plus économique, celui des pontons, et de plus de 11,000,000, comparé à celui des maisons de pénitence. A l'avenir l'économie sera de plus en plus considérable. Car en prenant la moyenne dans les trois années 1819, 1820 et 1821, la dépense annuelle par tête dans la Nouvelle-Galles du Sud a été de 20 liv. st. 13 s. 7 d.; dans les pontons, de 30 liv. 6 s. 7 d., et dans la maison de Millbank, de 56 liv. 15 s. 0 d. En outre cette dépense annuelle de 20 liv. st. 13 s. 7 d. par tête, pour la Nouvelle-Galles du Sud, ne renferme pas seulement la subsistance et la surveillance des convicts dans la colonie, mais encore la dépense entière du transport, aussi bien que celle du gouvernement de la colonie et des forces navales et militaires; en un mot, la dépense entière de tout genre que peut occasioner la Nouvelle-Galles du Sud au royaume, soit comme établissement pénal, soit comme colonie. La subsistance et la surveillance des convicts prises à part durant les douze dernières années, n'ont pas monté à plus de 12 liv. st. 13 s. 6 d. chaque année par tête, et durant les trois dernières années 1819, 1820 et 1821, à plus de 11 liv. 6 s. 0 d. Sur les pontons et dans les maisons de correction, toute la dépense au contraire roulait uniquement sur la surveillance, l'entretien et le logement des prisonniers. »

Voyons actuellement de quelle manière s'énonce

un autre journal, *l'Australian*, touchant les mêmes matières, savoir : le jugement par jury et la représentation nationale. (*N*° 143, 11 *novembre* 1826.)

« Nous touchons à l'année 1827, dans le cours de laquelle l'acte du parlement pour la Nouvelle-Galles du Sud doit expirer. Cependant il n'y a encore eu aucune manifestation publique du désir qui règne universellement par toute la colonie, pour réclamer de la législation anglaise une extension de ses institutions en faveur de cette partie des domaines du royaume. Quand l'acte qui régla la charte actuelle de la colonie passa dans le parlement impérial, on entendit généralement que si elle continuait à faire, durant les cinq années où cet acte serait en vigueur, des progrès semblables à ceux qu'elle avait faits dans le petit nombre d'années précédentes, les ministres seraient très-disposés à se montrer libéraux à son égard. Non-seulement ils devaient lui donner le pouvoir de dresser ses lois conformément à l'esprit de la constitution anglaise, mais ils devaient encore lui permettre de les faire exécuter par les mêmes moyens et suivant les mêmes formes que la mère-patrie. L'opposition d'un petit nombre d'individus réussit à reculer de cinq ans l'exercice des droits qui sont inhérens aux sujets de la Grande-Bretagne. Cette opposition, du reste, après avoir déchu, s'est enfin évanouie. Il n'y aura ni parti, ni faction, ni même d'individu disposé à entraver les efforts des colonistes, qui n'auront à présenter que leurs pro-

pres réclamations, pourvu qu'ils se donnent seulement la peine de le faire.

» Nous apprenons qu'on se prépare à faire quelques démarches utiles, et qu'il y a une résolution arrêtée parmi plusieurs des personnes respectables, opulentes et influentes de la colonie, de recourir au mode habituel des Anglais pour s'adresser aux premières autorités de l'État, c'est-à-dire par l'organe d'une assemblée publique. A moins que les habitans de la Nouvelle-Galles du Sud ne veuillent se soumettre paisiblement, pour cinq années de plus, à tous les vices d'institutions anti-nationales, à tous les embarras et inconvéniens d'un corps-législatif qui ne peut comprendre la situation et les besoins de la colonie, qui ne peut que faire marcher les lois à tâtons, sans savoir si elles sont pernicieuses ou utiles, si elles sont convenables à l'état actuel des choses, ou tout-à-fait en opposition avec chacun des intérêts auxquels elles se rapportent; à moins qu'ils ne désirent voir leurs tribunaux accablés sous le poids des affaires comme ci-devant; ils feront entendre un vœu unanime à l'assemblée générale, et montreront avec quelle sincérité tous les partis, toutes les classes, toutes les dénominations de personnes se réunissent pour attester que rien autre chose qu'une législation représentative, et le jugement par jury, ne peut satisfaire les colons, et s'allier avec leurs intérêts.

» Ceux qui quitteront désormais l'Angleterre pour venir s'établir ici, comprendront parfaitement que leur liberté et leurs propriétés seront en sûreté; ils place-

ront leur confiance dans les autorités locales, quand on leur dira qu'ils trouveront dans le lieu où ils vont, des institutions semblables à celles qu'ils ont laissées, qu'ils continueront de vivre sous les lois anglaises, et sous le même système de justice administrative que celui sous lequel ils ont vécu toute leur vie, et avec lequel ils ont toujours été familiarisés. Il est très-essentiel, pour la prospérité du commerce, que les marchands qui ont des rapports avec la colonie, soient bien convaincus de l'intégrité de nos Cours de justice. Ils le seront dès qu'on leur dira seulement qu'un jury à l'anglaise sera l'arbitre de leurs discussions, que ce ne sera qu'à un jury à l'anglaise qu'on pourra appeler, et qu'ils pourront avoir autant de confiance dans la justice et l'impartialité de la Cour suprême de New-South-Wales, que dans les jurés de Westminster.

» Le frivole caquetage qui a privé nos Cours du jury, ne peut l'emporter plus long-temps, si le peuple de la colonie n'est pas trop fainéant pour réclamer son établissement dans les Cours civiles et criminelles; s'il n'est pas trop paresseux pour rappeler aux ministres anglais que nos villes sont beaucoup plus peuplées, beaucoup plus capables de fournir des jurés que ne l'étaient les villes d'Angleterre, quand les jurés y furent institués pour la première fois....

» La législation, par représentation, est un droit si généralement reconnu pour appartenir aux Anglais, quel que soit le lieu qu'ils habitent, quel que soit le coin de l'univers qu'ils veuillent coloniser, qu'il serait difficile à la faction qui entoure ici le pouvoir, quand

même elle ne serait pas dépouillée de son influence, de disposer le ministère anglais à agir en opposition avec un droit si généralement reconnu.

» Le peuple de la Nouvelle-Galles du Sud n'a qu'une chose à craindre, et c'est sa propre indolence. S'il n'avertit point le parlement anglais qu'il compte être rétabli dans ses priviléges, s'il ne lui déclare point qu'il veut prendre sur lui-même le poids, si toutefois c'en est un, de s'administrer et d'être jugé par ses pairs : doit-il s'attendre à ce qu'on le contraigne à reprendre ses droits, à ce que les autorités législatives d'Angleterre aillent le chercher dans son obscurité, et lui demander ce qu'il désire?

» L'acte du parlement pour la Nouvelle-Galles du Sud sera remis en vigueur pour cinq années de plus, à moins que le peuple ne se mette en avant, et ne représente l'injustice d'un tel procédé. L'assemblée publique dont on parle beaucoup, et pour la convocation de laquelle on doit s'adresser au shérif, peut seule prévenir l'événement que nous déplorerons, s'il a lieu, c'est-à-dire la prorogation de la loi actuelle. »

Au sujet des droits que le gouvernement venait d'imposer sur les terres à concéder à l'avenir et sur certains rappels qui devaient avoir lieu sur d'anciennes concessions gratuites, on trouve dans le même journal un article plein de sens, quoiqu'écrit dans un style naïf et conforme au langage de son signataire *John Bull.* (*Australian*, *n*° 152, 13 *décembre* 1826.)

« ..... J'ai été très-choqué des menaces qui courent de reprendre la terre de quelques pauvres laboureurs, d'examiner scrupuleusement les bornes de leurs fermes, de tracasser, houspiller, inquiéter, et finalement ruiner ceux mêmes qui ont converti ces solitudes en une terre où coulent des flots de miel et de lait.

» Si dès le principe on eût suivi le système de tracasserie qui semble aujourd'hui à l'ordre du jour, la Nouvelle-Galles du Sud serait-elle une grande et importante colonie comme elle l'est? Les ministres de Downing-Street pourraient-ils aujourd'hui récompenser leurs amis et leurs cliens par de larges salaires ou de grasses sinécures à Sydney, en donnant cinq mille pounds par an à l'un, trois mille à un autre, deux mille au vénérable M. ***, et douze cents ou huit cents à une demi-douzaine d'autres? » Le *Quarterly Review,* dans un de ses derniers numéros, s'écriait : « Il est impossible de s'aveugler sur la grande et progressive importance de la Nouvelle-Galles du Sud. Il y a quarante ans à peine que ce pays n'avait pas encore vu la figure d'un Européen, et déjà sa principale cité l'emporte sur les villes les plus propres et les plus étendues de plusieurs de nos comtés en Angleterre. Elle marche de pair avec Yarmouth, Hull, Leith, Aberdeen, Belfast; elle rivalisera bientôt avec les grands ports de Liverpool, Bristol, Portsmouth et Devonport. Les causes en sont évidentes; un beau climat, des institutions libérales, exemption de toutes charges, ce qu'un homme gagne est à lui; point de collecteurs d'impôts pour fouiller dans nos poches; point

de taxes pour les pauvres, ni de mendians valides, etc. Naguère les cultivateurs demandaient de la terre, et l'obtenaient sans l'embarras de l'inquisition actuelle pour évaluer le prix d'une truie ou d'une paire de culottes. Naguère on lui donnait vingt vaches à soigner en commençant son établissement, et si c'était dans la bonne saison de l'année, avec celles-là il en gagnait d'ordinaire vingt autres pour lui. Naguère le cultivateur recevait six, neuf, douze, et quelquefois dix-huit mois de rations pour lui-même, sa famille et ses domestiques, et cela n'était point à titre d'*indulgence*, suivant l'expression moderne; mais bien à titre d'*encouragement* pour se montrer industrieux, habiter sur sa propriété, suppléer aux chances fâcheuses, et compenser, sous quelques rapports, l'absence de ses amis et de ses pénates d'Angleterre, ainsi que de toutes les douceurs qui se rattachent au mot de patrie. C'était, en outre, une récompense pour les frais énormes du passage vers cette contrée lointaine. Un Anglais ou un Écossais songera-t-il jamais à s'expatrier, si ce n'est pour améliorer sa condition, pour parvenir plus promptement à la fortune? pour se procurer de bonne heure une heureuse indépendance pour lui-même et sa famille? enfin pour se mettre à même d'exercer une douce et raisonnable hospitalité envers ceux que la gêne et le besoin obligent à chercher des ressources hors de leur patrie? Le difficile, au reste, est de savoir où s'arrêter : ainsi que le goût de la chair humaine s'est, dit-on, introduit chez les sauvages par suite du premier essai qu'ils en firent, de même la première

fois que l'homme commence à manier de l'argent, il devient de plus en plus exigeant. Le thé, les esprits, le sel et le tabac sont des objets de taxe légitime, et en pareil cas elle fera plus de bien que de mal. Trois de ces quatre objets peuvent se fabriquer chez nous; à l'égard du thé, la livre à deux schellings fera tout autant de bien dans le pays que si elle n'était qu'à un schelling. La consommation en diminuera, et l'on s'habituera à notre café de l'île Norfolk et de Moreton-Bay. Les impôts généraux sont mauvais, s'ils n'ont un but d'utilité locale. Je n'approuve que certains droits favorables au pays, et j'espère que le bruit qui court d'un projet pour augmenter le fonds colonial n'est qu'un mensonge. Quoi! le nombre des orphelins se serait-il tellement accru que la recette actuelle devînt insuffisante? Sans doute on n'exigera pas que les colons de la Nouvelle-Galles du Sud fournissent à l'entretien de tous les criminels de l'Angleterre. C'est une affaire de 200,000 liv. st. par an. La colonie doit se suffire à elle-même, dira-t-on. La chose est impossible, et ce mot n'est qu'une plaisanterie. Le gouverneur est entouré d'hommes trop éclairés pour qu'il puisse songer un seul instant de sang-froid à un pareil projet. Ce serait le coup de la mort pour la colonie; ce serait tuer la poule pour avoir l'œuf. Une foule d'habitans, j'en suis sûr, vendraient tout ce qu'ils possèdent, feraient leurs paquets, et s'en retourneraient en Angleterre; et le pays retournerait à son état primitif, insensiblement, mais sans aucun doute. Car sans aucune des ressources de l'Angleterre, et avec tous ses désavan-

tages; sans la société des femmes et avec une bande de voleurs; sans aucune représentation, et avec des habits rouges sur les bancs du jury, et un système d'impôts odieux, quel est celui qui voudrait rester ici, qui ne s'en irait pas? Je ne crois pas un mot de ces bruits. Qu'un fonds soit levé pour paver, éclairer et arroser les rues, ce sera discuté un jour ou l'autre, je n'en doute pas. Mais ce n'est pas encore le moment; nous sommes trop pauvres pour cela. C'est comme si tout l'argent (20,000 liv. st.) apporté par le navire de Sa Majesté, *le Success*, devait être débarqué au commissariat, et jeté par la fenêtre de M. ***, la chose ne se ferait pas. Le bruit qui court est aussi absurde. L'ancien système d'encouragement réussissait parfaitement, et a produit des merveilles. Laissons-le durer vingt ans de plus. En attendant, suivant le vieux proverbe, *vogue la galère, achetons de la terre et du bétail, sans argent ni valeur.*

» John Bull. »

Voici un autre article non moins fondé en vérité, en raisonnement, sur la nécessité d'encourager les émigrations de l'Angleterre vers la Nouvelle-Galles du Sud, tant dans l'intérêt de la mère-patrie elle-même que de la colonie. (*Australian, n°* 150, 6 *décembre* 1826.)

« D'après le témoignage unanime de plusieurs personnes qui viennent d'arriver dans la colonie, nous apprenons que les réglemens sur la terre ont donné

naissance à de grands mécontentemens en Angleterre, et qu'ils forment un obstacle direct à l'émigration. Plusieurs personnes qui songeaient sérieusement à se diriger avec leurs familles vers cette colonie ou vers la terre de Van-Diémen, plusieurs même qui étaient sur le point de s'embarquer, ont été si dégoûtées par les conditions vexatoires et impolitiques imposées sur les concessions et les achats de terres, qu'elles ont renoncé à leur dessein de quitter l'Angleterre. C'est précisément ce que nous avions prévu. Il y a excès de population en Angleterre; et, au lieu d'encourager ceux qui étaient disposés à émigrer, on oppose une entrave directe à leur départ, à moins qu'ils n'apportent du capital avec eux, et qu'ils ne se soumettent à payer presque autant la terre ici qu'ils l'eussent fait en Angleterre, eu égard à la qualité et à la situation du terrain dans les deux pays. L'administration anglaise entend mal l'état de cette colonie. Nous manquons de population. Un accroissement de capital, beaucoup de numéraire serait à désirer, et sans doute ceux qui peuvent en apporter avec eux sont mieux venus. Mais ceux qui en ont aiment à le placer suivant leurs désirs, et ils doivent naturellement s'attendre à recevoir gratuitement de la terre, étant venus de 16,000 milles dans cet espoir, et après tout ne la trouvant pas dans un état séduisant, quand ils en prennent possession. Le capital, nous le répétons, nous serait très-utile, mais nous manquons d'hommes, nous manquons de population. Nous avons besoin de paysans qui puissent s'établir à leur aise sur une centaine

d'acres de terre chacun, et avec l'espoir d'en obtenir davantage, s'ils peuvent la cultiver. Nous avons besoin qu'ils habitent la campagne. Donnez aux plus indigens des émigrans qui viennent ici telles facilités qu'ils ont droit d'attendre; donnez-leur la chance d'employer leur industrie, avant que leur patience et leur énergie soient épuisées, avant que leur courage soit abattu par le malheur. C'est une opinion erronée, que de penser que le capital seul doive être un titre pour réclamer de la terre; c'est une opinion plus erronée encore, que de créer des rentes, de charger les concessions de conditions onéreuses, dans l'espoir de travailler à la prospérité de la colonie, ou de contribuer à la culture d'une acre de terre de plus, que si le peuple pouvait jouir sans aucune restriction du produit entier de la terre qu'il possède. C'est bien assez de défendre la vente de ces terres, pour certaines raisons; mais hormis celle-ci, toutes les restrictions sont nuisibles. Il pourrait être excusable ou même convenable de taxer les absens, de taxer ceux qui obtiennent de la terre uniquement dans l'intention de la vendre, et qui n'ont jamais pensé à la cultiver; mais c'est la proposition la plus inique qui ait jamais été faite et exécutée, que de faire payer aux concessionnaires une rente sérieuse pour la terre, tandis qu'ils mettent tous leurs soins à l'améliorer et à se rendre ainsi des membres méritans de la colonie. Il est impossible, nous le présageons clairement, que les réglemens dernièrement promulgués restent long-temps en vigueur. Nous annonçâmes qu'ils causeraient un mécontentement

universel. — Ils ont en effet causé un mécontentement universel, et même détourné une foule d'émigrans de venir s'établir dans cette colonie. Nous espérons seulement que le gouvernement d'Angleterre se sera aperçu de son erreur, erreur dans laquelle il a été induit par quelques grands propriétaires qui ont conçu la folle espérance que leurs propres terres hausseraient de valeur, si les nouveaux venus étaient forcés de payer toutes celles qu'ils recevraient de la couronne. Nul doute que ce moyen n'ait d'abord réussi; mais ces monopoleurs n'ont point réfléchi qu'ils seraient arrivés au même but par une marche différente; que la valeur de leurs terres se serait tout autant accrue en encourageant de nombreuses émigrations, qu'en faisant rançonner çà et là quelques cultivateurs pour chaque acre de terre qu'ils obtiendraient. On ne peut disconvenir que les réglemens n'aient eu l'effet que nous venons de décrire. On ne peut disconvenir que plusieurs familles, qui étaient sur le point de passer dans ce pays, ne soient restées en Angleterre, détournées de leur projet uniquement par les prix injustes et effrayans des rentes imposées sur toutes les terres à concéder. »

Nous allons maintenant rapporter en entier les réglemens dressés par le ministre des colonies, touchant les concessions à faire, et qui ont donné lieu aux critiques précédentes. (*Monitor*, n° 20, *page* 155, 29 *septembre* 1826.)

« *Pour l'instruction de ceux qui se dirigent vers la Nouvelle-Galles du Sud et la terre de Van-Diémen, comme cultivateurs, on a jugé convenable de donner l'aperçu suivant des réglemens que le gouvernement de Sa Majesté a trouvé à propos d'établir pour régler les concessions de terres dans ces colonies.*

» 1°. On s'occupe d'une division du territoire entier en comtés et en cent paroisses. Quand cette division sera terminée, chaque paroisse contiendra une superficie de vingt-cinq milles environ. On fera une évaluation des terres de toute la colonie et de chaque paroisse en particulier.

» 2°. Toutes les terres de la colonie, non concédées jusqu'alors et non appropriées au service public, seront mises en vente aux prix ainsi fixés.

» 3°. Toutes les personnes qui se proposent d'acheter de la terre, devront en présenter la demande par écrit au gouverneur, dans une forme prescrite, qui leur sera délivrée au bureau de l'ingénieur-général, en payant le droit de deux schellings et six pences.

» 4°. Toute correspondance avec le gouvernement local, touchant les concessions de terrain, ne peut avoir lieu que par ce même bureau.

» 5°. Le prix d'achat doit être acquitté en quatre termes. L'escompte de 10 p. % sera alloué pour les paiemens en argent comptant.

» 6°. Lors du paiement de la somme, la concession sera faite à l'acquéreur en droit simple et pour la rente nominale d'un grain de poivre.

» 7°. La plus grande quantité de terre, qui sera ven-

due à un seul individu, sera de 1,920 acres. La terre sera généralement mise en vente par lots de trois milles carrés, ou 1,920 acres. Les personnes qui désirent faire des acquisitions plus considérables, devront s'adresser par écrit au secrétaire d'État, en donnant une explication complète de leurs projets et de leurs moyens.

» 8°. Tout acquéreur, qui dans l'intervalle de dix ans après son acquisition, par l'emploi et l'entretien de convicts, aura soulagé le public d'une charge égale à dix fois le montant de son prix d'achat, sera remboursé de cette dernière valeur, mais sans intérêt. L'entretien complet de chaque convict, employé durant douze mois par l'acquéreur, sera estimé à seize livres sterling, épargnées à la dépense publique.

» 9°. Les terres peuvent aussi être obtenues sans vente, mais à diverses conditions.

» 10°. Les personnes qui désirent devenir concessionnaires sans achat, feront leur demande au gouverneur du lieu dans la forme assignée, dont il leur sera délivré copie au bureau de l'ingénieur-général, ce moyennant deux schellings six pences.

» 11°. La plus grande concession de terre, qui sera faite sans achat, est de 2,560 acres; la plus petite de 320 acres.

» 12°. Aucune concession ne sera faite à personne sans achat, à moins que le gouverneur ne soit certain que cette personne a tout à la fois le moyen et le désir de dépenser, pour la culture de ses terres, un capital égal à la moitié de la valeur qui leur est assignée.

» 13°. Une rente de 5 p. % par an, sur la valeur appréciative, sera établie sur la terre concédée sans rente.

» 14°. Cette rente pourra se rembourser, dans les vingt-cinq premières années qui suivront la concession, par une somme égale à vingt fois sa valeur annuelle.

» 15°. Dans le remboursement de cette rente, le concessionnaire pourra y faire entrer le cinquième des sommes qu'il aura épargnées au gouvernement de Sa Majesté, par l'emploi et l'entretien de convicts. Et, pour établir cette indemnité, on calculera que le gouvernement aura épargné seize livres sterling pour chacun des convicts employés par le concessionnaire, et complètement entretenus à ses frais sur sa terre pendant le cours d'une année.

» 16°. Jusqu'à l'expiration des sept premières années qui suivront la concession sans vente, la rente ne sera point due sur les terres de cette catégorie.

» 17°. Chaque concessionnaire sans achat devra, à l'expiration du terme ci-dessus mentionné de sept années, prouver devant l'ingénieur-général, qu'il a dépensé pour la culture et l'amélioration de sa terre, un capital égal à la moitié de sa valeur, comme elle fut fixée au temps de sa concession, et cela sous peine de voir sa terre retourner à la couronne.

» 18°. Aucune concession additionnelle de terre ne sera faite à un particulier, qu'il n'ait employé la dépense nécessaire de capital sur les terres qui lui sont déjà concédées.

» 19°. Les personnes qui recevront une seconde concession de terre sans achat, seront susceptibles de payer une rente sur les terres comprises dans cette seconde concession, immédiatement après qu'elle a eu lieu.

» 20°. Les personnes qui désireront recevoir des concessions de terres sans achat, à des conditions différentes de celles qu'on vient d'établir, doivent soumettre au secrétaire d'État une exposition par écrit et détaillée des circonstances qui, suivant eux, peuvent les exempter du cours ordinaire des règles générales.

» Bureau des colonies, Downing-Street, novembre 1824. »

Le débit du bois de cèdre (*Cedrylis australis*, Brown) était devenu un objet de commerce assez important pour la colonie, et fournissait un moyen d'existence honorable pour une foule d'ouvriers qui allaient le couper et le scier librement aux lieux où il croissait. Quelques mois avant notre passage à Sydney, le gouvernement avait assis un droit de un *half-penny* (un sou environ) par pied sur ce bois, ce qui avait mécontenté beaucoup de gens. Le *Monitor* à cette occasion fait les réflexions suivantes. (*Monitor*, *n°* 11, 28 *juillet* 1826.)

« Avant l'arrivée de sir Thomas Brisbane, d'odieuses prohibitions, résultat de la police de nos premiers gouverneurs, existaient sur presque tous les genres

de produits bruts, accompagnés de droits et d'impôts vexatoires sur le chargement et déchargement des navires. Le major Goulburn fut assez juste pour supprimer tout cela; un ordre général fut publié spécialement pour ouvrir la côte entière aux entreprenans *scieurs de bois :* c'est en vertu de cet ordre qu'ils travaillent maintenant. Les riches propriétaires qui possèdent des terres plus voisines de la capitale, réussirent à s'en procurer le monopole au moyen de *permis*. Cette méthode, sous le prétexte d'arrêter le vagabondage et de détruire les retraites des déserteurs, est remise en pratique. Ainsi, la politique hollandaise, sous la forme d'impôt sur le cèdre, tâche de nouveau de reparaître dans cette colonie. Mais il faut que le gouvernement se rappelle que la Nouvelle-Galles du Sud a cessé d'être un simple établissement pénal, et que nous avons droit à tous les priviléges commerciaux, à tous ceux des plantations de Sa Majesté en Amérique. »

Dans un long article de *l'Australian*, où l'éditeur de ce journal discutait l'actif et le passif de la colonie, il estimait à 4,000,000 de liv. st. son capital entier en terres cultivées, maisons, troupeaux, bétail de tout genre, blé, grain, etc., indépendamment des marchandises en magasin. Si les ressources de la colonie eussent été convenablement dirigées, ce capital eût pu être facilement doublé par des valeurs en laine, tabac, sucre, huile de baleine, cuirs, et autres objets d'un grand débit en Angleterre. La dette des marchands de Sydney envers

les étrangers pourrait être évaluée à 250,000 liv. st.; pour y faire face, ils peuvent avoir en ce moment pour 180,000 liv. de valeurs entre les mains, représentées partie par des marchandises en magasin, et partie par des billets de divers marchands en gros et en détail. 60,000 liv. en outre peuvent être représentées par des billets d'autres marchands, du numéraire en caisse, et des propriétés en terre et en bétail. Enfin les 10,000 liv. restantes pourraient s'imputer à l'intérêt du commerce chez les consommateurs.

De tout cela, l'éditeur concluait avec assez de raison que, malgré l'état de gêne où se trouvait alors la colonie, à cause du grand excès de valeur des importations sur les exportations, il n'y avait nullement à redouter une banqueroute pour les marchands étrangers; que les propriétaires en quelques années d'économie et de travail pouvaient rétablir avantageusement la balance en leur faveur, et que les marchands de la Nouvelle-Galles du Sud seuls en souffriraient par la stagnation des affaires. La valeur des objets importés annuellement, depuis un petit nombre d'années, n'est pas montée à moins de 350,000 liv. st.! (*Australian, n°* 123 *et* 124, 2 *et* 6 *septembre* 1826.)

La quantité de laine exportée chaque année en Angleterre a suivi la progression suivante :

En 1817. . . .	73,000 liv.
En 1818. . . .	93,000
En 1819. . . .	100,000

En 1820. . . .	95,891 liv.
En 1821. . . .	175,433

La grande différence en plus, de cette dernière année, doit s'attribuer à ce que les habitans de Van-Diémen se décidèrent à envoyer aussi en Angleterre leur récolte de l'année avec celles des années précédentes. En partant de cette base, on calculait qu'en 1826 la récolte pourrait être de 130,000 livres, et s'élever jusqu'à 200,000 livres cinq ans après.

Dans un rapport fait alors tout récemment à la Chambre des communes, on établissait que la valeur des produits et des manufactures de la Grande-Bretagne, portés à la Nouvelle-Galles du Sud, avait été,

	liv. st.	s.	d.
En 1819, de	9,000	14	8
En 1820,	40,000	3	7
En 1821,	84,000	1	»

(*Monitor, n.* 6, 23 *juillet* 1826.)

On peut juger par là combien cet accroissement avait été rapide et prématuré. C'est ce qui avait donné lieu dans la colonie à l'engorgement des marchandises dont nous venons de faire mention.

Au sujet d'une nouvelle carte de la Nouvelle-Galles du Sud, publiée à Londres en 1826 par Cross, de Holburn, et gravée par J. Lewin, d'après les travaux de M. Oxley, le *Monitor* fait l'observation suivante :

« En faisant attention au très-petit espace que la portion explorée de l'Australasie occupe, comparée au continent entier, nous sommes obligés de convenir que toutes les théories sur les lacs intérieurs, etc., ne sont fondées que sur les plus frivoles bases. L'Australasie occupe plus de deux mille milles géographiques de longueur et mille huit cents de large. La plus grande étendue de la partie explorée n'excède pas six cents milles du nord au sud, et quatre cents milles de l'est à l'ouest. Nous n'avons qu'une connaissance fort imparfaite du pays, à deux cents milles de Sydney.

» Nous ne serions pas étonnés si on nous apprenait que nous nous sommes établis sur le plus mauvais coin de l'île entière. » (*Monitor*, nº 6, 23 *juin* 1826.)

Au mois de septembre 1826, la colonie comptait 200,000 bêtes à cornes, 500,000 brebis, et 15,000 chevaux. Le bœuf et le mouton valaient six pences (environ douze sous) la livre. (*Australian,* nº 139.)

Le prix des vivres au marché, le 16 décembre de la même année, était de : blé (le boisseau), 5 s. 6 d. — Maïs (*id.*), 4 s. — Orge (*id.*), 4 s. 6 d. — Belle farine (le quintal), 15 s. — Méteil (le boisseau), 2 s. — Son, *bran* (*id.*), 1 s. 6 d. — Patates, ou pommes de terre (le quintal), 18 s. — Poules, 5 s. la couple. — Canards, 6 s. 6 d. — Oies, 15 s. — Dindons, 17 s. la couple. — Beurre, 2 s. 3 d. la livre. — OEufs, 2 s. la douzaine. — Fromage, 1 s. 3 d. la livre. — Pain, 4 à 5 d. ½ par pain. — Bœuf, 3 s. 11 d. par stone

(poids de 8 livres). — Mouton, 4 s. 10 d. (*id.*). — Porc, 4 s. 9 d. (*id.*). — Foin, 7 à 10 liv. 10 s. le tonneau (2,000 livres). — Paille, 35 à 45 s. (*id.*)

Les végétaux étaient très-rares à cause de la sécheresse qui avait duré si long-temps. Quelques fruits commençaient à paraître, mais à un prix exorbitant. (*Australian*, *n°* 153, 16 *décembre* 1826.)

Par un arrêté du conseil, du 12 juillet 1826, il était défendu d'employer une autre monnaie que celle d'Angleterre, et le prix légal de la piastre espagnole était fixé à 4 s. 4 d. Il était également défendu de faire des billets pour une somme au-dessous de 20 s. (*Idem*, *n°* 110.)

Le gouvernement louait les pâturages aux habitans, à raison de 20 schellings par an, pour cent acres de terre. (*Idem*, *n°* 126, 13 *septembre* 1826.)

M. Blaxland continuait avec zèle ses efforts pour cultiver la vigne, et il avait obtenu de tels succès, qu'ils lui avaient valu la grande médaille en argent de la Société d'encouragement des arts et sciences d'Angleterre. Sa récolte de l'année avait pu remplir six pipes et demie du vin produit sur son territoire. Déjà ces préludes donnaient la plus grande espérance pour l'avenir. (*Idem*, 16 *décembre* 1826.)

L'établissement de l'île Norfolk était repris depuis quelques années; c'était là qu'on envoyait les plus mauvais sujets de la colonie, et on en avait retiré toutes les femmes sans exception. Le lin de la Nouvelle-Zélande y réussissait bien, et il y avait environ 60 acres de terres en blé. Au mois de juillet 1826, on y comp-

tait environ 110 condamnés, avec une garnison proportionnée. (*Australian, 5 juillet* 1826.)

Il était fortement question de construire, à Sydney, une salle de spectacle agréable et commode : déjà plusieurs réunions avaient eu lieu pour mettre ce projet à exécution, et on estimait que cette dépense pourrait monter à 4 ou 5,000 liv. st. (*Idem*, 30 *avril* 1826.)

On s'occupait d'établir une poste générale sur un plan régulier, pour les communications des divers points du territoire.

Voici les distances des différens établissemens de la Nouvelle-Galles du Sud entre eux :

De Sydney à Parramatta. . . .	15	milles anglais.
à Windsor	35	
à Liverpool.	20	
à Bathurst	136	
à Wellington-Valley	210	
De Parramatta à Windsor-Town	20	milles anglais.
à Emu-Plains. .	20	
à Castelreagh. .	23	
à Liverpool. . .	9	
De Windsor à Richmond-Town.	6	milles anglais.
à Pitt-Town.	4	
à Wilberforce. . . .	4	
De Pitt-Town à Wilberforce. . .	2	milles anglais.

On songeait aussi à ouvrir une nouvelle route entre Bathurst et Sydney, plus commode que la première. « On a grand espoir, dit *l'Australian* (26 *avril* 1826), que le passage à Bathurst, par les montagnes, pourra être beaucoup facilité. Une nouvelle route est projetée, et une reconnaissance va être exécutée pour décider si le nouveau plan sera praticable. Le capitaine Dumaresq, à qui on en doit la première idée, est d'opinion qu'il pourra s'exécuter facilement. La route qu'il a marquée est très-voisine de l'ancienne, mais évitera le Mont-York et le Mont-Blaxland. Outre ces avantages pour les voyageurs qui échapperont ainsi aux ennuis et aux fatigues de ces montées et de ces descentes, nous devons mentionner que les troupeaux de bétail amenés de Bathurst pourront paître tout à leur aise, durant la nuit, sur les bords de la nouvelle route.

» On se plaignait beaucoup du manque d'ouvriers. Il était prouvé que l'ingénieur civil eût trouvé, sur les routes et autres travaux publics, de l'emploi facilement pour 3,000 prisonniers, s'il y en avait eu de disponibles. Les cultivateurs eussent aussi employé immédiatement cinq à six cents artisans, particulièrement tailleurs, cordonniers, charpentiers, forgerons, charrons, etc., etc. » (*Australian*, 31 *mai* 1826.)

A l'occasion du bal donné par le gouverneur, le jour de la fête du roi d'Angleterre, *l'Australian* fait les remarques suivantes, qui donneront une idée du

degré de splendeur auquel est déjà arrivée cette intéressante colonie. (*N°* 86, 26 *avril* 1826.)

« Peu de personnes imagineraient que dans une communauté qui n'a dû son origine qu'aux circonstances les plus défavorables, et qui ne date son existence que d'hier (car aux yeux des plus vieux habitans, il semble que ce ne soit que d'hier seulement qu'ils ont pour la première fois abordé dans un désert et au milieu des rochers d'une terre inconnue), peu s'imagineraient qu'on pût parvenir en ce pays, même chez le gouverneur, à déployer autant de goût et d'élégance, à présenter une cérémonie capable de rivaliser avec celles de la même nature qui ont lieu dans la métropole. Les membres de l'administration actuelle du pays ignoraient, et les personnes de l'Angleterre, qui ont acquis le plus de données sur la colonie, ignorent encore qu'une pareille réunion de personnes de mérite et de considération pût avoir lieu au palais du gouverneur le jour de la naissance du Roi. Nous employons les termes de mérite et de considération, comme les plus convenables pour désigner la condition exacte de ceux qui forment la haute société de la Nouvelle-Galles du Sud, et de ceux qui composaient en grande partie le cercle appelé à célébrer la fête du Roi. Les étrangers acquerront une notion plus exacte de l'état de la colonie et de la nature de sa société, si on leur dit que la majeure partie de ceux qui se trouvaient invités à cette soirée eussent en Angleterre figuré honorablement parmi la petite noblesse, pour ce qui regarde le

rang et la dignité. Car Dieu sait que toute autre prétention ne serait qu'une pure affectation, et nos amis d'Angleterre trouveraient bien risible le puéril orgueil de nos grands seigneurs de la Nouvelle-Galles du Sud.

» Tout cela prouve beaucoup en faveur de l'amélioration de la société de cette colonie; c'est une puissante preuve de son accroissement, que de pouvoir avancer qu'elle compte plus de deux cents membres capables d'être réunis, au besoin, comme des connaissances plus ou moins liées les unes avec les autres, et presque sur un vrai pied d'égalité, et qu'en outre ces deux cents personnes appartiennent à une classe qui, en Angleterre, pourrait se montrer dans les cercles les plus distingués, bien qu'un très-petit nombre pût aspirer à paraître à la cour.

» Les possesseurs de ce sol peuvent bien être considérés en masse par ceux qui habitent le royaume, comme des gens indignes d'une vraie considération, sans que nous ayons lieu d'en être surpris. Les premières impressions ne s'effacent pas facilement. La Nouvelle-Galles du Sud sera pour long-temps encore confondue avec Botany-Bay; il faudra quelque grande secousse, quelque événement frappant, quelque circonstance extraordinaire, pour détruire cette erreur. Des faits comme ceux que nous venons de publier aujourd'hui produiraient de l'effet, s'ils étaient seulement pesés par ceux dont le devoir et le mandat sont d'instruire et de guider le peuple anglais. Chaque cour de justice, chaque assise, chaque ville, chaque pa-

roisse en Angleterre, contribue à cacher au public le véritable état de cette colonie; car dans ce cas le peuple anglais forme son opinion d'après la basse classe qui ne voit qu'une grande prison dans la Nouvelle-Galles du Sud, cette colonie riche et l'on pourrait dire sans rivale. Chaque hameau, chaque recoin de l'Angleterre contient des individus qui ont des parens dans cette contrée, et qui malheureusement ne se trouvent dans le cas de s'en occuper et d'y faire attention, qu'à cause des fautes de leurs parens ou de leurs amis. C'est ce qui a amené le peuple à n'associer au nom de la Nouvelle-Galles du Sud que les idées d'une prison, et les hautes classes de la société ont elles-mêmes conformé leur opinion à ces tristes impressions.

» La sentence même de transportation prononcée sur de misérables criminels dans les tribunaux, au milieu d'une foule de spectateurs, remplit leur ame d'idées semblables, et entretient leur erreur. C'est ainsi qu'on doit expliquer l'ignorance du peuple anglais, l'ignorance de la mère-patrie touchant la véritable situation d'une de ses colonies qu'elle considère avec la plus grande injustice, uniquement comme un insigne repaire de malfaiteurs, comme un lieu de correction, au lieu de lui accorder le nom et la célébrité qu'elle mérite par ses qualités naturelles, ses avantages essentiels, ses attributs caractéristiques, et nous pouvons ajouter par le développement précoce et les fruits étonnans dont elle récompense l'industrie humaine. La presse anglaise devrait dissiper ces erreurs, bien que des objets d'un intérêt plus immédiat soient tou-

jours à sa disposition, et plus rapprochés d'elle pour satisfaire la curiosité de ses lecteurs.

» Comme nous l'avons déjà cent fois dit, ce n'est que par la voie de la presse qu'on peut produire de grands effets, et que les impressions permanentes et dues aux raisons que nous venons d'énumérer pourront être détruites, ou du moins neutralisées. Mais est-il surprenant que le mérite et la considération de notre communauté, ainsi que son importance, soient ignorés des habitans du royaume, tandis que ces titres étaient ignorés de ses membres eux-mêmes? Nous le répétons, ces titres sont même inconnus ici.... Autrement, qui eût pu donner lieu à ces continuelles exclamations de surprise de la part de tous ceux qui étaient présens à cette fête, car je ne crois pas qu'il y eût une seule exception. « Qui » eût pu s'imaginer, s'écriait-on de toutes parts avec » emphase, qu'on eût pu réunir une société aussi nom- » breuse, aussi choisie, tant de dames élégantes, une » si belle compagnie. » Nous autres citoyens de la même ville, habitans de Sydney, nous étions surpris ; mais plus que nous encore les habitans de la campagne prodiguaient leurs expressions d'étonnement. A quoi cela tient-il? est-il un bourg ou même une ville de moyenne grandeur, en Angleterre, qui pût offrir parmi ses habitans, une pareille ignorance de leur existence réciproque, pour ne pas dire un pareil isolement les uns des autres? Il est vrai que les habitans n'ont pas été élevés ensemble. Les dernières autorités vécurent tout-à-fait à l'écart ; elles ne donnèrent lieu à aucunes

liaisons nouvelles, et même d'anciennes liaisons furent dissoutes, les anneaux en furent brisés par de nouveaux venus et par un accroissement rapide et presque soudain de la population : enfin la communauté cessa presque entièrement d'exister comme société, ou du moins comme une réunion de sociétés. On n'imagine pas même combien l'habitude influe sur les amitiés. Moins vous voyez vos amis, moins vous vous souciez de les rencontrer. Séparés d'eux d'abord par de simples circonstances accidentelles, vous en restez ensuite éloignés par goût. C'est ainsi que nous pouvons expliquer le défaut de société et les plaintes continuelles que nous entendons sur le défaut de sociabilité, dans un lieu où certainement, comme nous venons de le démontrer, se rencontrent tous les élémens qu'on peut désirer pour former des sociétés et cimenter des liaisons.

» L'exemple, quel qu'il soit, bon ou mauvais, a une puissante influence sur l'homme qui, en dépit de lui-même, a toujours l'esprit imitateur. Ceux qui se trouvaient placés à la tête de la colonie, nous le redirons sans cesse, ne donnèrent point le bon exemple (il est vrai qu'ils eussent pu alléguer plusieurs excuses pour leur conduite, et en effet quelques-unes de ces excuses étaient fondées). Ils ne se montrèrent point des membres de la communauté, et la société tomba en ruines. Par cela même que les habitans cessèrent de se trouver ensemble, la méfiance, le soupçon et l'envie prirent la place de la cordialité, des réunions joyeuses et de ces nombreuses nuances de liaisons qui

unissent les hommes entre eux depuis l'attachement le plus intime jusqu'aux plus simples marques de politesse. »

Le désir qu'ont les habitans de la Nouvelle-Galles du Sud, de voir l'état de leur colonie mieux connu en Europe, leur faisait tenir le langage suivant, touchant le séjour de *l'Astrolabe* à Sydney :

« Les officiers français de la corvette *l'Astrolabe* ne sont pas peu étonnés de voir cette colonie si bien pourvue de protection navale. Un vaisseau de 74, et deux autres navires de guerre, à l'ancre sur cette rade, leur présentent un spectacle auquel ils ne s'attendaient guère. Les visites fréquentes que les puissances étrangères font à cet établissement, feront bien mieux connaître la condition actuelle de cette colonie sur le continent européen, particulièrement chez les Français et les Russes, qu'elle ne l'est en Angleterre. Chaque récit d'un officier étranger qui entreprend de décrire ce qu'il voit et ce qu'il rencontre ici, sera reçu avec attention dans son propre pays, quoique de pareils récits envoyés en Angleterre par des Anglais n'excitent qu'un intérêt bien mince. John Bull n'est guère jaloux de savoir ce qui se passe dans ses colonies, tandis que les Français sont curieux à l'infini sur ces matières. Ils se formeront en peu de temps des notions sur la Nouvelle-Galles du Sud, tout aussi correctes, tant sous le point de vue de la statistique que sous celui de la politique, que les Anglais les mieux instruits de ce qui concerne leur

patrie. » (*Australian*, *n°* 151, 9 *décembre* 1826.)

Dans le précédent numéro de la même feuille on lisait encore à ce sujet (6 *décembre* 1826) :

« A l'arrivée du navire français de découvertes *l'Astrolabe*, le bruit s'était assez généralement répandu qu'il avait non-seulement visité divers ports et mouillages sur la côte de la Nouvelle-Hollande, mais qu'il venait de hisser le drapeau blanc à King-Georges Sound, à Western-Port et Jervis-Bay, et pris possession de ces lieux, dans le but d'y former des établissemens. On ne saurait douter que ce navire n'ait touché sur ces divers points ; et nous sommes disposés à penser que les Français ont cherché à acquérir autant de connaissances de la côte qu'il leur a été possible. Mais quant à leur intention d'y former des établissemens, ce n'est qu'un conte dû à ceux qui aiment à inventer des histoires, et qui se plaisent à se jouer de la crédulité de leurs auditeurs. Pas un mot de vrai à cela, d'après ce que nous avons appris. Ils ne tenteraient jamais de planter leur pavillon, soit à Jervis-Bay, soit à Western-Port, puisque ces points sont compris dans les limites du territoire anglais. Mais il ne serait pas fâcheux pour l'Angleterre de voir des colonies françaises ou russes s'établir à des distances raisonnables de ces limites ; ce voisinage ne deviendrait point un sujet de chagrin pour les peuples de cette colonie ; au contraire, il ne pourrait que leur être avantageux. Il engagerait d'ailleurs l'Angleterre

à ne point nous tracasser, et la disposerait en outre à nous traiter, non-seulement avec une douceur ordinaire, mais même avec magnanimité. Alors elle se déterminerait sans doute à nous donner une constitution de notre goût, que nous pourrions respecter, et que nous apprendrions aux autres à respecter. La métropole aurait peur de se brouiller avec nous, si elle voyait le rejeton d'un pouvoir étranger près de nous; et le désir qu'elle aurait d'éviter tous motifs de malentendu avec la colonie serait pour celle-ci une source d'avantages. Sans doute les visites fréquentes que nous recevons des étrangers mettront l'Angleterre sur le qui vive; et probablement elle commencera à nous trouver d'un plus grand intérêt qu'elle ne l'avait jugé dans ses rêves. »

J'ai déjà dit un mot des incendies qui avaient désolé les environs de Sydney peu de jours avant notre arrivée; voici des détails assez curieux à ce sujet :

« De grands feux dans les bois sont des choses si ordinaires, qu'il arrive rarement que cela vaille la peine qu'on en fasse une mention particulière. Le plus souvent l'incendie rend service, en ce qu'il contribue à éclaircir de grands espaces couverts de forêts et de broussailles, et débarrasse de beaucoup d'objets nuisibles. Néanmoins les feux qui commencèrent à brûler vendredi soir, et qui attirèrent l'attention générale par leur grandeur et l'espace extraordinaire du terrain sur lequel ils se développèrent, ont eu de

très-sérieuses conséquences pour la plupart des personnes dont la propriété est située dans leur voisinage. Sur la côte du nord, sur la route de Botany, près Liverpool, et en d'autres endroits, ils ont occasioné de grands dommages, et sont devenus, pour quelques personnes, la source de pertes considérables et de grands malheurs. On ne connaît encore qu'imparfaitement toute l'étendue des ravages qu'ils ont causés. M. Wollstonecraft a eu toutes ses palissades consumées, et a reçu pour plus de 200 pounds de dommages. Un excellent verger et une bonne maison, à King's-Grove, la propriété de M. Lord, de la place Macquarie, ont été réduits en cendres. Plusieurs ponts ont été détruits, ce qui a interrompu les communications en divers endroits, particulièrement à Liverpool et à Parramatta. Les feux ont sévi avec la dernière violence partout où ils se sont déclarés, en se propageant avec la plus grande rapidité, et laissant à peine aux personnes douées de la faculté de courir assez vite la chance de leur échapper. L'horizon fut complètement obscurci dans une étendue de plusieurs milles, par les masses de fumée qui s'en exhalaient; et le navire *le Speke*, qui arriva dimanche, à une grande distance du rivage, et longtemps avant qu'on pût distinguer la terre, eut son pont couvert de cendre. Plusieurs têtes de bestiaux furent consumées, et on a calculé que le dommage occasioné par cet incendie a été plus considérable que tout ce qui avait jamais eu lieu dans la colonie, par suite d'événemens du même genre. Une maison oc-

cupée par Milson, marchand de lait, sur la côte du nord, a été brûlée dimanche. Un homme appelé Macnamara, qui vivait dans le voisinage de Wilberforce, a péri par le feu. Sa récolte de blé, sa maison et ses autres propriétés ont été complètement détruites. Lui-même, entièrement perdu durant quelque temps, a été enfin retrouvé sans vie au milieu des broussailles consumées. Il y a eu de grands ravages à la ferme de Petersham. Des palissades qui avaient coûté près de 100 pounds, ont été brûlées, les arbres à fruit très-maltraités, et une cavalle, montée par Camerton et estimée plus de 80 guinées, réduite en cendres. L'habitation n'a échappé qu'avec peine à l'incendie. On ne pense pas qu'un seul pont fût resté debout entre Sydney et Parramatta, si les serviteurs du gouvernement n'eussent été occupés à temps à dégager les bords de la route à mesure que le feu s'étendait.

» Les vents brûlans et les particules pulvérulentes ont affecté désagréablement les yeux de plusieurs personnes. Deux ou trois en ont ressenti de si cruelles souffrances, que le bruit s'est vite répandu qu'une maladie semblable à l'ophtalmie d'Égypte allait combler les calamités du jour, et que ceux qui avaient échappé au catarrhe seraient réservés à un autre malheur, au risque de rester aveugles pour toujours. » (*Australian, n°* 148, 29 *novembre* 1826.)

Huit jours plus tard on lisait dans le même journal :

« On peut se faire quelque idée de l'aspect de la

campagne parce qu'on voit sur la route du Fanal. A la distance d'un mille du goulet, le spectateur se trouve sur un espace d'où sa vue ne peut découvrir que des rochers noircis par l'action du feu. Chaque arbre, buisson, plante ou brin d'herbe, a été brûlé jusqu'à la racine, et quelque habitués que soient ici les yeux à voir avec indifférence de grands espaces de terre, avec des arbres mutilés et à demi consumés, on ne peut contempler la scène dont nous parlons, sans éprouver une sensation tout-à-fait extraordinaire produite par le spectacle de désolation dont on se trouve environné. » (*Australian, nº* 151, 9 *décembre* 1826.)

« Au mois de septembre 1824, la frégate *le Tamar*, capitaine Bremer, accompagnée du navire marchand *la Comtesse de Harcourt* et du brick colonial *Lady Nelson*, avait porté une nouvelle colonie sur la côte N. O. de la Nouvelle-Hollande. Cet établissement, composé d'un détachement du 3e régiment, et de 45 convicts sous les ordres du capitaine Barlow, s'était formé dans le port Cockburn, sur l'île Melville, et le fort situé sur les bords de King's-Cove avait reçu le nom de fort Dundas. Les canons avaient été montés à leur poste, et le pavillon hissé le 21 octobre 1824. » (*Narration de King, tome II, page* 237.)

Cet établissement, pour lequel les Anglais avaient conçu d'assez brillantes espérances, était bien loin d'avoir répondu à leur attente, ainsi qu'on pourra en juger par le passage suivant. (*Australian, nº* 150, 6 *décembre* 1826.)

« Les dernières nouvelles de l'île Melville nous apportent quelques détails importans touchant cet établissement, et confirment à plus d'un égard l'opinion assez généralement établie, qu'il a été situé dans une mauvaise position. Les Malais, qu'on avait eu principalement en vue lors de sa fondation, n'y ont jamais paru, et n'ont témoigné aucun désir de former des liaisons amicales ou commerciales. Du reste, on suppose qu'à l'exception d'un très-petit nombre, ils n'ont pas encore eu connaissance de l'établissement ou de sa localité précise. Plusieurs d'entre eux ont imaginé qu'il était situé sur un autre point, à quelques centaines de milles de l'île Melville. Quoi qu'il en soit, les Malais n'ont jamais visité l'établissement, et il n'y a aucune apparence de réussir dans le but qu'on se proposait. Les habitans de Timor représentent cette île comme située dans la latitude convenable à la pêche du Tripang; mais les gens établis dessus n'ont pas encore eu l'occasion de s'assurer à cet égard des ressources de la côte. Quant aux travaux exécutés sur l'île, depuis deux ans et demi environ, ils sont tels qu'on pouvait les attendre. Cent cinquante acres de terre ont été défrichées. Des comestibles ont crû sur les terres cultivées, comme des citrouilles, de la paille et autres végétaux des climats des tropiques. Le fort est défendu par six canons prêts à repousser les visites hostiles ou toute espèce de société malintentionnée. Les ouvrages commencés n'ont éprouvé que peu d'interruptions par rapport au climat; les maladies, l'un des plus grands obstacles à la rapidité des travaux,

ont été principalement causées par l'usage constant des provisions salées. Le scorbut n'a pas manqué d'exercer ses ravages accoutumés, et la plupart des personnes qui ont demeuré sur l'île ont souffert plus ou moins de cette maladie. La chaleur du climat est tout aussi supportable que celle d'ici. Le thermomètre est rarement, et peut-être jamais, aussi haut que nous l'avons vu cet été à Sydney; et les variations de la température n'y sont jamais si extrêmes ni si brusques. La différence entre la chaleur de midi et la fraîcheur de minuit est loin d'être aussi fortement marquée qu'elle l'est ici dans toutes les saisons de l'année. Quelles que soient les qualités qui puissent recommander l'île Melville et les objections solides auxquelles elle puisse donner lieu, comme siége d'un établissement permanent, il n'en paraît pas moins certain que le projet primitif sera abandonné et l'île rendue à son ancienne solitude. »

Nous avons déjà annoncé le départ des bâtimens qui allaient porter les individus destinés à fonder de nouvelles colonies à Western-Port et à King-Georges-Sound. Voici quelques détails à ce sujet, extraits du *Monitor :*

« Les navires destinés pour l'expédition de Port-Western et du port du Roi-Georges sont partis de Sydney-Cove hier. Le navire de Sa Majesté *Fly,* accompagné par le brick *Dragon,* est destiné pour le premier établissement qui aura le capitaine Wright,

du 3e régiment venant de Port-Macquarie, pour commandant, et le lieutenant Burchell, du 57e régiment, pour ingénieur. M. Howel a aussi accompagné l'expédition à Port-Western, dans le but d'exécuter une reconnaissance de ses côtes et localités. Il doit, dit-on, s'en revenir par terre, et des chevaux ont été envoyés sur *le Dragon* pour lui faciliter l'exécution de ce projet. Le major Lockyer, du 57e régiment, prend le commandement à King-Georges-Sound, et le poste de garde-magasin sera rempli par le plus jeune des fils du major. Le département du génie sera sous la direction du capitaine Wakefield, du 39e régiment. Vingt-trois prisonniers, escortés par vingt soldats, sont suivis vers ce dernier endroit de trois femmes. Pour l'autre, vingt prisonniers, dix-neuf soldats et une femme composeront la population. Toute l'expédition est sous la direction du capitaine Wetherhall, R. N. Par le départ du capitaine Wright, le commandement de Port-Macquarie est resté vacant, et le capitaine Innes, du 3e régiment, ira le remplacer par la première occasion. »

Ces nouvelles colonies ne plaisent nullement aux habitans de la Nouvelle-Galles du Sud, à qui elles enlèvent pour le moment des bras utiles, et qui ne voient en elles à l'avenir que de dangereux concurrens pour leur prospérité et les secours qu'ils auront à attendre de la mère-patrie. Écoutons *l'Australian* s'exprimer avec amertume sur cette manie de multiplier les colonies de la Nouvelle-Hollande. (8 *novembre* 1826.)

« Nous annonçâmes, dans notre dernière feuille, qu'on allait entreprendre la reconnaissance de la baie du Roi-Georges, dans le but d'y former un établissement. C'est encore un de ces superbes sites remplis d'avantages maritimes et recommandés par leurs rares productions et leurs ressources extraordinaires, une de ces places reconnues à la hâte par nos explorateurs de côtes, enchantés de s'y reposer après avoir passé six mois sur l'immensité des mers. On en prit à peu près possession, il y a long-temps, au nom de S. M. le roi d'Angleterre; ou du moins un lambeau d'étoffe au bout d'une perche remplissait ce but, si bien qu'à moins de rompre avec la Grande-Bretagne, il était interdit à tout pouvoir étranger de s'établir sur aucun point d'un semblable territoire. Du reste, que le morceau de drap rouge et les hommes y fussent ou non, cela ne signifierait pas grand'chose, dans le cas où l'ennemi voudrait s'emparer de vive force du golfe, de la baie ou du sol. Il s'agit donc aujourd'hui de former en ce lieu un établissement ou une colonie, si le résultat de la reconnaissance qu'on va faire en rend un compte aussi favorable que ceux qui ont été déjà remis au ministère.

» S'il est réellement intéressant pour l'Angleterre de répandre ses sujets le long des côtes de la Nouvelle-Hollande, pourquoi ne pas le faire convenablement? pourquoi ne s'y établit-on pas sérieusement, au lieu d'y planter çà et là quelques malheureux avec une garde pour les surveiller, comme autant de chauves-souris nichées sur des masures? Nous autres habitans

de cette colonie, nous n'avons pas le droit de nous plaindre de voir naître des rivaux le long de la côte, bien que ces rivaux, à mesure qu'ils acquerront de la force et de l'importance, nous reculeront de plus en plus de l'Angleterre; ils alongeront la traversée et accoîtront ainsi la distance qui nous sépare déjà de la mère-patrie. Aussitôt que les jeunes colonies auront acquis une vraie importance, les vaisseaux suivront la côte, et toucheront en divers lieux; ils s'arrêteront à King-Georges-Sound, et y passeront huit à dix jours. D'autres endroits réclameront aussi leur attention, car les navires marchands sont à l'affût des consommateurs, et la Nouvelle-Galles du Sud n'aura plus que le rebut de toutes ses cadettes. Mais qu'importe? c'est l'effet de sa position. Le temps et les événemens peuvent à leur gré faire naître des avantages et des inconvéniens. Ce sont des choses dont il serait déplacé de se plaindre, quoique la colonie, dans ses raisonnemens et ses calculs, puisse fixer ses yeux sur ses propres intérêts et sa prospérité. Notre mécontentement tient à ce qu'en voyant comment se forment ces sous-colonies, la parcimonie de l'Angleterre, son ignorance et sa négligence nous assujettissent à des pas rétrogrades qu'elle devrait nous éviter. Toutes les classes d'individus nécessaires aux nouvelles colonies devraient être fournies par le royaume, et non pas tirées du sein de la nôtre, qui demande de l'accroissement, et qui pourrait suffire à une population décuple; ou bien si l'on prend les sujets dans le sein de la Nouvelle-Galles du Sud, comme mieux appropriés et plus

habitués au genre de travail qu'on attend d'eux, qu'au moins on ait soin de les remplacer, et de transporter ici autant de colons qu'on en enlève? Nous saurions gré à l'Angleterre de nous amener de pauvres artisans; mais si cela ne lui convient pas, qu'elle renonce à sa misérable économie, et qu'elle fasse passer ces utiles bras, s'il lui plaît, par notre propre pays, pour les diriger ensuite vers les ports, les mouillages, les promontoires et les pays à épices qu'elle prétend coloniser. Qu'elle se garde de priver notre colonie de gens aussi utiles! qu'elle se garde d'entraver notre population et notre gouvernement, en les forçant de laisser partir des bras que nous ne pouvons perdre sans éprouver de graves inconvéniens et de funestes suites!

» Le gouvernement anglais imagine, et nous craignons que le nôtre ne partage aussi cette opinion, qu'il fait un grand gain par l'économie ou plutôt la parcimonie qu'il apporte dans ces entreprises. Quelques milliers de pounds, à son avis, suffisent pour mettre la machine en mouvement; et plutôt que de les doubler, pour l'utilité publique, il renonce au projet qui a occasioné les premiers frais, quand bien même il reposerait sur un bon plan, ce qui du reste est assez rare. Quant à nous, il nous serait agréable de voir des sous-colonies s'établir, si l'on y portait tous les soins nécessaires. La rivalité qui en résulterait serait assez compensée par les nombreux avantages auxquels elle donnerait lieu d'ailleurs pour les habitans de la Nouvelle-Galles du Sud. Mais ces colonies,

nous le répétons, doivent être convenablement formées, nourries et entretenues, c'est-à-dire par les ressources de l'Angleterre, par les habitans de l'Angleterre, et non pas par ceux de la Nouvelle-Galles du Sud. Que l'on fonde des colonies çà et là partout autour de nous, mais que l'on donne à chacune les moyens de se développer. Chacune d'elles dans son enfance, chacune d'elles même dans un âge plus avancé, deviendra une pratique de la nôtre; elles s'empresseront de prendre nos produits, surtout à mesure que leurs localités se rapprocheront des tropiques. Elles achèteront notre bétail, notre bœuf, notre porc salé, et autres objets nécessaires qu'elles ne pourront trouver que chez nous ou chez notre sœur, la Terre de Van-Diémen. C'est ainsi que nous désirons voir des colonies s'établir et prospérer, non pas naître pour un jour, un été, et puis périr après avoir néanmoins diminué la prospérité et les ressources de la Nouvelle-Galles du Sud. Nous ne voulons point de colonies que le caprice établit et que le caprice abandonne.

» Dans ces cas, le mal tient ordinairement à ce que le système adopté pour créer des colonies n'est fondé que sur des renseignemens très-imparfaits, sur des notions superficielles de quelque lieutenant présomptueux qui affecte de comprendre tout le mérite des localités; avoir exploré une côte et donné son rapport comme quelque chose d'authentique, avoir mis le pied sur un sol nouveau, avoir aperçu une crique ou un ruisseau, vu un brin d'herbe ou le

trone d'un vieux arbre, lui suffisent pour conseiller de former un nouvel établissement sur quelqu'un de ces points. Deux ou trois expéditions seront armées aussitôt, et après deux ou trois années d'expériences, de travaux et de dépenses inutiles sur le terrain choisi, la place sera reconnue comme tout-à-fait inconvenable, et sera abandonnée pour quelque autre qui aura bientôt le même sort.

» Ce n'est pas agir loyalement avec le peuple anglais, ni avec les habitans de la Nouvelle-Galles du Sud. On devrait choisir des hommes vraiment instruits et zélés pour reconnaître les côtes, faire des voyages de découvertes et choisir des sites pour étendre le pouvoir anglais le long de la côte de la Nouvelle-Hollande. Ceux qui ne pensent qu'à la récompense qu'ils recevront, à la promotion qu'ils auront dans leur service, aux concessions de terre qu'ils obtiendront, aux troupeaux de brebis ou de bétail qu'ils pourront se procurer en se chargeant de ce travail, ne sont pas dignes d'être chargés d'une pareille mission. Deux essais ont eu lieu, et tous deux ont échoué. Deux établissemens viennent d'être récemment formés, et tous deux de la manière la plus ignorante. Voilà l'île Melville, qui avait fait naître les espérances les plus brillantes. Quel a été le sort de cette place depuis que les Anglais l'ont occupée? Quel sera le résultat de ce projet insensé? On venait, disait-on, de découvrir un nouveau canal pour faire couler les richesses de l'Orient dans le sein du royaume. Une nouvelle source s'ouvrait au commerce, et l'on acca-

blait d'éloges celui qui avait instruit le ministère de ces avantages. Maintenant il est question d'abandonner l'île Melville. Les misérables humains qui y ont été expédiés, après avoir éprouvé les horreurs de plusieurs maladies, après avoir été plusieurs fois sur le point de périr de faim, après avoir souffert des maux infinis, voient que toute leur peine a été complètement perdue. Les Hollandais ou le diable, ou tous les deux à la fois, pourront maintenant, si cela leur plaît, s'emparer de l'île Melville et de tous ses embellissemens.

» Voilà Moreton-Bay, et nous pourrions y ajouter Port-Macquarie, car une reconnaissance plus exacte de la côte à cette distance seulement de Port-Jackson, a fait découvrir, dit-on, de riches et fertiles étendues de terre, qui décèlent une ignorance honteuse de la part de ceux qui choisirent Port-Macquarie pour y former un établissement, au lieu de cette portion de côte située à quelques milles plus au nord où l'on vient de trouver une superbe rivière. Mais voilà Moreton-Bay! Cet établissement, deux fois recommencé, n'est pas encore sur le meilleur point. Quelle déplorable ignorance! quelle triste et superficielle reconnaissance de la côte! Une rivière de cinq cents verges de large est restée ignorée, nonobstant les explorations scrupuleuses qu'une demi-douzaine de voyages ont permis d'exécuter! C'en est assez pour dégoûter des nouveaux établissemens; c'en est assez pour empêcher de courir après des chimères, tandis que les biens réels nous échappent, pour éteindre la manie des expéditions de découvertes, à moins que le

système n'en soit amélioré, et qu'elles ne se forment que sous les auspices d'une administration libérale et sous la direction d'hommes d'un génie supérieur. »

Ce même journal rapporte dans sa feuille du 2 août 1826, l'extrait suivant d'un article de l'*European Review :*

« S'il arrivait que les révolutions et les combinaisons, qui dans notre siècle bouleversent, détruisent et rétablissent si promptement les États, pussent un jour amener la ruine ou la décadence de notre gouvernement de l'Inde-Orientale, cette étonnante machine ; en jetant les yeux sur la position et les contours de la Nouvelle-Hollande, nous nous flattons de l'espoir que ce serait là le siége d'un pouvoir qui répandrait son empire ou son influence sur les princes de l'Asie. Ce sera sur cet immense comptoir que le gouvernement devra jeter les yeux pour renouveler ce commerce qui absorbe tous les produits du royaume, et procure en retour les richesses de vingt autres. C'est en partant de ce vaste continent, séparé par une immense étendue de mer de tout le reste de la terre, mais communiquant promptement par ce même moyen avec les îles presque innombrables de l'Inde et des mers du sud, c'est de là que nous pourrons ouvrir mille sources nouvelles d'un commerce inconnu, et, par le moyen d'une chaîne immense de nations amies, acquérir et consolider un pouvoir nouveau et bienfaisant dans les latitudes les plus méridionales du globe.

En faisant naître des alliés et des sujets d'une célébrité plus moderne dans l'histoire des nations, par l'indulgence d'un pouvoir vertueux, la politique éclairée d'un gouvernement sage et instruit, et par le courage, la libéralité et la fermeté d'hommes libres, nous pourrons nous ménager sur les plages sans bornes de l'Australasie, un nom aussi puissant, aussi respecté que celui qui a régné durant cent années sur les destinées de l'Inde, et une domination aussi glorieuse, aussi impérissable que celle de la Grande-Bretagne elle-même!.... »

Nous avons pensé, en terminant cette longue digression sur l'état actuel de la Nouvelle-Galles du Sud, que le lecteur pourrait bien lire avec plaisir l'extrait suivant du *Monitor*. L'auteur s'est lancé soixante-quinze ans plus avant dans les temps, et rend compte des événemens qu'il présume avoir lieu à cette époque dans l'état d'accroissement qu'aura pris la colonie. Il sera amusant pour nos neveux de pouvoir vérifier, en 1900, jusqu'à quel degré les prévisions de notre Australien se seront vérifiées, en comparant les circonstances qui auront lieu réellement avec celles qu'il aura annoncées.

Extrait des papiers-nouvelles de Sydney.

Janvier 1900.

« Par des lettres que nous venons de recevoir la nuit dernière, par la malle de Western-Port, nous

sommes fâchés de voir qu'il y a apparence de guerre avec la Tasmanie. Le bateau à vapeur n'avait mis que sept heures à passer les détroits ; quand il quitta *le Tamar,* une chaise de poste, tirée à toute bride par quatre chevaux, venait d'arriver et d'amener un grand personnage avec sa suite qui montèrent à bord, et qui viennent d'arriver à Parramatta, siége du gouvernement.

» *Morts.* Hier, dans sa maison, sur l'Esplanade, est mort John Smith, écuyer, un des plus anciens habitans de ce quartier de la ville, et qui venait de compléter sa quatre-vingt-sixième année, ayant conservé l'usage de ses facultés jusqu'au dernier moment. Il se souvenait d'avoir vu arriver le gouverneur Darling en 1826, et d'avoir vu abattre la vieille prison qui était placée quelque part vers le milieu de Georges-Street.

» Hier, les actionnaires de la compagnie du canal de Liverpool et Parramatta, dans leur assemblée de semestre, sont convenus d'un dividende de 50 p. % du montant de leur capital. Rien ne peut surpasser le mouvement et l'activité qui règnent sur toute l'étendue de cet utile et intéressant canal. Durant les six derniers mois, il y a passé plus de cent cinquante mille barils de farine, et trente-sept mille six cents tonneaux de provisions salées.

» Hier, au café de la Tontine, on a vendu une propriété de trois cent vingt-quatre acres et cinq perches, située sur la rivière Acacia, jadis nommée la Crique du sud, et qui a monté à quatre-vingt-douze

mille dollars, ayant été achetée depuis plus de vingt-cinq ans.

» *Avertissement*. Le *Happy-Union*, bateau de poste à vapeur, part chaque dimanche matin du quai Campbell pour la rivière Boyne, touchant pour prendre des passagers à New-Castle, à Hastings et à l'île Moreton. Le *Happy-Union* est un très-beau navire de 500 tonneaux et plus ; il tient 166 lits et des rafraîchissemens de tout genre pour les passagers. Il va en trois jours et revient en quatre.

» Par la voie de l'île Norfolk nous apprenons que les amusemens d'hiver, à la mode, continuent d'y attirer des visites de toutes les parties du continent. Les bals et les soupers se répètent chaque soirée, et la plus grande harmonie règne dans toute l'île.

» Nous sommes autorisés à annoncer positivement que la législature de l'Australasie ouvrira sa session le 1er mai. On s'attend à voir paraître la proclamation ce soir dans la Gazette. On s'attend aussi à voir paraître une nouvelle nomination de baronnets australiens dans la même feuille.

» *Bureau des diligences, New Piccadilly*. Les diligences suivantes partent de ce bureau chaque matin à sept heures précises : l'*Opossum* pour Flinders-Town et Western-Port, prix : 20 dollars en dedans, et 16 en dehors. Le *Velocifer* pour la ville de Moreton, par Castle-Hill, Coollombi, Jerry-Town et Hasting's-Bridge, arrive à l'hôtel de Pumice-Stone, rue Haute, à Moreton, à neuf heures du soir; ne passe que trois nuits dehors. — Diligences le matin et le soir

pour Bathurst et Parramatta. Pour Emu, tous les après-midis à trois heures du soir.

» Trente-six navires sont en ce moment occupés à charger dans nos ports, pour l'Europe. La laine, le coton, le sucre, le café, les cuirs, le suif, les provisions salées et le tabac, forment la base de l'exportation. Celle de la laine, nous nous plaisons à l'annoncer, décroît rapidement. En l'an 1898, elle fut de 22,000,000 liv., et pour l'année qui vient de finir, nous avons lieu de penser qu'elle ne dépassera pas 20,000,000 liv. Un changement si surprenant a été occasioné par l'établissement de plusieurs manufactures de drap dans ce pays.

» Des bateaux à vapeur partent à chaque heure, au son d'une cloche, pour Parramatta et les rives pittoresques et enchanteresses de Brisbane-Water. Personne ne peut se dispenser de visiter ces lieux charmans.

» Hier arriva le navire à vapeur *Wooloomooloo* en quarante-sept jours d'Angleterre, par le canal Darien. Il apporte trois cent dix-sept émigrés avec leurs familles. Il a mis en panne quelques heures devant Taïti, et a apporté une malle considérable de cette florissante contrée, pour les marchands de Sydney. Le *Wooloomooloo* s'est arrêté aussi devant l'île Norfolk, et y a débarqué deux dames passagères de Londres, qui tiennent un fort beau pensionnat pour les jeunes demoiselles, sur la partie nord de l'île. Il est très-singulier qu'il n'y a que soixante ans elle n'était habitée que par des colons pris parmi les prisonniers

de la Grande-Bretagne; après quoi ils furent envoyés à la Nouvelle-Zélande, où ils sont devenus, dans ces soixante dernières années, un peuple puissant, et comme les Nouveaux-Zélandais n'ont plus besoin de déportés, le gouvernement anglais s'est déterminé à les envoyer désormais à la Terre de Feu.

» On montre aujourd'hui, sur la place du marché, deux naturels australiens qui ont été recueillis à la suite d'un naufrage, près de l'un de nos établissemens au cap Gloucester. Il y a maintenant cinq ans qu'on n'avait vu aucun de ces noirs à plus de cinq cents milles de Sydney. Les maladies, la nudité et la rigueur croissante des hivers en ont presque éteint la race. Prix d'entrée : 25 cent.

» Arriva hier, à sa résidence sur la place du Parc, le lord évêque de Sydney, venant des montagnes Bleues.

» Une tentative très-téméraire a été hasardée la nuit dernière par un corsaire de la Nouvelle-Zélande, pour pénétrer dans ce port, et piller les villages des pêcheurs dans la baie Watson. Favorisé par l'obscurité de la nuit, il avait déjà presque réussi à passer sous les canons du fort Georges, jadis la Truie et les Cochons, quand une sentinelle du 14ᵉ régiment de ligne australien, alors de garde, ayant donné l'alarme, une seule bordée de la batterie basse coupa le corsaire en deux, et tout l'équipage fut noyé.

» *Théâtre royal, Georges-Street.* Ce soir, Macbeth, avec le divertissement de La Pérouse, qui sera répété chaque soir cette semaine.

» Il y a eu quarante-six souscripteurs pour l'*Australian-Saint-Léger*, pour les courses qui auront lieu sur le Vieux-Cours, le 2 mai.

» On fait de grands préparatifs pour la prochaine pêche de sperma-céti. On s'attend à voir partir cette année cent bâtimens à voiles carrées pour cette pêche, des diverses anses de Port-Jackson.

» Quinze navires à vapeur sont maintenant en construction sur les différens quais de la côte du nord.

» Le projet d'un pont suspendu, en fil de fer, au travers du canal, qui a, pendant près de cent années, occupé l'esprit des habitans instruits de Sydney, vient de se ranimer avec un grand espoir de succès.

» La population de Sydney, par le dernier cens, s'est trouvée de 287,652 ames.

» *Prix du marché.* Froment (boisseau de 56 liv.), 25 à 30 centièmes *; maïs (boisseau), 18 à 20 cent.; poules (la couple), 12 cent.; œufs (la douzaine), 6 cent.; chevaux (chaque), 20 à 50 dollars; bœufs de travail (la couple), 20 doll.; mouton gras (stone ou 8 livres), 30 centièmes; bœuf (stone), 30 cent.

» A la grande foire de fromages tenue à Richmond la semaine dernière, il n'y a pas eu moins de trois cents tonneaux de cette denrée en vente, et elle a été portée à des prix élevés pour les marchés de l'Inde.

» On a calculé que les brasseries de bière seules, dans cette ville, occupent un capital de plus de dix millions de dollars.

* Cent centièmes font une couronne, environ six francs.

» Par un gentleman qui vient d'arriver hier par terre de l'île Melville en douze jours, nous apprenons que le commerce est très-animé dans cette colonie. Plus de cent cinquante jonques se trouvaient dans le port, achetant nos objets manufacturés en laine et en coton, ainsi que les fers et les quincailleries fabriquées dans les fonderies de Surry-Hills. Depuis l'expulsion des Européens de Java, et l'indépendance de cette île importante, le commerce de Port-Cockburn a subi un accroissement régulier.

» La ville d'Emu a fait des progrès étonnans. Sa population est déjà de 25,000 habitans.

» Les colons qui arrivèrent en 1826 étaient au nombre de 65 personnes; en 1840 elle en comptait 9,542; en 1888, 21,707; en 1899, 25,423.

» La plupart des navires arrivés l'année dernière avec des émigrés se sont dirigés de suite vers les provinces du sud, ou dans le détroit. On dit qu'ils y prospèrent parfaitement, et que de tous côtés des villages et des habitations se sont élevés là où il n'y a qu'un siècle on ne voyait que de mélancoliques forêts. » (*Monitor*, 7 *et* 21 *juillet* 1826.)

J'avais entièrement terminé mon travail sur l'état actuel de la Nouvelle-Galles du Sud, quand l'intéressant ouvrage du chirurgien P. Cunningham m'est enfin parvenu. Il m'a présenté des détails si vrais, si bien saisis, si bien rendus sur l'état moral et social de cette population, sur les opinions qui divisent ses habitans, que j'ai cru devoir en donner ici la traduction en en-

tier. D'ailleurs, M. Cunningham, en sa qualité de salarié du gouvernement, a dû nécessairement prendre la couleur du ministère, et il est facile de voir qu'il envisage d'ordinaire les choses sous un aspect un peu différent de celui qui règne dans les journaux de l'Opposition que j'ai eu occasion de citer. Sous ce rapport seul son récit serait utile au lecteur pour mieux fixer son opinion, en le mettant à même de prendre un juste milieu entre des sentimens aussi différens.

« Notre société est divisée en cercles comme en Angleterre; mais en vertu de sa constitution particulière, elle offre encore naturellement plus de nuances qui à diverses époques ont reçu dans la colonie des surnoms distincts. Nous avons d'abord le *sterling* et la *courante* (currency) *, ou bien ceux nés en Angleterre et dans la colonie; les derniers prennent aussi le nom de *corn-stalk* (épis de blé) pour désigner la manière dont ils poussent. Voilà la première grande division. Ensuite, nous avons les légitimes (legitimates) ou *cross-breds*, c'est-à-dire ceux qui ont eu des raisons *légales* pour venir dans ce pays, et les illégitimes (illegitimates) ou ceux qui sont exempts de ce titre. Les *purs mérinos* ne sont qu'une variété de la dernière espèce qui se vante d'être le plus pur sang de la colonie. Nous avons également nos *caractères titrés*

* Par allusion à la monnaie sterling d'Angleterre et à la monnaie courante du pays.

qui portent leurs insignes sur leurs corps, sous la forme de P. B. et C. B. répandus avec profusion sur leurs personnes; et ceux sans titre (*untitled*), qui, comme moi, n'ont ni marque ni caractères visibles sur leur extérieur. Les *titrés* sont tous des caractères *officiels* employés, par ordre du gouvernement, à réparer les rues, à cuire des briques, et autres fonctions semblables; car ces initiales titulaires n'annoncent pas qu'ils appartiennent à aucun ordre illustre comme celui du *Bain*, mais tout simplement qu'ils ont droit aux *prisoner's barracks* ou *carter's barracks* pour y élire leurs domiciles respectifs.

» Les convicts nouvellement arrivés sont connus ironiquement sous le nom de *canaris* à cause du plumage jaune dont ils sont accoutrés à leur débarquement. Mais quand ils sont définitivement domiciliés, on les désigne avec plus de respect sous le nom loyal d'hommes du gouvernement, le terme de convict ayant été, par une espèce de convention générale et tacite, rayé de notre dictionnaire de Botany-Bay, comme un mot très-chatouilleux dans ces latitudes susceptibles. Peu d'années se sont écoulées depuis qu'un individu transporté à Van-Diemen's-Land pour fait de piraterie, qui avait été émancipé pour sa bonne conduite, obtint un jugement qui condamnait à cinquante francs de dommages un diffamateur qui avait cherché à noircir son caractère en proférant entre ses dents, avec dépit, l'épithète injurieuse de *d....d convict!* et sans doute ce jugement fut juste et louable; car, si un pareil langage était toléré, il s'ensuivrait

d'éternelles disputes ; c'est assez pour un malheureux d'avoir à subir la punition à laquelle il peut avoir été condamné, sans y ajouter les reproches : et si le temps de la punition a été accompli, il n'y aurait ni convenance ni justice à l'injurier pour un fait dont le public a déjà exigé une ample réparation.

» Du reste, la grande division des classes libres ici, sans avoir égard aux spécialités coloniales, est celle des émigrans (*emigrants*), qui sont arrivés libres d'Angleterre, et des émancipistes (*emancipists*), qui y sont venus comme convicts, et ont reçu leur pardon ou ont accompli leur temps de condamnation. C'est entre ces deux grandes classes qu'il y a eu tant de sujets de querelle. Une subdivision de la classe des émigrans a reçu le surnom d'*exclusionistes*, pour vouloir exclure rigoureusement les émancipistes de leur société; tandis qu'à son tour une subdivision des émancipistes a été surnommée le parti des *confusionistes*, d'après les efforts qu'ils font pour confondre toutes les classes de la société, au jugement des autres. Comme dans toutes les petites communautés, les querelles particulières, les caquetages et le scandale règnent dans nos cercles sur la plus grande échelle, ou, pour mieux dire, y ont régné, car à cet égard les améliorations deviennent de jour en jour plus sensibles. Mais ceux qui sont tout-à-fait instruits des habitudes du pays s'accoutument bientôt à écouter toutes ces balivernes sans y ajouter de confiance, et les répètent uniquement pour dire quelque chose, si bien que ces répétitions peuvent se multiplier à l'infini

sans obtenir une ombre de crédit de la part même de ceux qui les débitent.

» L'orgueil et la morgue de quelques-uns de nos ultra-aristocrates surpasse de beaucoup celui de la noblesse d'Angleterre. Un de mes bons amis du Yorkshire, commandant d'un navire marchand, oubliant les distances et l'étiquette établies dans ce pays, monta un jour chez un de nos *éminens jurisconsultes* à qui il avait été présenté par hasard peu de jours auparavant, pour lui faire quelque question peu importante qu'il fit précéder d'un bonjour, Monsieur (*good morning, M.*); sur quoi l'homme de loi, reculant comme si un crapaud s'était présenté sur son passage, répondit avec un air de dédain : Sur ma vie, je ne vous connais point, Monsieur (*upon my life, I don't know you, Sir*). Ceci devint ensuite un sujet de plaisanterie pour mon ami qui, lorsque nous venions à nous rencontrer, ne répondait à mon salut habituel de : Comment vous portez-vous? (*how d'ye do?*) que par un dédaigneux signe de tête, suivi d'un : Sur ma vie, je ne vous connais point, Monsieur.

» Un jour que je me promenais avec mon ami, lors de mon premier voyage dans la colonie, il nous arriva de rencontrer deux de nos grands personnages; mon ami accosta l'un d'eux pour une affaire particulière, laissant l'autre seul avec moi. Comme la personne m'était connue de vue, et que je savais qu'elle arrivait dernièrement d'un endroit pour lequel je devais me mettre en route le lendemain, je lui demandai sans précaution dans quel état se trouvaient les che-

mins. Mais quelle fut ma surprise, quand mon homme, se rengorgeant avec beaucoup d'importance, répliqua dans les propres termes du jurisconsulte : Sur ma parole, je ne vous connais point, Monsieur (*upon my word, I don't know you, Sir*). Étant encore étranger à la dignité coloniale, j'en conclus naturellement que quelque mauvais plaisant m'avait placardé sur les épaules un P. B., ou quelque autre décoration semblable, comme cela arrivait quelquefois, qui m'avait attiré cette marque de mépris. Mais après m'être assuré qu'il n'y avait eu rien de semblable, je commençai naturellement à chercher quel pouvait être cet illustre personnage, et à supposer que ce ne pouvait être moins que le duc de las Sierras, ou le marquis d'Aguaro, si l'on ne m'eût assuré par la suite que c'était tout simplement un officier d'infanterie retraité et établi depuis quelque temps dans la colonie. En ce cas, dis-je, ce doit être une terre fertile en grands sentimens d'aristocratie. Et même en grands sentimens d'honneur aussi, ajoutai-je quelques minutes après, apprenant qu'un de nos meilleurs *légitimés*, nouvellement élargi d'une réclusion de six mois pour quelque accroc aux lois du parjure, appuyait avec chaleur d'un : Sur l'honneur (*upon honour*), la vérité d'une assertion qu'il faisait. Oh! c'est très-judicieux de sa part, en vérité, observa un spectateur, de mettre son honneur en gage, car il sait bien que personne ne voudrait de son serment.

. . . . . .

» Ce fut durant l'administration du gouverneur Macquarie que naquirent ces querelles qui sont restées depuis un germe de discorde dans la colonie. Jugeant qu'elle avait été fondée autant pour la réforme que pour la punition des coupables, il en conclut avec raison que le moyen le plus sûr, pour y parvenir, était d'ennoblir le caractère des convicts émancipés, en les rétablissant dans un juste état de considération au milieu de la société. Par malheur, le moyen que suivit le gouverneur Macquarie, pour mettre à exécution ces vues raisonnables et bienveillantes, s'opposa complètement à sa réussite. Il s'imagina que la volonté seule du gouverneur devait surmonter toute espèce d'opposition, et que *l'autorité* devait achever l'exécution de ce que la simple expression de son désir ne pouvait obtenir. Mais, en matière d'opinion, l'homme ressemble au cochon. Si vous voulez le faire marcher par force, il recule en arrière du lieu où l'on veut le conduire, et il faut le caresser tout doucement pour venir à bout de le faire avancer en lui faisant croire directement le contraire de ce que vous avez en vue. Le gouverneur Macquarie trouvant une foule de récalcitrans contre ses opinions, au lieu de les amener tout doucement à ses désirs, ou de fermer les yeux sur ce qu'on faisait ou disait, et de continuer à inviter paisiblement à sa table ceux des émancipistes qu'il en jugeait dignes, laissant au temps et à la raison le soin du reste, commença à regarder tous ceux qui s'opposaient à ses projets comme ses ennemis personnels, et même à les traiter souvent comme tels.

Cette conduite lui aliéna encore plus les esprits; en outre les attentions plus marquées qu'il témoigna aux membres du corps des émancipistes, comparativement aux colons libres, firent croire à d'autres que son intention était d'élever les émancipistes au-dessus des émigrans, et par là même indisposèrent ceux qui auraient probablement soutenu son système. Au contraire, quel a été le résultat d'une conduite toute différente adoptée dans la terre de Van-Diémen par le sage et judicieux Sorell! Un individu, du corps des émancipistes, a été dernièrement choisi pour directeur de la banque, de préférence aux émigrans les plus respectables, et cela par un corps de propriétaires dont la majeure partie sont des émigrans libres. Au départ du gouverneur Macquarie, les émancipistes rentrèrent dans le néant, et jamais un seul d'entre eux ne se trouva chez le gouverneur, dans aucune espèce de réunion; aucun même ne se rencontra jamais en société avec lui nulle part, jusqu'au moment où son administration toucha à sa fin, où, par politique, il jugea à propos de changer de manière d'agir. Cette chute soudaine produisit, comme on peut le supposer, un effet très-pénible sur l'esprit du corps entier; je sais que quelques-uns des membres les plus respectables ressentirent amèrement cette disgrâce; car ils se regardèrent par là, eux et leurs descendans, comme destinés à être pour toujours, ainsi que les enfans de Caïn, une race réprouvée. En effet, ils voyaient leurs enfans même repoussés de la société du gouverneur, et par là jugés aussi indignes d'égards qu'eux-

mêmes. Les choses restèrent en cet état jusqu'à l'apparition de *l'Australian*, journal dont les suggestions déterminèrent le corps des émancipistes à s'opposer à la marche suivie jusqu'alors, d'omettre leurs noms sur les nouvelles listes de magistrats, conformément à la réclamation du commissaire d'enquête, et de les repousser ainsi du sein de la société des gens respectables, en opposition cependant au désir évident de ce même commissaire.

» Les individus qui passaient pour avoir le plus influencé le commissaire, devinrent les principaux objets de l'attaque, et, aux yeux de leurs ennemis, des motifs personnels furent évidemment d'un plus grand poids que leur croyance publique et avérée. On commença par établir que les émancipistes étaient un corps opprimé, foulé par les émigrans, et privé par des moyens illégitimes de ce qu'il regardait comme ses droits. Dans le fait, ni la magistrature ni le conseil ne furent fermés aux émancipistes par aucun acte législatif, le gouvernement local ayant le pouvoir de nommer à ces fonctions tout individu, soit émigrant soit émancipiste, qu'il en jugerait digne. Le jury était le seul corps dont ils eussent été jusqu'alors légalement exclus. Ils furent très-jaloux de lever cet obstacle; mais le commissaire qui prévit que ce serait donner naissance à une foule de troubles, que d'admettre les émancipistes ou les émigrans à siéger conjointement ou séparément dans les juris, conseilla d'en exclure ces deux partis, et de ne les composer, comme auparavant, que d'officiers militaires et de la marine,

présumés exempts de tous préjugés à l'égard des deux classes. Bientôt un autre cri se fit entendre parmi les émancipistes pour réclamer une Chambre représentative; mais il fut repoussé avec force par les émigrans, qui n'y virent rien que des semences de désordre et de confusion.

» Soutenir qu'un privilége illimité basé sur le grand principe anglais, de la *propriété seule*, puisse conférer à un individu le droit de siéger sur le banc des jurés, serait une chose absurde dans une population principalement composée de gens qui ont eux-mêmes forfait à la loi.

» A l'égard des affaires civiles, celles, par exemple, qui ont trait à la propriété, la loi telle qu'elle est actuellement est la mieux appropriée à l'état présent de la société. Si les deux parties y consentent, un jury est convoqué; mais si l'une d'elles s'y refuse, le cas est jugé par le juge et les deux magistrats assesseurs. Dans les cas de diffamation et les causes criminelles, les jugemens par jury ne peuvent manquer d'être aussi d'un grand avantage en faisant dépendre la conduite pour siéger comme membres de jury, autant du caractère que de la fortune, réduisant le nombre de ces membres dans chaque jury, dans chaque endroit, suivant sa population, et permettant aux décisions d'avoir leur effet à la majorité seulement, et non à l'unanimité. Si chaque individu de la colonie était appelé comme membre du jury criminel, en raison seulement de sa propriété, il n'y aurait plus de moyen pour contrôler la conduite la plus inique, et les suites les plus

funestes pourraient en résulter avant qu'on pût changer la loi.

» En outre, ce même privilége accordé comme droit à l'individu qui fut convict, n'aurait jamais la même influence utile sur sa moralité que lorsqu'il n'est considéré que comme une faveur accordée à sa bonne conduite. L'homme qui pourrait le réclamer comme un héritage, du moment qu'il aurait acquis une certaine propriété, veillerait évidemment moins à sa réputation qu'il ne le ferait en voyant que sans réputation sa fortune ne lui servirait à rien. Exiger pour tous les cas douze jurés, serait très-pénible pour tous les districts peu peuplés. D'ailleurs, pour empêcher un seul coquin sur la liste des jurés d'arrêter le cours de la justice, la majorité devrait décider l'affaire, et le chef des jurés certifierait simplement au juge le nombre des voix pour et contre. Du reste, si la propriété était la seule condition à exiger d'un juré dans l'état actuel des choses de la Nouvelle-Galles du Sud, il vaudrait mieux que les décisions n'eussent d'effet qu'à l'unanimité, vu qu'on aurait ainsi la chance d'avoir un honnête homme sur le nombre, dans le cas de pouvoir jeûner assez long-temps pour forcer les autres à se rendre d'épuisement à une opinion équitable. Permettre de nommer les jurés sur une échelle étendue serait très-déplacé dans l'état actuel des choses, car il faudrait en ce cas détourner un si grand nombre de particuliers aisés de la surveillance de leurs propres intérêts, et en même temps de la surveillance des criminels qui travaillent pour leur compte, qu'il en ré-

sulterait des effets très-pernicieux pour la prospérité de la colonie. En outre, les récusations seraient aussi nécessairement si nombreuses que peu d'individus seraient assez hardis pour ameuter contre eux la foule d'ennemis que soulèverait une pareille entreprise, entreprise qui produirait certainement un effet très-actif, semblable à celui qui était dû aux sons de la lyre d'Orphée, à cela près que les bâtons et les pierres au lieu de danser aux pieds danseraient à la tête du gueux parvenu (comme les patriotes le désigneraient avec indignation) qui aurait l'impudence de mettre leurs droits en question.

» Si les magistrats du comté avaient l'ordre de dresser chaque année une liste de tous les individus de la colonie susceptibles, par leur fortune, de figurer parmi les jurés, en ajoutant des marques distinctives en faveur de ceux qui jouissent d'une bonne réputation, pour assurer leur admission sur la liste, et qu'en outre, parmi les noms même rejetés, le gouverneur eût encore le droit de choisir ceux qu'il en jugerait dignes, pour s'opposer à toute espèce de vexation de la part des magistrats, certainement on arriverait à un système de jury très-avantageux pour toute la colonie, et capable de remplir tout le but qu'on en attend, jusqu'à ce que l'état de la société permît de n'admettre que la propriété pour toute condition. Ou bien encore, en admettant tous les émigrans, tous les émancipistes jouissant d'un pardon libre ou conditionnel dans la colonie, dûment qualifiés par leur fortune, à siéger comme jurés, ainsi que tous les éman-

cipistes libres par servitude, quand leur bonne conduite les a rendus dignes d'être réintégrés par le gouverneur dans l'exercice des droits de citoyen, peut-être pourrait-on former un système de jury également sûr et efficace et moins sujet à objections à certains égards que l'autre. Comme on a commencé dernièrement à n'accorder des pardons dans la colonie que pour une bonne conduite spéciale ou d'importans services rendus à la société, il n'y aurait pas d'objection raisonnable à élever contre les émancipistes de cette classe comme jurés; quant à ceux qui sont devenus libres par servitude, dont la fortune et le caractère leur ont donné des titres à la considération, il serait également injuste de les exclure puisque ce n'est qu'aux autres émancipistes libres par servitude considérés en masse qu'on peut faire des objections, et même des objections d'une nature très-réelle. Dans une colonie, en effet, destinée autant à réformer qu'à punir, le gouverneur devrait avoir le pouvoir de réintégrer dans tous leurs droits de citoyen, ceux même qui y ont été condamnés, quand leur conduite ultérieure les en a rendus vraiment dignes.

» Quant à une Chambre de représentans, si on se rappelle les dissensions amères qui ont si long-temps régné entre les émigrans et les émancipistes, et si l'on fait attention que ces derniers composeraient au moins les quatre cinquièmes des électeurs, il est évident que non-seulement une telle mesure ne tendrait qu'à ranimer ces discordes que le gouverneur actuel a presque assoupies, mais encore qu'elle livrerait le corps entier

des émigrans à la merci de la faction des émancipistes. Cependant ces deux objets, savoir une assemblée représentative et le véritable jugement par jurés, ont été sérieusement proposés comme les meilleurs moyens de rétablir l'harmonie. Mais comme les hommes de loi sont des singes, des *Iopæans*, touchant cette prétendue harmonie, nous sommes naturellement disposés à admirer quelle raison a pu tout-à-coup produire cette réforme jusqu'alors inconnue dans les principes d'un corps dont la discorde même est le véritable aliment.

» Sans doute il n'y aura pas d'homme doué d'un jugement ordinaire qui puisse soutenir honnêtement que, dans un état de société sain, un conseil élu par le souverain puisse être aussi utile et aussi agréable pour la communauté entière, qu'un corps de représentans élu par le peuple ; mais aussi personne n'ose avancer que cet état sain de la société existe aujourd'hui dans la Nouvelle-Galles du Sud. Une centaine de membres, au jugement des partisans d'une assemblée élective, est le moindre nombre dont puisse se composer la Chambre, afin de résister à l'influence que le gouverneur serait plus capable d'exercer sur une moindre quantité, et ils ne se donnent pas la peine de réfléchir un moment aux maux qui résulteraient pour la colonie, dans l'état actuel des choses, de la nécessité où se trouveraient cent des plus riches et des plus opulens de s'absenter chaque année, durant six semaines au moins, de la surveillance des criminels employés pour leur compte, sans parler du tort que leurs propres

intérêts souffriraient d'une aussi longue absence de leurs propriétés. Ainsi, les objections à ce système peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1°. La crainte d'exciter de nouvelles dissensions entre deux corps depuis long-temps en discorde dans la colonie, de donner lieu avec les assemblées électives à des rixes et à des attentats, et enfin de placer les non-convicts à la merci des convicts; inconvénient grave, et qui en fait une épreuve d'une nature si chanceuse qu'elle doit répugner à tout individu sans prévention, et doué d'une portion de sens commun suffisante pour lui permettre de juger sainement et de peser cette affaire avec tout le calme, le poids et la réflexion que réclame son importance.

2°. Le défaut d'individus, excepté dans la ville de Sydney ou la portion voisine du Cumberland, assez riches pour supporter le tort que leur absence ferait à leurs intérêts ainsi que la dépense de leur voyage et de leur résidence à Sydney; d'où il s'ensuivrait que peu des habitans des lieux plus éloignés étant assez fous pour devenir volontairement candidats à de pareilles fonctions, la représentation presque entière de la colonie serait ainsi dévolue aux habitans actuels de Sydney ou des environs, à moins que les autres ne fussent suffisamment indemnisés de leur déplacement, ce qui coûterait chaque année une si forte somme que le public trouverait bientôt qu'ils sont payés trop cher pour avoir le droit de siffler.

» Un conseil formé sur une échelle plus étendue que celui qui existe aujourd'hui, est le mode de légis-

lation le mieux approprié à l'harmonie et aux intérêts de la colonie pour plusieurs années encore à venir. Mais ses séances devraient être publiques, ses procédés rapportés, et tous les actes proposés, imprimés et distribués au moins un mois avant la discussion, si bien qu'ils pussent être digérés par le public entier, et leurs vices rendus palpables. Tout corps constitué, quelque populaire qu'il soit, dégénérera bientôt en une ruche de bourdons fainéans, si ceux qui le composent ne sont pas convenablement stimulés par l'aiguillon puissant de la publicité. La conduite des membres du conseil serait ainsi livrée au scrutin, et les motifs de chacun d'eux pour appuyer ou repousser la mesure proposée seraient connus du public. Mais dans son état actuel il continue d'être regardé plutôt comme un corps disposé à poursuivre des intérêts particuliers qu'à prendre soin de ceux de la communauté. En outre, la publicité stimulerait les membres qui en sont capables, à déployer leurs talens pour le bien public, et inspirerait au peuple de la confiance dans leurs décisions. Il faut espérer que quelque disposition semblable fournira des articles dans l'amendement attendu pour notre code colonial.

» Bien que la non-participation aux vrais droits politiques soit l'objet ostensible des récriminations de nos émancipistes, pourtant la non-participation au même bœuf, au même pudding, à la même table, est le véritable motif de tout leur mécontentement : beaucoup de bruit pour rien, *much ado about nothing*.

» Mais est-ce le corps entier des émancipistes qui

pousse de si hauts cris à ce sujet? Oh! non, ce sont seulement les émancipistes *purs, et par excellence,* ou bien ceux qui n'ont été punis ni convaincus d'aucune offense dans la colonie, et dont les réunions de société sont aussi rigoureusement fermées aux *émancipistes impurs* que les autres sont exclus des tables des *exclusionistes*. Lors d'un des dîners publics donnés par les émancipistes *purs*, il y a quelques années, un tumulte épouvantable s'éleva parce qu'un *proscrit* avait réussi à s'y introduire par inadvertance. Assailli d'un cri universel de : Chassez-le, chassez-le! il s'établit au bout de la table, et commença sa soupe, après s'être adroitement retranché dans sa position en roulant le coin de la nappe autour de son bras, et prêt à entraîner avec lui tout l'attirail des mets en cas qu'on continuât à le molester. Au repas que ce corps donna aussi à sir Thomas Brisbane, une espèce de comité fut établie pour recevoir tous les billets de demande, et rejeter tous ceux qui avaient été punis ou condamnés par une cour coloniale, afin que Son Excellence ne fût pas exposée à la chance fâcheuse de frotter ses épaules immaculées contre un homme qui eût été flétri par une double condamnation. Ainsi tandis que les émancipistes purs n'admettent à dîner avec eux aucun de ceux condamnés dans la colonie, les émigrans purs ne veulent admettre aucun de ceux condamnés au dehors ou au dedans. Bien que la conduite des premiers soit tant soit peu inconséquente, elle démontre au moins d'une manière satisfaisante qu'une portion considérable de cette classe de notre communauté

n'est nullement avilie dans ses principes; puisque nous les voyons, par l'effet d'un juste orgueil dû au sentiment de leur probité depuis l'expiation de leurs torts, rejeter de leur société tout individu dégradé par une punition coloniale ou un châtiment corporel. Si les effets flétrissans de la fustigation sont aussi vivement ressentis, même par une population de condamnés, ne devrait-on pas prendre tous les moyens possibles d'en supprimer l'usage?

» La coutume suivie en Angleterre ne doit point faire règle ici. Si ce pays continue à être un lieu de réforme aussi bien que de punition pour les coupables, pourquoi continuer à regarder ces criminels comme une race proscrite, même après que leur réforme a eu lieu, que leur temps a été terminé, ou leur pardon obtenu? C'est un système aussi injuste qu'impolitique, parce qu'en élevant un homme dans la société, sous le rapport moral, et lui inspirant un amour-propre raisonnable, on le prémunira puissamment contre la tentation de nouveaux crimes; car où est celui qui, pénétré d'un juste sentiment d'orgueil personnel, et capable d'apprécier la réputation qu'il s'est acquise, sera porté à se souiller d'une action vile? Appeler cette colonie un lieu de réforme, n'est qu'un mot vide de sens aussi long-temps que les réformés continueront d'être considérés comme une race de réprouvés. Je ne vois aucune raison pour exclure un homme qui fut jadis convict, de tous les emplois occupés aujourd'hui par les seuls individus qui ne le furent jamais, si le temps de sa punition a été accompli, et si sa conduite a été méritante. Les heu-

reux effets qui résulteraient de leur admission à l'égalité ne sont-ils pas évidens! Ce serait un puissant encouragement pour ceux qui ont déjà commencé à marcher sous de meilleurs principes : tandis que ceux qui sont encore corrompus se sentiraient entraînés avec plus de force vers un changement salutaire, en voyant ceux qui avaient eu autant de tort qu'eux-mêmes, réintégrés parmi les honnêtes gens, et devenus aussi utiles qu'ils avaient été pernicieux à la société.

» Ce système d'exclusion est en effet étendu à un degré tel que peu de personnes en Angleterre pourraient l'imaginer; le braconnier, le simple coupable d'opinions politiques, et le voleur, sont tous regardés comme également flétris. Il n'y a point de différence établie entre les crimes les plus odieux et les délits les plus excusables. L'homme qui ne dérobe que pour satisfaire aux tourmens de la faim, ou n'y fut entraîné que par une tentation soudaine, le coquin invétéré, fier de ses cent forfaits, et le malheureux timide et honteux d'un seul écart, sont vus du même œil, traités de la même manière.

» Peu, très-peu même, parmi les émancipistes purs, ont des titres pour le banc des jurés : c'est pourquoi l'élévation de deux ou trois d'entre eux serait de peu d'importance pour le cours ordinaire de la justice, en supposant qu'ils pussent par hasard déshonorer leurs fonctions; tandis que l'admission de ce nombre sur la liste ordinaire des douze jurés aurait l'avantage de prouver que l'obstacle opposé à leur réhabilitation

morale a été détruit. Il est vrai que dernièrement quelques émigrans libres ont assisté à des dîners donnés par de riches émancipistes, mais ils n'y furent guère conduits que par des motifs particuliers d'intérêt, de commerce ou de semblable nature; toutefois ce sont des préludes dont on peut attendre avec le temps de plus grands résultats.

» Dans l'exacte vérité, notre classe émancipiste forme la portion la plus utile et la plus active de notre communauté. Toutes les distilleries, toutes les brasseries, et le plus grand nombre des moulins et des diverses fabriques leur sont dus; tandis qu'ils n'ont jamais pris part, du moins que je sache, aux nombreuses contrebandes qui ont terni la réputation de tant d'autres, si fiers d'être venus *hommes libres* dans la colonie. Plusieurs de nos plus respectables négocians m'ont dit que dans les nombreuses affaires d'intérêt où ils se sont trouvés en rapport avec les émancipistes, leur conduite a toujours été très-honorable, quoi que certaines personnes fassent pour infirmer ce mérite de leur part, en disant que leurs principes n'ont point changé, que la crainte de la loi et l'intérêt personnel seuls les forcent à se montrer honnêtes. Je soutiens que cette opinion est tout à la fois injuste et peu généreuse; car, hormis ces deux motifs, qui peut retenir les dix-neuf vingtièmes du genre humain dans le chemin de l'honnêteté? Les principes les plus honnêtes ne disparaissent-ils pas souvent du cœur de deux amis intimes quand l'intérêt vient se jeter au travers d'eux comme une pomme de discorde. Aussi long-

temps que les hommes réussiront mieux avec de mauvais sentimens masqués sous des dehors honnêtes, que par une probité avérée (sans compromettre leur cou, ni leurs intérêts particuliers), ils auront peu de scrupule à cet égard. En effet l'honnêteté est autant une habitude acquise qu'un principe bien fixe; quand ces convicts l'auront prise, telle que toutes les habitudes bonnes ou mauvaises, elle ne sera pas si vite abandonnée. Quand nous voyons un peuple briller à une époque, comme le modèle de tous les sentimens nobles et vertueux, et dans un autre temps avili par tous les genres de vices et de faiblesses, nous ne voyons en cela qu'un changement d'habitude, et non pas de principes naturellement inhérens à leur essence; car tout ce qui est naturel à la constitution humaine, comme les passions dont nous sommes généralement imbus, ou la couleur de notre peau, restent les mêmes de génération en génération. » (*Cunningham, tom. II, pag.* 108 *et suiv.*)

CHAPITRE XI.

DES NATURELS DE LA NOUVELLE-GALLES DU SUD.

Après avoir lu l'histoire de la colonie anglaise établie dans cette partie de la Nouvelle-Hollande, et vu quels progrès rapides elle a faits dans le court espace de quarante ans, on ne peut manquer de lire avec intérêt tout ce qui a trait aux malheureux indigènes qui occupaient seuls ces vastes contrées avant l'arrivée des Anglais. J'ai donc réuni tout ce qui a été écrit à ce sujet, en y joignant quelques documens plus récens, pour former le sujet de ce chapitre. Rien de complet, à ma connaissance, n'avait encore été publié en France sur cette matière, je ne pense pas même qu'aucun voyageur l'ait traitée avec quelques détails. Des notions exactes, sur une race aussi sauvage, aussi dégradée, m'ont paru d'autant plus intéressantes à consigner dans l'histoire, qu'il s'écoulera sans doute un temps peu considérable avant que ces tribus, surtout celles qui avoisinent les établissemens anglais, finissent

par s'éteindre entièrement, après s'être par degrés affaiblies, grâce aux maladies, aux excès et aux maux de tout genre qu'ils doivent à la présence des Anglais parmi eux. Triste et commune destinée des malheureuses peuplades auxquelles l'Européen n'a pu apporter que ses vices, sans leur communiquer une seule de ses vertus! Les précieuses relations de Collins et de Barrington formeront la base du tableau que je vais tracer, et auquel j'ajouterai quelques articles extraits des journaux de la colonie et un petit nombre d'observations qui nous sont propres.

Collins commence par rendre compte de la manière dont il arriva peu à peu à la connaissance des mœurs et des coutumes des naturels. « Après divers événemens fâcheux, dit-il, et un long espace de temps, les rapports d'amitié qu'on avait si vivement désirés avec les naturels, furent à peu près établis : comme on les laissa parfaitement libres, ces insulaires ne tardèrent pas à venir vivre en assez grand nombre parmi les habitans de Sydney, sans gêne et sans crainte, à comprendre leur langage, à s'habituer à leurs manières, à jouir des avantages de leurs vêtemens et de la variété de leurs alimens. On vit de ces insulaires mourir dans les maisons des Européens, et les morts furent remplacés par d'autres qui n'avaient rien observé dans le sort de leurs prédécesseurs qui pût les détourner de rester comme eux en toute sécurité chez leurs hôtes. En général, on les laissa parfaitement maîtres de leurs actions, et rarement on porta obstacle à leurs désirs. Car on sentit bien qu'en leur

permettant de vivre comme ils l'avaient toujours fait, on parviendrait bien plus vite à la connaissance de leurs coutumes et de leurs mœurs, qu'en attendant d'avoir appris leur langage. Aussi toutes les fois qu'ils s'assemblaient pour danser ou pour combattre devant les maisons, on ne les dispersait point; au contraire, ces rassemblemens avaient aussitôt pour spectateurs les personnes les plus distinguées de l'établissement. Cette attention, qui leur paraissait agréable, ne leur était pas moins utile; car si quelqu'un d'entre eux était blessé dans le combat, ils avaient coutume de s'adresser aux chirurgiens anglais en qui ils avaient une pleine confiance, et ils montraient un grand courage et beaucoup de fermeté à supporter les opérations de la sonde et du bistouri.

» Peu à peu les deux peuples commencèrent à se comprendre mutuellement; de leurs deux langues se forma un dialecte corrompu et mélangé d'anglais et d'australien, qui seul par la suite servit à leur usage habituel. C'est au moyen de ce langage et d'observations assidues que furent recueillies la plupart des détails suivans sur les naturels de la Nouvelle-Galles du Sud. »

GOUVERNEMENT.

Les naturels qui habitaient près de Botany-Bay, de Port-Jackson et Broken-Bay, étaient distingués par familles, qui ne reconnaissaient d'autre autorité que celle du plus ancien. C'est ce que l'on eut oc-

casion de vérifier peu après la fondation de la colonie : car lorsqu'on rencontrait une famille inconnue, le plus âgé s'avançait pour parler aux Européens, et ces vieillards portaient le nom de *biannai* ou père, qu'ils donnaient aussi au gouverneur Phillip et à tous ceux des Anglais qu'ils voyaient pourvus de quelque autorité.

On découvrit aussi une autre signification dans ce nom de *biannai;* car on observa fréquemment que des enfans le donnaient à des hommes qui n'avaient jamais été pères. Les renseignemens que l'on se procura pour expliquer ce fait apprirent que, dans le cas où le père vient à mourir, son plus proche parent ou son ami se charge des orphelins qui lui donnent alors le titre de *biannai.*

Chacune de ces familles est désignée par le nom propre du lieu de sa résidence, en y ajoutant la syllabe *gal.* Ainsi la côte au sud de Botany-Bay se nomme *Gouïa,* et le peuple qui l'habite prend le nom de *Gouïa-Gal.* Ceux qui vivent sur la côte nord de Port-Jackson sont désignés par le nom de *Kemmiraï-Gal,* parce que cette partie de la baie s'appelle *Kemmiraï.* Avant que cette dernière tribu fût mieux connue des colons, on entendit souvent Benilong et d'autres naturels en parler comme d'un peuple très-puissant, qui les contraignait d'obéir à toutes ses volontés. Par la suite on vit que cette tribu était la plus nombreuse de toutes, que ses membres étaient les plus vigoureux des insulaires, et qu'enfin c'était de son sein que sortaient la plupart des singuliers person-

nages connus sous le titre de *kerredaï* et *kerredigang*.

A cette tribu appartenait aussi le privilége exclusif et bizarre d'exiger une dent de chacun des hommes des autres tribus qui habitent la côte, ou de toutes celles qui se trouvent sous leur autorité. L'exercice de ce droit place ce peuple sous un point de vue particulier, et l'on ne peut douter de sa supériorité prononcée. Plusieurs contestations, ou affaires d'honneur, ont été différées jusqu'à l'arrivée de quelques-uns de ces personnages; quand ils paraissaient, il était impossible de ne pas remarquer l'influence et l'autorité que leur donnaient leur nombre et leur force physique.

Sans doute ils ont pu maintenir cette supériorité depuis un grand nombre d'années, et ce tribut d'une dent qu'ils exigent de tous les jeunes gens des autres familles est probablement le sceau authentique de leur puissance.

RELIGION.

Quelques théologiens célèbres ont affirmé qu'il n'existait pas au monde un pays qui n'offrît quelque trace de religion; mais tout ce qu'on peut observer de ces insulaires semble démontrer qu'ils forment exception à cette règle. Ils n'adorent ni le soleil, ni la lune, ni les étoiles; bien que le feu soit un objet nécessaire pour eux, ils ne lui rendent pas de culte; ils n'ont également de respect pour aucun animal

particulier, oiseau ou poisson. Jamais on n'a observé qu'aucun objet matériel ou imaginaire pût les déterminer à faire une bonne action, ou les détourner de ce qu'ils jugent criminel. A la vérité, on retrouve parmi eux quelque idée d'une existence future, mais elle est indépendante de toute notion religieuse; car elle n'a nulle influence sur leur vie actuelle ni sur leurs actions. On les a souvent questionnés sur ce qu'ils devenaient après leur mort; quelques-uns répondaient qu'ils se plongeaient dans la Grande-Eau (la mer) ou qu'ils s'en allaient au-delà; mais, sans contredit, la grande majorité indiquait qu'ils s'envolaient dans les nuages. M. Collins, conversant avec Benilong à son retour de l'Angleterre, où il avait acquis une grande connaissance des coutumes et des mœurs européennes, désirant savoir d'où il supposait que ses concitoyens provenaient, lui fit d'abord observer que tous les blancs de Port-Jackson étaient venus d'Angleterre, et lui demanda ensuite d'où étaient venus les noirs (ou *Iora*). L'insulaire hésita. Sur la question de savoir si ces noirs venaient de quelque île, il répondit qu'ils ne venaient d'aucune île, mais des nuages (*bourouwi*), et que, quand ils mouraient, ils y retournaient. Benilong paraissait vouloir faire entendre que les morts montaient à leur nouveau séjour sous la forme de petits enfans, en voltigeant d'abord sur la cime et sur les branches des arbres, et, suivant lui, en cet état, ils vivaient de petits poissons, leur nourriture favorite.

Les jeunes naturels qui résidaient à Sydney aimaient beaucoup à se rendre à l'église le dimanche, mais sans s'inquiéter de ce qu'ils allaient y faire. On les voyait souvent prendre un livre et imiter très-adroitement le ministre dans ses gestes (car on ne saurait trouver de meilleurs mimes), riant et jouissant quand on applaudissait à leurs grimaces.

On a parlé, dans une brochure ou dans une gazette, d'un naturel qui s'était élancé au-devant d'un homme qui allait tirer sur une corneille, et celui qui rapportait le fait, en tirait la conséquence que cet oiseau était un objet de vénération pour les sauvages. Mais on peut assurer hardiment que, bien loin d'attacher aucune répugnance à voir tuer des corneilles, ils sont très-friands de leur chair, et emploient le stratagème suivant pour les attraper. Un naturel se couche sur un rocher, comme s'il était endormi au soleil, et tient un morceau de poisson à la main. L'oiseau, épervier ou corneille, voyant la proie et l'homme sans mouvement, fond sur le poisson; au moment de le saisir, il est lui-même capturé par le sauvage, qui le jette vite sur des charbons et s'en fait un mets qu'il savoure avec délices.

Du reste, disent Collins et Barrington, on ne peut douter qu'ils ne sentent la différence entre le bien et le mal, entre le bon et le mauvais, et ont des termes pour l'exprimer. Ainsi, qu'on leur fasse tort, ou qu'on leur montre une raie puante dont ils ne mangent jamais, ils s'écrient *wîri*, mauvais; qu'au contraire on leur rende un service, ou qu'ils voient un kangarou,

ils disent *boud-jiri*, bon. Du reste, les qualités morales sont exprimées par les mêmes termes que les qualités physiques, et paraissent se confondre dans leurs idées. Ainsi leurs ennemis sont *wîri*, et leurs amis *boud-jiri*. Si on leur parlait de manger un homme, ils témoignaient une grande horreur à cette idée et disaient que c'était *wîri;* en voyant punir ceux qui les avaient maltraités, ils exprimaient leur approbation en disant que c'était *boud-jiri*. Les assassinats nocturnes, quoique fréquens chez eux par suite de leurs désirs de vengeance, sont blâmés, tandis qu'ils applaudissent à des actions de bonté et de générosité dont ils sont capables. Un homme qui ne recevrait pas avec courage une lance, mais s'enfuirait, serait traité de lâche ou *dji-roun* et de *wîri*. Mais les notions de ces insulaires touchant le bien et le mal bien certainement ne s'étendent jamais au-delà de leur existence en ce monde, et ils ne s'imaginent pas que la pratique de l'un ni de l'autre puisse avoir aucun rapport avec leur état futur. C'est ce que prouve évidemment leur opinion touchant la manière dont ils doivent quitter ce monde et entrer dans l'autre, sous la forme de petits enfans, qui sera encore celle sous laquelle ils reparaîtront un jour dans celui-ci.

STATURE ET EXTÉRIEUR.

Les hommes, comme les femmes, sont généralement d'une petite taille, et, dans chaque sexe, très-peu sont bien conformés. Leurs membres sont

longs et grêles, ce qui se remarque d'une manière encore plus frappante chez ceux qui habitent les bois, qui ont moins de ressources, et se trouvent souvent obligés de grimper sur les arbres pour y recueillir du miel ou attraper des animaux. Armés d'une petite hache en pierre, ils font sur les troncs d'arbres des entailles suffisantes pour recevoir le gros doigt du pied, et c'est en se tenant de la main gauche, et continuant leurs entailles avec la droite, qu'ils parviennent aussi haut qu'ils veulent, souvent jusqu'à quatre-vingts ou cent pieds.

Les traits des hommes sont durs et repoussans; l'os ou roseau qu'ils portent à la cloison du nez, leurs cheveux ébouriffés et leurs longues barbes leur donnent un air effrayant. Les femmes conservent quelque chose de la délicatesse dont leur sexe peut justement s'enorgueillir parmi les nations civilisées; on a même saisi quelquefois le rouge de la pudeur sur leurs joues noircies, et on les a vues s'efforcer de cacher par leur attitude ce que leur nudité eût laissé à découvert.

Ils ont le nez aplati, de larges narines, les yeux enfoncés dans la tête et surchargés d'épais sourcils. En outre, ils portent autour de la tête un petit filet de poil d'opossum de la largeur du front, qu'ils rabattent jusque sur les sourcils, quand ils veulent y voir plus clairement. Ils ont des lèvres très-épaisses, avec une bouche d'une grandeur démesurée, mais qui ne s'ouvre que pour laisser paraître des dents blanches, unies et très-saines. Plu-

sieurs ont les mâchoires très-proéminentes, et l'un d'eux, nommé le vieux *Wirang*, eût fort bien pu passer pour un orang-outang.

La couleur de ces naturels n'est pas toujours constante. On en a vu qui, nettoyés de la fumée et de la crasse qu'on trouve toujours sur leur corps, ont paru aussi noirs que les nègres d'Afrique, tandis que d'autres n'ont offert qu'un teint cuivré comme celui des Malais. Leur tête ne porte point de la laine, même chez les individus noirs, mais de véritables cheveux; c'est ce qui fut particulièrement observé sur Benilong après son retour d'Angleterre, où l'on avait porté quelque attention à sa toilette. Il se trouva avoir de longs cheveux noirs. Le noir est en effet la couleur ordinaire des cheveux de ses compatriotes. Cependant quelques-uns les avaient rougeâtres.

Leur vue est singulièrement bonne : il est vrai que leur existence dépend très-souvent de cet avantage; car un homme qui aurait une vue courte (malheur inconnu chez eux) ne saurait jamais se mettre en garde contre les lances qu'ils savent envoyer avec une force et une rapidité étonnantes.

Les deux sexes se frottent la peau d'huile de poisson qui leur communique une puanteur insupportable, mais qui les garantit de l'atteinte des moustiques, dont quelques-unes, fort grosses, mordent ou piquent cruellement. Quelques naturels pratiquent cette opération si malproprement, qu'on voit les entrailles du poisson rôtir sur leur tête à l'ardeur du soleil,

jusqu'à ce que l'huile en découle sur leur visage et sur leur corps. On apprend aux enfans à se frotter d'huile dès l'âge de deux ans.

Ces sauvages ont divers ornemens. Les uns, au moyen d'une gomme, se garnissent les cheveux d'os de poissons ou d'oiseaux, de plumes, de morceaux de bois, de queues de chien et de dents de kangarou. D'autres, au sud de Botany-Bay, se tressent les cheveux avec de la gomme, ce qui les fait ressembler à des bouts de corde. Souvent ils se barbouillent de terre rouge ou blanche, employant la première quand ils veulent aller au combat, et l'autre pour se préparer à danser.

La forme de ces ornemens dépend tout-à-fait du goût de la personne; et plusieurs poussent cet art si loin, qu'ils se rendent vraiment affreux. En effet, peut-on s'imaginer rien de plus horrible qu'une figure huileuse et noircie, avec un large cercle blanc autour de chaque œil, des lignes de la même couleur ondulées sur les bras, les cuisses et les jambes? Quelquefois barbouillés de noir, avec les côtes marquées par des lignes blanches, ils ont tout-à-fait l'apparence de spectres.

Les cicatrices, chez les individus des deux sexes, sont considérées comme des ornemens très-distingués, si bien qu'ils se font des plaies avec des coquilles, les tiennent ouvertes pour laisser la chair se boursouffler sur les bords; quand la peau vient ensuite à les recouvrir, elles forment sur leurs corps des marques honorables, figurant des échelons ou des coutures.

Cette opération, qui s'exécute ordinairement dans la jeunesse, laisse des traces durables et qui ne s'effacent qu'au déclin de l'âge.

Les femmes sont particulièrement assujetties à une opération bizarre : c'est la perte des deux phalanges du petit doigt de la main gauche. Elle a lieu quand elles sont encore très-jeunes, et sous le prétexte que ces phalanges les gèneraient pour rouler leur ligne de pêche autour de leur main. On lie étroitement avec un cheveu la seconde articulation, ce qui arrête la circulation du sang, et le bout du doigt tombe ensuite en putréfaction. Très-peu de filles échappent à cette mutilation, et celles qui ne l'ont pas subie sont traitées avec mépris.

De leur côté, les hommes, surtout ceux qui habitent la côte, doivent aussi perdre la dent de devant, et nous décrirons plus loin cette opération.

Du reste, on remarque chez eux très-peu de difformités naturelles; on n'a vu sur le sable qu'une ou deux traces de pieds contrefaits. Il n'y a ni bossus ni tortus; cependant on ne voit nulle part ailleurs des femmes aussi négligentes pour leurs enfans, auxquels il arrive souvent de rouler dans le feu et de s'y brûler horriblement, quand leurs mères dorment près d'eux. Ces peuples sont très-difficiles à éveiller quand ils sont une fois endormis.

HABITATIONS.

Elles sont aussi grossières qu'il soit possible de

l'imaginer. La hutte de l'habitant des bois se forme d'une simple écorce d'arbre, courbée dans le milieu, placée par les deux bouts contre terre, et tout au plus capable d'abriter imparfaitement le malheureux qui s'en sert. Jamais ils ne les transportent avec eux.

Sur le bord de la mer, ces huttes sont plus grandes, formées de plusieurs morceaux d'écorces réunis au sommet, de manière à former une espèce de four avec une entrée, et assez grand pour contenir six à huit personnes. Leurs foyers sont plutôt placés à l'entrée qu'en dedans de la hutte, et son intérieur est en général le trou le plus sale et le plus enfumé. Outre ces cases d'écorces, ils se creusent aussi des cavernes dans les rochers. Au devant de ces grottes, le sol se faisait remarquer par sa fertilité : en creusant la terre, on trouva quantité de coquilles et autres débris. Cette découverte devint d'un grand avantage pour la colonie; des coquilles on fit de la chaux, et le reste servit d'engrais pour les jardins.

Les naturels s'étendent pêle-mêle confondus, hommes, femmes, enfans, dans ces huttes et ces grottes où ils jouissent des mêmes avantages que la brute dans sa niche, savoir de l'abri contre le mauvais temps et des douceurs du sommeil, si aucun ennemi ne vient les y troubler.

Ils font très-peu de cas des maisons des Européens, ils n'attachèrent aucun prix à celles que le gouverneur Macquarie avait eu l'attention de leur faire bâtir; aussi tombèrent-elles bientôt en ruines. Un jour leur

chef Boungari, interrogé : Quel cas il faisait des maisons? se contenta de répondre en haussant les épaules : *Mari boud-jiri, Massa, 'posse he rain.* Très-bien, Monsieur, à supposer qu'il pleuve. (*Cunningham, 3e édition, tom. II, pag.* 6.)

Leur sommeil est si profond que la jalousie ou le désir de la vengeance invite souvent leurs ennemis à en profiter pour les assassiner; on a vu plusieurs exemples de cette perfidie. Un de ces exemples eut cela de remarquable, que le meurtrier, sur le point de percer sa victime, voulut d'abord retirer l'enfant qui dormait entre ses bras, et le porta ensuite à Sydney pour en prendre soin. Comme les naturels n'ignoraient point le danger qu'ils couraient durant leur sommeil, ils faisaient tout leur possible pour obtenir des colons de jeunes épagneuls ou des bassets, qu'ils considéraient comme de précieux gardiens durant la nuit.

FAÇON DE VIVRE.

Les naturels de la côte, qui sont le mieux connus, n'ont guère d'autre ressource que le poisson; leur principale occupation est de le prendre, mais les moyens varient suivant le sexe : les hommes emploient le harpon, et les femmes la ligne et l'hameçon. Le harpon est une canne de quinze à vingt pieds de long, terminée par quatre pointes barbelées; les barbes sont des morceaux d'os soudés au bois avec de la gomme. Dans le beau temps, ils se tiennent dans leurs piro-

gues, le visage près de la surface de l'eau, et prêts à darder leur proie qu'ils manquent rarement.

Les lignes qu'emploient les femmes sont fabriquées par elles-mêmes avec l'écorce d'un arbuste du pays; leurs hameçons sont en écaille d'huître perlière, qu'elles frottent sur une pierre jusqu'à lui donner la forme convenable. Quoique ces hameçons n'aient point de barbes, ils leur servent avec le plus grand succès.

Les femmes chantent en pêchant à la ligne dans leurs pirogues, qui ne sont que de misérables barques dont les bords sont à peine élevés de six pouces au-dessus de l'eau. On y trouve toujours un petit feu sur de l'herbe marine ou du sable, qui leur sert à faire tout de suite cuire leur poisson quand ils veulent le manger.

A l'exception des animaux qui peuvent s'y rencontrer, les bois n'offrent aux sauvages que très-peu de ressources; quelques baies, une sorte d'igname, la racine de fougère, les fleurs de différens *banksia*, et quelquefois un peu de miel : voilà tout ce que leur donne le règne végétal.

Les naturels qui vivent dans les bois et sur le bord des rivières sont réduits à chercher d'autres alimens, et forcés à des exercices plus durs pour s'en procurer. Nous avons donné un exemple de ces exercices en citant la façon dont ils grimpent sur les arbres. En outre, ils ont des méthodes pénibles pour prendre les animaux au piége.

Les sauvages des bois font une pâte avec de la racine de fougère et des fourmis écrasées ensemble,

et, dans la saison, y ajoutent les œufs de ces insectes. Très-sales dans leur nourriture, ils dévorent tout ce qui leur tombe entre les mains, même les vers, les chenilles et la vermine.

MARIAGE.

On a dit qu'il y avait une délicatesse sensible chez les femmes. N'est-il pas choquant de penser que, pour elles, le prélude de l'amour soit la violence, et même une violence de la nature la plus brutale? Ces malheureuses victimes d'une passion honteuse et barbare sont, à ce que l'on pense, toujours choisies par les hommes dans une tribu étrangère et même ennemie de la leur. Ainsi le secret est nécessaire, et la pauvre infortunée est ravie en l'absence de ses protecteurs. Le barbare alors l'étourdit à coups de casse-tête sur la tête, les épaules, la gorge et toutes les parties du corps, et chacun d'eux fait jaillir un ruisseau de sang; la saisissant ensuite par un bras, il l'entraîne au travers des bois, des pierres et des troncs d'arbres, avec toute la violence et la vitesse dont il est susceptible. L'amant, ou plutôt le ravisseur, ne fait aucune attention aux rochers, ni aux morceaux de bois qui peuvent se trouver sur sa route, et ne songe qu'à traîner sa proie au milieu des siens. Là il assouvit sa passion; et la fille ainsi violée devient la femme de son ravisseur, et est admise à ce titre dans sa tribu.

La tribu de la fille à son tour se venge de cette insulte par le système ordinaire des représailles, quand

elle en trouve l'occasion. Pour la femme, elle se soumet à son sort, et quitte rarement son mari et sa nouvelle tribu pour une autre. La coutume de ces rapts est si universelle chez eux, que les enfans même s'en font un amusement, une sorte d'exercice.

Les femmes sont maintenues par les hommes dans le plus grand assujettissement. Si une tribu en voyage rencontre des Européens, les femmes ont l'ordre de se tenir à une certaine distance, et n'en peuvent bouger sans permission. La plus légère offense de leur part envers le mari, est punie d'un coup de casse-tête qui ne manque jamais de leur faire jaillir le sang et leur fracture souvent le crâne. Cependant un traitement si barbare semble plutôt fortifier l'attachement de la femme que le diminuer, et ces blessures même sont montrées par elles comme des marques d'honneur. Dans un très-petit nombre de cas, les femmes rendent ces outrages; après leur dispute, les époux vivent en aussi bonne intelligence qu'auparavant.

Les hommes ne se bornent point à une seule femme, mais les femmes se vengent en rendant la pareille au mari et souvent en le tuant.

Benilong, avant son voyage en Angleterre, avait deux femmes qui vivaient l'une et l'autre avec lui et le suivaient partout. L'une, nommée Barang-Arou, était attachée à lui dès le temps où il fut amené captif à l'établissement; avant même qu'elle mourût, il avait enlevé à la tribu de Botany-Bay, Gorou-Barrou-Boulla, de la manière cruelle que nous avons décrite. Celle-ci continua de rester avec lui jusqu'à son départ pour

l'Angleterre. On a compris que tous les naturels des bords de l'Hawkesbury ont deux femmes, et généralement on trouve plus d'exemples de la pluralité des femmes que de la monogamie chez ces sauvages. Jamais on n'a observé qu'il existât dans la famille des enfans des deux femmes. Comme on doit naturellement s'y attendre, les deux femmes sont continuellement jalouses, et se querellent l'une l'autre. Cependant on a cru remarquer que la première, eu égard à la priorité d'attachement, réclamait le droit exclusif aux faveurs conjugales; tandis que la seconde, ou celle du dernier choix, était réduite à devenir l'esclave et le souffre-douleur de la famille.

Certainement la pudeur n'était point une vertu dont l'un ni l'autre sexe se fît honneur chez ces sauvages. Pourtant quand les femmes se furent aperçues que les blancs attachaient une idée de honte à se montrer à nu, elles devinrent, au moins plusieurs d'entre elles, extrêmement délicates et réservées à cet égard devant les étrangers; bien que la nudité continuât de leur être parfaitement indifférente vis-à-vis des hommes de leur nation.

Cependant ces êtres ne sont pas toujours étrangers aux vrais sentimens de l'amour dans toute sa pureté, comme le prouve l'anecdote suivante rapportée par Barrington, qui a beaucoup connu le jeune homme dont il est question. Ce naturel, âgé de vingt-deux ans environ, appartenait à la tribu de Parramatta, et avait deux sœurs, l'une de vingt ans, et l'autre seulement de quatorze ans. Un jour qu'il revenait de chasser

le kangarou, il ne vit pas ses sœurs venir au devant de lui comme de coutume. Imaginant qu'elles étaient allées chercher de l'eau ou quelques vivres, sans entrer dans sa demeure, il se décida à s'asseoir au pied d'un arbre pour se reposer en y attendant leur retour.

Le soleil disparut, et la nuit ne tarda pas à étendre ses voiles; des éclairs très-vifs annoncèrent un prochain orage; en peu d'instans la pluie tomba par torrens, et força le jeune homme de quitter son arbre pour chercher un abri dans sa grotte. Mais à peine y mettait-il les pieds qu'un éclair montra à ses yeux effrayés le corps de sa plus jeune sœur baigné dans son sang. Déjà troublé par le combat des élémens, à ce spectacle sa détresse fut au comble; à genoux près de sa sœur il cherchait à la relever, mais elle ne pouvait l'entendre, car elle avait perdu tout sentiment. Il courut chercher de l'eau pour lui en frotter le visage, ce qui la fit revenir à elle-même. « O mon cher frère! s'écria-t-elle, notre sœur nous est ravie, et j'ai presque été massacrée pour m'y opposer. Le méchant, après l'avoir frappée de son casse-tête, s'est saisi d'un de ses bras pour l'entraîner hors de la grotte, je me suis attachée à l'autre pour la retenir; mais au moment que le barbare s'en est aperçu, d'un coup de son casse-tête il m'a jetée par terre, dans l'état où vous m'avez trouvée. » En finissant ce récit, un torrent de larmes inonda ses joues, et son frère ne put s'empêcher de pleurer aussi, en même temps qu'il méditait sa vengeance, et rêvait aux moyens de l'exécuter. Ils passèrent la nuit dans ce triste entretien. Dès que le soleil

vint les éclairer, ils se mirent en route pour chercher la tribu du coupable. Après un voyage dont leur soif de vengeance abrégea la longueur, ils atteignirent les lieux qu'occupait la tribu qu'ils cherchaient. Alors le sauvage aperçut à une petite distance la sœur de celùi-là même qui lui avait enlevé la sienne, et qui s'était un peu écartée pour ramasser du bois à brûler. C'était une belle occasion pour se venger; ainsi ordonnant à sa sœur de se cacher, il courut sur la jeune fille, et leva son casse-tête pour la terrasser et satisfaire son ressentiment. La victime trembla, et bien qu'elle connût toute la force de son ennemi, elle s'arma de tout le courage qu'elle put conserver. Elle releva les yeux sur lui, et leurs regards s'étant rencontrés, tel fut l'effet que produisit son admirable beauté sur le jeune homme, qu'il demeura immobile pour la contempler. La pauvre fille s'en aperçut, et se jeta à ses genoux pour implorer sa pitié; mais avant qu'elle pût parler, déjà le sentiment de la vengeance avait fait place à celui de l'amour. Il rejeta son casse-tête, et la serrant dans ses bras, lui jura une constance éternelle. Sa pitié lui valut l'amour de sa belle, et chacun se vit ainsi payé d'un mutuel retour. Il rappela sa sœur qui aurait elle-même assouvi sa vengeance sur la jeune fille, sans son frère qui lui déclara qu'elle était désormais sa femme. Le jeune homme s'étant informé de sa sœur aînée, sa nouvelle épouse lui apprit qu'elle était encore très-souffrante, mais qu'elle serait bientôt mieux, et excusa son frère sur les moyens qu'il avait employés pour en faire sa femme, sur ce que c'était la coutume

suivie dans le pays : « Mais vous, ajouta-t-elle, vous avez le cœur plus blanc (faisant allusion aux mœurs des Anglais), vous ne me battez point; moi je vous aime, vous m'aimez, j'aime vos sœurs, vos sœurs m'aiment; mon frère n'est pas un homme bon. » Cet aveu sans artifice lui valut l'amour du sauvage et de sa sœur qui étaient venus en ennemis, et ils vécurent ensemble dans une petite cabane que Barrington leur fit élever à un demi-mille de sa propre maison.

COUTUMES ET MOEURS.

Au moment où la femme accouche, personne ne peut être présent que des personnes de son sexe. Warri-Wir, sœur de Benilong, s'étant trouvée prise de mal d'enfant tandis qu'elle était en ville, ce fut une occasion favorable de les voir agir dans cette importante conjoncture. Quelques femmes qui avaient gagné l'amitié de cette jeune fille en profitèrent, et ce fut d'elles qu'on obtint les détails suivans.

Durant l'accouchement une femme était occupée à lui répandre de l'eau froide de temps en temps sur le bas-ventre, tandis qu'une autre, qui avait attaché le bout d'une petite corde autour du cou de Warri-Wir, se frotta les lèvres avec l'autre bout jusqu'à ce que le sang en coulât. Elle ne reçut aucun secours de celles qui l'environnaient, et l'enfant vint au monde par la seule action de la nature; il ne fut reçu par personne au sortir du sein de sa mère. Mais une des Anglaises coupa le cordon ombilical, et lava l'enfant, du con-

sentement de la mère, bien que les autres femmes du pays s'y opposassent fortement. La pauvre malheureuse semblait tout-à-fait épuisée.

On vit la femme de Benilong, quelques heures après être accouchée, marcher seule et ramasser du bois pour entretenir son feu. L'enfant, dont la couleur de la peau paraissait roussâtre, était étendu par terre sur un morceau d'écorce.

Les enfans nouvellement nés sont transportés par leurs mères sur un morceau d'écorce tendre; aussitôt qu'ils ont acquis assez de force, elles les placent sur leurs épaules avec leurs jambes passées sur leur cou. Instruits par la nécessité, bientôt ces petits êtres s'accrochent aux cheveux de leur mère pour s'empêcher de tomber.

La teinte rougeâtre de leur peau fait bientôt place à leur couleur habituelle, et ce changement est dû en grande partie à la fumée et à la saleté dans laquelle ces petits malheureux sont entretenus dès le premier instant de leur existence. Les parens commencent aussi de bonne heure à les décorer suivant la coutume nationale; car aussitôt que leurs cheveux sont assez longs pour cela, on les garnit d'os de poissons et de dents d'animaux collés avec de la gomme. Des peintures de chaux ornent leurs petits membres, et les filles subissent l'amputation bizarre, qu'ils nomment *malgoun,* avant même d'avoir quitté leur poste sur les épaules de leur mère.

A peine âgé d'un mois ou six semaines, l'enfant reçoit son nom. C'est ordinairement celui de quel-

qu'un des objets qui sont continuellement sous leurs yeux, comme d'un oiseau, d'un animal, d'un poisson; il n'y a pour cela aucune cérémonie accessoire.

Les amusemens des enfans sont en petit les exercices des hommes faits. Dès l'âge le plus tendre ils s'habituent à jeter la lance et à en parer les coups. A peine âgés de huit ans ils s'amusent à enlever les petites filles, comme leurs pères ont fait pour leurs mères, et ne les traitent guère mieux. De bonne heure, ils aident leurs parens à la chasse et à la pêche.

Les enfans sont déjà sensibles aux insultes, et si dans leurs jeux il leur arrive de recevoir d'un camarade un coup trop fort, ils le rendent aussitôt dans le même esprit de vengeance qu'à un âge plus avancé. Ils ont beaucoup de talent pour l'art mimique, et se plaisent à contrefaire la tournure du soldat, l'air, l'importance d'un officier, et le maintien oisif d'un convict paresseux. Si l'on sourit à leurs grimaces, ils en sont enchantés, et se mettent eux-mêmes à rire aux éclats.

A l'âge de douze à quinze ans ils subissent l'opération qu'ils nomment *gna-noung*, c'est-à-dire qu'on leur perce la cloison du nez pour recevoir un morceau d'os ou de roseau, ce qui, à leurs yeux, passe pour un grand ornement, bien qu'il rende l'articulation des mots très-imparfaite. Cette opération ne se pratique guère que sur les hommes, quoiqu'on ait vu quelques femmes qui l'avaient subie.

C'est aussi au même âge que les garçons reçoivent les priviléges qu'ils acquièrent avec la perte d'une des dents de devant. Durant son séjour dans le pays,

Collins vit deux exemples de cet usage dont il a pu, la seconde fois, nous retracer les différentes circonstances, grâce au crayon d'une personne qui l'accompagnait.

Le 25 janvier 1795, les naturels s'assemblèrent en grand nombre pour cette importante opération; plusieurs jeunes gens, bien connus dans l'établissement pour ne l'avoir jamais subie, allaient être admis au rang d'hommes. Pemoul-Waï, habitant des forêts, et plusieurs étrangers vinrent au rendez-vous; mais les principaux acteurs dans les cérémonies n'étant point arrivés de Kemmiraï, les nuits suivantes s'écoulèrent au milieu des danses; à cette occasion les sauvages s'ornèrent de leurs plus beaux atours, et déployèrent certainement une singulière variété de goûts. L'un se peignit le milieu du visage en blanc, excepté seulement la barbe et les sourcils; d'autres se distinguaient par de grands cercles blancs autour des yeux, qui les rendaient aussi affreux qu'on peut se l'imaginer. Ce ne fut que le 2 février que la réunion fut complète. Le soir ceux de la tribu de Kemmiraï arrivèrent, et parmi eux ceux mêmes qui devaient exécuter l'opération. Ils étaient peints aux couleurs de leur tribu, la plupart pourvus de boucliers, et tous armés de casse-têtes, de lances et de bâtons pour les jeter ou *womeras*. Le lieu choisi pour cette représentation extraordinaire se trouvait sur la pointe de Farm-Cove, et quelques jours auparavant on avait travaillé à le préparer convenablement en le nettoyant d'herbes, de broussailles, de branches d'arbre, etc., etc. Il formait un ovale de vingt-cinq

pieds de long sur seize de large, et il prit le nom de *You-Lang*.

Quand l'auteur y arriva, il trouva ceux de la tribu de Kemmiraï debout, et en armes, à l'une des extrémités du théâtre, et à l'autre bout se trouvaient les enfans destinés à perdre chacun une dent, avec plusieurs de leurs amis qui les avaient accompagnés.

Alors la cérémonie commença : les hommes armés s'avancèrent en chantant, ou plutôt en poussant un cri propre à la circonstance, et faisant retentir leurs boucliers et leurs lances, tandis que de leurs pieds ils faisaient jaillir la poussière de manière à en couvrir ceux qui les environnaient. Au moment où ils arrivèrent près des enfans, un des hommes armés, se détachant de la troupe, avança de quelques pas, et, saisissant un garçon, retourna vers ses collègues, qui le saluèrent par un cri, montrant en même temps le dessein de recevoir et de protéger la victime. C'est de la même manière que chacun des quinze enfans présens fut tour à tour saisi et porté à l'autre extrémité du You-Lang, où ils restèrent assis, les jambes croisées sous leurs corps, la tête basse et les mains jointes. Quelque pénible que fût cette position, on assura que de toute la nuit ils ne devaient point en bouger ni lever les yeux en l'air, et que jusqu'à la fin de la cérémonie on ne leur donnait aucune nourriture.

Les *kerredais* exécutèrent ensuite quelques-uns de leurs rits mystérieux. Tout-à-coup l'un d'eux tomba par terre, s'y roula en prenant toute sorte d'attitudes forcées, comme s'il eût été tourmenté par des douleurs

inouies, et parut à la fin délivré d'un os qui devait servir pour la cérémonie suivante. Durant tout ce temps il était entouré d'une foule de naturels qui dansaient autour de lui en chantant à grands cris, tandis que quelques-uns le frappaient sur le dos jusqu'à ce qu'il eût produit l'os merveilleux; puis il était délivré de toute souffrance.

Celui-ci ne se fut pas plutôt relevé, épuisé de fatigue et baigné de sueur, qu'un autre à son tour recommença la même cérémonie, qui se termina également par l'exhibition d'un os dont il s'était prudemment pourvu d'avance, et qu'il avait caché dans sa ceinture. Cette farce grossière a pour but de convaincre les jeunes gens que l'opération qu'ils ont à subir ne leur causera qu'une faible douleur; car plus les kerredais auront souffert, moins ils auront eux-mêmes de mal à éprouver.

Il était déjà tout-à-fait nuit, et l'auteur se retira avec l'invitation de revenir de bonne heure le matin suivant. Au point du jour, il trouva les naturels dormant par petits pelotons détachés, et ce ne fut qu'au moment où le soleil se montra qu'ils commencèrent à se relever. Les habitans de la côte nord dormaient à part; les jeunes garçons dormaient aussi séparément, bien qu'on eût dit qu'ils ne devaient point bouger de leur position. Bientôt après le lever du soleil, les kerredais et leurs compagnons s'avancèrent à pas précipités vers le You-Lang, l'un à la suite de l'autre, poussant des cris en y arrivant, et courant deux ou trois fois tout à l'entour. On conduisit les

8

Costume et position des jeunes gens après avoir subi l'opération du Yoo-lang-erah-badiang

Les Kerredans font sauter la dent aux jeunes gens

Les Kerredais figurent l'exercice de la lance

Les Kérédas éprouvent le courage des jeunes gens

Enterrement des femmes-gens

Les Kerredais figurent la chasse du Kangarou

Les jeunes gens recevant le pouvoir de tuer le Kangurou

Les Kerredais défilent devant les jeunes gens en imitant l'allure du chien

garçons au you-lang, la tête basse et les mains jointes. Dès qu'ils furent assis dans cette attitude, les cérémonies commencèrent; les principaux acteurs, au nombre de vingt environ, étaient tous de la tribu de Kemmiraï.

Ces diverses scènes furent nombreuses et variées; mais toutes se rapportaient directement aux jeunes gens, et avaient quelque trait au principal acte de la journée qui devait terminer cette représentation. Les gravures ci-jointes en donneront une idée assez exacte.

N. 1. Les jeunes gens, au nombre de quinze, étaient assis au haut du you-lang, tandis que ceux qui devaient faire l'opération défilaient plusieurs fois la parade autour de ce terrain, en courant à quatre pattes, et imitant l'allure de leurs chiens. Leur costume était conforme à ce but, l'épée de bois passée par derrière la ceinture qu'ils portent autour du corps, ne figurant pas mal la queue de cet animal, tandis qu'ils marchaient à quatre pattes. Chaque fois qu'ils passaient devant l'endroit où étaient assis les pauvres enfans qui avaient une assez piteuse mine, ils faisaient sauter sur ceux-ci le sable et la poussière avec les pieds et les mains. Durant ce temps, les garçons restaient immobiles et silencieux, sans bouger de la position qu'ils avaient prise, et sans paraître faire aucune attention aux ridicules gestes des kerredais et de leurs compagnons.

On comprit que, par cette cérémonie, on leur donnait le pouvoir sur le chien, et qu'on les douait de

toutes les qualités utiles que cet animal pouvait posséder.

N. 2. Les jeunes gens sont encore assis comme ci-dessus. La principale figure représente un naturel vigoureux et d'une belle taille, portant sur ses épaules un pattagorang ou kangarou en herbe; le second porte un paquet de broussailles. Les autres naturels, assis à quelque distance, sont occupés à chanter et à battre la mesure, selon les pas des deux hommes chargés : ceux-ci semblaient presque incapables de se remuer sous le poids des fardeaux qu'ils portaient sur leurs épaules. Ils s'arrêtaient à chaque instant et boitaient tout bas en marchant; enfin, ils déposèrent leurs charges aux pieds des garçons, et se retirèrent du you-lang comme accablés de la corvée qu'ils venaient de faire. Il faut observer que celui qui s'était chargé du paquet de broussailles s'était fourré deux branches de fleurs au travers de la cloison du nez, ce qui lui donnait un aspect tout-à-fait extraordinaire.

Le kangarou mort désignait le pouvoir qui leur était donné de tuer cet animal, et les broussailles figuraient sa retraite.

N. 3. Les enfans restèrent assis au bout du you-lang durant une heure entière. Durant ce temps, les acteurs se retirèrent dans une vallée voisine, et s'ajustèrent par derrière une ceinture de longues touffes d'herbes pour remplacer l'épée de bois qu'ils avaient quittée. Puis ils se remirent en mouvement comme un troupeau de kangarous, tantôt bondissant sur leurs pattes de derrière, tantôt se posant et se grattant avec

leurs pattes à la manière de ces animaux. En même temps, un naturel battait la mesure sur un bouclier avec un casse-tête, tandis que deux autres hommes armés les suivaient attentivement, comme pour tomber sur eux à l'improviste et les percer de leurs lances.

Ceci était l'emblème d'un de leurs futurs exercices, la chasse du kangarou, et formait une scène à la fois curieuse et grotesque; car la vallée où ils se déguisaient avait quelque chose de très-romantique, et ce spectacle était entièrement neuf.

N. 4. En arrivant à la place du you-lang, cette troupe bizarre passa près des enfans, comme un troupeau de kangarous; puis arrachant soudain et rejetant leurs queues d'herbes, chacun d'eux saisit un petit garçon, et, le plaçant sur ses épaules, l'emporta en triomphe au lieu où devait se passer la dernière scène de cette singulière comédie. On doit observer que les parens et les amis des jeunes gens n'essayèrent nullement de gêner les naturels de Kemmiraï dans l'exercice de leurs fonctions, et que même ils ne s'en mêlèrent en aucune manière.

N. 5. Après avoir cheminé quelques pas, les enfans furent retirés de dessus les épaules des hommes et réunis en un peloton, debout, la tête baissée sur la poitrine et les mains jointes. Quelques-uns des acteurs disparurent alors pour dix minutes environ, afin de préparer la scène suivante. On ne permit point à l'auteur d'être présent à cette cérémonie, pour laquelle les naturels semblaient observer un plus grand degré de mystère et d'apprêt qu'ils ne l'avaient fait

pour aucune des précédentes. Enfin on l'invita à s'approcher, et il trouva les personnages disposés comme dans le nº 5.

Le groupe de gauche représente les garçons et ceux qui les accompagnaient; devant eux se trouvaient deux hommes, dont l'un, assis sur le tronc d'un arbre, portait l'autre sur ses épaules, et tous deux avaient les bras étendus. Derrière eux on voyait plusieurs corps couchés à plat, la face contre terre, aussi près que possible l'un de l'autre et au pied d'un autre tronc d'arbre, sur lequel étaient placés deux naturels dans la même attitude que les deux premiers.

A mesure que les enfans et ceux qui les conduisaient approchèrent de ces deux premiers groupes, les deux hommes qui le formaient commencèrent à se tourner d'un côté et d'autre, en tirant la langue hors de la bouche, ouvrant de grands yeux et leur donnant l'aspect le plus horrible possible. Quand cette grimace eut duré quelques minutes, les hommes se séparèrent pour laisser passer les enfans qui furent conduits par-dessus les corps couchés par terre. Ceux-ci commencèrent à se remuer, se tortillant comme s'ils eussent été à l'agonie, et faisant un bruit sourd et semblable à celui du tonnerre grondant à une grande distance. Après avoir passé par-dessus ces corps, les enfans furent présentés aux deux individus assis sur l'autre tronc, qui renouvelèrent les grimaces déjà faites par les deux premiers; puis toute la troupe se mit en marche.

Un nom particulier, *Bourou-Mouroung*, fut donné à cette scène; mais on ne peut connaître que très-peu de choses de son objet. Aux questions faites à cet égard, on ne put obtenir d'autre réponse que *c'était très-bon*, et que dorénavant les jeunes gens seraient des hommes braves, qu'ils y verraient clair et se battraient bien.

N. 6. Toute la troupe s'arrêta à une petite distance de la scène précédente. On fit asseoir les jeunes gens près l'un de l'autre, tandis que devant eux les hommes se rangèrent en demi-cercle, désormais armés de leurs lances et de leurs boucliers. Au centre de la troupe, et le visage tourné vis-à-vis d'eux, se trouvait Boudirro, le naturel qui avait été constamment le principal acteur de la cérémonie. Il tenait un bouclier d'une main et de l'autre un casse-tête, avec lequel il marquait la mesure en frappant l'un contre l'autre. A chaque troisième coup, tous les autres, après avoir balancé et dirigé leurs lances vers lui, les pointaient en avant et touchaient le centre de son bouclier.

Ceci terminait les cérémonies qui devaient précéder l'opération, et semblait faire allusion à un exercice qui allait devenir la principale affaire de leur vie, l'usage de la lance.

N. 7. Maintenant ils se préparèrent à faire sauter les dents des jeunes gens. Le premier qu'ils prirent fut un enfant de dix ans; et il fut assis sur les épaules d'un autre naturel lui-même assis sur l'herbe, ainsi que le montre la planche n° 7.

On représenta d'abord l'os que l'on prétendait avoir extrait de l'estomac d'un des naturels, la veille au soir. On avait eu soin de l'aiguiser par le bout, afin de couper la gencive, car, sans cette précaution, il leur serait impossible de faire sauter la dent sans briser la mâchoire entière. On s'occupa ensuite de couper un womera, à huit à dix pouces du bout, et pour cela il faut de grandes cérémonies. Le bâton est posé sur un arbre, et l'on essaie trois fois avant de frapper dessus. Le bois étant très-dur et l'instrument coupant très-mal, il fallut plusieurs coups pour en venir à bout; cependant on fit constamment trois feintes avant que chaque coup fût donné. Quand la gencive fut convenablement préparée avec l'os aigu, le petit bout du bâton fut posé sur la dent aussi haut que le permit la gencive, tandis que l'opérateur se prépara à abattre la dent avec une grosse pierre qu'il avait de l'autre main. Là, leur attention au nombre trois fut encore remarquable, car aucun coup ne fut frappé sur le bâton avant qu'on eût d'abord ajusté par trois fois. Cette première opération dura dix minutes entières, car, malheureusement pour le pauvre enfant, la dent tenait fort dans sa gencive. Enfin, elle sauta, et le patient fut emmené à une petite distance, où sa gencive fut raffermie par ses amis, et il fut bientôt revêtu, grâce à leurs soins, du costume qu'il devait garder durant quelques jours. On lui passa autour du corps une ceinture où tenait une épée de bois; sa tête fut entourée d'un bandeau surmonté de bandelettes de *xanthorrhœa* qui, par la

blancheur de leur couleur, produisaient un effet curieux et qui n'était point désagréable. Le patient avait la main gauche posée sur la bouche qui devait rester fermée, il lui était défendu de parler et de manger de tout le jour. Tous les enfans furent traités de la même manière, excepté un seul joli petit garçon de huit ou neuf ans, qui, après s'être laissé couper la gencive, ne voulut pas supporter plus d'un coup de la pierre, et, se sauvant d'entre les mains des opérateurs, réussit à s'échapper. Durant toute l'opération, les spectateurs firent aux oreilles des patiens un bruit épouvantable (en criant *iwâh-iwâh, gaga-gaga* sans relâche), suffisant pour distraire leur attention, et étouffer toutes les plaintes qui eussent pu leur échapper ; mais ceux-ci se faisaient un point d'honneur de supporter leur douleur sans pousser un soupir.

Du reste, on observa quelques autres singularités. On n'essuya point le sang qui sortait de la gencive déchirée, mais on le laissa couler le long de la poitrine de chaque enfant, et tomber sur la tête de l'homme sur lequel il était assis, et dont le nom fut ensuite ajouté au sien. Ce sang desséché resta sur la tête des hommes et la poitrine des enfans durant quelques jours. Les garçons furent ensuite désignés par le titre de *kebarra,* nom qui par son étymologie a rapport à l'un des instrumens employés dans cette cérémonie, car *kebah* dans leur langue signifie une pierre ou un rocher.

N. 8. Cette planche représente les jeunes gens ajustés et assis sur un tronc d'arbre, comme ils paru-

rent le soir même qui suivit l'opération. L'homme est Kol-bi qui applique un poisson grillé contre la gencive de son cousin Nanbarry qui a plus souffert qu'aucun des autres.

Tout-à-coup, à un signal donné, les patiens se levèrent et se précipitèrent vers la ville, chassant devant eux les hommes, les femmes et les enfans qui se hâtaient de s'écarter de leur chemin. A dater de ce moment ils étaient admis au rang d'hommes; ils avaient le droit de se servir de la lance et du casse-tête, et de figurer de leurs personnes dans les combats; ils pouvaient aussi enlever telles filles qu'ils voudraient pour en faire leurs femmes. Pour mieux dire, il était entendu que s'étant soumis à l'opération, ou ayant enduré la douleur sans murmurer, et ayant perdu une dent de devant, ils avaient acquis un titre qu'ils avaient le droit d'exercer dès que leur âge et leur force leur permettraient de le faire.

La sœur de Benilong et Daringha femme de Kol-bi, apprenant que M. Collins témoignait un grand désir de posséder quelques-unes de ces dents, s'en procurèrent trois qu'elles lui remirent avec beaucoup de mystère, et sous la promesse qu'il ne ferait pas connaître qu'elles lui avaient fait un pareil présent; elles tremblaient beaucoup d'être découvertes, à cause du ressentiment inévitable de la tribu de Kemmiraï à laquelle ces dents devaient être livrées.

Les médecins auxquels on montra ces dents déclarèrent qu'elles n'auraient pas été mieux arrachées par un dentiste pourvu des instrumens nécessaires,

qu'elles ne l'avaient été par ces sauvages au moyen seulement d'une pierre et d'un morceau de bois.

Un des garçons qui avaient subi l'opération avait autrefois vécu chez le chirurgien principal de l'établissement jusqu'à son départ pour l'Angleterre. Une parente de ce garçon apporta sa dent à M. Collins, avec prière de l'envoyer à M. White, témoignant ainsi sa reconnaissance, après quelques années d'intervalle, pour les soins qu'il avait eus de son parent. Les femmes invitèrent ensuite M. Collins à s'éloigner de cet endroit, car elles ne savaient pas ce qui allait se passer. En effet, il avait observé que les naturels prenaient leurs armes; le tumulte et la confusion se déclarèrent bientôt parmi eux, et ils parurent se livrer à tout leur naturel sauvage. Comme l'Anglais se retirait, on donna le signal qui devait inspirer aux jeunes gens l'esprit belliqueux qui avait été le but de toute la cérémonie du jour; ils s'élancèrent vers la ville de la manière que nous venons de décrire, mettant le feu aux broussailles partout où ils passaient.

En songeant à ces diverses circonstances nous n'eussions considéré cette cérémonie que comme un tribut dû à la peuplade de Kemmiraï; mais il nous fallut suspendre ce jugement quand nous eûmes observé que tous les hommes de cette tribu avaient eux-mêmes subi cette opération, chacun d'eux ayant perdu la dent de devant. Benilong, quand on le connut et qu'on put comprendre son langage, dit d'abord à ses amis qu'un homme du nom de Kemmira-Gal portait toutes ces dents autour de son cou. Mais par la suite on

reconnut que ce mot n'était autre chose que le titre distinctif de la tribu chargée d'exécuter les cérémonies de l'opération ci-dessus. Benilong en d'autres temps raconta que sa propre dent avait été *bourbilli pemoul*, cachée en terre, et que d'autres avaient été jetées à la mer.

Les naturels, questionnés sur la perte de cette dent, ont toujours eu coutume d'employer les mots *you-lang irah-badiang;* mais pour exprimer celle de toute autre dent, l'expression *boul-bagga* était usitée. Le terme *you-lang irah-badiang* doit donc s'appliquer seulement à cette occasion. Il paraît se composer du nom donné au lieu où se passe la scène principale, et du privilége le plus matériel qui dérive de la cérémonie entière, celui de jeter la lance; c'est ce que semblent désigner les mots *irah-badiang*, *irah* étant un temps du verbe lancer, *irah*, lance; *iraelli*, lancer.

Dès que les jeunes gens ont ainsi acquis les priviléges de la virilité, ils poursuivent l'exercice de leurs droits aussitôt que leurs facultés le leur permettent. L'affaire de la nourriture ne paraît réellement que secondaire chez cette race d'hommes; l'usage de la lance et du bouclier, se dresser à manier les divers casse-têtes employés chez eux, l'agilité à attaquer ou se défendre, et la constance à endurer les douleurs, semblent occuper le premier rang dans les intérêts de leur existence. Les femmes sont aussi accoutumées à porter sur leurs têtes les traces de la supériorité des hommes, et ceux-ci les en décorent presque aussitôt que leur bras a acquis assez de force pour le faire. On a vu quelques-

unes de ces misérables créatures porter sur leurs têtes tondues tant de cicatrices taillées en tous sens, qu'il était impossible de les compter ni de les distinguer.

Quoiqu'elles ne soient que les esclaves des hommes, on a observé, en recherchant les motifs de leurs débats, qu'elles en étaient généralement la cause principale, bien que quelquefois ce fût d'une manière très-éloignée. Elles prenaient part à tous les combats des hommes; et, dans une de ces querelles qui fut précédée de quelques cérémonies, ce fut une femme qui débuta. Comme ils avaient choisi pour théâtre un terrain dégagé près de la ville, il s'y rendit beaucoup de curieux. Les parties en contestation se composaient pour la plupart des naturels bien connus à Sydney et de quelques-uns de la tribu au sud de Botany-Bay, dans laquelle était Gom-Back. Les assistans arrivèrent sur le terrain une heure avant le soleil couchant, et trouvèrent les naturels assis les uns devant les autres dans une espèce de vallée entre deux collines. Comme prélude de l'affaire, les naturels de Sydney, après avoir attendu quelque temps, se levèrent, et chacun d'eux s'étant ensuite baissé puisa de l'eau dans le creux de sa main et en but. Une femme âgée, dont les épaules étaient couvertes d'un manteau en peaux d'opossum très-proprement cousues ensemble, et armée d'un casse-tête, s'avança du côté opposé, et, proférant une foule d'injures, courut à Kol-bi qui était à sa droite, et lui donna un coup violent sur la tête, qu'il lui tendit

exprès avec un mépris affecté. Elle en agit de même à l'égard de tous. Les autres ne firent aucune résistance jusqu'au moment où elle arriva à Yera-Nebi, un très-joli garçon qui se trouvait à sa gauche. Celui-ci, peu jaloux des coups que ses compagnons avaient reçus et qui avaient été suivis de sang, lutta avec elle; s'il ne se fût pas montré très-agile, elle l'eût tué avec sa propre lance qu'elle lui avait arrachée des mains. Alors les hommes s'avancèrent, et fournirent aux spectateurs plusieurs occasions d'admirer la force et l'adresse avec laquelle ils envoyaient leurs lances, et la rapidité du coup-d'œil nécessaire pour en éviter les atteintes. Le combat dura jusqu'à la nuit. Alors l'usage de la lance ne leur parut plus loyal, et ils combattirent avec les casse-têtes, jusqu'au moment où ils convinrent de se quitter d'un mutuel accord. Dans cette dernière partie du combat, plusieurs reçurent des blessures cruelles, et de chaque côté il y eut plus d'une tête ensanglantée. Cependant rien de sérieux n'était arrivé, tant qu'il avait fait assez clair pour éviter les traits des lances.

Le sang versé parmi ces sauvages entraîne toujours une punition à sa suite; le coupable est obligé de rester exposé aux lances de tous ceux qui veulent le frapper, car dans ces sortes d'exécutions les liens du sang ou de l'amitié n'ont plus d'empire. A la mort d'une personne, homme ou femme, vieille ou jeune, les amis du défunt reçoivent un châtiment, comme si sa mort avait été occasionée par leur négligence. On a vu des exemples très-barbares de cette coutume.

Un naturel avait été assassiné. Sa veuve, obligée de venger sa mort sur quelques-uns des parens du meurtrier et rencontrant une petite fille qui lui était tant soit peu alliée, l'emmena dans un lieu retiré; là avec un casse-tête et une pierre acérée elle la frappa si cruellement, qu'on fut obligé de l'emmener mourante à la ville. L'enfant avait six ou sept incisions très-profondes, et une oreille qui avait été coupée jusqu'à l'os se trouvait dans un très-mauvais état, par la nature de l'instrument dont on s'était servi. La pauvre petite fille mourut au bout de quelques jours. Les naturels à qui cet événement fut raconté n'y prirent aucun intérêt, mais parurent persuadés que la chose avait été tout-à-fait juste, nécessaire et inévitable. On remarqua que toutes les fois que des femmes avaient une vengeance de ce genre à exercer, elles ne la consommaient jamais que sur des individus de leur propre sexe, n'osant pas frapper un mâle. La petite victime de cette barbarie était chérie dans la ville à cause de ses manières douces et paisibles; et ce qu'il y eut de plus révoltant dans l'inhumanité de ce procédé, c'est qu'à la mort de l'homme l'enfant avait demandé que sa veuve fût reçue et nourrie dans la cabane de l'officier où elle demeurait elle-même. Sa mort ne fut pas vengée, car peut-être on la considéra comme un sacrifice expiatoire.

Watti-wal, l'homme qui commit le crime dont cette petite innocente fut la victime, échappa sans accident aux lances de Benilong, de Kol-bi et de plusieurs autres naturels. Ensuite il fut reçu parmi eux

comme de coutume, et finit même par vivre avec la veuve de celui qu'il avait tué, jusqu'au moment où il fut lui-même assassiné par Kol-bi durant la nuit.

Le sentiment de la vengeance et les idées d'honneur que ces sauvages se sont formées, produisent quelquefois des événemens bizarres. Un naturel de Botany-Bay ayant été maltraité par deux hommes d'une autre tribu, un de ceux-ci devait à son tour être battu par le premier. Pour cela, une troupe de naturels se réunit sur les bords d'un ruisseau près de l'établissement pour danser, ce qu'ils firent jusqu'à minuit passé; l'homme destiné à être battu dansa comme les autres, puis se coucha au milieu d'eux. Le matin suivant, tandis qu'il sommeillait encore au pied d'un arbre, celui qui devait le battre et un de ses compagnons, armés de lances et de casse-têtes, se jetèrent sur lui; un d'eux lui envoya sa lance, mais le manqua; alors l'autre lui donna deux coups de son casse-tête. Cela l'éveilla, il se releva; mais, se voyant désarmé, il baissa tristement la tête. On ne lui fit plus de mal, et son ennemi essuya lui-même le sang de sa blessure avec de l'herbe. Ensuite ils furent bons amis, car celui qui avait été offensé, se trouvant vengé, oublia l'injure qu'il avait reçue.

Voici un exemple plus remarquable encore de leurs idées de vengeance au sujet des insultes reçues et de la réparation qu'ils exigent en pareil cas.

Le 10 décembre 1797, deux naturels bien connus l'un et l'autre dans l'établissement, savoir Kol-bi,

ami de Benilong, et un guerrier d'une autre tribu se rencontrant à Sidney, s'attaquèrent l'un l'autre. Kol-bi était remarquable par sa vigueur, mais son adversaire était beaucoup plus jeune et bien capable de lui tenir tête. Kol-bi n'avait encore obtenu aucun avantage sur son ennemi quand la poignée du bouclier de celui-ci vint à manquer, et le bouclier lui échappa des mains. Il se baissait pour le ramasser, lorsque Kol-bi le frappa sur la tête, le fit chanceler et redoubla ses coups tandis qu'il était abattu.

Kol-bi, certain que cette action lui mériterait le nom de dji-roun ou de lâche, et que les suites en seraient sérieuses pour lui si le guerrier venait à mourir, parce que ses amis ne manqueraient pas de venger sa cause ; Kol-bi jugea à propos de se cacher. On prit soin du pauvre diable, ce qui ne l'empêcha pas de succomber le 16. Pendant sa maladie il fut assisté par quelques hommes et quelques femmes qui lui étaient attachés, particulièrement par Collins et Moroubra. Une des nuits où le chant de deuil avait été répété autour de lui par les femmes, les hommes qui étaient ses amis, après avoir écouté avec une grande attention, se levèrent tout-à-coup, et, saisissant leurs armes, se décidèrent à venger leur camarade. Sachant le lieu où ils pourraient trouver Kol-bi, ils y coururent, le battirent et réservèrent la satisfaction de le tuer pour le dernier acte de leur vengeance, jusqu'au moment où le sort de leur camarade serait décidé. La nuit suivante Collins et Moroubra attaquèrent un parent

de Kol-bi nommé Boura-wanaï et le frappèrent à la tête de la manière la plus barbare.

Le naturel assassiné fut enterré le jour qui suivit sa mort, le long de la route, au-dessous des baraques des militaires. Ses amis le placèrent sur un grand morceau d'écorce et le déposèrent dans une tombe. Benilong se trouva au nombre des assistans; ce fut lui qui plaça la tête du cadavre près de laquelle il planta un beau *warratau*, et recouvrit le corps de la couverture sur laquelle le malheureux était mort. La terre fut rejetée sur le corps avec des épées de bois, et durant toute la cérémonie les femmes ne cessèrent de pousser des cris et des hurlemens. Les hommes eux-mêmes entrèrent dans une telle colère qu'ils s'envoyèrent plusieurs lances et échangèrent quelques coups de casse-tête; mais cette émeute n'eut point de suites, car chacun parut déterminé à faire périr Kol-bi pour avoir si lâchement tué un homme si généralement aimé. Dans ce but, un bon nombre de naturels se réunirent en peu de jours près des baraques; un jeune homme, parent de Kol-bi, reçut plusieurs blessures. Un petit garçon de sa famille, qui avait autrefois vécu chez M. White le chirurgien, aurait péri, s'il n'eût été sauvé par l'apparition d'un soldat envoyé pour le protéger; car on conjecturait que quand la rage commune contre son oncle Kol-bi se serait apaisée, on ne penserait plus à l'enfant.

Kol-bi, sachant qu'il lui fallait se soumettre à l'épreuve ordinaire en pareille circonstance, ou vivre dans la crainte continuelle d'être assassiné, se décida à

subir son jugement. Ayant fait connaître sa résolution, le jour désigné il se rendit en armes sur le terrain près des baraques. La fureur déployée par les amis du défunt était inexprimable, et Kol-bi eût certainement perdu la vie, sans la présence des militaires. Quelque agile qu'il fût à se couvrir avec son bouclier, le nombre l'accabla, et, succombant sous les coups des lances, il eût été immolé sur le terrain si plusieurs soldats ne s'étaient précipités pour le sauver; car les cruelles blessures qu'il venait de recevoir l'avaient rendu incapable de faire aucune résistance. Les soldats le relevèrent et le transportèrent dans leurs baraques.

Benilong, l'ami de Kol-bi, était au nombre des spectateurs, mais avec l'intention de ne prendre parti d'aucun côté. La conduite de son ami avait été si indigne qu'il n'eût pu ouvertement épouser sa querelle. Peut-être en effet n'avait-il pas envie de combattre, si un moyen s'offrait d'éviter cette extrémité; il désirait en paraissant contre lui ne pas augmenter le nombre de ses ennemis. Du reste il était armé et complétement nu, et il resta silencieux spectateur de l'affaire, jusqu'au moment où les soldats se jetèrent sur Kol-bi pour lui sauver la vie. Alors il entra tout-à-coup en fureur, et décocha sa lance au travers des soldats avec une telle violence qu'elle entra par le dos de l'un d'eux et sortit par le ventre près du nombril. Il devait tomber massacré au moment même, car il avait déjà reçu sur la tête un coup de crosse de fusil, mais le prévôt-maréchal vint à son secours et l'emmena.

On se vit obligé de le renfermer toute la nuit pour le soustraire à la rage des blancs et le sauver de la fureur des militaires ; le matin suivant il quitta la ville.

Avant la mort du pauvre diable tué par Kol-bi, les naturels de Sydney avaient été convoqués pour célébrer la cérémonie du *you-lang irah-badiang*.

Nonobstant le châtiment que Kol-bi avait déjà subi pour la manière déloyale dont il avait frappé son ennemi, les amis de celui-ci ne crurent pas sa mort suffisamment vengée. Moroubra, de concert avec quelques camarades, courut à la rencontre de Kol-bi et l'attaqua, déterminé à le tuer. Kol-bi, encore affaibli par les blessures qu'il avait dernièrement reçues, ne put leur résister ; après avoir encore reçu plusieurs coups sur la tête, il fut enfin laissé pour mort; Moroubra, au moment où ils le quittaient, le voyant se remuer et tenter de se relever, retourna pour l'achever. Ceci indigna tellement un autre naturel qu'il sauta sur sa lance, et dans un transport de fureur l'envoya sur Moroubra : elle lui entra par le côté droit au-dessus de la hanche, et lui traversa tout le corps ; ce qui le fit périr en une heure environ. Le soir même ce vaillant champion fut attaqué à la manière ordinaire, et se défendit avec un prodigieux courage. Il fut percé de coups de lance, deux fois à la cuisse, une fois à la jambe, et reçut une blessure dangereuse à la main droite.

Six mois après, une jeune femme appelée Warri-Wir, parente de Benilong, qui avait résidé depuis son

enfance à Sydney, fut cruellement assassinée, et un naturel de Botany-Bay perça de sa lance le corps d'un garçon nommé Nanberreï. Ces deux attentats excitèrent l'indignation de leurs amis, du nombre desquels étaient Kol-bi et Benilong. Le premier, se trouvant aux prises avec l'homme qui avait blessé l'enfant, se vengea si bien du traitement qu'il en avait reçu autrefois que son adversaire mourut, le matin suivant, des blessures qu'il lui fit. Par suite de cette affaire, Benilong fut attaqué par deux hommes, un jour qu'il se trouvait seul; il se défendit avec le plus grand succès, et les eût terrassés tous les deux s'ils eussent continué de le combattre loyalement : mais un d'eux, se glissant derrière lui, lui envoya une lance avec tant de violence qu'entrant par le côté, elle lui pénétra de sept pouces dans le corps. Il fut recueilli à bord du *Reliance,* où sa blessure parut d'abord accompagnée de symptômes très-dangereux : rien de ce qu'il prenait ne pouvait rester dans son estomac.

Comme la mort de ce jeune homme que Kol-bi venait de tuer devait être expiée, guidée par la soif de la vengeance, une troupe de naturels du sud vint combattre contre ceux de Sydney peu de jours après. On se battit avec acharnement des deux côtés : trois naturels furent tués, et plusieurs blessés; parmi ceux-ci se trouvait Benilong, qui, rétabli de sa blessure, parut et combattit en cette occasion pour Kol-bi comme un bon, fidèle et honnête ami.

Vers la fin de décembre 1793, les habitans de la nouvelle colonie avaient été témoins d'une de ces

sortes de jugemens publics qui dura trois soirées et ne laissa pas que d'avoir quelque chose de tragique, puisqu'il y eut beaucoup de sang versé. Les naturels choisirent pour le théâtre un espace dégagé de broussailles entre Sydney et Parramatta. D'après les meilleurs renseignemens qu'on put se procurer, il paraît que quelques assassinats ayant eu lieu durant la nuit, les coupables, qui furent immédiatement connus, reçurent, suivant l'usage du pays, une sommation de se présenter devant les parens des défunts, qui devaient venger leur mort à coups de lance et en faisant couler du sang. Un très-beau garçon, natif de la tribu de Kemmiraï et nommé Kerredai, qui en avait poignardé un autre de nuit, quoique la blessure n'eût pas entraîné la mort, fut obligé de rester durant deux soirées exposé aux coups de lance que lui envoyait non-seulement l'homme qu'il avait blessé, mais encore plusieurs autres naturels. Du reste, on lui permit de se couvrir avec un bouclier d'écorce, et il montra beaucoup de courage et de résolution. Soit que son principal assaillant, l'homme qu'il avait blessé, le trouvât trop adroit pour espérer de l'atteindre, ou que ce fût une condition de sa punition, ce qui est toujours resté douteux : le second jour que Kerredai se présenta devant son ennemi lui et ceux de son parti, après avoir reçu un grand nombre de leurs lances sur son bouclier, sans en avoir été aucunement atteint, il souffrit que l'autre lui attachât le bras gauche au-dessous du coude le long du corps, sans faire aucune résistance. Peut-être était-il arrêté par les lances des

autres naturels levées sur lui, et qui l'eussent bientôt exterminé en l'atteignant de tous côtés. Quelque temps encore après cela, Kerredai continua de se défendre, quoique blessé au bras qui tenait le bouclier, jusqu'au moment où il ne resta plus de lances à ses ennemis, qui se retirèrent pour en ramasser les morceaux et les rajuster. S'étant assis par terre, sa main gauche parut très-grièvement blessée, et le premier chirurgien de la colonie jugea que la lance avait traversé un des nerfs. L'exécution fut reprise quand ils eurent réparé leurs armes, et l'affaire parut devenir générale; les hommes, les femmes et les enfans s'y étant mêlés, donnant et recevant plusieurs blessures dangereuses, jusqu'au moment où la nuit vint les séparer.

Cette espèce de combat parut aussi inexplicable qu'il était extraordinaire, attendu l'amitié et l'alliance qui existaient entre plusieurs de ceux qui se trouvaient engagés les uns contre les autres. Ils combattirent avec toute l'ardeur des ennemis les plus acharnés, et cependant les blessés déclarèrent que le parti opposé ne se composait que de bons et braves gens de leurs amis.

Doués par la nature d'une bonne constitution, les combattans guérirent bientôt de leurs blessures; mais l'on comprit que Kerredai n'avait pas encore tout-à-fait expié son crime, et qu'il lui restait une nouvelle punition à subir de la part de quelques naturels qui n'avaient pu assister aux cérémonies de ces soirées.

Trois ou quatre mois plus tard, tandis qu'il était endormi, quelques naturels de la tribu ennemie de la sienne lui donnèrent la mort.

Voici une exécution du même genre que je vis moi-même, lors de mon passage à Port-Jackson en 1824, et qui fut accompagnée d'accidens remarquables :

Le 28 février 1824, au soir, j'étais allé voir, avec M. Uniacke (employé de la colonie) et le major Marlay, le camp de Boungari, sur la péninsule au nord du canal de Sydney. Plusieurs autres tribus se trouvaient réunies avec la sienne, et il nous apprit que le lendemain une grande assemblée aurait lieu près de Sydney, à l'effet de punir plusieurs naturels accusés de divers crimes. Je lui promis de l'eau-de-vie qu'il aimait à la folie, et il s'engagea à me prévenir le lendemain en passant le long du bord pour se rendre au champ de bataille.

En effet, le 29 dès six heures du matin, les deux canots qui portaient la tribu de Boungari et ses alliés passèrent près de la corvette ; je m'acquittai de ma promesse, et, suivi de quelques autres personnes du bord, je me dirigeai chez M. Uniacke. Nous fîmes un tour dans la ville, et quelques naturels que nous vîmes errans dans les rues nous apprirent que la séance n'aurait lieu qu'à dix heures. Boungari nous ayant encore promis de nous avertir avant son départ, nous déjeûnâmes chez M. Uniacke. A peine avions-nous fini, que ce chef, suivi de sa femme et d'un de ses amis, vint nous dire qu'il était temps de partir. En effet, en sortant de la ville, nous le

vîmes à la tête des guerriers de sa tribu défiler en sautant et caracollant au travers des broussailles et suivant différentes directions obliques. Il en résultait un coup-d'œil très-bizarre et vraiment pittoresque, ressemblant assez bien à celui qu'offrent parfois nos troupes de diablotins dans nos opéras. Nous le suivîmes de loin et arrivâmes ainsi sur une hauteur à deux milles environ de la mer, d'où l'œil peut embrasser tour à tour les rades immenses de Port-Jackson et de Botany-Bay. Sans doute les combattans avaient choisi cette position parce qu'elle offrait une vaste étendue de terrain très-uniforme et dégagé de buissons. Plusieurs tribus se trouvaient déjà campées à l'entour dans les broussailles ; celle de Boungari arriva sur le champ de bataille en exécutant certaines danses guerrières et certaines parades menaçantes, comme pour défier leurs ennemis et s'exciter au combat. D'autres qui la suivirent en firent autant à leur arrivée. A un signal général, toutes les tribus se levèrent et se rendirent à l'arène par groupes de quinze à vingt hommes chaque, tous armés de lances, de boucliers, de casse-têtes et de *womerangs*. Là se trouvaient les peuples de Parramatta, Kissing-Point, Sydney, Liverpool, Windsor, Emu, Broken-Bay, Five-Islands, Botany-Bay, et même de Hunter's River, etc., etc. Tous étaient distingués par la forme de leurs dessins, noirs, rouges ou blancs : mais cinq ou six tribus seules étaient complètes, les autres n'avaient envoyé que des députés qui s'étaient réunis sous les chefs de leurs alliés. Au

milieu de ces hordes diverses, se distinguaient d'une manière surprenante celles de Cow-Pasture, toutes composées d'hommes assez petits, mais trapus, vigoureux et parfaitement conformés. Les peintures de leurs corps, qui imitaient des espèces de cottes-de-mailles, ajoutaient encore à leur attitude martiale, à leur maintien belliqueux.

Pour commencer, six femmes furent placées en demi-cercle dans l'arène, munies chacune d'un long bâton destiné à les soutenir et en même temps à parer les coups qu'elles allaient recevoir ; tandis que deux hommes furent établis à peu de distance sur une même ligne et défendus seulement par ce long bouclier étroit en bois qu'ils nomment *heloman*. Autant qu'il nous fut possible de comprendre leur langage, on accusait ces divers individus d'avoir fait périr un homme de la tribu de Windsor alliée de celle de Liverpool que commande Cogai, et tous devaient recevoir le châtiment de leur crime. Pour les femmes, il consistait à essuyer un certain nombre de coups de casse-tête assénés avec force, et les hommes des coups de lances envoyées avec vigueur. Cogai et ses guerriers étaient chargés de cette vengeance. Quelques naturels discoururent, puis l'exécution commença. D'abord un homme s'approcha des femmes pour les frapper, mais elles n'eurent qu'à présenter leur bâton en travers, et il se contenta de frapper dessus : pourtant à la cinquième, au lieu de diriger le coup sur le bâton, il l'asséna droit au milieu de sa gorge ; sur-le-champ

la malheureuse tomba par terre et ne tarda pas à se relever, pour essuyer le reste de sa punition. La sixième fut traitée comme les premières. Plusieurs hommes et femmes qui suivirent en firent autant, et je remarquai que chacun d'eux s'acharnait davantage contre celle qui avait été déjà si maltraitée : néanmoins deux assaillans seulement, un homme et une femme, eurent encore la cruauté de la frapper avec leur casse-tête, l'un sur la poitrine, l'autre sur le sommet de la tête. A chaque coup, elle se laissait tomber et se relevait bientôt en se soutenant avec son bâton. Le tour des hommes étant arrivé, une quinzaine de sauvages se présentèrent et leur envoyèrent tour à tour leurs lances que les patiens parèrent avec une dextérité vraiment surprenante, et d'autant plus salutaire pour eux que, de ces traits, les uns allaient s'enfoncer en terre à trente pas plus loin, et les autres pénétraient d'un pouce ou deux dans l'heloman. Un homme, chargé de ramasser ces lances, les renvoyait aux propriétaires. Souvent les deux naturels en punition les renvoyaient eux-mêmes en défiant leurs ennemis et les raillant de leur maladresse. Sur ces entrefaites, on reprenait de temps en temps le châtiment des femmes, et, par momens, les sauvages faisaient serpenter et gronder leurs womerangs tout autour d'elles ; d'ailleurs cet instrument singulier est plus propre à effrayer qu'à faire réellement du mal. Enfin, lorsque les deux hommes eurent essuyé à peu près la bordée d'une soixantaine de zagaies chacun, on les mit en liberté,

ainsi que les femmes, et l'on cessa de s'occuper d'eux. Seulement la malheureuse que j'ai désignée semblait accablée des coups qu'elle avait reçus, elle pouvait à peine se soutenir, et fut entraînée dans les bois par les femmes de sa tribu. On motiva cet excès de rigueur sur un autre crime que celui qui lui était commun avec ses complices, que l'on s'était contenté d'effrayer et d'humilier publiquement.

La cérémonie avait commencé à dix heures, et la punition des coupables avait duré une demi-heure environ. Quelques minutes après, plusieurs guerriers entrèrent en lice et furent successivement suivis par d'autres, de sorte qu'un combat général s'engagea d'une vingtaine d'hommes contre un égal nombre; du reste les lances s'envoyaient de chaque côté avec un ordre et une précision admirables, et ce combat ressemblait bien plutôt à un tournoi en règle qu'à un engagement confus. Les sauvages combattaient avec une gravité, un sang-froid et un courage vraiment dignes d'éloges; tous les coups étaient attendus et parés sans jamais reculer, tandis que des femmes parcouraient souvent les rangs pour exciter les hommes. J'en distinguai une entièrement nue, dont les formes et la tournure offraient un ensemble parfait. Elle s'avança vers un guerrier qui baissa la tête devant elle et auquel elle asséna deux coups de casse-tête avec beaucoup de calme et de dignité; elle revint encore deux ou trois fois à la charge, puis elle disparut de l'assemblée, et je ne pus m'assurer si les traits de sa figure répondaient à la beauté de

ses formes. Tandis que les lances volaient envoyées des deux côtés à peu près en nombre égal, je remarquai un jeune homme des Cinq-Iles, contre lequel tous les traits du parti opposé semblaient se concentrer, et qui paraissait privé du droit de représailles, car il ne put en user que deux ou trois fois. Bidgi-Bidgi, chef de Kissing-Point, semblait particulièrement acharné contre lui, et provoquait ses guerriers à la vengeance. Comme les deux partis changeaient à chaque instant de position, et par conséquent les lances de direction, pour éviter leurs atteintes les spectateurs étaient souvent obligés de manœuvrer avec souplesse, et pour cela personne ne se faisait prier. La force avec laquelle ces lances pénétraient les boucliers nous faisait juger qu'il y aurait eu plus que de l'imprudence à risquer d'être frappé. D'ailleurs les combattans ne faisaient pas la moindre attention aux Européens qui les environnaient ; les chefs seuls des tribus inactives avaient quelquefois l'attention de nous avertir et de nous engager à nous tenir sur nos gardes. Depuis quinze à vingt minutes, ce combat durait sans incident remarquable ; je me décidai à faire seul le tour du champ de bataille et à visiter les groupes de femmes et d'enfans épars dans les bois d'alentour. J'examinai quelque temps leurs figures désagréables, leurs nez aplatis, leurs belles dents, leurs yeux sauvages, leurs formes rarement gracieuses dans les jeunes femmes, toujours affreuses dans celles qui avaient nourri, leurs enfans alertes et vigoureux et leurs nombreux chiens. Dans un bois à l'écart, je trouvai

un de ces robustes sauvages, dont la vigueur et l'encolure avaient déjà excité ma surprise. Des réponses brusques et évasives furent d'abord tout ce qu'il opposa à mes questions réitérées ; ma curiosité ne semblait nullement l'intéresser, et je le quittais déjà, voyant que je ne pouvais rien en obtenir, quand il s'avisa tout-à-coup, comme par ressouvenir, de me demander de l'argent pour acheter du pain. Un schelling que je lui donnai produisit un effet merveilleux, sa figure se dérida, ses traits s'épanouirent, il me traita avec considération, et répondit de ce moment avec précision et intelligence aux questions que je lui adressai en anglais. J'appris ainsi qu'il se nommait Douel et qu'il était chef de la belliqueuse tribu Mericon, qui habite les plaines de Cow-Pasture ; il commandait à seize guerriers tous aussi vigoureux que lui. Les plaines de son pays, bien plus fertiles que celles de Sydney, abondent en kangarous et en opossums. Sa tribu ne mange point de chair humaine, mais les habitans des montagnes ne se font aucun scrupule d'user de cet aliment. Enfin il n'était point intéressé au combat présent dont il restait simple spectateur. Quelques Anglais qui s'approchèrent mirent fin à notre conversation, et je poursuivis ma tournée : je voulais voir dans quel état se trouvait la malheureuse femme si cruellement traitée, mais je ne pus la rencontrer, elle avait été sans doute emmenée loin du champ de bataille. Je cherchais le lieu de sa retraite, lorsque des cris perçans et des gémissemens lugubres s'élevèrent tout-à-coup du milieu d'un

groupe peu éloigné de moi. En meme temps un bruit confus, un murmure général et de grands cris retentirent au milieu de l'arène ; je crus un instant que toutes les conventions allaient être rompues et le combat devenir sérieux, comme je savais que cela arrivait quelquefois. Déjà la plus grande partie des spectateurs s'apprêtaient à une prudente retraite, et moi-même je cherchais des yeux au travers des bois l'endroit par où j'allais m'esquiver. Mais le silence fut bientôt rétabli, et je vis un homme grièvement blessé que d'autres emmenaient du champ de bataille, tandis que les lances continuaient de voler de part et d'autre. Je reconnus alors que les parens seuls du blessé continuaient de pousser de pitoyables gémissemens, tandis que les autres restaient tranquilles. Je m'approchai de lui et je vis qu'un demi-tour qu'il avait fait pour éviter le coup, le lui avait fait recevoir près des reins où la lance s'était enfoncée assez profondément. Un de ses amis le soutenait dans ses bras ; le bois avait été retiré, et l'on avait sucé le sang de la plaie ; après quoi elle avait été bandée par un linge. Cet infortuné cependant quoique pâle et affaibli ne poussait pas un soupir et tentait même de marcher en s'appuyant sur sa lance. J'appris alors que ce jeune homme, d'une figure plus agréable et plus régulière que la plupart de ses compagnons et natif comme les autres coupables de Five-Islands, était accusé par Bidgi-Bidgi d'avoir étranglé son neveu à l'école de Parramatta pour s'emparer de ses habits. Ce qu'il y a de bizarre, c'est que bien qu'il

y eût effectivement d'assez fortes présomptions, la preuve la plus convaincante qu'on alléguât pour le condamner, reposait sur un rêve fait par un des chefs. Voilà le motif qui l'avait fait condamner à recevoir autant de coups de lances sans avoir le droit de les rendre; ceux qui combattaient avec lui, tous ses amis ou ses parens, le faisaient par point d'honneur ou par amour-propre plutôt que par aucun sentiment de vengeance bien positif. En effet dès qu'il eut reçu sa blessure, le combat fut bien moins animé et dura à peine huit à dix minutes sans aucun incident digne d'attention. Probablement il suffisait à la tribu offensée d'avoir répandu le sang du coupable dont les alliés ne se soucièrent point de pousser plus loin l'affaire. Quelques naturels parlèrent encore, des femmes gémirent, et de nouveaux guerriers firent quelques menaces de la lance et du womerang; mais tout cela s'apaisa promptement; à onze heures quarante-cinq minutes chacun se retirait de son côté au travers des bois.

Après avoir observé encore quelque temps cette race bizarre, M. Uniacke me fit remarquer un naturel qui passait pour être fort habile à lancer le womerang. Je n'avais aucune idée de cet instrument, et, à ma demande, le sauvage l'envoya quatre ou cinq fois. Lancé d'abord horizontalement, ce projectile, qui figure un sabre de bois courbé vers le milieu sur deux plans divers, ne tarde pas à s'élever, en tournant de droite à gauche, à une hauteur extraordinaire, et bien en avant de celui qui l'envoie. J'estime à peu près à 45° l'angle sous lequel il s'élève lentement, et à cent

cinquante pieds au moins la distance à laquelle il s'écarte. Après avoir décrit en pirouettant et oscillant sans cesse cet immense intervalle, il retourne sur lui-même en suivant une marche semblable, et revient tomber près de l'homme qui l'a jeté : de sorte que ceux qui se trouvent à ses côtés ne savent que faire d'abord pour éviter le womerang; mais on ne tarde pas à saisir la direction de sa marche, et alors il devient facile de l'esquiver. Le sauvage en question ne manquait jamais de le faire revenir directement à ses pieds, et il faut pour cela une longue habitude. Boungari m'avait promis un de ces bizarres instrumens; au moment de mon départ il me manqua de parole sur ce point comme sur plusieurs autres.

Par la suite, en lisant avec attention les ouvrages de Collins et de Barrington, j'ai été bien surpris de n'y pas voir seulement mentionner l'usage de ce singulier projectile. Les noms de *womerang* et *womerra* s'y trouvent bien, mais le dernier pour désigner le bâton à jeter la lance, et l'autre simplement une espèce de casse-tête. Serait-ce une invention nouvelle de la part de ces sauvages, ou, ce qui paraît plus vraisemblable, une arme particulière à quelques peuplades éloignées de Port-Jackson, dont ces auteurs n'auraient point eu connaissance? Du reste, la plupart des Anglais à qui j'en parlai m'assurèrent que cet instrument leur appartenait positivement *.

* Au moment de livrer cet ouvrage à l'impression, j'ai enfin vu mentionner cet instrument singulier dans un excellent ouvrage, imprimé à Londres

Tout était à peu près tranquille, et nous nous retirions avec M. Uniacke, lorsque tout-à-coup nous vîmes un naturel, que des femmes voulaient retenir en poussant de grands cris, s'agiter avec force, et à quelque distance un autre sauvage s'avancer en gesticulant avec sa lance et s'écriant qu'il voulait combattre. En même temps, deux hommes s'étaient emparés de vive force d'une jeune femme, et, malgré ses cris et sa résistance, l'entraînaient vers le champ de bataille. Incertains de ce qui allait se passer, nous nous rapprochâmes de la scène; M. Uniacke m'ayant assuré que c'était les préludes d'un mariage, je m'apprêtai à en suivre les détails. Tandis que nos deux sauvages se préparaient à combattre, et que d'autres parlaient au milieu d'eux avec véhémence, un Anglais

en 1829, et intitulé *Picture of Australia*, etc., page 246. Voici ce qu'on y lit à ce sujet :

« Ces gens ont aussi un autre projectile aussi curieux dans sa forme que par la manière dont on s'en sert. C'est le boumerang, fait avec un bois naturellement très-dur et très-pesant, qui le devient encore davantage par son exposition au feu : sa forme est en quelque sorte celle d'une lunette, ou plutôt de deux bras légèrement courbés formant un angle très-ouvert au centre. Cependant il est formé d'un seul morceau de bois; les deux côtés sont aiguisés, et leur tranchant est d'autant meilleur que leur direction est oblique par rapport au fil du bois. Le boumerang se lance dans une direction oblique de bas en haut : sa forme et la manière dont il est envoyé lui impriment un mouvement circulaire accompagné d'un sifflement en traversant l'air. Après s'être élevé, en retombant il vient frapper avec toute la force de sa vitesse. Il faut une grande habitude pour lancer cet instrument avec précision; mais ceux contre lesquels il est dirigé, en voulant l'éviter, courent le risque de se jeter à sa rencontre, car il n'y a que celui qui l'a envoyé qui sache où il devra tomber. On s'en sert à la chasse aussi bien qu'au combat. »

se précipite sur la femme, l'entraîne, et, muni d'un solide gourdin, repousse vigoureusement les sauvages qui veulent fondre sur lui. Désespérée, la pauvre femme l'embrassait étroitement, et semblait attendre son unique salut de ses efforts. Mais un murmure général d'improbation s'éleva de tous les côtés, les sauvages s'ameutèrent en troupe autour du couple fugitif, et déjà menaçaient le ravisseur de toute leur fureur; des camarades de celui-ci s'interposèrent, lui firent des représentations, et il lâcha enfin sa proie. Toutefois, il suivit encore quelque temps les sauvages qui saisirent la femme, en les menaçant et vomissant contre eux toutes sortes d'imprécations. Ceux-ci ramenèrent leur captive en triomphe : une lutte de deux hommes corps à corps eut lieu durant quelques minutes, et se termina à l'amiable. Il y eut encore des menaces, des provocations, mais sans résultat. Enfin, couverte de sang et de poussière, la malheureuse fut traînée près d'un tronc d'arbre contre lequel elle resta collée, sans force et sans mouvement, tandis que le chef de la tribu qui l'avait enlevée se promenait près d'elle en long et en large, comme pour provoquer au combat quiconque eût été disposé à la réclamer. C'était le vigoureux Douel, et personne, à ce qu'il paraît, ne se soucia de se mesurer contre lui. Je voulus m'en approcher pour lui parler, mais il était tout entier à son rôle, et il ne daigna pas même faire la moindre attention à moi. Autant qu'il est possible de compter sur ce genre d'explications, quelques Anglais qui m'entouraient m'ap-

prirent que la tribu de Douel avait perdu deux jeunes filles qui avaient été enlevées par les sauvages du nord de la baie de Port-Jackson, et par représailles elle avait projeté d'en enlever deux à son tour à ses agresseurs. Un cordonnier de Sydney (c'était notre vaillant Pâris) avait déjà sauvé l'une d'entre elles qui vivait en ville avec lui ; non content de cet exploit galant, en preux chevalier il revenait sur le champ de bataille pour délivrer aussi l'autre, lorsqu'il fut obligé de céder au nombre. D'ailleurs, il paraît que tout cela se passait conformément aux usages et coutumes établis, car personne ne se présentant pour réclamer la belle affligée, tout rentra dans l'ordre et le silence, et plusieurs tribus firent aussitôt leurs préparatifs de départ. Tandis que les hommes préparaient leurs armes, les femmes entassaient dans leurs sacs en filet leurs provisions de pain, viandes, poisson, chiffons, jusqu'à des têts de bouteille, etc.

Boungari, Bidgi-Bidgi et Cogai nous assurèrent pourtant qu'il y aurait le soir même un *marri-corroborí*, c'est-à-dire une danse générale de toutes les tribus rassemblées, et je m'apprêtais à jouir de ce spectacle, plus curieux pour moi que tous les bals de l'Europe : mais ce jour et les suivans nous eûmes un temps affreux, et ces sauvages, ennuyés d'attendre, et peu jaloux de danser quand il fait mauvais temps, se débandèrent et reprirent la route de leurs foyers, laissant comme de coutume la tribu de Boungari et celle de Sydney habiter seules ces régions.

Voyons maintenant ce qui se passe quand un sauvage a péri de mort naturelle.

Un très-beau jeune homme nommé Boni-Dai mourut d'un refroidissement suivi d'une fluxion sur la figure. On apprit qu'il devait y avoir du sang versé dans cette circonstance : et, quelques semaines après, une troupe considérable de naturels appartenant à différentes tribus s'assembla à Panni-Rong, nom du terrain qu'ils avaient souvent choisi pour leurs combats, et qui, dans leur langage, signifie sang. Après avoir dansé et s'être régalés toute la nuit, le lendemain de bon matin, Moroubra et Kol-bi, le premier frère et le second parent du jeune défunt, se saisirent d'un garçon nommé Tarra-Bilong, et avec leurs casse-têtes lui firent chacun une blessure qui lui ouvrit le crâne. La sœur de Boni-Dai prit aussi part à ce rit sanguinaire, en frappant le petit innocent avec une lance courte, et le laissant dans un tel état que les chirurgiens de l'établissement décidèrent, d'après la nature de ses blessures, qu'on ne pouvait guère espérer de guérison. Lorsqu'on lui parlait de cet événement il disait qu'il n'avait ni pleuré ni gémi comme un enfant, mais qu'il avait crié *kaï-ia* à chaque coup qu'il avait reçu : que les personnes qui l'avaient si bien maltraité n'étaient pas ses ennemis, mais qu'il boirait et mangerait avec eux, et les considérait encore comme ses amis. Peu de jours après, un parent de Boni-Dai (un homme âgé) reçut une blessure grave sur le derrière de la tête, à cause de la mort de Tarra-Bilong. La jeunesse, ni le grand âge, les liens de la

parenté, ni ceux de l'amitié, ne semblent opposer d'exception à ces coutumes sanguinaires.

Quand la femme de Benilong mourut, il y eut plusieurs lances envoyées et plusieurs naturels blessés. Benilong lui-même eut une rude affaire avec Willi-Miring, et le blessa à la cuisse. Tandis que sa femme était malade, Benilong avait envoyé chercher Willi-Miring pour l'assister en sa qualité de kerredai; celui-ci ne put pas, ou ne voulut pas obéir à sa réquisition. Pour célébrer des jeux funéraires en l'honneur de sa défunte femme, Benilong avait choisi le temps qu'un régal de baleine avait attiré une foule considérable de peuples, dont plusieurs venus du nord parlaient un dialecte bien différent de celui qui est employé aux environs de Port-Jackson.

Quelques officiers se trouvant un jour présens à la mort d'un enfant vers le fond de la baie, virent les hommes se retirer à l'écart et se lancer leurs zagaies les uns aux autres avec une grande colère en apparence, tandis que les femmes continuaient leurs lamentations habituelles.

Quand le petit enfant de Benilong mourut, il y eut plusieurs zagaies lancées, et à la mort de la mère il répéta plusieurs fois qu'il ne serait point satisfait jusqu'à ce qu'il eût sacrifié quelqu'un à ses mânes.

Un naturel ayant blessé une jeune femme mariée à un autre homme, et, peu de temps après, celle-ci ayant échangé une vie triste et misérable pour la paix du tombeau, cette mort devint le motif d'un combat. Le coupable fut grièvement blessé, et peu après conduit

à l'hôpital par celui-là même qui l'avait mis dans cet état.

Un naturel de Botany-Bay s'étant emparé de la femme d'un sauvage de Port-Jackson, il s'ensuivit un combat accompagné de quelques cérémonies inaccoutumées. Le coupable parut escorté d'une troupe considérable de ses amis au sud de Botany-Bay. Plusieurs de ses compagnons en armes étaient tout-à-fait étrangers à Sydney; et le you-lang fut le lieu du rendez-vous.

Au soir, les deux partis se mirent à danser, mais sans se mélanger : un d'eux attendant pour commencer que l'autre eût fini. Dans leur manière de danser, d'annoncer qu'ils étaient prêts, et même dans leur chant, on remarquait des différences sensibles.

Les naturels de Sydney parurent avoir quelque crainte que l'événement ne leur fût pas favorable; car apercevant un officier qui avait un fusil, un d'eux le pressa instamment de faire feu sur ceux de Botany-Bay s'il lui arrivait quelque chose de désagréable. Quelques autres fusils s'étant montrés, les étrangers furent inquiets et alarmés jusqu'au moment où on les assura qu'on ne les avait pris que pour la sûreté personnelle de ceux qui les portaient.

L'affaire commença à dix heures précises du matin. Karuei et Kol-bi s'assirent à un bout du you-lang, tous deux armés d'une lance et d'un womerra, et munis d'un bouclier. Ils demeurèrent assis jusqu'au moment où un de leurs adversaires s'avança vers eux; alors ils se levèrent aussi et se mirent en garde.

Parmi les zagaies qui leur furent lancées, quelques-unes furent simplement ramassées et deux rendues par eux-mêmes, tandis qu'ils en renvoyèrent d'autres avec une extrême violence. L'affaire était terminée avant deux heures après-midi, et avec moins de mal qu'à l'ordinaire. Du reste, on sut qu'il y aurait une nouvelle réunion pour le même sujet.

Cette fois, comme dans la plupart de leurs combats, le point d'honneur fut rigoureusement observé. Mais les lances ne sont pas toujours les seules armes qu'on emploie dans ces luttes; les discours y jouent souvent un rôle essentiel, surtout quand les femmes sont en scène. Durant ce dernier engagement, quand un mot très-offensant venait frapper leurs oreilles, tout-à-coup les naturels se mettaient en position de darder leurs lances, et puis quelquefois les laissaient retomber par terre sans les envoyer; mais ils ne manquaient jamais d'observer scrupuleusement la position de leur ennemi, et ne lui eussent jamais envoyé leurs traits avant qu'il se fût couvert de son bouclier. Ce qu'il y avait de plus extraordinaire, c'était de voir celui qui était exposé aux lances des autres fournir des armes à ses propres ennemis; car bien des fois, quand une lance tombait derrière lui sans lui faire de mal, on le voyait la ramasser et la renvoyer négligemment à son adversaire. On n'a point su si cette coutume provenait d'un sentiment de mépris ou bien de la rareté des lances.

Cette attention scrupuleuse des sauvages au point d'honneur, quand ils combattent loyalement entre

eux, est difficile à concilier avec leurs assassinats perfides et nocturnes.

ARMES.

Leurs armes offensives et défensives sont la lance, le bâton pour la darder ou *womerra*, le bouclier et le casse-tête.

Ils ont jusqu'à huit sortes de lances distinguées par le nombre des barbes, et qui portent toutes des dards différens. Quelques-unes sont simplement pointues, d'autres ont une ou plusieurs barbes, et quelques-unes sont armées de morceaux de coquilles d'huîtres brisées. Du reste, ils sont fort adroits à les envoyer, et frappent souvent leur but à cinquante, soixante et soixante-dix pieds; ils savent aussi imprimer une grande violence à leurs lances, et quand elles sont barbelées ce sont des armes vraiment redoutables.

Le bâton pour les jeter ou *womerra* porte trois pieds de long environ, avec un croc à un bout et une coquille à l'autre fixée avec de la gomme. Ce bâton reste à la main quand la lance est partie. Il y en a de deux sortes: l'une est armée d'une coquille qui lui sert de couteau, l'autre a un croc mais sans coquille, et est arrondie par le bout. C'est avec celle-ci qu'ils déterrent la racine de fougère et l'igname.

Leurs boucliers sont de deux espèces: l'une en écorce qui ne peut résister aux coups de lance comme l'autre qui est fabriquée avec un bois solide et durci

au feu, mais qui n'est pas aussi usitée à cause de sa pesanteur.

Ils ont des casse-têtes ou *waddis* de plusieurs genres ; un d'eux est d'une très-grande dimension ; quelques-uns sont très-larges et très-longs, et assènent des coups très-pesans, qui souvent suffisent pour fracturer le crâne, et toujours pour terrasser une femme. Ils ont encore un instrument qu'ils nomment *ta-warrang*. Il a trois pieds environ, et est étroit, mais il a trois côtés, et sur un d'eux un manche a été pratiqué en le creusant par le feu ; les autres côtés sont grossièrement ornés de lignes courbes et ondulées ; ils en font usage dans leurs danses en frappant dessus avec un casse-tête.

Leurs haches en pierre ont de la réputation parce que de toutes leurs armes ce furent les plus funestes aux Anglais au commencement de la colonie. La pierre qui tient lieu de fer est soudée au manche avec une gomme fort tenace.

Leurs instrumens sont ordinairement ornés de gravures dont les dessins varient généralement suivant les diverses tribus principales, et servent à les distinguer. On observe la même particularité pour leurs lignes de pêche, leurs filets, et même pour leurs danses, leurs chants et leurs dialectes.

Ils portent souvent avec eux du feu à cause de la difficulté qu'ils éprouvent pour le rallumer. Quand ils veulent faire du feu, plusieurs se rassemblent en cercle, et, comme c'est une opération pénible, chacun agit à son tour pour remplacer celui qui est fatigué.

Ils parviennent à leur but en faisant tourner rapidement avec les mains une pièce de bois sur un trou pratiqué dans une planche jusqu'à ce que le feu y prenne.

Ces hommes, d'ailleurs si dépourvus de jugement, montrent sous quelques rapports une adresse singulière. On a trouvé certaines figures de leur façon, taillées sur de larges pierres représentant des individus de leur race en diverses attitudes, des pirogues, des poissons et des animaux. Quand on fait attention à la grossièreté des instrumens qu'ils peuvent employer, ces figures offrent un travail bien loin d'être méprisable.

Les naturels, dans le principe n'avaient aucune idée de l'eau bouillante. Un jour l'équipage d'un canot faisant bouillir du poisson, un sauvage en l'absence des Anglais y porta la main pour en prendre et se brûla, ce qui le surprit beaucoup.

SUPERSTITION.

Ces peuples obéissent en esclaves à une foule de superstitions. La jonglerie du kemmiraï kerredai lorsqu'il produit l'os pour arracher la dent en est un exemple frappant, et n'est pas le seul. Après sa blessure, Kol-bi accompagna le gouverneur Phillip sur les bords de l'Hawkesbury, et rencontra un kerredai qui, avec beaucoup de gestes et de grimaces, prétendit extraire les barbes de deux lances de son côté; jamais Kol-bi n'avait eu de lances dans le côté, et d'ailleurs pour les retirer, au besoin, il aurait fallu avoir recours

au scalpel plutôt qu'aux enchantemens ; mais le patient fut satisfait et se crut lui-même parfaitement guéri.

Lorsque Bou-Roung, jeune naturelle, vivait à Sydney, elle faisait souvent des courses vers le fond de la baie : un jour elle en revint très-mal à son aise, sans aucun symptôme apparent. Interrogée sur la cause de sa maladie, elle déclara qu'une femme kemmiraï avait uriné dans un sentier où elle devait passer, et attribua l'origine de son mal à ce maléfice. Ces femmes étaient d'une tribu ennemie de la sienne, car elle appartenait à celle de Botany-Bay, et quand Bou-Roung leur annonça qu'elle était très-malade, elles se vantèrent avec orgueil de ce qu'elles avaient fait. Cependant, l'effet de cette idée bizarre fut telle sur l'imagination affaiblie de Bou-Roung qu'elle ne se rétablissait point, bien que M. White l'eût saignée. Le mal causé par cette superstition ne put être vaincu que par une superstition aussi ridicule qui fit plus souffrir l'opérateur que la patiente. On la fit asseoir par terre, sa tête fut ceinte par un de ces cordons que les hommes avaient portés autour de la leur ; on eut soin de placer le nœud au milieu du front, puis une autre fille en prit le bout qu'elle frotta contre ses lèvres pour les écorcher jusqu'à ce qu'elles vinssent à saigner. Celle-ci se mit alors à rejeter le sang qui en découlait en abondance dans de l'eau placée près d'elle, et la pauvre Bou-Roung crut tout simplement que ce sang sortait de sa tête, et que le cordon le conduisait dans la bouche de l'autre. Cette opération se nomme *biannaï*, et est du ressort particulier des femmes.

L'équipage de quelqu'un des canots de la colonie, retenu au fond du port par le vent, eut lieu de connaître un autre genre de superstition. Les matelots avaient ramassé quelques coquillages, et se préparaient à les faire rôtir de nuit, quand un naturel qui les observait secoua la tête et s'écria que le vent qu'ils attendaient ne viendrait point s'ils faisaient cuire leurs poissons. Son argument n'empêcha point les matelots de faire leur régal, et le vent étant réellement resté contraire, ceux-ci à leur tour donnèrent un exemple de leur propre superstition en maltraitant le naturel, et lui attribuant le mauvais vent qui les arrêtait. Quand on questionna le sauvage sur cet incident, on apprit qu'ils ne faisaient jamais rôtir leur poisson durant la nuit. Ces sauvages racontent aussi l'histoire d'une roche qui tomba et écrasa quelques naturels qui sifflaient au-dessous; c'est pourquoi c'est une règle invariable pour eux de ne jamais siffler sous un rocher.

Ils croient aux esprits, et voici ce que leur crédulité en raconte. Lorsque les esprits apparaissent, ils s'avancent doucement, le corps courbé, les bras étendus devant la figure, et saisissent à la gorge la personne qu'ils viennent visiter. Les naturels sont généralement persuadés que celui qui peut dormir près de la tombe d'un mort, peut, en vertu de ce qui lui arrive, être délivré pour le reste de sa vie de toute crainte touchant ces apparitions; car, durant ce terrible sommeil, l'esprit du défunt vient le trouver, le saisit à la gorge, lui ouvre le corps, en retire les en-

trailles, les replace ensuite, et referme la plaie. Ils convenaient en même temps que très-peu d'entre eux avaient le courage de s'exposer aux ténèbres de la nuit, à la solennité des tombeaux et à la visite de l'esprit ; aussi ceux qui étaient capables de cet effort devenaient aussitôt kerredais, et tous ceux qui en exerçaient les fonctions avaient dû passer par ces épreuves.

« Ils reconnaissent un bon esprit qu'ils nomment *Koyan*, et un mauvais esprit qu'ils appellent *Potoyan*. Le premier passe pour veiller sur eux, pour les protéger contre les piéges du dernier, et les aider à recouvrer les enfans que l'autre surprend pour les dévorer. D'abord ils se rendent Koyan favorable par une offrande de lances, puis ils se mettent à la recherche de l'enfant perdu ; s'ils le retrouvent, ils en savent gré à Koyan ; mais si le contraire arrive, ils en concluent que quelque chose leur a mérité sa disgrâce. Potoyan rôde pendant la nuit pour chercher sa proie, mais la vue du feu le repousse et est une sauvegarde contre ses attaques : voilà pourquoi on ne rencontre jamais les naturels marchant durant la nuit, ni dormant, sans un feu près d'eux. Les naturels de Sydney font de grands feux, et dorment à l'entour, mais ceux de l'intérieur n'en font que de très-petits.

» On peut provoquer Potoyan en l'interpellant et tournant rapidement autour de sa tête un bâton brûlant. D'ordinaire il annonce son approche par un sifflement bas et prolongé, semblable à celui de la brise résonnant au travers des branches d'un arbre : c'est bien certainement alors le sifflement de Potoyan. Un

habitant de Norfolk profita un jour de cette idée pour débarrasser sa galerie d'un groupe de ces croyans dans le pouvoir de Potoyan ; ils s'y étaient réunis pour passer la nuit, mais le roulement perpétuel et discordant de leurs langues ne permettait pas à leur hôte de fermer les yeux. Ne voyant aucune apparence que cela finît, il ouvrit la fenêtre tout doucement, et poussa le merveilleux sifflet de Potoyan. Un chuchottement bas et confus se fit d'abord entendre, et fut suivi d'un silence mortel : ceci annonçait que toutes les oreilles étaient aux aguets. Bientôt le sifflement ayant recommencé, ils se levèrent en sursaut, et décampèrent tous de la manière la plus leste, bien résolus à ne plus faire leur chambre à coucher de cette même galerie. » (*Cunningham*, 3e *édit.*, *t.* 2, *p.* 36.)

Je tiens de la complaisance de M. Cunningham, botaniste à Sydney, la note suivante touchant deux êtres qu'il regarde comme tout-à-fait chimériques, et qui n'ont d'existence que dans l'imagination des indigènes, surtout de ceux qui habitent les environs de Bathurst, savoir :

Dans l'eau, le *War-wi*, monstre amphibie qu'ils décrivent comme un crocodile pour la longueur, et qu'ils disent habiter les rivières d'eau douce, d'où il sort quand il lui plaît, pour se saisir des enfans, et qui retourne ensuite sous l'eau pour les dévorer.

Sur terre, le *Coupir*, monstre à forme humaine, qui habite les cavernes des collines rocailleuses. Il a le pouvoir de se saisir des noirs, mais laisse passer les blancs sans leur faire de mal.

Ils attachent beaucoup d'importance à l'aspect d'un météore. Le tonnerre et les éclairs leur causent aussi une grande frayeur, mais ils pensent qu'en chantant certaines paroles, et respirant avec force, ils peuvent les faire cesser.

MALADIES.

Les naturels qui vivent sur la côte, et surtout ceux qui se nourrissent particulièrement de poisson, sont sujets à un mal très-voisin de la gale, qu'ils nomment *djiball-djiball,* et qui devient quelquefois général. En 1791 il fit tant de ravages que plusieurs de ceux qui venaient à l'établissement se trouvaient dans l'état le plus dégoûtant, et tous étaient attaqués du mal à un degré plus ou moins fort *.

En 1789, une maladie sévit parmi eux avec tous les symptômes de la petite-vérole. D'après leurs propres récits, elle fit périr un nombre incroyable de personnes. A ce triste spectacle, un naturel qui résidait alors à Sydney, et qui était allé visiter ses anciens compagnons, fut représenté par ceux qui l'accompagnèrent, comme livré aux émotions les plus déchirantes. Il parcourait avec anxiété les diverses grottes qu'ils avaient coutume de fréquenter. Le sable n'offrait pas une seule empreinte de pas humains; les excavations des rochers

* Barrington et Collins parlent ici de cette sorte de lèpre si commune chez toutes les races océaniennes, et surtout chez celles de couleur plus ou moins foncée.

étaient remplies des corps putréfiés des malheureuses victimes de la maladie ; pas un être vivant ne s'offrait à ses recherches. Il semblait qu'en fuyant la contagion, les naturels n'eussent laissé que des morts pour enterrer les morts. Le pauvre sauvage leva ses mains et ses yeux vers le ciel dans un silence voisin de l'agonie, et à la fin s'écria : « Tous morts, tous morts ! » puis il laissa retomber sa tête en gardant un profond silence pendant tout le reste de son excursion. Quelques jours après il apprit que le petit nombre de ceux qui avaient survécu à cet affreux fléau s'étaient enfuis vers le haut de la baie pour en éviter la fureur. Il succomba bientôt lui-même victime de son humanité, en prodiguant ses soins à ceux de ses compatriotes qui avaient été recueillis dans la ville. Le mal ne borna point ses effets aux environs de Port-Jackson, car en visitant Broken-Bay on vit en plusieurs endroits le chemin couvert de squelettes, et le même spectacle se représenta dans les cavités de la plupart des rochers de cette baie.

Quoique la ville de Sydney fût alors remplie d'enfans dont plusieurs visitaient souvent les naturels qui étaient atteints de cette maladie, aucun n'en fut attaqué qu'un Indien de l'Amérique septentrionale, appartenant au brik *le Supply*, qui mourut.

Les naturels donnèrent à ce mal le nom de *galgala ;* on ne peut guère douter que ce ne fût la petite-vérole, car les personnes qui en étaient saisies offraient tout-à-fait les mêmes symptômes que les Européens qui ont cette maladie ; plusieurs de ceux qui

échappèrent en conservèrent des traces, et quelques-uns même les marques sur la figure.

Pour se guérir du mal de ventre, jadis ils s'échauffaient la main de leur haleine et l'appliquaient contre cet endroit du corps en chantant une chanson propre à la circonstance. Ils appliquaient aussi la bouche contre la partie malade, s'arrêtant souvent pour souffler, et s'interrompant quelquefois pour faire un bruit semblable à celui d'un chien qui aboie. Depuis l'arrivée des Anglais, ceux-ci leur ont appris l'usage de la rhubarbe qui leur épargne cette peine.

Quand ils éprouvent quelque douleur sur une partie du corps, ils font une ligature très-serrée autour de cet endroit, et diminuent ainsi l'intensité du mal en arrêtant la circulation du sang. En général ils se rétablissent très-promptement de leurs blessures ; une fracture au crâne ne les arrête même que fort peu de temps. On ne doit guère s'étonner qu'ils reçoivent autant de fractures au crâne, quand on saura qu'ils ne visent qu'à la tête avec leurs massues. Les femmes qui sont frappées de cette arme tombent toujours par terre, mais cela arrive rarement aux hommes.

Leurs communications avec les Européens leur ont fait connaître les maladies vénériennes qui font souvent encore de grands ravages chez eux et les réduisent quelquefois à l'état le plus pitoyable.

PROPRIÉTÉS.

Elles se bornent à leurs lances, boucliers, casse-têtes et instrumens de pêche, etc.; ce sont eux-mêmes qui fabriquent ces divers objets qui constituent tout leur véritable avoir. Cependant, quelque étrange que cela paraisse, ils ont aussi quelquefois un véritable domaine. Benilong répétait fort souvent que l'île Memel (connue des Anglais sous le nom de *Goat-Island*), près Sydney-Cove, était sa propriété particulière, qu'elle avait été celle de son père et qu'il la donnerait à Baï-gôn, son ami intime et son fidèle compagnon. Il semblait tenir beaucoup à ce petit coin de terre, et nommait divers individus qui possédaient également des propriétés héréditaires de ce genre sans aucune opposition.

DISPOSITIONS.

Il serait bien difficile d'assigner à ces bizarres humains un caractère national, vu qu'ils réunissent les dispositions les plus disparates. L'Australien est tout à la fois cruel et généreux, égoïste et libéral, avide de vengeance et prompt à pardonner, jaloux et confiant, courageux et lâche, sincère et dissimulé. Leur ardeur à se venger par la mort de leur ennemi, aussi bien que la manière barbare dont les hommes traitent les femmes, doit les faire détester des nations civilisées; cependant ils montrent de la constance à

souffrir la douleur et du courage à combattre seul à seul ou en troupe.

Bien instruits du mensonge et de ses effets, ils tâchent de vous convaincre que tout ce qu'ils disent est la vérité, et qu'au contraire tout ce que vous entendez d'autre part est faux. L'amitié et les chagrins ne leur sont pas étrangers, mais ces sentimens ne sont jamais durables. Aux funérailles d'un jeune naturel, on a vu la figure noircie de son père se couvrir de larmes abondantes et silencieuses; mais quelques momens après, elle était sèche et ne conservait que les rides de la vieillesse.

Le soin même de leur propre existence ne va jamais au-delà du moment présent, et pour eux il n'est point de lendemain. Ils mangent et s'endorment; ils s'éveillent et cherchent leur nourriture; voilà leur vie. Cependant, il n'est pas rare de voir les femmes, assises dans leurs pirogues durant des heures entières à l'ardeur du soleil, chantant leur petite chanson, et occupées à pêcher; tandis que leurs maris, étendus près d'elles à quelque distance, dorment tout à leur aise; car si elles ne pouvaient leur fournir au réveil de quoi satisfaire leur appétit, elles risqueraient fort d'être cruellement maltraitées.

L'air soumis avec lequel ils abordent ceux qu'ils rencontrent armés, ferait croire à ceux-ci qu'ils n'ont à faire qu'à des amis; mais il en est tout autrement si l'on se trouve sans armes, car on court grand risque d'être attaqué.

Ils ont quelques notions légères d'astronomie, mais

aucune de la forme de la terre; ils croient que durant la nuit le soleil revient au point d'où il était parti le matin précédent.

Le respect qu'ils témoignent à la vieillesse, quelle qu'en soit la cause, leur fait beaucoup d'honneur, et ils le poussent au plus haut degré, si celui qui en est l'objet est aveugle; car, dans ce cas, on ne permet à personne de se tenir devant lui, et, quand il est dans une pirogue, celui qui rame est obligé de se tenir derrière lui.

HABILLEMENT.

Les femmes, dans le jeune âge, portent un petit tablier de peau d'opossum ou de kangarou, coupé en lanières et pendant de quelques pouces au-dessous de la ceinture. Elles le gardent jusqu'à ce qu'elles soient nubiles et enlevées par un homme; alors elles le quittent. Il est singulier que des parens qui trouvent convenable de couvrir leurs enfans de ce léger vêtement, les laissent ensuite aller dans le pur état de nature, en leur donnant eux-mêmes l'exemple d'une nudité complète.

Les hommes et les femmes portent rarement aucun vêtement, et, bien qu'on leur en ait souvent donné, ils ont fini toujours par les abandonner. Quelques-uns seulement, habitués à vivre avec les Anglais, se couvrent de guenilles ou se ceignent le corps d'un morceau d'étoffe qui dérobe à peine leur nudité.

Les hommes se brûlent souvent la barbe, opération qu'ils regardent comme fort douloureuse.

FUNÉRAILLES.

La première chose à remarquer dans ces cérémonies est la manière dont ils disposent de leurs morts ; ils enterrent les jeunes gens, ils brûlent les individus qui ont passé l'âge moyen de l'homme. Benilong brûla le corps de sa première femme, Barang-Arou, qui, à l'époque de sa mort, avait plus de cinquante ans. L'enterrement de Balouderrai, jeune garçon dont nous avons déjà parlé, fut accompagné de plusieurs cérémonies. Un jour, après avoir joui d'une santé robuste, il se trouva extrêmement mal ; sur-le-champ on le transporta à l'hôpital, où il reçut les soins de Benilong qui se mit à chanter près du malade et à mettre en pratique tous les moyens que l'ignorance et la superstition purent lui suggérer. Le patient était étendu par terre, en proie à de violentes douleurs. Benilong appliqua sa bouche contre les diverses parties du corps qu'il crut affectées par la maladie, en soufflant fortement dessus et en chantant. D'autres fois il balançait sur le lit de Balouderrai des branches trempées dans l'eau, et en tenant une de chaque main, il semblait apporter un grand recueillement à cette pratique. Le matin suivant, le malade fut visité par un kerredai venu tout exprès de la côte du nord. Cet homme exécuta diverses contorsions, appliqua sa bouche à diverses parties du corps du malade ; à la fin, après avoir souffert en

apparence de grandes douleurs et après beaucoup d'efforts, il cracha un morceau d'os qu'il s'était procuré d'avance. Là finit la farce, et le kerredai se retira alors pour se régaler des mets que lui avaient donnés les amis du patient. Durant la nuit, la fièvre de Balouderrai augmenta, et, le jour suivant, de bonne heure, il expira. Sa mort fut bientôt annoncée par de grands cris poussés par les femmes et les enfans ; Benilong s'étant rendu au gouvernement, il fut convenu entre lui et le gouverneur que le corps serait enterré dans le jardin de celui-ci.

Dans l'après-midi, on le déposa dans une hutte près du lieu destiné pour l'inhumer. Plusieurs naturels australiens, les femmes et les enfans, se lamentaient et poussaient des cris aigus, quand tout-à-coup, sans aucune provocation, deux hommes s'attaquèrent à coups de casse-tête ; en même temps quelques coups furent échangés entre les femmes ; il y eut aussi quelques zagaies lancées, mais évidemment comme une simple formalité de la cérémonie et sans intention de faire mal à personne. A la requête de Benilong, une couverture fut étendue sur le cadavre, et Kol-bi, son ami, resta assis près du corps toute la nuit, sans que rien pût l'engager à s'en éloigner.

Ils gardèrent le silence jusqu'à une heure du matin, où les femmes commencèrent à crier, et cela dura quelque temps. Au point du jour, Benilong apporta sa pirogue, et l'ayant coupée de la longueur convenable, le corps y fut placé, avec une lance, un harpon, un bâton pour jeter la lance, et une ligne

que Balouderrai avait à sa ceinture. Durant tous ces préparatifs, les hommes restèrent silencieux, mais les femmes, les jeunes gens et les enfans poussaient les cris les plus lamentables. Le père était debout, à l'écart, sans occupation et silencieux observateur de ce qui se passait près du corps de son fils; parfaite image de la douleur profonde et sans affectation. Quand tout fut prêt, les hommes et les jeunes gens aidèrent tous à soulever de terre le corps avec la pirogue et à les placer sur la tête de deux naturels. Quelques-uns des assistans portaient dans les mains des touffes d'herbes qu'ils agitaient en avant et en arrière au-dessus de la pirogue, tandis qu'on la levait de terre, comme s'ils eussent voulu exorciser quelque malin esprit. Aussitôt qu'elle fut placée sur la tête des porteurs, ils se mirent en marche, précédés par Benilong et un autre homme, tous deux marchant d'un pas précipité. Maugo-Ran, le père du mort, les suivait armé de sa lance et du womerra, tandis que Benilong et son compagnon ne portaient que des touffes d'herbes qu'ils agitaient en marchant, tantôt en se retournant et faisant face au cadavre, et tantôt en les secouant au travers des broussailles. Quand ils faisaient face au corps, dont la tête était en avant, les porteurs faisaient un mouvement avec leurs têtes d'un côté à l'autre, comme s'ils eussent voulu éviter les regards de ceux qui se trouvaient devant eux. Après s'être avancé ainsi à une petite distance, le compagnon de Benilong se détourna un peu du chemin, s'enfonça dans le bois, et sembla regarder avec beau-

coup d'attention, comme s'il cherchait quelque chose qu'il ne pouvait trouver, et ne cessa d'agiter les touffes d'herbes qu'il portait dans chaque main. Après cette inutile recherche, tous revinrent sur leurs pas, et marchèrent un peu plus vite qu'auparavant. En se rapprochant du terrain où les femmes et les enfans étaient assis avec les autres hommes, Maugo-Ran envoya deux lances sur eux, mais évidemment de manière à ne pas les atteindre. Ici Benilong prit son enfant, la petite Dilboung, dans ses bras, et la présenta au cadavre, tandis que les porteurs cherchaient à éviter sa vue, comme on l'a déjà dit. Bidiai-Bidiai, frère du défunt, petit garçon de cinq ans, fut alors appelé; il vint avec une répugnance très-visible et fut présenté de la même manière que l'autre enfant. Ensuite ils s'avancèrent vers la tombe, qui avait été préparée dans le jardin du gouverneur. On releva deux fois le porteur qui marchait en avant; mais l'ami du mort, Kol-bi, le porta durant toute la route. Yellou-wai aplanit le fond de la fosse, et y sema de l'herbe; ensuite il s'y étendit lui-même tout de son long, couché d'abord sur le dos, puis sur le côté droit. A la prière de Benilong, quelques tambours s'étaient rendus à cette cérémonie; ils battirent deux ou trois marches, tandis qu'on préparait la tombe. Cela lui fit beaucoup de plaisir et parfois il montra le mort, puis le ciel, comme s'il voulait indiquer qu'en ce moment il se trouvait quelque rapport entre ces deux objets. En déposant le corps dans la fosse, on eut grand soin de le placer de manière que le soleil dans

son cours pût donner dessus, et dans ce but les naturels ne manquèrent pas de couper tous les arbustes qui auraient pu s'opposer au passage des rayons de l'astre. On plaça le mort sur le côté droit, la tête vers le nord-ouest. La tombe recouverte de terre, on rangea plusieurs branches d'arbustes en demi-cercle du côté du sud, en les étendant des pieds à la tête. Des branches et de l'herbe furent aussi étendues sur la tête de la tombe et recouvertes par une large planche. Ce morceau de bois semblait jouer un certain rôle dans la cérémonie; car après avoir tapissé la tombe d'herbe, celui qui l'avait mis en place s'y étendit lui-même de toute sa longueur, la figure tournée vers le ciel. Tout étant fini, la troupe se retira après que les hommes eurent d'abord parlé d'un ton menaçant aux femmes. Kol-bi et Watti-Wal, qui avaient été les principaux acteurs de cette cérémonie, furent peints en rouge et en blanc sur la poitrine et les épaules, et distingués par le titre de *moubaï;* on apprit que cet honneur leur imposait le devoir d'être très-réservés dans leurs alimens.

On défendit aux spectateurs de mentionner sous aucun prétexte le nom du défunt; c'est une coutume observée rigoureusement par les naturels toutes les fois qu'il meurt quelqu'un d'entre eux.

Telles furent les cérémonies qui eurent lieu à l'enterrement de Balouderrai. Quand Barang-Arou Daringha, femme de Benilong, mourut, celui-ci se détermina à la brûler, et pria le gouverneur, le juge-avocat et le chirurgien d'assister à cet acte religieux.

Benilong fut accompagné par ses parens et un petit nombre d'autres naturels, pour la plupart des femmes.

Le naturel Collins prépara l'endroit où l'on devait élever le bûcher en creusant la terre avec un bâton, à la profondeur de trois ou quatre pouces ; sur l'espace ainsi creusé on plaça d'abord de petits bâtons et de légères broussailles; puis on rangea sur les côtés de plus gros morceaux de bois : le bûcher pouvait avoir ainsi environ trois pieds de haut, ayant les bouts et les côtés formés de pièces de bois sec, tandis que le milieu n'était composé que de broussailles et de branches rompues exprès et entassées. Quand on eut fini d'arranger le bois, on répandit un peu d'herbe sur le bûcher, puis on y plaça le cadavre couvert d'une vieille couverture qui servait à cette pauvre femme, et la tête fut tournée vers le nord. Une corbeille avec les instrumens de pêche et d'autres petits ustensiles de la défunte furent disposés à ses côtés, et Benilong ayant placé quelques gros morceaux de bois sur le corps, quelqu'un de la troupe mit le feu au bûcher. Comme il était construit en bois sec, il fut bientôt enflammé, et Benilong lui-même fit observer à ses amis de Sydney une fumée noire qui s'élevait du centre du bûcher où reposait le corps et qui annonçait que le feu l'avait atteint. Le terrain fut abandonné long-temps avant que la dernière bûche fût consumée, et Benilong parut tout le jour plus joyeux qu'on n'aurait pu s'y attendre; il parla de chercher une nourrice parmi les Anglaises de la colonie pour allaiter son enfant.

Le jour suivant il invita les mêmes personnes à le voir recueillir les cendres de sa femme; elles l'accompagnèrent au terrain en question où il se rendit seul et sans suite. Là il se tint à la tête de ses compagnons dans une sorte de silence solennel et sans parler à personne jusqu'au moment où il eut rempli envers Barang-Arou les derniers devoirs d'un mari. Il avait à la main la lance avec laquelle il se proposait de punir le kerredai qui n'était point venu près de sa femme quand elle se trouva mal, et c'est avec la pointe de cette arme qu'il ramassa en un monceau les cendres et les os calcinés. Alors, déposant sa lance par terre, avec un morceau d'écorce il dressa un tumulus qui eût fait honneur au plus habile fossoyeur, arrondissant avec soin la terre, aplanissant les moindres inégalités et portant une attention scrupuleuse à donner à cette sorte de monument une forme régulière. De chaque côté de la tombe il plaça un morceau de bois, et sur le sommet le morceau d'écorce qui lui avait servi à l'élever. Le travail achevé, il demanda à ses amis si *c'était bien*, et parut satisfait de leur réponse affirmative.

Dans cette circonstance son maintien fut mâle et solennel, et un silence expressif caractérisa sa conduite pendant toute la durée de cette scène. Les Anglais gardèrent le même silence et l'observaient avec beaucoup d'attention. Rien ne put le distraire de la cérémonie à laquelle il était livré tout entier ; il ne parut pas avoir le moindre désir de la finir plus vite, mais il l'accomplit dans tous ses détails avec un re-

cueillement qui faisait honneur à ses sentimens comme homme; car ce recueillement semblait être l'effet et la preuve d'une affection sincère pour l'objet dont il ne restait plus rien qu'un ou deux fragmens d'os calcinés. Quand son triste ouvrage fut terminé, il resta quelques momens debout devant cette tombe, les mains jointes sur sa poitrine et dans l'attitude d'un homme profondément livré à ses pensées.

Pour se conformer à la coutume de ne point prononcer le nom des morts, deux femmes nommées Barang-Arou le quittèrent pour en prendre d'autres; l'une d'elles, la femme de Kol-bi, ne survécut à celle de Benilong que fort peu de temps, et mourut d'une consomption qu'elle gagna en nourrissant une petite fille qu'elle avait au sein à cette époque. Cet événement fit connaître une coutume curieuse mais horrible en usage chez ces peuples. La mère mourut dans la ville, et quand on la conduisit au tombeau, son cadavre fut présenté devant la porte de chacune des maisons et des cases où elle avait eu coutume d'entrer durant les derniers jours de sa maladie; ses porteurs observaient les mêmes cérémonies que celles que nous avions vues aux funérailles de Balouderrai, quand la petite Dilboung et le petit Bidiai-Bidiai furent placés devant son cadavre. Le corps descendu dans la tombe, les spectateurs furent bien surpris de voir le père lui-même placer l'enfant vivant avec la mère. Immédiatement après il jeta dessus une grosse pierre, et la tombe fut à l'instant remplie de terre par les naturels. Cette opération se fit en si peu de temps,

que les Européens présens n'eurent ni le temps, ni la présence d'esprit nécessaires pour l'empêcher. Lorsqu'on en parla à Kol-bi, au lieu de la trouver inhumaine, il la justifia en disant que comme il n'aurait pu trouver personne pour nourrir l'enfant, celui-ci aurait péri d'une mort bien plus cruelle que celle qu'on lui avait fait subir. Ces exemples s'étant renouvelés par la suite, on doit penser que ce sacrifice des enfans est une coutume générale chez eux ; du reste on évite ce malheur si l'on peut trouver une nourrice, ou si quelqu'un s'engage à devenir le père de l'enfant, quand bien même le véritable père serait vivant.

LANGAGE.

Leur langage est très-agréable à l'oreille, car il est en plusieurs circonstances expressif et sonore ; il n'a certainement nulle analogie avec aucune des langues connues, deux ou trois mots seuls exceptés. Le dialecte que parlent les naturels de Sydney non-seulement diffère complètement de celui que le capitaine Cook trouva chez les peuples du nord sur les bords de la rivière Endeavour, mais même de celui qui est usité par ceux qui habitent Port-Stephen et par les habitans du sud de Botany-Bay, même par ceux des bords de l'Hawkesbury. On a vu des sauvages du nord qui ne pouvaient nullement se faire comprendre par ceux de Sydney ; mais ce fait n'est pas si surprenant que de voir des peuples éloignés de cinquante ou soixante

milles seulement donner des noms différens au soleil et à la lune.

Deux hommes de la même tribu prononcent souvent le même mot d'une manière différente; les lettres *b* et *p*, *g* et *c* particulièrement, sont souvent employées l'une pour l'autre. Leur alphabet ne reconnaît ni *s* ni *v*, et quelques-uns de leurs sons exigeraient des caractères particuliers pour les rendre avec plus de précision.

Après avoir lu tout ce qui précède, on ne peut s'empêcher de convenir de la justesse de l'observation que faisait déjà Collins il y a plus de vingt-cinq ans. «Lorsqu'on a mieux connu les habitudes barbares et les coutumes inhumaines des indigènes de la Nouvelle-Galles du Sud, on a cessé de s'étonner de la faiblesse de leur population. Plusieurs causes contribuent à cet état de choses : la guerre continuelle dans laquelle ils vivent, la façon brutale dont ils traitent leurs femmes, l'horrible et cruelle coutume qu'elles ont de se faire avorter en se faisant fouler le ventre pour écraser l'enfant, ce qui cause souvent aussi la mort de la mère. Les femmes ont recours à cette opération pour éviter l'ennui de porter leur enfant, et ils la nomment *Mibra*. La coutume d'enterrer l'enfant avec sa mère, quand il est à la mamelle, lorsqu'elle vient à mourir, est encore un motif de plus pour empêcher la population de s'accroître. (*Collins*, p. 451.)

Dans les premiers mois de l'année 1826, et surtout

en avril et mai, les naturels de l'intérieur, particulièrement du pays d'Argyle, se portèrent souvent à des actes hostiles envers les cultivateurs et les bergers; ils commirent même quelques meurtres. A cette occasion un habitant de la colonie inséra dans le *Monitor* un article où il affirmait que toutes les mesures de douceur qu'on emploierait vis-à-vis des naturels seraient inutiles et même funestes : qu'en conséquence il fallait avoir recours de suite à des mesures de rigueur pour les épouvanter et arrêter leurs excès.

Le rédacteur du *Monitor* répondit à ces conseils par l'article suivant. (2 *juin* 1826, *n.* 37.)

« Nous avons inséré une lettre d'un de nos correspondans, touchant la conduite à observer à l'égard des indigènes dans les temps d'hostilité, parce que nous aimons les avis, même quand nous croyons la thèse erronée et la conclusion plus que douteuse. Nous sommes d'accord avec l'auteur sur la partie de sa note qui décrit le caractère et les habitudes politiques (si toutefois on peut accorder cette épithète à leurs notions confuses d'obéissance politique) des naturels d'Argyle, ainsi que de ceux de Bathurst, de Hunter's-River et de Cow-Pastures. Au reste, le moyen péremptoire qu'il indique nous déplaît extrêmement. A l'égard de ceux qui ont à l'employer, il peut être admirablement expéditif et commode, mais sa nature tient de trop près au pouvoir absolu pour nous convenir. Nous sommes, au contraire, pour la modération, la magnanimité et l'oubli, précisément

dans le même rapport que notre pouvoir dépasse celui de ces pauvres noirs, peuple généralement innocent, simple et d'un bon naturel, peuple dont nous avons occupé le territoire sans prendre même la peine de dire aux possesseurs : *Avec votre permission ;* et qui nous ont aidés de leur personne à exploiter les plus belles portions de leur territoire, se contentant en retour de visiter deux ou trois fois par an nos huttes nouvellement construites, et de recevoir avec un sourire de satisfaction, comme prix de leurs plus riches domaines, quelques gallons de rak, quelques choux, ou une once de tabac pour le chef et un peu de sucre pour sa femme. Nous nous rappelons d'avoir voyagé seul dans le district d'Argyle, peu de temps après sa découverte; nous avions établi une case vingt milles au-delà d'une station qui se trouvait elle-même à trente milles de l'établissement le plus voisin et d'un seul côté. Les bergers dans ces temps étaient complètement à la merci des naturels, et le voyageur isolé l'était encore bien davantage. Cependant l'amour de la paix et la fidélité caractérisaient la conduite de ces tribus bienveillantes et faciles à contenter. Nous avons souvent été charmés de la confiance absolue qu'ils accordaient à nos paroles, prenant ce que nous disions pour la vérité même de l'Évangile. Cette confiance a duré jusqu'à l'époque où nos bergers, étourdis avec leur ridicule amour des plaisanteries, leur ont raconté tant d'insignes mensonges que maintenant ils vous répondront souvent d'un ton interrogatif : Plaisantez-vous? Néanmoins ces peuples ne se fâchent jamais de ce piége

tendu à leur crédulité; et quelque peu habitués qu'ils aient été à regarder le mensonge comme un sujet légitime de plaisir et de divertissement, ils s'efforcent pourtant en rivalisant de plaisanterie de se conformer à nos coutumes nationales, et de se montrer aussi contens de nos fripons de valets et de bergers, qu'il leur est possible de le feindre.

» Nous avons connu personnellement Merangtom (un des bergers tués par les sauvages). C'était un ami des noirs, mais il compromettait toujours l'amitié qu'ils lui témoignaient en prenant de trop grandes libertés avec leurs femmes. Nous ne doutons pas le moins du monde que, dans la circonstance qui amena sa mort, il n'ait violé leurs lois; ce qu'après tout il n'avait aucun droit de faire. Tant que nous n'aurons pas complètement envahi et occupé des déserts aussi éloignés que ceux de Bathurst, et tant que nous dépendrons autant des bonnes dispositions de ces anciens propriétaires du sol, c'est aller trop loin que de dire que nous pouvons impunément traiter leurs lois avec dérision, offenser tous leurs préjugés nationaux, et les exaspérer à notre bon plaisir pour récompense de toute leur bienveillance.

» Quant à l'idée d'amener ces indépendans rôdeurs des forêts de l'Australie à recourir à nos lois pour venger leurs injures au moyen des magistrats de districts, nous prions notre correspondant d'examiner les difficultés d'un pareil plan. Sans interprètes, comment ces simples enfans de la vérité pourraient-ils devant la Cour résister aux détours de nos filous

d'Anglais accoutumés dès leur enfance à la chicane et à couvrir leurs mauvais coups de prétextes plausibles? J'omets de mentionner ici une foule d'autres objections également solides, et qui ne manqueront pas de frapper nos lecteurs. »

La feuille suivante du même journal contient des détails très-curieux sur la manière dont la force armée envoyée à la poursuite de quelques-uns des coupables parvint à s'en saisir et à les conduire à Sydney. (9 *juin* 1826, *n.* 4.)

« Le capitaine Bishop, qui fut dépêché par le gouverneur, il y a quelques semaines, à la tête d'une troupe à cheval (désignée, à ce que nous croyons, par le nom de police à cheval), et chargé de pénétrer dans les nouveaux pays assez avant pour parvenir jusqu'à la tribu qui comptait parmi ses membres les auteurs du dernier meurtre de Thomas Taylor, est de retour au quartier-général avec ses gens. Il surprit la tribu en question, et se saisit de l'assassin et de ses deux complices. Les derniers s'échappèrent par la suite, mais le naturel qui perça Taylor de sa lance fut amené en sûreté dans la prison de Sydney où on le garde maintenant, et nous espérons qu'il subira bientôt son procès pour son crime. Cet homme ainsi que ses deux compagnons, avec cette habitude de vérité qui caractérise ces naturels dans leur état primitif, avouèrent les détails du tragique événement. Il paraît que deux ou trois individus de cette classe d'hommes dont l'office, parmi

les sauvages, est d'arracher la dent antérieure des jeunes gens arrivés à un certain âge, étaient venus des lieux au-delà du lac Georges à Argyle et Boung-Boung, pour satisfaire à cette très-importante coutume nationale. Comme ils passaient ou s'en retournaient par la case de madame Sherwin, située un peu au nord du lac Bathurst, ils y entrèrent suivant leur usage, et Taylor avec la courtoisie qui a ordinairement lieu entre les blancs et les naturels d'Argyle, leur offrit toute l'hospitalité qui était en son pouvoir. Mais les destructeurs de dents lui demandèrent d'un ton farouche d'autres mets que ceux que le pauvre Taylor avait à leur offrir; dans leurs gestes de colère et de dépit, ils lui montrèrent un nombre de dents restant de toute espèce bien suffisant pour arracher la chair de ses os. Il eut recours à la mesure qui a toujours été éprouvée comme la plus dangereuse au monde quand il a fallu traiter avec ces sauvages humains, savoir : de commencer à manifester sa terreur, et, ce qui est encore plus dangereux, de s'enfuir. Le sauvage aujourd'hui en prison, sans plus d'embarras, ajusta son arme destructive, et d'un coup fatal perça le corps du malheureux fuyard. Le squelette de la main de Taylor a été vu chez les noirs. Ce témoignage, joint à d'autres indications, a convaincu le capitaine Bishop que le malheureux homme a servi de pâture aux naturels, et qu'ils ont été amenés à l'horrible action de le dévorer par son impossibilité de leur fournir les alimens qu'ils avaient désirés.

» Le capitaine Bishop, au reste, avec cette modération humaine et sage qui distingue toujours le véri-

table brave, était résolu à ne point verser de sang, et à ne faire d'autre mal aux naturels que de se saisir du chef de la tribu et des trois naturels ci-dessus mentionnés. Le sort des derniers a été rapporté. On montra au chef les carabines et les sabres de la troupe anglaise qui accomplit en outre ses évolutions rapides, spectacle bien étonnant pour le simple guerrier du sud. On se donna beaucoup de peine pour lui expliquer le pouvoir irrésistible des militaires, si jamais ils étaient obligés d'agir hostilement contre ses sujets armés seulement de lances et de *waddis*. Par bonheur, l'aide d'un interprète intelligent fit que les explications, les menaces, les avertissemens et les offres de bonne amitié du capitaine Bishop en cas de paix, furent clairement comprises par le roi bronzé des montagnes neigeuses; autant que sa contenance étonnée et stupéfiée d'accord avec ses protestations ferventes de repentir sincère pour l'offense commise par ses trois cannibales, pouvait donner de preuves de sa sincérité et de la conviction qu'il avait de sa propre incapacité comme monarque belligérant, autant le capitaine Bishop fut parfaitement satisfait de la pénitence royale et de sa bonne foi. Le capitaine Bishop alors, avec beaucoup de politique et une discrète bienveillance, fit entendre à l'humble chef que Son Excellence avait bien voulu lui pardonner. Après cette cérémonie, on congédia le roi sauvage avec les marques convenables et naturelles d'une cordiale réconciliation. C'est l'opinion de tous ceux qui habitent ce pays neuf, que l'expédition du capitaine Bishop sera

suivie d'une paix permanente, les craintes des naturels ayant été excitées par ces événemens à un degré tel qu'il faudra une génération pour les dissiper. »

Si la lettre qui suit n'est pas supposée, elle rend compte d'un fait assez bizarre : l'existence volontaire et prolongée d'une Européenne au milieu des naturels de l'Australie.

A l'éditeur du Monitor.

« Monsieur, il peut être intéressant pour quelques-uns de vos lecteurs d'apprendre que la femme qui échappa au naufrage du brick *Tryal* sur cette côte, au nord de Port-Macquarie, est encore ou du moins était tout dernièrement encore en vie, et habitait avec une tribu de naturels, ainsi que sa fille aujourd'hui âgée de douze à treize ans.

» Elle fut épousée (ou plutôt possédée) par un homme de la tribu dont elle eut deux enfans, un de chaque sexe. Le mâle, suivant la coutume*, a été mis à mort, la petite fille est vivante. Cette femme fait l'office de *corrar-gui* ou sage-femme près des femmes de la tribu, qui la respectent à ce titre. Ces naturels ont tant de peur qu'elle ne voie un Européen et qu'elle ne soit par là tentée de les quitter, qu'ils ont *madi-*

* Peut-être ne sait-on pas généralement que les naturels font périr les enfans mâles d'origine mélangée : tel est cependant le fait, qu'il faut sans doute attribuer à la crainte qu'ils ont de la supériorité des êtres procréés par le croisement avec la race blanche.

boure ou tué trois Anglais qu'ils supposaient occupés à la chercher. Sa fille, celle qui fit naufrage avec elle, ajoute celui qui me donne ces renseignemens, sera *wienna* ou nubile le printemps prochain.

» Le naturel dont j'ai obtenu le récit précédent appartient à une tribu établie dans les plaines de Liverpool; il dit qu'il a souvent vu la femme blanche avec sa fille et sa petite *Piccanine*. Son histoire est très-bien circonstanciée; il ajoute qu'il a un frère marié dans la même tribu, et qu'il montrera ces femmes blanches à ceux qui le désireront, pourvu que l'on ne tue pas son frère. » (*Monitor*, 18 *août* 1826, *n.* 14.)

La narration qui suit, écrite par un colon des plaines de Bathurst et insérée dans *l'Australian* (14 *octobre* 1826, *n.* 135) peu de temps avant notre passage à Sydney, est encore fort intéressante, en ce qu'elle offre une description tout à la fois récente et exempte de préjugés des mœurs des naturels de l'intérieur.

Aux éditeurs de l'Australian.

Brucedale, près Bathurst, 25 août 1826.

« Messieurs, je vous transmets une esquisse des manières et des coutumes des aborigènes de la Nouvelle-Hollande, habitant le pays voisin de Bathurst, où j'ai eu de fréquentes occasions d'observer ces sauvages enfans de la nature; j'ai pensé que ces détails

pourraient intéresser quelques-uns de vos lecteurs, qui, de même que votre humble serviteur, sont admirateurs des œuvres de la nature, ou, pour mieux m'exprimer, des œuvres de Dieu.

» Les naturels sont en général grands et bien conformés. Leur chef, qui a reçu le nom de *Saturday* (samedi), est d'une très-belle figure, bien musclé, et ses membres sont dans les belles proportions; il paraît connaître sa supériorité sur ses frères de couleur. Sa personne pourrait servir de modèle pour une statue d'Apollon. Un autre naturel que j'ai vu, nommé *Sunday* (dimanche), a un corps moulé d'une manière remarquable, et quand il tient sa massue ou son waddi, il ne représenterait pas mal un Hercule. D'après la douceur de leur peau, ces naturels semblent en possession d'une nourriture abondante. Une petite espèce d'opossum, joli petit animal qui vit des feuilles d'une sorte d'eucalyptus, connu dans la colonie sous le nom de *gum-tree*, est leur principal aliment; parfois ils chassent le kangarou et se nourrissent de cigales qu'ils tirent de terre, quand elles sont engourdies.

» Les opossums, disent-ils, sont très-gras en été et font un excellent manger. Avec la graisse de ce petit animal, ils se frottent la tête et le ventre, surtout quand ils vont combattre. Cela, disent-ils, les rend plus alertes. Les opossums sont très-nombreux et se prennent facilement dans les troncs d'arbres. Les naturels n'ont point de lignes de pêche, chose étonnante, puisque les rivières ici abondent en poisson,

mais ils l'attrapent quelquefois avec leurs lances. Ils apprêtent leur nourriture en la faisant griller sur le feu. Avec les peaux d'opossums ils se font des manteaux très-chauds, assez larges pour couvrir leur corps entier, proprement cousus avec une aiguille en os, et les poils des queues d'opossums. En hiver, ils mettent le côté du poil contre le corps; en été, ils le retournent. Ils sont très-adroits à dépouiller les animaux avec une pierre tranchante. Ils ne travaillent ni ne filent, et cependant leur père céleste prend soin de les nourrir. Leur caractère est généralement gai; ils sont grands chanteurs et ont fait de courtes chansons sur plusieurs habitans du pays. Dans leurs chansons, quelques-uns sont loués, et d'autres tournés en ridicule; très-attachés à ceux qui leur montrent quelque espèce d'amitié ou d'égards, ils admirent un caractère brave et généreux, mais ont une grande aversion pour ceux qui sont cruels et moroses. Ils regardent comme une lâcheté de maltraiter ou de tuer les femmes et les enfans à la guerre. Ils pleurent avec amertume la mort de leurs femmes et de leurs enfans tués par nos gens. Les naturels qui ont été détenus à Sydney se ressouviennent parfaitement des politesses que leur fit le gouvernement; ils mentionnent particulièrement M. S. Bannister, le procureur-général, et parlent de son humanité à leur égard dans les termes les plus vifs. Je prends ici la liberté de donner mon opinion sur la cause des troubles qui se sont malheureusement élevés entre nous et les aborigènes; et j'attribue la perte de ceux qui périrent des deux côtés à la con-

duite imprudente et cruelle de quelques-uns de nos gens. Les naturels sont réellement passionnés pour les blancs, et admirent beaucoup nos arts et notre industrie ; mais ils ont une grande aversion pour les *Bushrangers* (vagabonds des bois) ou *Croppis*, ainsi qu'ils les appellent. Ces malheureux leur enlèvent quelquefois leurs femmes et leur sont à charge de toutes les manières.

» Toutes les fois qu'on jugerait nécessaire de châtier les naturels, il faudrait que ce fût toujours sous l'autorité d'un officier militaire, ou de quelque personne respectable, autorisée à cet effet et responsable de ses actions. Les cultivateurs ne devraient jamais être autorisés à armer leurs domestiques et à courir sur les naturels. Il n'y a que des mesures défensives qui puissent être justifiées en ces occasions.

» Ces naturels ont quelques idées imparfaites de la propriété et du droit de possession ; ils disent que tous les animaux sauvages sont à eux, que tout ce qui est cultivé ou apprivoisé est à nous ; tout ce que la terre produit spontanément ou sans travail leur appartient aussi. Les choses qu'elle produit par artifice ou par effort sont aux hommes blancs, comme ils nous appellent. Les songes ont un effet puissant sur leur imagination et souvent dirigent leurs actions. Ils ont des idées très-confuses d'un bon et d'un mauvais esprit, mais semblent n'avoir aucune notion d'une puissance protectrice. Ils ont parfois les terreurs les plus grandes d'un mauvais esprit qui hante leurs forêts, et pensent qu'il vient quelquefois, durant leur sommeil,

les exterminer et enlever leurs femmes et leurs enfans. Il est difficile de prononcer s'il y a réellement dans ces bois aucune espèce de créature capable de détruire un homme, et rien de ce genre n'a jamais été vu par aucun des nôtres. Je suis disposé à croire que cet esprit qu'ils redoutent tant et qu'ils nomment *Coppir* est un de leurs êtres imaginaires. Très-rarement ils réfléchissent ou méditent avec attention; leurs notions des objets sont très-grossières, et chaque sensation produite par un effet passé cède promptement la place à une sensation nouvelle.

» Leurs lois sont celles de la nature. Ils n'ont, que je sache, aucun autre code; leurs chefs possèdent évidemment une grande influence parmi eux, et plus spécialement en temps de guerre. Si les connaissances marchent progressivement dans l'esprit humain, dans le leur elles ont tout au plus fait le premier pas, et leurs idées ont à peine commencé à éclore.

But knowledge to their eyes her ample page
Rich with the spoils of time did ne'er extol.

Mais la science à leurs yeux ne déroula jamais ses pages immenses enrichies par les dépouilles du temps.

» De temps en temps les passions de l'amour et de la jalousie tourmentent leurs cœurs; et l'amitié, ils la connaissent aussi; car quand une personne pour laquelle ils ont une véritable affection meurt ou succombe dans un combat, ils pleurent jusqu'au tombeau la perte de leur ami mort.

» Ils aiment beaucoup le pain et le lait, le tabac et le sucre, mais ils se soucient peu des liqueurs fortes. J'offris un jour à Saturday un verre de rhum et d'eau, mais il refusa de le boire, et, me montrant sa tête, il me fit connaître qu'il en avait ressenti les effets pernicieux. Ils sont très-jaloux d'être rasés et d'avoir leurs cheveux coupés comme un *gentleman;* j'en observai un dans le nombre dont la chevelure était proprement peignée, et qui vient souvent emprunter un peigne pour cela.

» Leur langage se compose principalement de palatales. Les naturels, près de Bathurst, ont appris de nos gens une espèce de jargon que ceux-ci employaient avec eux, à leur arrivée ici, en mêlant, à ce qu'ils connaissaient du langage des sauvages d'en bas, quelques mots anglais. C'est ainsi qu'ils ont à leur tour attrapé quelques termes anglais et d'autres du langage des naturels de Sydney; en s'adressant à nous, ils y mêlent leur propre langue. Les indigènes de cette partie de la Nouvelle-Hollande ne peuvent comprendre ceux du bord de la mer, ni se faire entendre d'eux. Les noms qu'ils donnent aux mêmes objets diffèrent entièrement.

» On doit fort regretter que ces naturels, par leurs relations avec les Anglais, aient appris toutes les expressions indécentes et dégoûtantes, si communes dans la bouche des convicts, et aient été plutôt corrompus que civilisés par leurs nouvelles connaissances. Mais ils possèdent dans toute l'étendue du mot une chose du plus grand prix, la liberté; elle

compense en grande partie pour eux les avantages et les jouissances dont les Européens sont favorisés. Ils n'ont que très-peu de soucis, et leur esprit néanmoins est certainement en proie aux craintes et aux terreurs de la superstition. J'observais dernièrement une tribu, qui était venue de *Moudjaï* pour rendre visite à Saturday et à ceux de sa tribu; les nouveaux venus campèrent près de ma maison, et de bonne heure, dans la soirée, j'eus la curiosité de les examiner de près. Ils étaient disposés autour d'un côteau voisin, et parurent très-satisfaits de la visite que je leur faisais. Ils étaient assis par terre autour de plusieurs petits feux (car je ne leur en ai jamais vu faire de grands), très-près les uns des autres, et chaque famille généralement a son feu particulier; mais à quelques-uns de ces feux je ne vis que des femmes et des enfans. En certains endroits, il y avait des groupes d'hommes qui chantaient des chansons ou causaient amicalement; mais je n'ai jamais entendu les femmes chanter. Elles sont beaucoup plus nombreuses que les hommes. Je vis plusieurs de ceux-ci qui avaient trois ou quatre femmes. Magpaï, chef de Moudjaï, en avait cinq, et dans la visite qu'il nous fit quelque temps auparavant il en avait sept. Je fis plus particulièrement connaissance avec une famille composée du mari, de ses deux femmes et de plusieurs enfans. La favorite se tenait assise près de son mari, appuyée sur son bras, tandis que l'autre était assise près d'un feu, à une petite distance d'eux avec les enfans. J'estimai le nombre entier des naturels présens à cent cinquante; mais toute la

tribu n'était point présente. Les naturels qui ont plusieurs femmes en donnent quelquefois une ou deux à un ami qui s'en trouve dépourvu. Il est difficile d'expliquer pourquoi le nombre des femmes dépasse autant celui des hommes, à moins que cela ne provienne de ce que les derniers se trouvent souvent entraînés dans des combats où ils perdent la vie. Dans les batailles, ils ne font point de prisonniers ; ils tuent leurs ennemis ou les mettent en déroute. Les femmes sont au reste le jouet de la guerre ; celles qu'ils prennent sur leurs ennemis sont rangées parmi leurs propres femmes et quelquefois renvoyées à leur tribu ou à leur famille. Il arrive souvent que les tribus se mélangent.

» Il est difficile de fixer l'étendue de terrain exacte que chaque tribu occupe. On pourrait supposer que cette étendue n'excède point un rayon de quarante milles. D'après ce que nous connaissons d'elles, les différentes tribus semblent former une chaîne étendue sur la Nouvelle-Hollande ; il y a tout lieu de croire que les habitans sont divisés en un grand nombre de petites tribus qui composent les anneaux de cette chaîne, et conservent une espèce de communication les unes avec les autres.

» Le nombre des tribus voisines de Bathurst, qui s'étendent jusqu'à Wellington-Valley, Coal-River et Lachlan-River, est de huit ; en différens temps, nous avons été visités par des individus de chacune d'entre elles. Elles sont connues sous les noms suivans, d'après les portions de pays qu'elles habitent le plus : 1° Tribu de Parramatta ou Bathurst ; 2° Mouc-

Mouc ou de King's-Valley; 3° Bille-Biarra; 4° Wellington-Valley; 5° Bingoum; 6° Moudjaï; 7° Nondouraï; 8° Pialong.

» Les naturels n'ont point d'habitations, mais ils mènent une espèce de vie errante. Quand le temps est très-humide, ils font un abri avec l'écorce des arbres, qu'ils coupent et enlèvent très-proprement, et la placent par terre, de manière à se mettre à couvert. J'ai vu quelques hommes avec des chapeaux sur leur tête. Leurs pieds sont toujours nus. Mais je n'ai jamais vu les femmes avoir la tête ou les pieds couverts. Je m'amusai beaucoup l'autre jour, qui était une très-belle journée d'hiver, de voir Saturday, sa tribu et ses amis étendus par terre, disposés en groupes d'hommes et de femmes, tournant leurs corps aux rayons réchauffans du soleil; ils semblaient jouir de la félicité suprême, chantant et faisant entendre un murmure joyeux durant près de trois heures. Je ne parle que des hommes, je n'ai jamais entendu les femmes chanter, mais parfois elles rient de bon cœur.

» Les hommes sont beaucoup plus recherchés dans leur nourriture que les femmes. Ainsi, par exemple, une de mes vaches était morte et son corps était sur les bords de la crique; les femmes des naturels l'apprirent, et plusieurs d'entre elles vinrent chercher des morceaux de la vache, mais les hommes n'en voulurent point. Dans tous les cas, j'ai observé que les hommes se servent les premiers, puis les femmes et les enfans prennent ce que les hommes ont laissé ou ce qu'ils ont pu se procurer eux-mêmes. Les

femmes vont souvent sur les arbres pour attraper les opossums, et sont presque aussi habiles à couper l'écorce et à grimper que leurs vigoureux maîtres. Les garçons, avant d'arriver à l'âge de puberté, sont très-alertes à chercher leur nourriture; de très-bonne heure ils s'exercent à combattre avec leurs casse-têtes, leurs lances et leurs épées de bois.

» Les armes employées par les différentes tribus varient considérablement pour la forme et la manière de s'en servir, et il est évident que le choix et l'usage de ces armes dépendent des matériaux que le pays leur fournit. Un naturel de la contrée au-delà des plaines de Liverpool, qui était ici l'été dernier, nous dit qu'il avait vu des naturels avec des arcs et des flèches.

» Il paraît y avoir parmi eux diverses nuances de constitution; la couleur de leurs cheveux offre de grandes différences. Quelques-uns, après avoir été nettoyés, se sont trouvés avoir les cheveux d'un brun clair. Les tribus des environs ont plusieurs beaux enfans, dont les pères étaient des blancs; mais ce n'est pas d'eux qu'il s'agit. C'est une habitude générale chez eux de s'accroupir sur des foyers enfumés, qui donne à leurs cheveux et à leur peau une couleur uniforme.

» Comme ils n'apprécient point leurs femmes et qu'ils n'ont point pour elles les égards qu'ils devraient avoir, nous ne devons point chercher en elles ces vertus et ces grâces qui ornent le sexe et captivent l'homme dans les sociétés civilisées. Mais au milieu

de leurs pénibles souffrances, elles poussent la patience et l'humilité au degré le plus éminent, car elles sont en effet assujetties à toutes les misères possibles, et cependant je n'ai jamais vu d'exemple de suicide parmi elles.

» Ce n'est que dans les sociétés civilisées que les femmes, cette portion charmante de la création, peuvent être contemplées dans leur perfection ou obtenir la place qui leur est due. Dans l'état de nature, elles ne sont que la pure propriété et les esclaves des hommes; voilà leur pitoyable condition chez les aborigènes de la Nouvelle-Hollande. Les femmes font tout l'ouvrage et sont faites pour porter tous les fardeaux. Les hommes sont extrêmement indolens et font porter à leurs femmes jusqu'à leurs armes. Les pauvres créatures ont généralement de grands sacs ou de larges poches, suspendues à leurs épaules, dans lesquelles les hommes logent tout ce qui leur est nécessaire. En outre, elles portent leurs jeunes enfans suspendus derrière leur dos. Elles paraissent tellement accablées de leurs fardeaux qu'elles ont perdu l'habitude de se tenir droites, et contractent une certaine allure gauche et très-courbée; tandis que, créature plus fière, l'homme marche droit et sans entraves au travers de ses forêts, esclave seulement de ses passions.

» Les hommes trouvent quelques-unes de leurs femmes très-jolies; en effet j'en ai vu dans le nombre dont les traits m'ont semblé animés et agréables. Elles ont de grands yeux d'un très-beau brun ou d'un noir

foncé, des lèvres minces et de belles dents blanches et régulières. Veulent-elles quelque chose, elles savent accompagner leur demande de regards très-caressans. Quelquefois le son de leur voix est singulièrement doux et mélodieux quand il se fait entendre au travers de leurs bois solitaires. On voit peu de ces naturels qui soient affectés de rhumes. Ils semblent généralement jouir d'une bonne santé, mais on doit déplorer que parmi les autres calamités que leur ont apportées les colons, se trouve l'horrible maladie vénérienne; il est à craindre qu'elle ne leur cause de longs tourmens, vu qu'ils peuvent souffrir long-temps sans soulagement. J'ai vu quelques-unes des pauvres créatures attaquées par ce mal qui étaient devenues des objets d'horreur.

» A mon avis, leurs manières ont beaucoup changé en mieux; ils ne prennent plus la moindre chose dans les fermes sans permission; en effet, ils viennent emprunter les pots d'étain, etc., dans les cuisines et les maisons, mais les remettent toujours à leur place en quittant l'endroit. Mon jardin contenant quelques plantations de navets, ils sont très-friands de ces légumes; cependant ils n'ont jamais tenté d'en prendre sans demander auparavant la permission; même ils demandaient le nombre qu'ils pouvaient prendre, en levant autant de leurs doigts.

» Il n'est permis aux femmes d'entrer dans les maisons qu'après que les hommes ont d'abord satisfait leur curiosité et pris ce qu'ils peuvent obtenir. Alors les pauvres femmes font leur humble apparition. Après

la dernière récolte, les femmes et les enfans glanèrent dans mes champs et mangèrent tant de blé, que cet excès de nourriture joint à l'humidité du temps les rendit si malades, qu'ils se roulaient par terre dans leurs souffrances; mais ils furent promptement rétablis.

» Ils aiment beaucoup les alimens chauds. Une femme venait de recevoir un pot de lait qu'on lui disait de boire. Oui, dit-elle, mais il faudrait d'abord le faire bouillir. Les femmes durant long-temps furent très-effrayées à la vue d'un homme à cheval, disant qu'elles prenaient l'homme et le cheval pour un seul animal; maintenant elles admirent beaucoup les chevaux. Rien ne plaît tant aux hommes et aux garçons qu'une course à cheval; ils aiment aussi beaucoup nos chiens; une femme ici, ces jours derniers, s'était chargée de tous nos petits chiens.

»Les colons feront très-bien d'éviter toute espèce de querelle avec les naturels et de les traiter avec douceur, ce sera le moyen d'assurer leur propre repos. C'est être sage que d'être humain, j'en parle d'après ma propre expérience. Nous n'avons jamais éprouvé la moindre insulte de leur part; ils viennent même nous avertir, dès qu'ils ont vu quelqu'une de nos bêtes égarée. Si jamais les naturels sont traités avec cruauté, il est sûr qu'ils se vengeront sur la première victime sans défense qu'ils rencontreront; ils attaquent rarement et seulement quand ils sont sûrs d'être les plus forts. Il peut résulter un grand bien de nous maintenir avec eux sur un pied amical, et on peut obtenir d'eux des renseignemens précieux touchant l'inté-

rieur. Espérons que puisque le peuple breton fait des progrès si étonnans dans les sciences et les connaissances, il accroîtra encore son amour pour le genre humain, quelque grand qu'il soit déjà, et l'étendra aux sauvages habitans des forêts. Je me soucie peu d'écrire, et je n'en ai ni le temps ni les moyens; mais les enfans des bois m'intéressent tellement que je ne puis résister au désir que j'éprouve de plaider leur cause. Un jeune naturel est chez nous depuis près de cinq mois et paraît désirer d'y rester et de se rendre utile; il n'appartient point à ceux de Bathurst. C'est un orphelin d'une tribu éloignée; son père fut tué par les naturels qui emmenèrent sa mère et sa sœur. Je mentionne ce fait, parce qu'il m'a appris que les sauvages peuvent finir par avoir de la confiance en nous, et je trouve en lui toute la docilité des jeunes indigènes. Quelques-uns d'entre eux pourraient être instruits et devenir des serviteurs utiles et fidèles. Nous avons lieu d'espérer beaucoup d'avantages du digne représentant actuel de notre gracieux et bon souverain, que l'innocent sera protégé et le coupable réprimé et puni. Grâces à Dieu, la vigilance de nos soldats à cheval a mis un frein ici pour le moment aux *Bush-rangers*. »

Nous allons faire suivre cette description des indigènes de l'intérieur de la Nouvelle-Galles du Sud par quelques détails non moins intéressans sur les mœurs et les coutumes de ceux qui habitent les environs de la baie Moreton. Quoique éloignés de près de cent cinquante lieues, dans le nord, des naturels de Port-

Jackson, on sera frappé de la conformité de leurs habitudes, à quelques modifications près. C'est à l'obligeance de M. Uniacke que je dois le fragment curieux que j'insérerai ici textuellement. M. Uniacke, au mois de novembre 1823, avait accompagné M. Oxley dans sa reconnaissance de la rivière Brisbane près Moreton-Bay, et ce fut là qu'ils rencontrèrent les deux Anglais Th. Pamphlet et John Finnegam, cités dans ce récit. Ces deux individus échappés dans le mois de mars précédent au naufrage du bateau qui les portait, furent jetés par la tempête sur cette partie de la côte et recueillis amicalement par les sauvages chez lesquels ils résidèrent huit mois, ce qui leur avait donné le moyen d'assister à plusieurs des cérémonies et à la plupart des actions de la vie privée de cette race d'hommes.

1er *décembre* 1823. — «..... Cette circonstance me donna aussi le moyen de faire connaissance avec les naturels qui, tant dans leurs dispositions que dans leurs manières, étaient très-supérieurs à ceux du voisinage de Sydney, même à tous ceux que j'avais pu jusque-là observer dans ces contrées. Leur station principale était à deux milles environ de notre mouillage, le long de la rivière Pumice : mais comme le poisson fait la base essentielle de leur subsistance, ils ont différentes huttes à la distance de trois ou quatre milles l'une de l'autre, où ils émigrent de temps en temps suivant que le poisson devient plus ou moins rare. Dans ces voyages les femmes sont obligées de porter les fardeaux les plus pesans, savoir : tous les

ustensiles grossiers que les sauvages peuvent posséder, une bonne provision de racines de fougère qui forme encore une partie de leur nourriture journalière, et souvent en outre deux ou trois enfans.

» Du reste, les hommes ne portent rien qu'une lance et peut-être un tison allumé; leur seul travail est d'attraper le poisson, ce qu'ils font avec beaucoup d'adresse au moyen d'une espèce de filet qu'ils emploient de la manière suivante. Ils se divisent en deux bandes de quatre, six, huit hommes, chacun ayant deux filets à la main; alors ils marchent le long du rivage jusqu'à ce qu'ils aperçoivent le poisson au bord de la rivière, ce qu'ils peuvent faire à la profondeur de quatre ou cinq pieds par la longue expérience qu'ils en ont acquise. Aussitôt qu'ils ont choisi un endroit convenable, un petit garçon qui accompagne chaque bande rampe vers l'eau sur ses mains et ses genoux. La bande se divise en formant deux lignes, une de chaque côté de l'enfant à la distance de deux ou trois verges, et dès que le poisson se trouve assez près, le petit garçon lance dessus une poignée de sable pour distraire son attention; aussitôt les hommes s'élancent dans l'eau en formant un demi-cercle autour du poisson, chaque homme se tenant au milieu de ses deux filets qu'il joint à ceux de ses voisins. De cette manière ils manquent rarement leur coup, et prennent souvent du poisson plus qu'ils ne peuvent en consommer. Comme ils ne voyagent jamais sans feu, à peine le poisson sorti de l'eau, ils se mettent à le faire rôtir et à le manger sans le vider ni le préparer en aucune

manière. Quand ils sont rassasiés, ils rapportent chez eux le reste de la provision pour les femmes et les enfans; ceux-ci ont passé la journée à ramasser de la racine de fougère, qu'ils appellent *dingowi*, et en échange du poisson ils en cèdent une partie aux hommes. Leurs huttes sont construites avec de petites branches entrelacées et couvertes de l'écorce du *Tea-free;* plusieurs d'entre elles sont assez grandes pour contenir dix ou douze personnes, et ils paraissent les tenir très-proprement et en bon état. Quand Pamphlet et ses compagnons arrivèrent au milieu d'eux, ils ne pouvaient pas plus comprendre que l'eau pût être rendue chaude que solide; ces Anglais ayant voulu en chauffer un peu dans un pot d'étain qu'ils avaient sauvé de leur naufrage, toute la tribu se rassembla autour d'eux et guetta le pot jusqu'au moment où l'eau commença à bouillir. Alors tous, tant qu'ils étaient, hommes, femmes et enfans, s'enfuirent vers leurs cabanes en poussant des cris affreux, et on ne put jamais leur persuader de revenir jusqu'au moment où ils eurent vu les Anglais jeter l'eau hors du pot et le nettoyer. Ils se hasardèrent alors à revenir lentement, et couvrirent soigneusement de sable la place où l'eau avait été jetée; pendant tout le temps que Pamphlet et son compagnon résidèrent avec les naturels, jamais ceux-ci ne purent se familiariser avec cette opération.

» Les femmes tressent une espèce de forte natte ou filet avec des joncs, et chacune d'elles en a une ou deux dans lesquelles elles portent leur poisson, leur *dingowi* ou toute autre espèce de chose qu'elles peu-

vent ramasser. Les filets employés dans leurs pêches sont fabriqués par les hommes avec l'écorce de l'*hourragong*, et au premier abord il est difficile de les distinguer de ceux qui sont faits avec du chanvre. Ils ont aussi des filets d'une bien plus grande taille quand ils vont à la chasse du kangarou. Les deux sexes vont parfaitement nus, à l'exception de petites lanières de peau de kangarou ou d'opossum, dont ils s'enveloppent les mains et les bras; les femmes n'ont pas la moindre honte de paraître en cet état devant un étranger.

» Ils semblent n'avoir aucune espèce d'ornement, bien qu'ils parussent très-satisfaits des bandes de drap rouge dont nous parions leurs têtes; quelques plumes rouges de la queue d'un cacatoës noir que je leur distribuai pensèrent occasioner une querelle. Plusieurs objets d'habillement leur furent donnés, mais ils les emportèrent et les cachèrent constamment à leur arrivée dans leur camp, si bien qu'on ne revit jamais aucun de ces objets du moment où ils en devinrent possesseurs.

» Cinq semaines après leur établissement parmi les sauvages, Pamphlet et ses compagnons assistèrent à un combat qui, par suite d'une vieille querelle, eut lieu entre un homme de cette tribu et celui d'une autre distante du camp de cinquante milles. Dans une rencontre qui avait eu lieu trois mois à peu près auparavant, l'homme de la tribu de Pumice-River avait reçu un coup de lance au genou, et s'étant rétabli de sa blessure il était allé demander satisfaction. Le terrain désigné pour le combat était un petit espace cir-

culaire de vingt-cinq pieds de diamètre à peu près sur trois pieds de profondeur, et entouré d'une palissade de petits pieux. La foule assemblée pour assister au combat montait environ à 500 personnes, hommes, femmes et enfans; les deux tribus avec les étrangères qui leur étaient alliées se rangèrent d'une manière très-régulière sur les côtés opposés du cercle : tous étaient bien armés; plusieurs d'entre eux ayant cinq ou six lances chacun. Alors les deux combattans entrèrent dans l'arène; après avoir posé leurs lances à terre vis-à-vis les unes des autres et pointe contre pointe, ils commencèrent à marcher en avant et en arrière, se parlant avec feu l'un à l'autre, et faisant de violentes gesticulations comme s'ils eussent voulu exciter leur fureur au degré convenable.

» Au moment où ils étaient entrés dans le cercle, les femmes avaient déjà reçu l'ordre de se retirer à quelque distance, et le plus profond silence régnait dans tout le reste de l'assemblée. Au bout de dix minutes environ ils relevèrent leurs lances avec leurs pieds, tenant toujours les yeux fixés l'un sur l'autre, et cela jusqu'à ce qu'ils eussent chacun trois lances qu'ils plantèrent en terre, toutes prêtes pour s'en servir immédiatement. Lorsqu'ils commencèrent à relever leurs lances, un effroyable cri s'éleva du sein des spectateurs assemblés; immédiatement après ils redevinrent aussi silencieux qu'auparavant. Tout étant prêt, un ou deux des amis de chaque tribu parlèrent dans l'arène durant quelques minutes; aussitôt qu'ils eurent fini, l'homme de Pumice-River en-

voya sa lance de toutes ses forces contre son adversaire qui réussit à la parer avec une espèce de bouclier de bois nommé *heloman*, dans lequel cependant elle pénétra de trois ou quatre pouces. L'autre à son tour envoya la sienne, et le coup fut évité de la même manière. Cependant la troisième lance de l'homme de Pumice-River traversa l'épaule de son ennemi qui aussitôt tomba par terre. Alors un ou deux de ses amis sautèrent dans l'arène, et ayant retiré la lance la renvoyèrent à son possesseur, et toute la cérémonie finit par trois bruyantes acclamations. Toute l'assemblée se retira alors dans les cabanes qui avaient été construites à la hâte pour cette circonstance; le jour suivant ils retournèrent tous au même endroit afin de donner aux amis du blessé le moyen de se venger : mais il paraît que personne n'en eut le désir, car chacun des naturels avait blessé son adversaire. Une réconciliation solennelle eut lieu entre les deux tribus, ce qui fut annoncé par des cris de joie, des danses, etc. Trois jeunes gens de chaque tribu furent choisis et envoyés dans l'arène pour lutter ensemble et par forme de divertissement. Ensuite les deux tribus se réunirent pour une expédition de chasse qui dura une semaine entière, et pendant laquelle Pamphlet dont les pieds étaient enflés fut consigné à la garde des femmes.

»Chacun des individus de cette tribu que j'ai pu voir, au-dessus de l'âge de six ans, avait le cartilage du nez percé d'un trou; plusieurs d'entre eux, spécialement les enfans, avaient de grands morceaux de bois et d'os passés dans ce trou, de manière à boucher entière-

ment les narines. Cette opération est toujours exécutée par la même personne, et son office est héréditaire et comporte certains avantages, tels que d'avoir droit à du poisson, du *dingowi*, etc., que lui fournissent les autres. Cet office était occupé dans cette tribu par le jeune homme que Pamphlet vit au combat, tandis que son père exerçait une charge semblable dans une autre tribu sur le bord méridional de la rivière. Ces tribus sont distinguées l'une de l'autre par les différentes couleurs qu'elles emploient en se peignant le corps. Ceux de la rive au nord de la rivière se noircissent entièrement avec du charbon et de la cire qu'ils se procurent en abondance, ainsi que du miel sauvage; et ceux de la rive du sud se peignent en rouge avec une espèce de terre rouge qu'ils brûlent et qu'ils réduisent en poudre. D'autres font usage d'une préparation blanche; après s'être noircis ils s'en barbouillent diverses parties du corps.

» Leur chef semble jouir d'un autorité illimitée sur eux. C'était un homme d'une belle taille et d'un âge moyen; son air était intelligent et spirituel; il avait deux femmes (ce qui, malgré quelques exemples, ne paraît pas du tout commun chez eux). Au reste, une d'elles seulement vivait avec lui sur le pied d'épouse; l'autre était occupée, tandis qu'il mangeait ou qu'il dormait, à rôder de cabane en cabane et à demander aux autres du poisson, de la racine de fougère, etc. : c'est une espèce de tribut que l'on paie journellement au chef sans murmurer, bien qu'il en résulte que les autres se trouvent souvent à court pour

leurs provisions. Ce chef possède des filets aussi bien pour le poisson que pour le kangarou, mais il s'en sert rarement et seulement pour son amusement; sa femme ne sort point non plus avec les autres pour ramasser la racine de fougère. La coutume de se faire des incisions avec des coquilles aiguisées a lieu ici comme à Sydney, excepté qu'ici la plupart paraissent bien plus profondes, et toutes sont bien plus régulières. Les femmes ont perdu aussi les deux premières phalanges du petit doigt de la main gauche. Ces opérations sont exécutées par le même opérateur qui perce les narines. Pamphlet et Finnegam, durant leur séjour dans la tribu, furent régulièrement peints deux fois par jour; souvent ils furent sollicités de se laisser orner davantage, soit en se laissant tatouer, soit en se laissant percer les narines; mais comme ils témoignaient par leurs gestes que cela ne leur plaisait point, les naturels se désistèrent constamment, et il ne leur arriva jamais d'exercer contre leurs hôtes en aucune occasion le moindre acte de contrainte ou de violence.

» Durant notre séjour nous n'eûmes qu'une seule fois l'occasion de leur voir quelque penchant pour le vol, quoiqu'ils nous demandassent souvent tout ce qu'ils voyaient, même les habits que nous portions sur le corps. Ce fut au sujet d'une hache qu'ils dérobèrent à nos ouvriers occupés à couper du bois sur le rivage; mais leur ayant signifié formellement que nous voulions ravoir cet instrument, ils nous le rapportèrent dès le lendemain : ce petit événement, loin de rompre l'harmonie qui existait entre nous, ne fit que rendre

notre confiance mutuelle encore plus complète, car de ce jour même, pour la première fois, plusieurs des naturels se hasardèrent à venir à bord, tandis que jusqu'alors ils s'étaient toujours refusés avec des signes de frayeur aux invitations qu'on leur avait faites; depuis ce moment il ne se passa pas un seul jour sans que nous en eussions dix à douze avec nous. Ils paraissaient fort curieux et s'informaient de l'usage de tout ce qu'ils voyaient, mais il fallut du temps pour les décider à manger des mêmes mets que nous : du reste quand ils l'eurent fait une fois, après leur premier essai en ce genre, rien ne fut moins facile que de les satisfaire. Les chèvres et le bouc les frappèrent d'un étonnement particulier; ils ne pouvaient prendre sur eux d'approcher du dernier dont les cornes semblaient leur inspirer un grand respect, mais ils étaient sans cesse à caresser les chats et à les montrer à leurs compagnons à terre pour les leur faire admirer.

» Il me fut impossible de rien apprendre, concernant leurs mariages, des Anglais que nous trouvâmes avec eux. Au reste, j'ai des raisons de croire qu'ils ne se procurent pas leurs femmes de la manière barbare qui a lieu à Port-Jackson et dans ses environs, car, durant tout l'intervalle de leur séjour qui fut de neuf mois, mes compatriotes ne virent jamais frapper ou maltraiter les femmes, excepté une seule qui le fut par une personne de son propre sexe. Il y a plus, si ce n'est parmi les femmes, ils ne furent jamais témoins d'une querelle dans cette tribu, ni parmi les autres qu'ils eurent occasion de visiter. Les femmes que je vis, sous

les rapports de la beauté personnelle, étaient bien supérieures aux hommes, même à tous les naturels de cette contrée que j'eusse encore aperçus. Plusieurs d'entre elles sont grandes, droites et bien tournées; j'en ai remarqué deux particulièrement dont les traits et les formes feraient honneur à plus d'une Européenne. Cette tribu se composait d'environ trente hommes, seize ou dix-sept femmes et une vingtaine d'enfans.

» Je n'ai jamais pu m'assurer si les naturels de Moreton-Bay avaient quelque idée de religion. Ils n'ont aucun souci ni de bons ni de mauvais génies; les Anglais que nous trouvâmes avec eux n'observèrent jamais rien qui ressemblât à des prières ou à des cérémonies religieuses pendant tout le temps qu'ils passèrent avec eux. A l'époque de la puberté, les hommes ne se font point sauter une dent de devant, comme cela se pratique d'une manière invariable aux environs de Port-Jackson. »

Voici le récit du combat dont John Finnegam fut témoin chez les mêmes naturels, en novembre 1823:

« La tribu de Pumice-River, ayant eu querelle avec une autre à la distance de vingt-cinq milles environ dans le sud-ouest, ses membres se mirent en route vers le camp de ces derniers pour terminer leur différend, et comme je vivais avec leur chef il insista pour que je le suivisse.

» En conséquence, nous nous mîmes en voyage un matin, en faisant environ dix ou quinze milles par

jour. Notre bande se composait de dix hommes, huit à neuf femmes et quatorze enfans, le roi, son fils et moi. Tous les hommes portaient leurs filets de pêche et leurs lances, les femmes étaient chargées de poisson, de racine de fougère, etc. Tous en outre, femmes comme hommes, étaient armés de lances et de haches en bois. Le troisième matin nous fîmes halte, et tous les hommes allèrent à la pêche : elle fut très-heureuse; après un bon repas ils commencèrent à se peindre et à s'orner de plumes. Le chef lui-même commença à me couvrir entièrement de cire et de charbon; quand ils eurent tous fini leur toilette, nous nous mîmes en marche, et en peu de temps nous arrivâmes près d'un grand nombre de huttes élevées pour cette circonstance. Elles étaient si nombreuses que j'eus de la peine à les compter; chaque tribu (car plusieurs s'étaient rassemblées pour assister au combat) semblait avoir construit les siennes en groupes isolés et séparés les uns des autres. A peu de distance de cette station notre bande s'arrêta. Aussitôt qu'on nous eut aperçus, la foule assemblée poussa de grands cris, et peu après nos compagnons furent visités par plusieurs de leurs amis. Ceux-ci se réunirent aux nôtres pour pousser de profondes lamentations, et toute la troupe se mit à gémir tristement. Peu de minutes après, le chef de la tribu sur le terrain de laquelle nous nous trouvions vint à nous; après avoir causé quelque temps avec notre chef, il nous désigna la position où nous devions bâtir nos cabanes.

» Les femmes de notre tribu commencèrent ce tra-

vail ; en moins de deux heures elles eurent terminé cinq ou six huttes assez commodes, sous lesquelles nous nous reposâmes durant cette nuit. Le jour suivant, de bon matin, une troupe considérable, dont se trouvaient notre chef et ses hommes, partit pour la chasse du kangarou. Elle ne fut pas très-heureuse, car ils ne purent attraper qu'un kangarou d'une grande taille ; cependant ils eurent soin de m'en envoyer un bon morceau de derrière, qui me procura un excellent repas. Je dois observer qu'ici comme en toute autre occasion, ils eurent constamment l'attention, soit qu'ils eussent peu ou beaucoup pour eux-mêmes, tant en poisson, kangarou ou toute autre chose, de me donner de leurs provisions autant que j'en pouvais manger. Le même soir, au soleil couchant, tous les hommes de la troupe, munis chacun d'un tison allumé, se rendirent à un mille et demi de distance environ, à l'endroit où le combat devait avoir lieu le jour suivant. Le chef me laissa dans sa cabane avec sa femme et ses deux enfans, et je ne tardai pas à m'y endormir. Du reste, il revint quelque temps après dans la nuit, car je le trouvai couché près de moi en m'éveillant le lendemain matin. Après le déjeuner, la cérémonie de se peindre et de se décorer fut entièrement renouvelée. Les préparatifs achevés, nous marchâmes en ordre régulier ; notre tribu avait été jointe par plusieurs étrangers, qui semblaient tous enchantés de nous tenir compagnie. Nous nous trouvâmes bientôt sur une étendue de terrain uni, où l'on avait préparé un espace circulaire de quarante pieds de diamètre sur trois environ de

profondeur. Les deux partis ennemis se placèrent aux côtés opposés ; tous ensemble pouvaient monter à cinq ou six cents personnes. Alors on me laissa sous la surveillance de la femme du chef, à peu de distance de la lice ; mais, poussé par l'envie de mieux voir le combat, je m'en rapprochai malgré les efforts de ma gardienne. Néanmoins elle me suivit en pleurant et criant après moi ; alors un des hommes de notre tribu vint à moi et me conduisit vers l'arène. Là je vis une de nos femmes combattant contre celle d'une tribu étrangère avec des haches en bois et à toute outrance. Ces haches sont des bâtons d'environ trente pouces de longueur, terminés à l'une des extrémités par un bouton épais et pesant. Le combat ne fut pas long, car les deux adversaires semblaient y déployer tout leur acharnement; en cinq minutes environ, leurs têtes, leurs bras et leurs gorges, furent déchirés et meurtris d'une manière affreuse, et la femme de notre parti déclarée victorieuse, l'autre ne pouvant plus lui résister. La victoire fut annoncée par un grand cri que tout le monde poussa, et les deux amazones sortirent sur-le-champ de la lice, emmenées par leurs amis respectifs. La femme du chef revint encore vers moi et tâcha, par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, de me faire retirer ; mais voyant que je persistais dans ma résolution, elle alla trouver son mari qui vint aussitôt à moi, et me retirant ma lance, me força de sortir de l'assemblée. Alors il appela plusieurs autres chefs et me montra à eux. Ils causèrent long-temps, parlant et riant ensemble, très-surpris apparemment de ma couleur et

de ma tournure. Notre chef leur parla ensuite assez long-temps, leur demandant évidemment de ne pas me faire de mal, ce qu'ils s'empressèrent aussitôt de promettre par leurs signes. Puis on me remit encore à la femme du chef, qui me ramena à l'endroit où l'on m'avait laissé la première fois avec elle. De là cependant je pus avoir une vue complète du cercle autour duquel la foule était assemblée.

» Il me parut que, tandis que je me trouvais avec les chefs, un autre combat s'était engagé; car je vis un homme emporté par ses amis, qui appartenait à la tribu que j'avais suivie; le sang coulait en abondance de son côté, où il venait de recevoir un coup de lance. Il fut apporté à l'endroit où je me trouvais et placé sur les genoux de deux hommes, avec quelques peaux de kangarous étendues sur lui. Les hommes, les femmes et les enfans criaient et se lamentaient à la manière du bas peuple d'Irlande. De temps en temps, on le lavait copieusement avec de l'eau; mais la blessure était évidemment mortelle, aussi en moins d'une heure il expira.

» La femme du chef m'emmena alors à une petite distance du cadavre; le reste de la tribu se mit tout de suite à le dépouiller; mais à la distance où j'étais, je ne pus voir de quelle manière ils s'y prirent. En même temps, deux autres hommes venaient d'entrer dans l'arène pour combattre. (Ici je ne dois pas négliger de remarquer qu'avant chaque combat on observait toujours la même pratique qu'a décrite Pamphlet dans celui dont il fut témoin.) Le troisième combat allait

commencer, tandis que les nôtres s'occupaient à dépouiller leur compagnon décédé, lorsqu'un épouvantable cri annonça qu'un incident imprévu venait d'avoir lieu dans l'arène. En effet, ainsi que je l'appris plus tard, les spectateurs s'aperçurent qu'une perfidie avait eu lieu entre les deux champions, mais je ne pus jamais me faire expliquer en quoi elle avait consisté.

» Sur-le-champ l'assemblée quitta l'arène, et notre troupe, suivie de ceux qui avaient pris son parti, se forma sur une seule ligne, tandis que de leur part les adversaires en firent autant sur le côté opposé. Le combat devint alors général ; plusieurs ensemble de chaque parti s'avançaient, et, après avoir envoyé leurs lances, se retiraient dans leurs rangs, ainsi que le pratiquent les soldats de l'infanterie légère. D'autres couraient derrière des arbres et épiaient le moment d'envoyer leurs lances d'une manière plus sûre. De cette façon, le combat dura plus de deux heures ; pendant ce temps plusieurs combattans rentrèrent dans leurs rangs grièvement blessés, et un autre homme de notre parti fut tué ; mais je n'eus aucun moyen de m'assurer combien l'ennemi avait eu de morts. Les nôtres commencèrent à plier ; ce mouvement ayant été observé par les femmes et les enfans avec lesquels je me trouvais, ils me firent signe de les suivre et décampèrent aussitôt, à l'exception de ceux qui étaient occupés à dépouiller le corps mort. Ne pouvant pas courir aussi vite que les autres, je tombai bientôt au milieu de ceux du parti ennemi,

qui, malgré mes craintes, n'essayèrent point de me faire de mal, et se contentèrent de rire et de me montrer du doigt, en passant à côté de moi, avec les mêmes marques d'étonnement que les chefs avaient données dans la matinée. Je regagnai alors les huttes où nous avions couché les nuits précédentes; mais je n'y trouvai personne. Je m'assis près du feu. Vers le soir ils commencèrent à rallier, en petit nombre à la fois. Précisément à l'entrée de la nuit, je vis approcher un groupe considérable, qui me parut porter les corps des deux hommes qui avaient été tués. Ils les déposèrent à vingt verges environ des cabanes et recommencèrent là de grandes lamentations. Le premier cadavre avait été entièrement dépouillé, mais ils n'avaient pas encore eu le temps d'achever de dépouiller l'autre. Je voulus m'en approcher, mais je fus aussitôt repoussé par la troupe entière et contraint de retourner près de mon feu. Peu après notre chef et sa femme revinrent et commencèrent à faire sur-le-champ leurs paquets pour décamper. On alluma deux grands feux, les cadavres y furent déposés, et ne tardèrent pas à être consumés ainsi que j'en pus juger par le bruit et l'odeur désagréable qui me frappèrent. Cette opération terminée, toute notre troupe décampa; après avoir marché environ un demi-mille, nous nous arrêtâmes pour la nuit. De très-bonne heure le matin suivant, nous fûmes debout, et toute la journée nous cheminâmes en grande hâte, sans faire halte, ni rien manger. Dans notre troupe se trouvaient quatre femmes et trois hommes blessés, le der-

nier très-cruellement; néanmoins ils faisaient tous leurs efforts, malgré leurs souffrances, pour se maintenir avec nous. J'avais aussi observé, durant la marche de cette journée, deux hommes dont l'un appartenait à notre tribu et l'autre à une tribu amie, qui portaient chacun un fardeau sur leurs épaules; ils ne suivaient pas la même trace que nous, mais marchaient dans le bois à une petite distance à l'écart. Curieux de connaître ce qu'ils portaient, plusieurs fois je tentai de m'en approcher, mais je fus constamment repoussé par les autres qui observaient mes mouvemens et me criaient de ne pas aller près de ces hommes. Durant ce jour nous parcourûmes à peu près huit à dix milles; le soir nous arrivâmes sur le bord d'un grand marais, où nous fîmes halte; les femmes dressèrent tout de suite des huttes, puis elles s'occupèrent de ramasser de la racine de fougère pour tout le monde; les hommes ne se mêlent jamais que d'attraper le poisson et le gibier. Je logeais comme de coutume avec le chef; à une petite distance de sa cabane, j'aperçus mes deux hommes qui suspendaient leurs paquets à des branches d'arbre, et je tentai encore d'approcher d'eux, mais je fus repoussé comme à l'ordinaire. Nous demeurâmes deux jours en cet endroit; pendant ce temps un grand feu resta constamment allumé au-dessous des arbres, où étaient suspendus les fardeaux sacrés. Le second jour au soir, j'essayai encore une fois de reconnaître en quoi ils consistaient, bien que je soupçonnasse fort que c'étaient les peaux des deux hommes que nous avions perdus. Le vieux chef, me voyant aller

de ce côté, courut après moi en me criant de toute sa force de retourner sur mes pas; mais je tins bon, et je réussis à gagner cet endroit. Je jugeai alors de la vérité de mes conjectures; les deux peaux étaient étendues chacune sur quatre lances et séchaient à l'action du feu; la peau de la tête était fendue en deux et pendait vers la terre avec les cheveux qui y tenaient encore. Les plantes des pieds et les paumes des mains pendaient aussi avec les doigts qui y tenaient solidement. Au-dessous des peaux, plusieurs hommes et femmes étaient assis autour du feu et m'invitèrent alors à m'asseoir avec eux, ce que je fis. Ils me donnèrent des bandelettes de peaux de Kangarou pour m'en orner la tête et les bras, et désirèrent m'entendre chanter pour les amuser; mais leur ayant fait entendre que cela n'était pas convenable, tant que les dépouilles de nos amis n'étaient pas ensevelies, ils parurent étonnés et bientôt montrèrent par leurs signes qu'ils étaient enchantés de mon refus. Je restai assis avec eux une demi-heure environ; la femme du chef vint et me ramena dans sa hutte; peu après, tous les hommes, parés de peaux de kangarou, et un d'entre eux vêtu de la vieille jaquette que je portais sur moi, eurent avec une ou deux des femmes une conférence autour du feu, tous portant un tison allumé dans les mains. Au bout d'une demi-heure de consultation, deux de la bande se détachèrent, et, ayant pris les peaux, s'enfoncèrent à toutes jambes au travers des bois, suivis par tous les autres qui poussaient de grands cris et faisaient beau-

coup de bruit. De ce moment, je ne revis plus les peaux et je ne sais pas ce qu'ils en firent. Au bout de trois quarts-d'heure tous étaient de retour ; celui qui avait pris ma vieille jaquette me la rendit. Le lendemain matin, nous nous remîmes en route et retournâmes à Pumice-River par la même route que nous avions suivie pour aller au combat. Ensuite les hommes reprirent leurs occupations ordinaires de chasse et de pêche, comme si rien n'était arrivé. »

Quant à la possibilité d'amener les naturels de la Nouvelle-Galles du Sud à l'état de civilisation, ou même à une condition moins sauvage, moins errante que celle à laquelle la nature semble les avoir spécialement destinés, c'est un espoir auquel les Anglais paraissent avoir totalement renoncé. L'établissement formé pour l'éducation des jeunes indigènes, dû aux vues bienveillantes du gouverneur Macquarie, a été peu à peu négligé et se trouve aujourd'hui complètement abandonné. Malgré la multiplication rapide des Européens sur ce sol étranger, cette race bizarre y poursuit sa triste existence à peu près comme au temps où ses membres en étaient les seuls possesseurs. En effet le gouvernement anglais ne les tourmente en aucune manière ; pourvu qu'ils ne se permettent rien contre les lois ou la police de la colonie, on peut assurer qu'ils jouissent encore d'une liberté pleine et entière. Du reste jaloux de m'appuyer à ce sujet d'un témoignage irrécusable, je priai M. Marsden, chapelain principal de la colonie où il réside depuis plus de

trente années, de me donner en peu de mots son opinion sur ces peuples singuliers ; il eut la complaisance de me remettre quelques jours avant mon départ la note suivante qui terminera ce que je m'étais proposé d'écrire à ce sujet.

« Les observations suivantes sur la conduite des aborigènes de la Nouvelle-Galles du Sud répandront quelques lumières sur le caractère de cette race extraordinaire de sauvages.

» Benilong fut le premier naturel admis à la table du feu gouverneur Phillip ; cela eut lieu en l'année 1788, peu après la fondation de la colonie. Le gouverneur retourna en Angleterre en 1792 et emmena Benilong, le garda à Londres avec lui jusqu'en 1795 où le feu amiral Hunter fut nommé chef de la colonie. Lorsqu'il quitta l'Angleterre, Benilong l'accompagna à la Nouvelle-Galles du Sud. Après son retour il vivait chez le gouverneur et dînait chaque jour à sa table où il continua durant quelque temps de se comporter de la manière la plus décente. A la fin il quitta tous ses vêtemens, renonça aux manières qu'il avait acquises et se retira dans les bois qu'il ne quitta plus jusqu'au jour de sa mort. Je l'ai vu souvent errant dans les forêts dans son ancien état de dégradation, volontairement assujetti à toutes les privations et les misères de sa tribu ; et il me parut sous tous les rapports ce qu'il était avant que le gouverneur Phillip s'en fût occupé, un *sauvage* dans toute l'étendue du mot.

» Il y eut un autre naturel que je connus dès son enfance, qui appartenait à la tribu de Parramatta. Son nom anglais était Daniel ; c'était un fort beau jeune homme. M. Caley le botaniste l'avait pris chez lui et le garda quelques années. Quand M. Caley retourna en Angleterre, Daniel l'accompagna et y resta long-temps. Comme M. Caley était employé par feu sir Joseph Banks, Daniel fut introduit dans les premières sociétés de Londres. Enfin il revint à la Nouvelle-Galles du Sud, et la première fois que je le vis après son retour, il était assis tout nu sur le tronc d'un arbre dans les bois à huit milles environ au nord de Parramatta. Je lui exprimai mon étonnement de le voir en cet état et lui demandai pourquoi il avait quitté ses vêtemens pour vivre dans les forêts ; il me répondit que les bois étaient ce qu'il aimait le mieux. Peu de temps après Daniel rencontra une jeune femme qui était venue libre d'Angleterre, à trois milles environ de Parramatta, comme elle retournait chez son père ; il se permit de l'attaquer et de la violer. Il fut arrêté et exécuté pour ce crime, et mourut comme un sauvage, malgré tous les avantages dont il avait joui dans l'état social de la civilisation.

» Pour montrer parfaitement le caractère de ces naturels, je citerai encore un autre exemple. Un d'eux nommé Mousquito vivait il y a plus de vingt ans sur les bords de la rivière Hawkesbury où résidaient quelques cultivateurs anglais. Mousquito était un sauvage forcené, il commit plusieurs pillages et même des meurtres sur les Européens de ce district. A la fin il fut

arrêté et banni à l'île Norfolk où il demeura confondu avec les convicts condamnés aux travaux forcés. Il resta plusieurs années sur cette île, séparé de tous ses compatriotes. Quand cet établissement fut transféré à Van-Diemen's-Land, Mousquito y suivit les Européens. Quelque temps après son arrivée il s'enfuit dans les bois, se réunit aux naturels de cette île, se rendit encore coupable de plusieurs vols et meurtres, et fut enfin pris, lié et pendu. Durant les vingt années qu'il avait été privé de toute communication avec ceux de sa race, on aurait pu croire qu'il avait fait quelques progrès dans la civilisation et acquis quelque chose des mœurs de l'état social; mais, suivant toute apparence, il vécut et mourut exactement avec le même caractère sauvage qu'on lui avait connu trente ans auparavant sur les bords de l'Hawkesbury.

» Je pourrais mentionner plusieurs autres circonstances où il m'a été facile d'observer des indigènes qui avaient joui de tous les avantages propres à améliorer leurs dispositions naturelles, et qui semblaient n'avoir profité en aucune manière du commerce des Européens. Ces exemples prouveraient tous dans quel état de dégradation ces êtres sont plongés, et combien il y a peu d'espoir de les en faire sortir. Ces sauvages n'ont point de besoins; ils n'ont ni réflexion, ni prévoyance. Pour eux point de lendemain. Ils n'ont ni magasins, ni greniers. Le jour ils rôdent à l'aventure dans les bois, comme les oiseaux dans l'air, et les animaux sauvages sur la terre; la nuit ils se couchent dans les broussailles, sous un rocher, un arbre ou un

morceau d'écorce ou tout autre abri, si le temps est pluvieux ou orageux. Depuis que les Européens habitent parmi eux, je n'ai pas eu connaissance qu'un seul naturel ait adopté les manières ou les coutumes de la vie civilisée, se soit occupé de l'agriculture ou livré au plus simple des métiers. Mon opinion est que les indigènes disparaîtront à mesure que les établissemens européens feront des progrès dans ce pays; avant un certain nombre d'années, il n'y existera qu'un petit nombre de sauvages, si même il en reste. Ces malheureux contractent tous nos maux et tous nos vices, mais aucune des coutumes et des manières qui pourraient leur être avantageuses.

» New-South-Wales, december 12th 1826.

» *Signed* Samuel Marsden. »

P. S. J'ajouterai encore à ce chapitre sur les indigènes de l'Australie, une observation importante pour ceux qui attachent quelque intérêt à l'étude des races de l'Océanie. Tous les renseignemens que j'ai puisés dans les auteurs, les questions et les recherches que j'ai moi-même faites sur les lieux, m'ont conduit à penser que ces sauvages n'ont aucune idée d'une pratique commune à tous les peuples de la race vraiment polynésienne, et surtout en vigueur au plus haut degré chez leurs plus proches voisins, les Nouveaux-Zélandais. On sent déjà que je veux parler

du *tabou* ou *tapou*, cette privation volontaire qu'ils ont jugé à propos de s'imposer pour plaire à la divinité ou apaiser sa colère, et qui donne une couleur toute particulière à leurs cérémonies et à la plupart de leurs actions. Cette superstition s'est étendue des îles Sandwich aux rives de la Nouvelle-Zélande, mais elle n'a point pénétré dans l'Australie; et cette raison suffirait pour placer les tribus de ce continent dans un système tout-à-fait à part, indépendamment de mille autres raisons tirées de leur organisation physique, de leur langage et de leurs mœurs. Bien que je sois contraint de remettre à un autre temps ce que j'ai à dire au sujet du *tabou* et de ses suites, je m'empresse d'annoncer, touchant l'étymologie de ce mot, une conjecture qui m'a paru fondée. M. Adelbert de Chamisso annonça il y a quelques années, dans son *Appendix* au Voyage de Kotzebue, que ce mot paraissait avoir une origine hébraïque; mais ce voyageur, lors du séjour qu'il fit à Paris en 1825, m'avoua que cette origine ne s'était point vérifiée. Comme j'en parlais un jour avec M. J. J. Marcel, ce savant polyglotte me fit observer sur-le-champ qu'en langue arabe le mot *tabou* signifiait littéralement, *ils ont expié*. Le motif du tabou est toujours une expiation chez les naturels, et il ne serait pas du tout étonnant que le mot qui désignait le but de l'action ait été par la suite employé pour l'action elle-même. C'est un fait qui se renouvelle chaque jour dans toutes les langues du monde. En conséquence, cette étymologie me semblerait assez naturelle, d'autant plus

que, lors de la discussion des langues de l'Océanie, je me propose d'indiquer quelques autres mots dont l'origine est évidemment arabe.

Voici les observations de M. J. J. Marcel lui-même touchant l'origine du mot *tabou* .

« Le mot *tabou* peut avoir de l'analogie avec les mots de l'arabe littéral *tawboun* et *tawbou*, *tawbatoun* et *tawbatou*, pénitence, repentir, expiation de crimes ou de fautes. Ces mots se retrouvent dans l'arabe vulgaire où l'on a *taubah*, pénitence, repentir; *tâyb*, pénitent, repentant. Ce dernier mot est aussi de l'arabe littéral sous la forme de *tâyboun* et *tâybou*.

» Ces mots ont passé dans la langue persane, où l'on trouve *toubah* et *tawbah*, pénitence, repentir, expiation; *tâyb*, un pénitent, un homme qui se repent et qui expie. Ces mots viennent de la racine arabe *tâb*, qui est employée en cent endroits du Koran, et qui signifie proprement, se convertir, changer de vie, être repentant, expier ses fautes. Ce terme s'emploie même pour indiquer que Dieu accorde aux hommes la vertu de se repentir et qu'il agrée leur expiation.

» Une expression arabe, dérivée de la même racine arabe, est *tâbout*, qui signifie proprement un cercueil.

» Enfin, *taouboun* (la pénitence ou l'expiation) est encore la lettre du chapitre IX du Koran. »

Dans cette espèce d'essai sur la Nouvelle-Galles du Sud, on a dû s'apercevoir que je ne suis entré dans aucun développement touchant la topo-

graphie, la physique, l'histoire naturelle, etc. Depuis dix ans bientôt qu'il travaille à la publication de son voyage, M. Freycinet, dit-on, a préparé sur cette matière un travail complet et qui probablement paraîtra incessamment. D'ailleurs, je pense qu'il serait aujourd'hui difficile de rien donner de meilleur sur un pareil sujet qu'un excellent ouvrage que je n'ai pu citer qu'une seule fois et dont voici le titre exact : *The Picture of Australia exhibiting New-Holland, Van-Diemen's Land and all the settlements, from the first at Sydney, to the last at the Swan-River. London, Whittaker, Treacher and C^o, Ave-Maria Lane,* 1829.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE.

	Pages.
Discours Préliminaire.	I
État nominatif des Officiers et Marins de l'Astrolabe.	XXXIV
Lettre du Ministre de la Marine a M. Dumont d'Urville.	XLIX
Mémoire pour servir d'Instruction a M. Dumont d'Urville.	LVII
Rapport sur la Navigation de l'Astrolabe, par M. le chevalier de Rossel.	LXXV
Rapport de M. Cuvier.	XCVII
Rapport de M. Cordier.	CVII
Rapport de M. Desfontaines.	CXIII
Chapitre Ier. — Traversée de Toulon à Gibraltar.	I
Chapitre II. — Séjour sur la rade de Gibraltar et traversée jusqu'à Ténériffe.	16
Chapitre III. — Excursion au Pic de Ténériffe.	29
Chapitre IV. — De Ténériffe à la Trinité.	48
Chapitre V. — De la Trinité au Port du Roi-Georges.	68
Chapitre VI. — Séjour au Port du Roi-Georges.	88
Chapitre VII. — Du Port du Roi-Georges jusqu'au départ du Port-Western.	116
Chapitre VIII. — De Port-Western à Port-Jackson et séjour en ce port.	138
Notes.	167
Chapitre IX. — Histoire de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud.	213
Chapitre X. — État actuel de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud.	277
Chapitre XI. — Des naturels de la Nouvelle-Galles du Sud.	395

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.